

CIHEAM



Centre
International
de Hautes Etudes
Agronomiques Méditerranéennes

*International
Centre for
Advanced
Mediterranean Agronomic Studies*

Thèse / Thesis

requis pour
l'obtention du Titre

*submitted
for the Degree of*

Master of Science

**Analyse de l'agriculture du littoral
méditerranéen.**

**Etude comparative entre
l'Espagne, la France et l'Italie.**

Ana Belén Bados Blanco

Série « Master of Science » n° 111

2011

**Institut Agronomique Méditerranéen de
Montpellier**



CIHEAM
IAM MONTPELLIER

**Analyse de l'agriculture du littoral
méditerranéen.
Etude comparative entre
l'Espagne, la France et l'Italie.**

Ana Belén Bados Blanco

Série « Master of Science » n° 111

2011

**Analyse de l'agriculture du littoral méditerranéen.
Etude comparative entre l'Espagne, la France et l'Italie.**

Ana Belén Bados Blanco

Série « Master of Science » n° 111

2011

Série Thèses et Masters

Ce Master est le numéro 111 de la série *Master of Science* de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier.

Cette collection réunit les *Masters of Science* du CIHEAM-IAMM ayant obtenu la mention « Publications », ainsi que les travaux doctoraux réalisés dans le cadre des activités scientifiques et pédagogiques de l'Institut et de ses enseignants chercheurs.

Le *Master of Science* du Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes :
L'analyse de l'agriculture du littoral méditerranéen. Etude comparative entre l'Espagne, la France et l'Italie

a été soutenu par Ana Belén Bados Blanco le 16 juillet 2010 devant le jury suivant :

M. Vincent Dollé, Directeur CIHEAM-IAMM.....Président
M. Jean-Paul Chassany, INRA-ESR Montpellier Membre
Mme Tahani Abdelhakim, enseignant-chercheur CIHEAM-IAMM Membre

Le travail de recherche a été encadré par Mme Tahani Abdelhakim.

CIHEAM-IAMM

Institut agronomique Méditerranéen de Montpellier

Directeur : Vincent Dollé

3191 route de Mende – BP 5056
34093 Montpellier cedex 05
Tél. : 04 67 04 60 00
Fax : 04 67 54 25 27
<http://www.iamm.fr>

L'institut Agronomique Méditerranéen
n'entend donner aucune approbation ni improbation
aux opinions émises dans cette thèse

ISBN : 2-85352-464-7 ; ISSN : 0989-473X

Numéros à commander au
CIHEAM- IAMM
Bureau des Publications
e-mail : tigoulet@iamm.fr
Prix : 50€
© CIHEAM, 2011

Fiche bibliographique :

Ana Belén Bados Blanco - L'analyse de l'agriculture du littoral méditerranéen. Etude comparative entre l'Espagne, la France et l'Italie. - Montpellier : CIHEAM-IAMM. 195 p. (Master of Science - 2011 ; n°111).

Résumé : Sur le littoral méditerranéen, on trouve des pressions particulières venant principalement de la concentration de la population, du tourisme et de l'urbanisation incontrôlée. Toutes ces pressions se sont développées dans un contexte de manque de planification et de régulation, qui a abouti au bouleversement des écosystèmes littoraux riches et fragiles et à la dégradation de nombreux milieux remarquables. L'agriculture, avec ses dimensions d'activité économique et d'utilisation traditionnelle d'une grande partie des espaces ouverts menacés sur le littoral, peut être un des piliers de la gestion intégrée du littoral du fait de sa multifonctionnalité ou, au contraire, peut disparaître face aux pressions littorales.

Cette étude vise à connaître l'évolution et la situation actuelle de l'agriculture du littoral en Méditerranée, ses spécificités, ses formes d'adaptation face aux différentes pressions et opportunités que le littoral offre, ainsi que ses possibilités de survie dans l'avenir. L'étude se concentre sur l'analyse comparative de l'agriculture du littoral méditerranéen de l'Espagne, de la France et de l'Italie, sur leurs traits communs et leurs différences, grâce à des données statistiques agricoles des communes littorales méditerranéennes et à l'enquête de terrain menée auprès des agriculteurs littoraux.

Mots clés : Méditerranée, Espagne, France, Italie, agriculture, littoral, agriculture périurbaine, analyse comparative.

Abstract: *Specific pressures are laid on the Mediterranean coast, mainly due to population concentration, tourism and uncontrolled urbanization. Such pressures developed in a context of lack of planning and regulation, which completely transformed the rich and fragile coastal ecosystems and led to the degradation of many of them. Multifunctional agriculture, with its economic dimension and its traditional use of most of the threatened coastal open areas, may prove essential for an integrated coastal zone management; conversely, agriculture may disappear because of too strong coastal pressures.*

The present study shows the evolution and current state of the Mediterranean coastal agriculture. It presents its specific characteristics, how agriculture adapts to the various pressures laid on it and to the opportunities the coast offers. The way agriculture may evolve in the years to come is also discussed. The study focuses on a comparative analysis of Mediterranean coastal agriculture in Spain, France and Italy; it displays the similarities and differences in the three countries, on the basis of statistical data and of the survey carried out with coastal farmers.

Keywords: *Mediterranean area, Spain, France, Italy, farming, coast, outer-urban farming, comparative analysis.*

Sommaire

Liste des figures	4
Liste des tableaux	4
Introduction générale	7
Partie I : Contexte et problématique de l'étude	9
Chapitre I : Le contexte du littoral méditerranéen	11
Introduction	11
I. Géographie de l'espace méditerranéen et littoral.....	11
II. Littoralisation et artificialisation de l'espace littoral.....	14
1. Evolution et situation actuelle de la démographie et de l'urbanisation dans les départements littoraux méditerranéens d'Espagne, de France et d'Italie : Populations totales, populations urbaines, taux et % d'urbanisation	14
2. Le tourisme dans les départements côtiers méditerranéens d'Espagne, de France et d'Italie...	22
3. Impacts environnementaux de l'urbanisation sur le littoral	23
III. Pollutions et dégradations du milieu littoral	24
IV. Le cadre législatif/institutionnel de protection et de gestion du littoral.....	29
Chapitre II : Le contexte de l'agriculture méditerranéenne littorale	33
I. L'agriculture méditerranéenne littorale	33
II. La pression foncière par l'extension urbaine.....	37
1. L'urbanisation dans le littoral méditerranéen.....	37
2. L'adaptation de l'agriculture face aux pressions.....	43
3. Régulation et gouvernance dans la préservation de l'agriculture sur le littoral	48
Chapitre III : Questionnement.....	51
Chapitre IV : Cadre théorique	52
I. Terminologie adoptée	52
1. Définition de l'exploitation	52
2. Catégories d'exploitants	53
3. Unité territoriale ou administrative qui va définir l'espace d'étude.....	53
Chapitre V : Hypothèses	55
Partie II : L'étude de terrain : caractéristiques et tendances de l'agriculture méditerranéenne littorale des pays méditerranéens	57
Chapitre I. Méthodologie	59
Introduction.....	59
I. Phase de recherche bibliographique et élaboration du questionnaire	59
1. Terminologie adoptée.....	59
2. Précision du questionnement.....	60
3. Elaboration du questionnaire en français et traduction en espagnol	61
II. Méthodologie en Espagne.....	62
1. Phase de recensement, recherche et analyse statistique des données	62
2. Phase préparatoire pour le travail de terrain.....	64
3. Phase sur le terrain en Espagne	67
4. Phase d'analyse des enquêtes et rédaction	68
III. Méthodologie en Italie	68
1. Phase de recensement, recherche et analyse statistique des données	68
2. Phase préparatoire pour le travail du terrain.....	69
3. Phase sur le terrain en Italie	70
4. Phase d'analyse des enquêtes et rédaction	70
IV. Méthodologie en France	70
1. Phase de recensement, recherche et analyse statistique des données	70
2. Phase préparatoire pour le travail de terrain.....	71
3. Phase sur le terrain en France.....	72
4. Phase d'analyse des enquêtes et rédaction	72
V. Difficultés rencontrées pendant la réalisation de l'étude	73
Chapitre II : Les caractéristiques générales.....	74

de l'agriculture méditerranéenne littorale par pays	74
I. Situation générale de l'agriculture par pays.....	74
II. Présentation de la zone d'étude et analyse statistique de l'agriculture des communes du littoral méditerranéen	76
1. L'agriculture du littoral méditerranéen espagnol.....	76
2. L'agriculture du littoral méditerranéen français	81
3. L'agriculture du littoral méditerranéen italien.....	84
III. Comparaison des données statistiques agricoles du littoral méditerranéen espagnol, français et italien	85
Chapitre III : Analyse des résultats de terrain	89
I. Comparaison entre les tendances de l'agriculture littorale méditerranéenne et les avis formulés par des agriculteurs méditerranéens d'Espagne, de France et d'Italie. Points communs et différences.	89
1. Le facteur humain.....	89
2. La structure de la production	94
3. Le rapport de l'agriculture avec l'environnement	104
4. Les relations sociales	108
5. L'avenir	111
II. Conclusion des résultats de terrain	111
Conclusion générale.....	114
Bibliographie	119
Annexes.....	127

Abréviations

AEE : Agence européenne pour l'environnement
ASAJA : *Asociación Agraria de Jóvenes Agricultores*
AVA-ASAJA : *Asociación Valenciana de Agricultores- Asociación Agraria de Jóvenes Agricultores*
ASP : Agence de Services et de Payements
AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
BOE : *Boletín Oficial del Estado*
CE : Chef d'Exploitation
CELRL : Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages
COAG : *Coordinadora de Organizaciones de Agricultores y Ganaderos*
COTNS : Cotisants Non Salariés
DATAR : Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
DIACT : Délégation interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires
DOM : Département français d'Outre Mer
EARL : Entreprise à Responsabilité Limitée
ES : Espagne
FR : France
GAEC : Groupement Agricole d'Exploitations en Commun
GIZC : Gestion Intégrée des Zones Côtières
Ha : Hectare
IGN : *Instituto Geográfico Nacional español*
IGP : Indication Géographique Protégée
INE : *Instituto Nacional de Estadística*
INEA : Institut National Économique Agraire
INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
ISPRA : *Institute Superiore per la Protezione e la Ricerca Ambientale*
ISTAT : *Istituto Nazionale di Statistica (Italie)*
IT : Italie
JRC : *Joint Research Center*
Kg : Kilogramme
LACOST : *Land Cover Changes in coastal Zones*
LAU : Unité Administrative Locale
LOPD : *Ley Orgánica de Protección de Datos*
MSA : Mutualité Sociale Agricole
NAF : Nomenclature des Activités Française
NOAA : *National Oceanic and Atmospheric Administration*
NUTS : Nomenclature des Unités Territoriales Statistiques
OCDE : Organisation de Coopération et Développement Economique
PAC : Politique Agricole Commune
PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur
PAM-PNUE : Plan d'Action pour la Méditerranée - Programme des Nations Unies pour
L'environnement
PFA : Production Finale Agricole
PIB : Produit Intérieur Brut
SAU : Surface agricole utile
UG : Unité d'élevage
UE : Union Européenne
UNEP-AEMA : *United Nations Environment Programme - Agencia Europea de Medio Ambiente.*
UTA : Unité de travail annuelle
ZEAT : Zones d'Etude et d'Aménagement du Territoire

Liste des figures

Figure 1 : Densité de population dans les départements des pays méditerranéens : Espagne, France et Italie en 1995	14
Figure 2 : Taux d'artificialisation dans la bande côtière de quelques départements méditerranéens d'Espagne, France et Italie, entre 1975 et 1992 (%).....	21
Figure 3 : Consommation de fertilisants dans les pays méditerranéens de 1970 à 1993.....	25
Figure 4 : Côte méditerranéenne espagnole avec les zones de préoccupation environnementale majeure et les «points chauds» de pollution.....	26
Figure 5 : Côte méditerranéenne française avec les zones de préoccupation environnementale majeure et les « points chauds » de pollution.....	27
Figure 6 : Côte italienne avec les zones de préoccupation environnementale majeure et les « points chauds » de pollution.....	28
Figure 7 : Etat de la mise en œuvre de l'approche Gestion Intégrée des Zones Côtières en Méditerranée en 2006.	30
Figure 8 : Relation entre population, superficie, SAU et Nb total des exploitations des communes littorales méditerranéenne.....	79
Figure 9 : Le littoral de la méditerranée.....	86

Liste des tableaux

Tableau 1 : Classification des NUTS.....	
Tableau 2 : Correspondance entre les niveaux NUTS et les divisions administratives nationales (2007)....	
Tableau 1 : Longueur de côte et nombre de communes par province sur le littoral méditerranéen espagnol.....	12
Tableau 2 : Longueur de côte et nombre de communes par département sur le littoral méditerranéen français	13
Tableau 3 : Longueur de côte et nombre de communes littorales par région dans le littoral méditerranéen italien	13
Tableau 4 : Départements et provinces d'Espagne, France et Italie.....	14
Tableau 5 : Densité de population des départements méditerranéens comparée à la densité du pays en Espagne, France et Italie, entre 1970 et 2025.....	15
Tableau 6 : Population totale, population urbaine et taux d'urbanisation dans les départements méditerranéens du Bassin Méditerranéen, entre 1950 et 2025..	16
Tableau 7 : Population totale, population urbaine et taux d'urbanisation dans les provinces méditerranéennes d'Espagne, entre 1950 et 2025	17
Tableau 8 : Population totale, population urbaine et taux d'urbanisation dans les départements méditerranéens de France, entre 1950 et 2025	17
Tableau 9 : Population totale, population urbaine et taux d'urbanisation dans les provinces méditerranéennes d'Italie, entre 1950 et 2025.	18
Tableau 10 : Taux de croissance annuel moyen des populations totales et urbaines d'Espagne, France et Italie	19
Tableau 11 : Pression humaine permanente sur le littoral des départements méditerranéens d'Espagne, France et Italie, entre 1990 et 2025..	19
Tableau 12 : Taux de croissance annuel moyen de la population urbaine des départements méditerranéens et de la ligne de côte d'Espagne, France et Italie	20
Tableau 13 : Établissements humains et artificialisation sur le littoral des départements méditerranéens d'Espagne, France et Italie.	20
Tableau 14 : Urbanisation dans la bande côtière méditerranéenne de l'Espagne, la France et l'Italie	21
Tableau 15 : Nombre de touristes sur les départements méditerranéens d'Espagne, France et Italie	22

Tableau 16 : Pression humaine saisonnière sur le littoral et les départements méditerranéens d'Espagne, de France et d'Italie.....	23
Tableau 17 : Classification des NUTS	54
Tableau 18 : Correspondance entre les niveaux NUTS et les divisions administratives nationales (2007)	54
Tableau 19 : Les caractéristiques des provinces espagnoles choisies	65
Tableau 20 : Le nombre d'enquêtes par province et par culture prévu et celui finalement réalisées.....	66
Tableau 21 : résumé des enquêtes en Espagne.....	67
Tableau 22 : Nombre de communes littorales par région	69
Tableau 23 : Récapitulatif de l'espace de l'enquête et du nombre d'enquêtes réalisées.....	72

Introduction générale

Le littoral est un espace particulièrement important pour les territoires riverains de la Méditerranée, du fait qu'y réside une grande partie de leur population et que s'y concentre aussi un grand nombre d'activités économiques. De plus, sa richesse naturelle et sa fragilité environnementale font de cet espace une zone appelée à être protégée face aux pressions anthropiques et aux processus naturels qu'elles peuvent déclencher, ainsi que face au changement climatique. Sur le littoral méditerranéen, des pressions particulières s'exercent, venant principalement de la concentration de la population, du tourisme et de l'urbanisation incontrôlée. Toutes ces pressions se sont développées dans un contexte de manque de planification et de régulation, qui a abouti au bouleversement des écosystèmes littoraux et à la dégradation de ces milieux si particuliers. Face à cette situation, l'avenir du littoral reste incertain et sa survie dépendra de la gestion que les États côtiers en feront. La gestion intégrée des zones côtières (GIZC) avec son approche prospective et systémique, apparaît comme un outil adéquat, qui trouve sa traduction opérationnelle dans le concept de « durabilité » avec ses trois piliers : économique, social et environnemental.

Les espaces ouverts (naturels et agricoles) sont les plus menacés sur le littoral. Cette menace particulière qui pèse sur l'agriculture littorale méditerranéenne (ajoutée aux menaces globales qui affectent le secteur agricole) confirme la pertinence du questionnement posé par cette étude.

À travers cette étude, nous cherchons à connaître l'évolution et la situation actuelle de l'agriculture littorale en Méditerranée, ses spécificités, ses formes d'adaptation face aux différentes pressions et opportunités que le littoral offre, ainsi que ses possibilités de survie dans l'avenir.

Cette étude est la continuation du travail présenté dans le mémoire du Master 2 de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier et de l'Université de Montpellier 1, qui traitait exclusivement de l'agriculture littorale méditerranéenne en Espagne. La présente étude est en revanche centrée sur la comparaison de l'agriculture littorale méditerranéenne en Espagne, en France et en Italie. Nous essayons *via* cette analyse de répondre au questionnement général déjà mentionné et de trouver les points communs et les différences entre les agricultures littorales méditerranéennes des trois pays nord-méditerranéens.

La première partie de notre document présentera le contexte et la problématique de notre étude. Nous commencerons avec le contexte du littoral méditerranéen, centré sur la géographie, la littoralisation, l'artificialisation et la dégradation environnementale de l'espace littoral et le cadre législatif de protection du littoral méditerranéen dans les trois pays étudiés. Ensuite, nous exposerons les caractéristiques et l'évolution de l'agriculture méditerranéenne littorale, l'histoire et les conséquences de l'urbanisation sur le littoral méditerranéen, l'adaptation de l'agriculture littorale méditerranéenne face aux pressions qui y sont exercées. Seront aussi abordés la régulation des conflits d'usage dans les espaces multifonctionnels, les outils de régulation et la gouvernance dans la préservation de l'agriculture sur le littoral, ainsi que les opportunités d'intégration de l'agriculture dans la gestion du littoral. Nous préciserons finalement quelques concepts harmonisés pour les trois pays comme cadre théorique.

La deuxième partie détaillera l'étude de terrain menée sur le littoral méditerranéen espagnol, français et italien. Nous commencerons par décrire la méthodologie utilisée. Suivra une introduction sur la situation générale de l'agriculture par pays, pour passer à une brève présentation de la zone d'étude et à une description des caractéristiques des agricultures littorales méditerranéennes des trois pays grâce à des données statistiques, pour aboutir à une comparaison des agricultures. Enfin, nous analyserons les résultats des enquêtes de terrain menées auprès des agriculteurs, sous la forme d'une comparaison entre les trois pays et nous ferons ressortir les points communs et les différences existantes.

La conclusion générale s'attachera à répondre aux hypothèses initiales de l'étude. On passera également en revue les nouvelles questions surgies pendant la réalisation du travail.

Partie I : Contexte et problématique de l'étude



Légende des photographies de gauche à droite et de haut en bas : 1ère, chêne-liège à Cádiz (Andalucía) ; 2ème, des collines à Almería (Andalucía) ; 3ème, constructions sur le littoral à Saint-Tropez (Département du Var) ; 4ème, des oliviers aux alentours de Fréjus (Département du Var) ; 5ème et 6ème, Benidorm (Comunidad Valenciana) dans les années 1960 et actuellement (Source de 5ème et 6ème : Ministerio de Medio Ambiente). Année 2009.

Chapitre I : Le contexte du littoral méditerranéen

Introduction

Définition et délimitation du littoral

Le Plan Bleu définit le littoral comme « *l'ensemble des espaces et territoires relevant d'une forte interaction terre/mer du point de vue à la fois physique, économique et social.* » (Benoît et Comeau, 2005). Même les écosystèmes, les sociétés et les activités économiques qui se développent dans les espaces et territoires mentionnés et qui, par conséquent, sont soumis eux aussi à l'influence de la mer, peuvent être dénommés « littoraux » (Benoît et Comeau, 2005).

L'étendue du littoral (environnementale, culturelle, sociale et économique) varie selon le type de côtes et l'histoire des sociétés et sa délimitation reste imprécise, autant du côté terre que du côté mer (Benoît et Comeau, 2005).

Importance du littoral

Les zones côtières sont très importantes pour les territoires riverains de la Méditerranée, étant donné qu'y réside la plupart de leur population et que s'y focalise aussi une grande partie des activités économiques. Le processus de littoralisation (concentration de la population et des activités économiques sur l'espace littoral) a convoité les écosystèmes littoraux et a conduit à une dégradation et à une perte de biodiversité et de ressources souvent irréversibles (Coudert, 2007). Face à cette situation, l'avenir du littoral reste incertain et sa survie dépendra de la gestion que les États côtiers en feront.

I. Géographie de l'espace méditerranéen et littoral

La définition de l'espace méditerranéen varie en fonction de la dimension prise en compte. La définition la plus proche de l'écorégion méditerranéenne regroupe les 234 unités administratives de niveau NUTS 3 (département, wilaya ou province) côtières méditerranéennes. Ces 234 unités administratives appartiennent aux 22 pays ou territoires riverains de la mer Méditerranée : Espagne, France, Monaco, Italie, Malte, Slovaquie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Serbie-Monténégro, Albanie, Grèce, Turquie, Chypre, Syrie, Liban, les Territoires palestiniens, Israël, Égypte, Libye, Tunisie, Algérie et Maroc. Les pays ou territoires dans leur totalité conformeront le cadre institutionnel de la Méditerranée, celui utilisé au niveau politique et économique. Cette définition est plus vaste que l'aire biogéographique méditerranéenne (délimitée par le climat et la végétation). Les pays et territoires méditerranéens occupent 5,7% des surfaces émergées du globe (8,8 millions de km²) et rassemblent 7% de la population mondiale en 2000 (427 millions d'habitants). Les unités administratives de niveau NUTS 3 côtières représentent 12 % de la surface et 33% de la population totale des pays riverains de la mer Méditerranée, avec 143 millions d'habitants permanents en 2000 (Benoît et Comeau, 2005). L'ensemble du littoral méditerranéen compte environ 46 000 km de côtes (42% correspondent aux îles), dont 29% (plus de 13 000 km) appartenant à l'Espagne, la France et l'Italie.

Le littoral méditerranéen espagnol

Le littoral espagnol est composé de deux façades, la façade atlantique et la façade méditerranéenne. Entre les deux versants, il y a 10 régions autonomes dont une partie du territoire est situé sur le littoral. Ces régions comprennent 25 provinces et 487 communes côtières.

Sur les 10 régions autonomes qui composent la côte péninsulaire espagnole (Pays Basque, Cantabrie, Asturies, Galice, Andalousie, Murcie, Valence et Catalogne), 4 appartiennent à la Méditerranée, auxquelles il faut ajouter l'archipel des Baléares et les villes de Ceuta et Melilla. Ces régions (y compris les îles Baléares) couvrent 17 provinces, dont 12 côtières. Ces 12 provinces disposent d'un total de 1 785 communes (y compris les villes de Ceuta et Melilla), dont 219 sont des communes côtières (liste détaillée et cartes en annexe).

Le littoral méditerranéen espagnol a environ 3 527 km de côte, ce qui correspond à 45% de la longueur totale des côtes espagnoles (7 883 km, côte péninsulaire et insulaire incluses).

Tableau 1 : Longueur de côte et nombre de communes par province sur le littoral méditerranéen espagnol.

Régions autonomes méd.	Km de côte méd./région	Provinces méd.	Km de côte méd./province	Nb total de communes	Nb de communes méditerranéennes
Cataluña	699	Girona	260	221	22
		Barcelona	161	311	27
		Tarragona	278	183	21
Comunidad Valenciana	518	Castellon	139	135	16
		Valencia	135	266	24
		Alicante	244	141	20
Région de Murcia	274	Murcia	274	45	8
Andalucia	608	Almeria	249	102	13
		Granada	79	168	9
		Malaga	175	100	14
		Cadiz	105	44	5
Iles Baléares	1428	Iles Baléares	1428	67	38
Et les villes autonomes de Ceuta et Melilla.			38	2	2

Source : IGN (http://www.ign.es/ign/es/IGN/ane_tablaDatos.jsp), 2010 et INE, 2009.

Les communes littorales du versant méditerranéen espagnol comptent une population de 9 169 630 habitants sur un territoire de 17 229 km². La densité de population moyenne est de 532 habitants/km², ce qui représente 20% de la population totale de l'Espagne sur seulement 3% de sa superficie. Ceci fait que la densité de population moyenne est 6 fois plus forte sur le littoral que sur l'ensemble du territoire national.

Le littoral méditerranéen français

Le littoral français métropolitain est composé de trois façades maritimes : Manche-Mer du Nord, Atlantique et Méditerranée. Le versant méditerranéen du littoral français a environ 2 057 km de côte (1 080 km, sans la Corse), ce qui correspond à 37% de la longueur totale des côtes françaises métropolitaines (5 500 km).

En France métropolitaine, il y a 11 régions littorales qui comprennent 26 départements et 885 communes littorales. Sur les 11 régions littorales, 3 appartiennent à la façade méditerranéenne : Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et la Corse. Ces 3 régions ont 13 départements dont 9 sont littoraux, avec 216 communes considérées comme littorales, mais seulement 196 communes maritimes (en bord de mer).

Les départements littoraux de la façade méditerranéenne sont : les Alpes Maritimes (06), l'Aude (11), les Bouches du Rhône (13), la Corse du Sud (2A), la Haute Corse (2B), le Gard (30), l'Hérault (34), les Pyrénées Orientales (66) et le Var (83).

Tableau 2 : Longueur de côte et nombre de communes par département sur le littoral méditerranéen français

Régions méd.	Km de côte/région	Départements méditerranéens	Km de côte/dép.	Nb total de communes	Nb de communes méd.
PACA	853	Alpes Maritimes	123	163	18
		Var	422	153	27
		Bouches-du-Rhône	308	119	22
Languedoc - Roussillon	226	Gard	22	353	1
		Hérault	87	343	14
		Aude	48	438	5
		Pyrénées Orientales	69	226	11
Corse	977	Corse du Sud	601	124	33
		Haute Corse	377	236	65
TOTAL	2057	TOTAL	2057	2155	196

Source : INSEE

Les 196 communes (en bord de mer), qui composent le littoral méditerranéen français (liste détaillée et cartes en annexe), comptent une population de 3 068 741 habitants sur un territoire de 8 139 km². La densité de population moyenne est de 377 habitants/km², ce qui représente 5% de la population totale de la France sur seulement 1,5% de sa superficie. Ceci fait que la densité de population moyenne est 3 fois plus forte sur le littoral que sur l'ensemble du territoire national, ou jusqu'à 6 fois plus forte, sans la Corse.

Le littoral méditerranéen italien

Tout le littoral italien se situe en Méditerranée, le long d'environ 7 687 km de côte. L'Italie est divisée administrativement en 20 régions, 107 provinces et 8101 communes. Des 20 régions du pays, 15 sont littorales. Ces 15 régions littorales ont 60 provinces et 645 communes littorales.

Tableau 3. Longueur de côte et nombre de communes littorales par région dans le littoral méditerranéen italien.

Régions littorales	Km de côte/région	Nb de communes littorales
Ligurie	302	63
Vénétie	166	11
Frioul Vénétie Julienne	74	9
Emilie Romagne	162	14
Marches	156	23
Toscane	614	35
Latium	356	24
Campanie	450	60
Abruzzes	115	19
Molise	33	4
Pouilles	893	67
Basilicate	64	7
Calabre	691	116
Sicile	1505	122
Sardaigne	2106	71
Total	7687	645

Source : ISPRA 2008 et ISTAT

Les 645 communes qui composent le littoral méditerranéen italien (liste détaillée en annexe), comptent une population de 16 368 618 habitants sur un territoire de 42 861 km². La densité de population moyenne est de 382 habitants/km², ce qui représente 27% de la population totale de l'Italie sur seulement 4% de sa superficie. Ceci fait que la densité de population moyenne est 2 fois plus forte sur le littoral que sur l'ensemble du territoire national.

II. Littoralisation et artificialisation de l'espace littoral

1. Evolution et situation actuelle de la démographie et de l'urbanisation dans les départements littoraux méditerranéens d'Espagne, de France et d'Italie : populations totales, populations urbaines, taux et % d'urbanisation

Sur les 260 provinces et départements d'Espagne, France et Italie, près d'un tiers touche la ligne de côte de la Méditerranée.

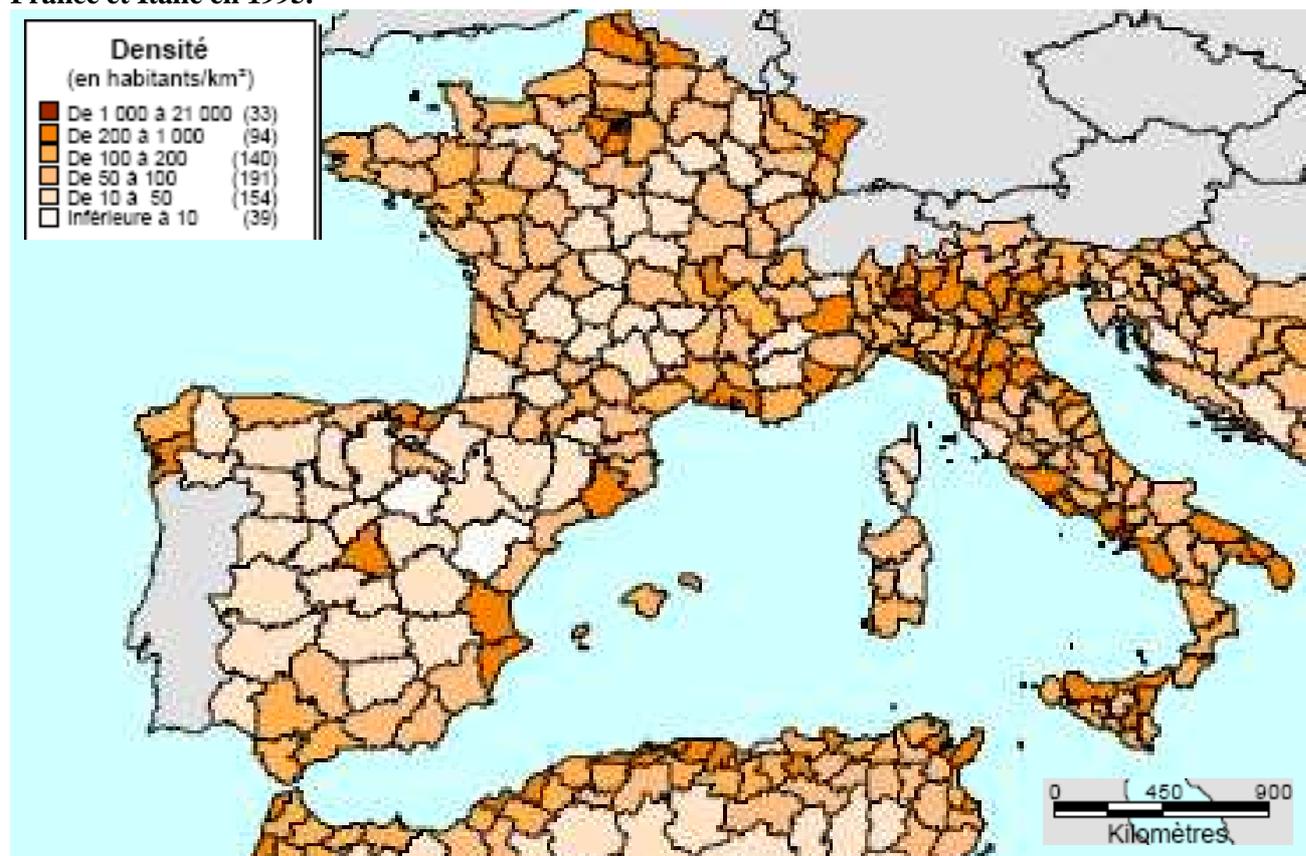
Tableau 4 : Départements et provinces d'Espagne, France et Italie

Pays	Nb Dpt ou Provinces	
	Totales	Méditerranéens
Espagne	50	12
France	100	9
Italie	110	60
Total	260	81

Source : INE, INSEE, ISTAT

Ces départements côtiers méditerranéens sont, en général, plus densément peuplés que l'ensemble des départements des pays. La comparaison de ces différentes densités donne une idée de l'attractivité du littoral à l'échelle nationale et montre une « littoralisation relative » de la population.

Figure 1 : Densité de population dans les départements des pays méditerranéens : Espagne, France et Italie en 1995.



Source : Géopolis 1998, ESRI Arcworld. © Plan bleu pour la Méditerranée, 1999

En regardant la réalité pays par pays, on trouve des différences notables entre l'Espagne, la France et l'Italie. Ainsi, dans l'année 2000 en Espagne, les provinces méditerranéennes étaient deux fois plus densément peuplées que l'ensemble des provinces du pays. En France, la pression démographique était

un peu plus notable dans les départements littoraux que dans l'ensemble du pays. En Italie, par contre, la densité était très similaire entre les départements littoraux et l'ensemble du pays, ce qui peut s'expliquer en partie par la configuration péninsulaire de son territoire, vu que plus de 50% des provinces du pays sont littorales. En outre, la densité en Italie est supérieure à celle de l'Espagne et de la France au niveau des départements méditerranéens mais surtout à celui du pays.

Les projections pour l'avenir prévoient, pour 2025, une augmentation de la densité en Espagne et en France et un recul en Italie.

Tableau 5 : Densité de population des départements méditerranéens comparée à la densité du pays en Espagne, France et Italie, entre 1970 et 2025.

		Densité 1970 (hab./km ²)	Densité 2000 (hab./km ²)	Densité 2025 (hab./km ²)
Espagne	Pays	67	79	81
	Province méd.	128	163	172
France	Pays	93	109	118
	Départem. méd.	103	135	155
Italie	Pays	178	191	179
	Province méd.	183	198	183
Méditerranée	Pays	33	49	59
	Province méd.	85	128	156

Source : Attané et Courbage, Plan Bleu, 2001. Benoît et Comeau, Plan Bleu, 2005

En 2000, les départements méditerranéens d'Espagne, Italie et France concentraient 34% des 157 millions d'habitants des trois pays et 38% des 145 millions d'habitants des départements méditerranéens des pays riverains de la Méditerranée.

Le littoral méditerranéen

145 millions de personnes, un tiers (34%) de la population des différents pays du bassin méditerranéen vivaient en 2000 sur les unités administratives littorales, de niveau NUTS 3 en Europe (départements et provinces) et équivalents pour les pays du Sud, de leurs respectives façades méditerranéennes.

La Méditerranée connaîtra entre 2000 et 2025, selon les projections du Plan Bleu (Attané et Courbage, 2001), une croissance, environ deux fois moins rapide qu'au cours des 30 ans précédents, de sa population côtière. De même, sur ces 25 ans, elle augmentera sa population aux alentours de 29 millions de personnes, soit un taux de croissance annuel moyen de 0,8%, grâce aux pays de la rive sud fondamentalement.

Les unités administratives méditerranéennes, de niveau NUTS 3 ou équivalents, étaient en 2000, sur la rive nord, aussi nombreuses que sur la rive sud, plus urbanisées que l'ensemble des pays qu'elles regroupent (69% contre 64%). Selon les prévisions du Plan Bleu (Attané et Courbage, 2001), entre 2000 et 2025, la population urbaine de ces unités administratives méditerranéennes augmentera d'environ 34 millions d'habitants et le taux d'urbanisation progressera de 69% en 2000 à 77% en 2025. La concentration urbaine se fera néanmoins à un rythme beaucoup moins rapide que pendant les décennies précédentes, étant donné que le taux de croissance annuel moyen de la population urbaine entre 1970 et 2000 était de 1,8% contre 1,1% entre 2000 et 2025 (**Tableau 6**).

Tableau 6 : Population totale, population urbaine et taux d'urbanisation dans les départements méditerranéens du Bassin Méditerranéen, entre 1950 et 2025.

		1950	1970	1990	2000	2025
TOTAL DPTS MED. MÉDITERRANÉE	Population totale (en milliers)		96046		145039	174005
	% Pop Total Méd/Pop Total Pays		34		34	33
	Population urbaine (en milliers)		59161		99728	133390
	% Pop Urb. Méd/Pop Urb. Pays		38		36	35
	Taux d'urbanisation dpt. méd. (%)		62		69	77
	Taux d'urbanisation pays (%)	44	54	61	64	72

Source : Attané et Courbage, *Plan Bleu*, 2001. Benoît et Comeau, *Plan Bleu*, 2005

Le littoral méditerranéen espagnol

15,6 millions de personnes, soit 39% de la population de l'Espagne, vivaient en 2000 sur les provinces littorales de sa façade méditerranéenne. Malgré sa notable façade atlantique, l'Espagne reste l'un des pays les plus méditerranéens de l'ensemble du bassin.

L'ensemble des provinces méditerranéennes espagnoles ont connu une augmentation rapide pendant la décennie 1970 (1,4% par an) suivi d'un ralentissement dans la décennie 1980 (0,6%) et les premières années de 1990 (0,5%). En comparaison avec la totalité du pays, le littoral méditerranéen espagnol est plus dynamique au niveau démographique vu le taux de croissance annuel moyen de la population entre 1970 et 2000 sur les provinces méditerranéennes qui est de 0,8% contre 0,5% au niveau national (**Tableau 7**).

Selon Attané et Courbage (2001), « *les migrations internes en sont la cause principale, même si une croissance naturelle différentielle a également joué un rôle, en raison surtout des différences dans les structures par âge des populations de la côte et de l'intérieur* ».

Suivant les prévisions du Plan Bleu (Attané et Courbage, 2001), entre 2000 et 2025, les provinces méditerranéennes accroîtront leur population d'environ 904 000 habitants, en contraste avec l'intérieur du pays qui connaîtra une stagnation, représentant 40% de la population de l'Espagne. Au niveau national, la faible croissance démographique attendue jusqu'en 2025 sera presque exclusivement en faveur des grandes agglomérations (10 000 habitants et plus).

Si l'Espagne est en général un pays très urbanisé, sa côte méditerranéenne l'est encore plus. Avec 85% de sa population totale résidant dans des agglomérations de 10 000 habitants et plus en 2000, l'Espagne a la côte méditerranéenne la plus urbanisée des trois pays. Elle compte environ 175 agglomérations de plus de 10 000 habitants, dont 16 de plus de 100 000 habitants. Démographiquement parlant, l'agglomération la plus importante est Barcelone (environ 3,9 millions d'habitants en 2000), suivie de Valence (1,3 millions) et Málaga (837 000).

Selon les projections du Plan Bleu, le dynamisme urbain des provinces méditerranéennes continuera et le taux d'urbanisation passera de 85% en 2000 à 87% en 2025.

Tableau 7 : Population totale, population urbaine et taux d'urbanisation dans les provinces méditerranéennes d'Espagne, entre 1950 et 2025.

		1950	1970	1990	2000	2025
Provinces Méd. Espagne	Population totale (en milliers)	9135	12245	14936	15560	16464
	% Pop Total Méd/Pop Total Pays	32	36	38	39	40
	Population urbaine (en milliers)	6493	9743	12601	13162	14399
	% Pop Urb. Méd/Pop Urb. Pays	41	41	42	41	44
	Taux d'urbanisation province méd. (%)	71	80	84	85	87
	Taux d'urbanisation pays (%)	57	70	78	80	81

Source : Attané et Courbage, *Plan Bleu*, 2001. Benoît et Comeau, *Plan Bleu*, 2005

Le littoral méditerranéen français

La population des départements méditerranéens français, 6,3 millions de personnes, ne représentait en 2000 que 11% de la population totale de la France.

Entre 1970 et 2000, les départements méditerranéens français ont connu une croissance à un taux annuel moyen de 0,9%, presque deux fois plus élevé que celui de l'ensemble du pays (0,5%). Selon les prévisions du Plan Bleu, entre 2000 et 2025 les départements méditerranéens français augmenteront leur population aux alentours de 886 000 habitants, avec un taux d'accroissement annuel moyen de 0,5%, supérieur à celui national qui sera de 0,3% (Tableau 8).

Les départements méditerranéens français comptent environ 46 agglomérations de plus de 10 000 habitants, dont 7 de plus de 100 000 résidents. La seule ville qui dépasse le seuil d'un million d'habitants est Marseille (1,23 millions en 1995).

En France et même dans les départements méditerranéens français, le taux d'urbanisation s'est maintenu de manière à peu près constante depuis 1970 et cela continuera probablement jusqu'en 2025. Cependant, la proportion de population urbaine est remarquablement plus élevée sur la côte (72%) que dans le reste du pays (62%).

Suivant Attané et Courbage (2001), « l'urbanisation plafonnera en France, avec environ 62% de la population totale vivant dans les agglomérations de 10.000 habitants et plus entre 2000 et 2025. La France n'est pas encore entrée dans un processus de désurbanisation, mais la tendance, observée depuis une vingtaine d'années, à un regain d'intérêt des Français pour le monde rural, se confirme : entre 2000 et 2025, la population rurale et celle des petites localités (moins de 10 000 habitants) devraient donc croître légèrement plus vite que la population urbaine ... ».

Tableau 8 : Population totale, population urbaine et taux d'urbanisation dans les départements méditerranéens de France, entre 1950 et 2025.

		1950	1970	1990	2000	2025
Départements Méd. France	Population totale (en milliers)	3495	4770	5839	6265	7151
	% Pop Total Méd/Pop Total Pays	8	9	10	11	11
	Population urbaine (en milliers)	2275	3447	4229	4490	5153
	% Pop Urb. Méd/Pop Urb. Pays	10	11	12	12	13
	Taux d'urbanisation dpt. méd. (%)	65	72	72	72	72
	Taux d'urbanisation pays (%)	53	62	63	62	62

Source : Attané et Courbage, *Plan Bleu*, 2001. Benoît et Comeau, *Plan Bleu*, 2005.

Le littoral méditerranéen italien

Au contraire des deux cas antérieurs, en Italie, la tendance démographique est décroissante au niveau national autant qu'au niveau côtier.

La population des provinces littorales italiennes en l'année 2000 était de 32,8 millions de personnes, plus de la moitié (57%) de la population totale du pays. L'Italie était en 2000 le pays le plus méditerranéen du bassin en terme démographique.

Le taux de croissance annuel moyen entre 1970 et 2000 est légèrement plus élevé dans l'ensemble des provinces littorales (0,3%) qu'au niveau national (0,2%) (Tableau 9).

Selon les projections du Plan Bleu (Attané et Courbage, 2001), entre 2000 et 2025, la population des provinces littorales italiennes décroîtra aux alentours de 2,5 millions de résidents, soit un taux d'accroissement négatif de - 0,32%, deux fois plus élevé que dans le reste du pays (- 0,16%). Ainsi, la proportion de population côtière sur la population totale italienne diminuera légèrement et passera de 57% en 2000 à 56% en 2025.

Les provinces littorales italiennes comptent environ 525 agglomérations de plus de 10 000 habitants dont 13 avaient plus de 200 000 habitants en 1995. Les agglomérations côtières les plus peuplées sont Naples (2,96 millions d'habitants en 1995), Rome (2,89 millions d'habitants) et Gênes (852 000 habitants).

Selon les prévisions, entre 2000 et 2025, la population urbaine des provinces littorales diminuera aux alentours de 856 000 habitants, néanmoins le taux d'urbanisation progressera de 77% en 2000 à 81% en 2025. Par contre, le taux d'urbanisation au niveau national demeurera constant, 72% et toujours moindre que celui du littoral.

Tableau 9 : Population totale, population urbaine et taux d'urbanisation dans les provinces méditerranéennes d'Italie, entre 1950 et 2025.

		1950	1970	1990	2000	2025
Provinces Méd. Italie	Population totale (en milliers)	27010	30339	33133	32837	30291
	% Pop Total Méd/Pop Total Pays	57	56	58	57	56
	Population urbaine (en milliers)	17859	22331	25443	25399	24543
	% Pop Urb. Méd/Pop Urb. Pays	62	60	61	62	63
	Taux d'urbanisation dpt. méd. (%)	66	74	77	77	81
	Taux d'urbanisation pays (%)	60	69	72	72	72

Source : Attané et Courbage, *Plan Bleu*, 2001. Benoît et Comeau, *Plan Bleu*, 2005.

Au-dessus de toutes les divergences existant entre les différents pays, il y a une tendance qui émerge : le ralentissement de la croissance de la population totale autant que celle de la population urbaine au cours des années dans la période entre 2000 et 2025 par rapport à celle de 1970 à l'année 2000 (Tableau 10).

Tableau 10 : Taux de croissance annuel moyen des populations totales et urbaines d'Espagne, France et Italie.

		Pays		Départements méditerranéens	
		Taux de croissance annuel moyen (1970-2000)	Taux de croissance annuel moyen (2000-2025)	Taux de croissance annuel moyen (1970-2000)	Taux de croissance annuel moyen (2000-2025)
Espagne	Population totale	0,5	0,1	0,8	0,2
	Population urbaine	1,0	0,1	1,0	0,4
France	Population totale	0,5	0,3	0,9	0,5
	Population urbaine	0,5	0,3	0,9	0,6
Italie	Population totale	0,2	-0,3	0,3	-0,3
	Population urbaine	0,3	-0,2	0,4	-0,1
Méditerranée	Population totale	1,4	0,8	1,4	0,8
	Population urbaine	1,9	1,3	1,8	1,1

Source : Attané et Courbage, Plan Bleu, 2001. Benoît et Comeau, Plan Bleu, 2005.

En se focalisant plus précisément sur le littoral proprement dit, nous voyons qu'environ $\frac{3}{4}$ de la population urbaine des départements ou provinces méditerranéennes d'Espagne (74%), France (78%) et Italie (71%) se localisent sur les agglomérations situées sur la ligne de côte. Cette proportion est constante pour chaque pays dans la période entre 1990 et 2025, selon les prévisions du Plan Bleu.

La population des villes situées sur la ligne de côte s'accroîtra entre 2000 et 2025 en Espagne (+ 916 000 habitants) et France (+ 515 000 habitants) mais, par contre, diminuera d'environ 607 000 habitants en Italie. Même ainsi, la population urbaine de la ligne côtière italienne continuera à être, en valeur absolue, la plus nombreuse avec plus de 17 millions de résidents en 2025.

En rapportant ces chiffres au linéaire côtier méditerranéen de chaque pays, on obtient la densité linéique qui illustre mieux l'ampleur de la pression de la population urbaine sur le strict littoral. Ainsi, on remarque que l'Espagne est le pays qui supporte la plus grande pression démographique urbaine sur la ligne de côte (3 778 habitants/km de côte méd.), très supérieure à celle de l'Italie (2 442 habitants/km de côte) et de la France (2 050 habitants/km de côte méd.).

Tableau 11 : Pression humaine permanente sur le littoral des départements méditerranéens d'Espagne, France et Italie, entre 1990 et 2025.

Pays	Population des agglomérations situées sur la ligne de côte (en milliers)						Habitants des agglomérations situées sur la ligne de côte par kilomètre de côte (hab./km de côte)		
	1990	% sur pop urbaine dpt méd en 1990	2000	% sur pop urbaine dpt méd en 2000	2025	% sur pop urbaine dpt méd en 2025	1990	2000	2025
Espagne	9357	74	9747	74	10663	74	3627	3778	4133
France	3288	78	3492	78	4007	78	1931	2050	2353
Italie	17992	71	18009	71	17402	71	2440	2442	2360
Total Méditerranée	61441		70043	69	90082	68	1341	1528	1966

Sources : OMT-Plan Bleu, 2003 ; Attané et Courbage, Plan Bleu, 2001 ; Géopolis. Benoît et Comeau, Plan Bleu, 2005.

L'ensemble des agglomérations situées sur la ligne de côte connaissent des croissances légèrement plus faibles que la population des agglomérations de l'intérieur des départements méditerranéens. Selon Moriconi-Ebrard (2001), « il y a donc une attraction du littoral à l'échelle globale du pays, mais à

l'échelle des départements littoraux, on observe plutôt un report de la croissance vers les villes de l'intérieur ». On remarque aussi que le dépeuplement déjà signalé en Italie, tant au niveau national que dans les provinces littorales, est encore plus rapide dans les agglomérations situées sur la ligne de côte.

Tableau 12 : Taux de croissance annuel moyen de la population urbaine des départements méditerranéens et de la ligne de côte d'Espagne, France et Italie, entre 1990 et 1995 (en %).

Pays	Taux de croissance annuel moyen population urbaine (1990-1995)	
	Dpt. méditerranéens	Ligne de côte
Espagne	0,62	0,45
France	0,63	0,60
Italie	-0,19	-0,39
Total Méditerranée	1,48	1,10

Source : Géopolis 1998, Plan Bleu 1999.

Comme nous l'avons déjà montré, la plupart de la population urbaine des départements méditerranéens se concentre sur les agglomérations situées sur la ligne de côte et, par voie de conséquence, le nombre de villes localisées sur le littoral est important et a augmenté considérablement depuis 1950 jusqu'en 1990. Selon Moriconi-Ebrard (2001), la croissance démographique a été relativement soutenue jusqu'au milieu des années 1960 avec l'effet du « baby-boom », néanmoins la croissance urbaine littorale a été alimentée principalement par une forte immigration depuis les départements de l'intérieur (en Espagne et Italie) ou situés plus au nord (en France).

Il y a différentes méthodes pour évaluer la part artificialisée du littoral méditerranéen. Nous allons en citer trois, avec des résultats parfois éloignés les uns des autres.

En premier lieu, la méthode de l'estimation des côtes artificialisées à partir des cartes de luminosité nocturne (NOAA), c'est-à-dire évaluer la proportion des côtes à forte densité d'établissements humains. Il faut être prudent dans l'analyse des données, puisque cette évaluation sous-estime le niveau d'artificialisation par les routes ou les villages. Ainsi, selon cette méthode, 75% de la côte méditerranéenne espagnole serait artificialisée, 71% de la côte italienne et 63% de la côte méditerranéenne française. Ce sont les valeurs les plus élevées relevées parmi toutes les analyses.

Tableau 13 : Établissements humains et artificialisation sur le littoral des départements méditerranéens d'Espagne, France et Italie, entre 1950 et 1995.

Pays	Agglomérations de plus de 10.000 hab. situées sur la ligne de côte						% estimé des côtes artificialisées
	1950	1960	1970	1980	1990	1995	
Espagne	43	45	51	63	68	71	75
France	14	14	16	17	21	21	63
Italie	154	162	173	184	196	196	71
Total Méditerranée	318	353	408	472	569	584	42

Source : Géopolis, PNUE/PAM/MEDPOL, 2001 ; NOA. (Estimation des côtes artificialisées à partir des cartes de luminosité nocturne (Night-time Light Radiation Surveys, NOAA)). Benoît et Comeau, Plan Bleu, 2005.

En deuxième lieu, la méthode du calcul du rapport entre la superficie cumulée des villes littorales (fournie par la base de données Géopolis) et la superficie de la bande côtière de 0 à 10 km. Selon ces données, qu'il faut aussi analyser avec précaution, en 1995, en Espagne, plus de la moitié (55%) de la bande côtière méditerranéenne de 0-10 km serait urbanisée, en Italie plus d'un tiers (38%) et en France un quart (24%). Suivant les projections du Plan Bleu, en 2025, la part urbanisée de la côte s'accroîtra de façon très importante en Espagne, où les 73% de la bande côtière seront artificialisés ; cependant, en France et en Italie, elle continuera à augmenter mais d'une manière plus modérée (34% et 45% de la bande côtière artificialisée respectivement).

Il faut remarquer que, selon les hypothèses du Plan Bleu, le citoyen consommera, en 2025, un espace 1,2% supérieur à celui de 1995, du fait de :

- la réduction de la taille des ménages,
- la croissance des revenus,
- et la multiplication des infrastructures.

Autrement dit, même si la croissance démographique stagne, voire si elle décroît (comme dans le cas de l'Italie), la consommation d'espace continuera à augmenter vu l'attendu accroissement d'espace consommé par chaque individu.

Tableau 14 : Urbanisation dans la bande côtière méditerranéenne de l'Espagne, la France et l'Italie, entre 1995 et 2025.

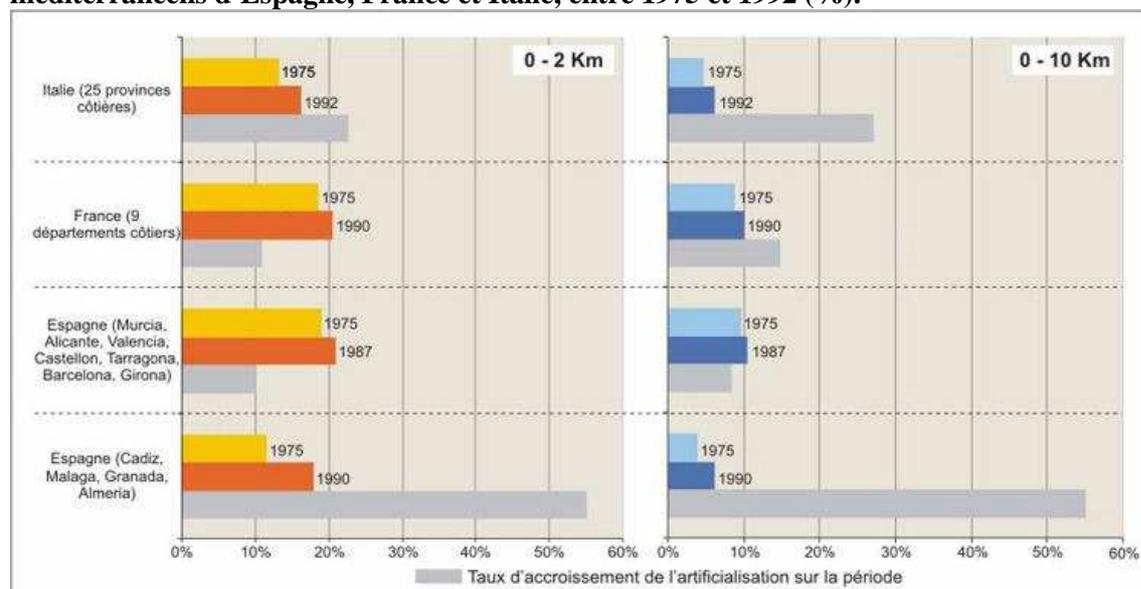
Pays	Linéaire côtier méditerranéen (km)	Superficie bande côtière 0-10 km (km ²)	Superficie cumulée des villes littorales (km ²)		Rapport entre superficie cumulée des villes littorales et superficie de la bande côtière (%)	
			1995	2025	1995	2025
Espagne	2580	25800	14182	18886	55	73
France	1703	17030	4042	5738	24	34
Italie	7375	73750	28320	33366	38	45

Source : Géopolis, 1998 ; Attané et Courbage, Plan Bleu, 2001 et 2002.

Enfin, l'évaluation des mutations du littoral méditerranéen à travers des images satellites du programme européen LACOST. Plus spécifiquement, on peut voir dans la figure suivante, le taux d'artificialisation dans la bande côtière de 0 à 2 km et de 0 à 10 km dans l'année 1975 et environ 15 ans après, dans l'ensemble des départements méditerranéens français, les provinces péninsulaires méditerranéennes d'Espagne et 25 des 57 provinces littorales d'Italie.

Si la côte andalouse méditerranéenne était, en 1975, la moins artificialisée de toutes, avec la croissance spectaculaire de la construction dans la bande de 0-2 km du 55%, en 1990, elle s'est beaucoup rapprochée des taux moyens observés en France et dans le reste du littoral méditerranéen espagnol. Pendant cette période, même si la part de côtes en Italie reste légèrement plus faible qu'en France et en Espagne, elle progresse plus rapidement (22% dans la bande de 0-2 km). Ainsi, en moyenne, dans la bande côtière de 0 à 2 km, la France et l'Espagne auraient environ 20% de la superficie artificialisée et les provinces étudiées en Italie, environ 16%. Dans la bande de 0 à 10 km, la part urbanisée est moindre, aux alentours de 10% en France et en Espagne et 6% en Italie. Ces taux d'artificialisation sont très inférieurs à ceux obtenus avec les deux méthodes antérieures.

Figure 2 : Taux d'artificialisation dans la bande côtière de quelques départements méditerranéens d'Espagne, France et Italie, entre 1975 et 1992 (%).



Source : Plan Bleu, à partir de données JRC. Benoît et Comeau, Plan Bleu, 2005.

La libéralisation du commerce agricole risque de réactiver l'exode rural, ce qui peut faire accroître la pression de la population sur le littoral (Benoît et Comeau, 2005).

Sur une grande partie du littoral méditerranéen des trois pays, il existe des routes à grande circulation dans le premier kilomètre terrestre. À part consommer de l'espace, l'excessive proximité de la côte produit des perturbations sur les échanges physiques terre-mer et engendre une urbanisation linéaire du littoral (Benoît et Comeau, 2005).

La construction de résidences secondaires est une cause importante de consommation d'espace. Ces résidences ont souvent tendance à devenir permanentes avec le temps. Les trois régions françaises méditerranéennes (Languedoc-Roussillon, PACA et Corse) rassemblent 30% des résidences secondaires du pays. Dans des îles comme la Corse (France) et Majorque (Espagne), les résidences secondaires représentent plus de 30% du parc immobilier. En Italie, il y aurait 4 millions de résidences secondaires.

Cependant, l'impact territorial le plus important dérive des constructions touristiques (hôtels, ports de plaisance, marinas, ...) sur la ligne de côte, qui contribuent à l'érosion côtière et à la dégradation des écosystèmes littoraux. En plus, la saisonnalité de l'affluence de la population touristique et les modes de consommation touristiques entraînent un surdimensionnement des équipements et des services, coûteux en espace, en investissement et en fonctionnement (Benoît et Comeau, 2005).

2. Le tourisme dans les départements côtiers méditerranéens d'Espagne, de France et d'Italie

Les départements littoraux méditerranéens d'Espagne, de France et d'Italie recevront en 2025, selon perspectives du Plan Bleu (Benoît et Comeau, 2005), 169 millions de touristes contre les 116 millions reçus en 2000 : c'est-à-dire, 53 millions de touristes additionnels en 25 ans dont 45 millions de touristes internationaux et 9 millions de touristes nationaux.

Tableau 15 : Nombre de touristes sur les départements méditerranéens d'Espagne, France et Italie, entre 1990 et 2025 (en milliers).

Pays	Tourisme international						Tourisme national						Tourisme Total		
	1990	% 1990	2000	% 2000	2025	% 2025	1990	% 1990	2000	% 2000	2025	% 2025	1990	2000	2025
Espagne	26.209	79	33.529	80	56.531	83	7.167	21	8.282	20	11.415	17	33.375	41.810	67.946
France	10.499	64	15.119	66	23.267	73	6.013	36	7.700	34	8.664	27	16.512	22.819	31.931
Italie	17.341	46	26.768	55	40.141	60	20.556	54	22.121	45	26.801	40	37.898	48.888	66.942
Total Méd.	78.378	59	112.176	64	205.533	66	53.794	41	63.480	36	106.688	34	132.171	175.656	312.221

Sources : Benoît et Comeau, Plan Bleu 2005 ; OMT, 2001.

La plupart des touristes qui visitent les départements littoraux méditerranéens espagnols, français et italiens sont des touristes internationaux (80% ES, 66% FR, 55% IT en 2000) et les projections estiment que cette tendance s'accroîtra, au moins jusqu'à l'an 2025. Malheureusement, selon le Plan Bleu (Benoît et Comeau, 2005), « le touriste international consomme en moyenne plus d'eau et d'énergie et produit plus de déchets que le touriste national ou le résident permanent ». Suivant l'estimation du Plan Bleu (2005), aux Îles Baléares, un touriste produit 50% de déchets solides de plus qu'un résident et la consommation d'eau s'accroît d'environ 40 000 m³/jour pendant la saison touristique (Benoît et Comeau, 2005).

Tableau 16 : Pression humaine saisonnière sur le littoral et les départements méditerranéens d'Espagne, de France et d'Italie, entre 1990 et 2025.

Pays	Densité de pop.+Touristes dans les dpt méd durant le mois de pointe (hab./km ²)		(Estimation du) Nb touristes (dans les dpts méd) / Km de côte méd durant le mois de pointe (touristes/km de côte méd)		
	2000	2025	1990	2000	2025
Espagne	250	315	2.587	3.241	5.267
France	234	293	1.939	2.680	3.750
Italie	257	263	1.028	1.326	1.815
Total Méditerranée	158	209	577	767	1.363

Sources : OMT-Plan Bleu, 2003 ; Attané et Courbage, Plan Bleu, 2001 ; Géopolis. Plan Bleu, 2005.

Pendant les mois de pointe, la densité de population dans les départements littoraux méditerranéens augmente, du fait du cumul de la population permanente (résidente) et des touristes. Ainsi par exemple, dans l'année 2000, la densité est passée de 163 hab/km² durant la saison non touristique à 250 hab/km² dans le mois de pointe en Espagne. Cette différence est encore plus significative en France.

La part des touristes qui s'établira strictement sur le littoral est difficile à estimer, mais étant donné la prédominance du modèle balnéaire (mer et plage), on peut faire la supposition que la plupart d'entre eux s'y rendront. De cette façon, le rapport des chiffres de la population saisonnière au linéaire côtier illustre mieux l'envergure de la pression démographique exercée sur le littoral.

Ainsi, pour les trois pays, on obtient une densité touristique linéique méditerranéenne qui ne cesse de s'accroître au long du temps et qui est particulièrement forte en Espagne, où l'estimation atteint les 3 241 touristes/km de côte pendant les mois de pointe en 2000 et qui prévoit jusqu'à 5 267 touristes/km de côte pour l'année 2025. Si les prévisions du Plan Bleu (Benoît et Comeau, 2005) s'accomplissent, l'Espagne sera, en 2025, l'un des pays de la Méditerranée où la pression touristique sur la ligne de côte sera la plus forte.

À l'égard des prévisions du Plan Bleu (Benoît et Comeau, 2005), le tourisme continuera à se développer prioritairement sur le littoral, avec la densification et les problèmes environnementaux générés sur tout le pourtour méditerranéen.

3. Impacts environnementaux de l'urbanisation sur le littoral

L'urbanisation des côtes méditerranéennes ont des effets importants sur les espaces littoraux comme :

- La concentration spatiale des activités économiques sur le littoral qui entraîne des conflits d'usage des sols entre les activités traditionnelles (fondamentalement l'agriculture) et les nouvelles activités des secteurs 2 et 3. Cette polarisation provoque aussi un déséquilibre entre le littoral, très dynamique, et son arrière-pays, moins développé.
- L'accroissement de la concurrence pour les ressources naturelles (sol et eau) et les conflits d'usages liés entre l'usage urbain, agricole, touristique et industriel.
- La concentration massive de population dans les agglomérations côtières qui occasionne de grandes quantités d'eaux usées qui polluent les eaux souterraines et les eaux marines. L'imperméabilisation du sol à cause de l'urbanisation et le manque de stations d'épuration des eaux usées qui, dans certains cas, aggrave le problème.
- Le rassemblement d'activités et de personnes qui provoque une augmentation de la pollution de l'air par des gaz (oxydes de soufre, du plomb, des oxydes d'azote, du dioxyde et monoxyde

de carbone, des composés organiques volatiles, du méthyle de mercure, du méthane, etc.) qui sont liés à l'effet de serre et de nuisances sonores (PAM-PNUE, 2002).

Le tourisme de masse accentue les effets négatifs de l'urbanisation sur les zones côtières, que ce soit la concurrence sur les ressources naturelles (surtout sur l'eau) et les conflits d'usages qui en découlent, que l'augmentation de production de déchets. Ces effets conduisent à la perte ou à la dégradation d'habitats naturels, à l'abandon des activités traditionnelles (agriculture et pêche) et à la perte de la culture locale et suscitent des changements dans les paysages traditionnels (agricoles), (PAM-PNUE, 2002).

III. Pollutions et dégradations du milieu littoral

Les milieux littoraux sont des zones de transition entre les systèmes terrestres et marins. Ce sont des frontières écologiques (écotones) caractérisées par un intense processus d'échange de matière et d'énergie. Par leur configuration, on peut distinguer deux types de côte : d'érosion (falaises) et de sédimentation (plages, dunes et zones humides côtières). La variété et la singularité des écosystèmes qui se rencontrent dans ce domaine comprennent des valeurs socio-économiques et d'éducation très importantes (WWF/Adena, 2002).

Les activités humaines réalisées sur les zones côtières méditerranéennes sont à l'origine de la plupart des pollutions et dégradations des écosystèmes littoraux. Elles affectent négativement la distribution, la diversité et la survie de la flore et de la faune, ainsi que des écosystèmes en général (PAM-PNUE, 2002).

80% des pollutions qui atteignent les eaux marines proviennent d'activités établies à terre (telluriques) et seulement 20% des pollutions sont de provenance maritime. Les pollutions les plus remarquables concernent :

- l'eutrophisation, produite principalement (plus des $\frac{3}{4}$) par les rejets agricoles diffus, riches en azote et phosphore (N et P), qui favorisent la production primaire aquatique ;
- les contaminations chimiques, provoquées notamment par les effluents industriels (ainsi que ceux de la transformation des hydrocarbures) que produisent les industries chimiques et extractives ;
- les pollutions organiques et par micro-organismes pathogènes occasionnées surtout par les effluents urbains non traités ou partiellement traités (eaux usées domestiques et industrielles) qui contiennent de grandes quantités d'éléments nutritifs et de matières en suspension contribuant ainsi à l'accumulation de matières organiques et de polluants et diminuant la qualité des eaux de baignade ;
- les déchets solides et dangereux provenant des ménages, du tourisme, des industries, d'activités de construction et de décharges, souvent déversés ou immergés ils peuvent conduire au recouvrement du fond de la mer (Coudert, 2007).

Un des premiers symptômes de dégradation environnementale est la perte d'habitats, comme par exemple la perte et la dégradation des zones humides, ce qui représente une menace aussi pour de nombreuses espèces (spécialement pour les oiseaux qui nidifient sur les côtes méditerranéennes), (PAM-PNUE, 2002). Parmi les causes les plus importantes de dégradation des habitats et la perte de biodiversité, on peut citer :

- l'érosion côtière, aggravée par plusieurs activités humaines comme l'aménagement de bassins versants (qui réduit les apports sédimentaires des rivières à la mer), les extractions de sable, les constructions de défenses à la mer et les restructurations de la côte (destruction des défenses naturelles de la côte, telles que les dunes et les cordons littoraux, au bénéfice du développement urbain lié aux activités commerciales ou touristiques) ;

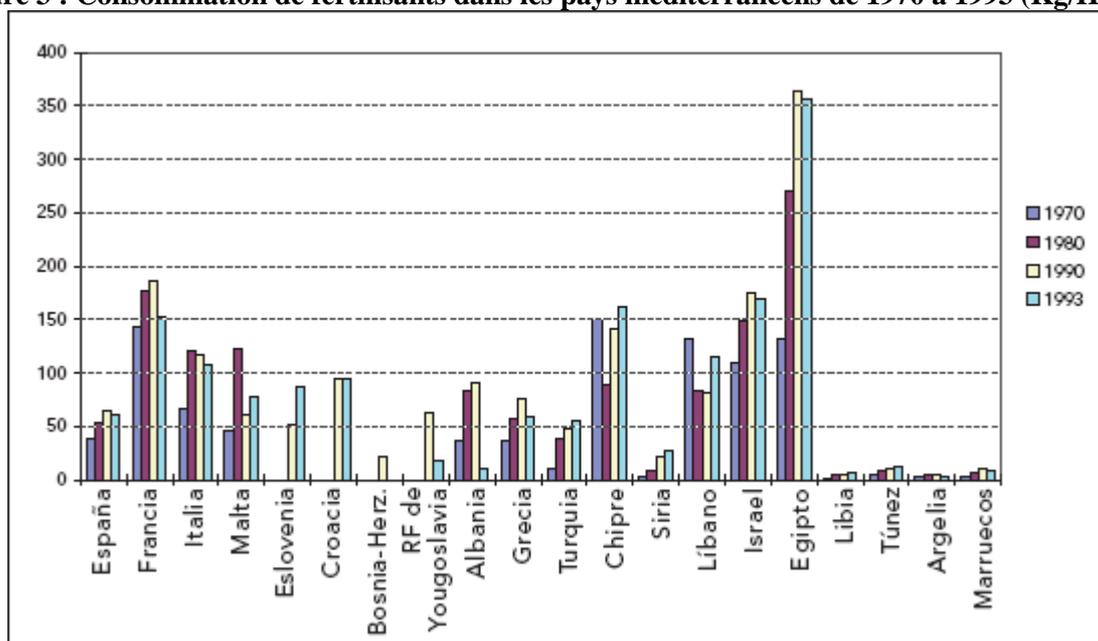
- les invasions biologiques (introduction d'espèces marines non indigènes) générées par la combinaison des changements climatiques et la détérioration des écosystèmes marins provoquent d'importants changements dans la biodiversité. Les invasions biologiques sont considérées comme la deuxième cause mondiale de perte de biodiversité ;
- la surexploitation des ressources en eau pour satisfaire la demande de l'agriculture pour irriguer et les besoins urbains et touristiques qu'implique la dégradation des ressources en eau du fait des intrusions salines (pour prélèvements excessifs sur les eaux souterraines) et qui peut conduire à l'épuisement d'une ressource limitée ;
- l'accroissement de la pression de la pêche qui entraîne une dégradation de la chaîne alimentaire marine qui, à son tour, a un effet négatif sur l'ensemble des écosystèmes littoraux (Coudert, 2007 et PAM-PNUE, 2002).

Le changement climatique constitue, selon le PAM-PNUE (2002), une menace potentielle pour le littoral méditerranéen, étant donné qu'il peut accentuer des phénomènes « *de sécheresse, d'inondation, d'érosion des sols et de désertification, de tempêtes, d'érosion côtière, de changements de la température et de la salinité, d'élévation du niveau de la mer, et enfin de réduction de la biodiversité.* ». Il peut aussi amplifier les risques d'incendies et les glissements de terrains (Coudert, 2007).

Certaines actions humaines multiplient les effets de l'élévation du niveau de la mer, surtout dans les zones les plus sensibles comme les zones d'estuaires et les zones humides côtières (PAM-PNUE, 2002).

L'agriculture produit des altérations plutôt indirectes dans l'environnement littoral. Du fait de la rareté des plaines littorales en Méditerranée, la pression que subissent les plaines existantes est très forte. Les principales pressions que génère l'activité agricole sont l'érosion du sol et l'apport d'excédents d'éléments nutritifs issus d'une excessive fertilisation. Les grands bassins hydrographiques, comme ceux du Rhône et du Pô, subissent de fortes pressions agraires. La figure suivante montre les quantités moyennes de fertilisants utilisés par ha dans les pays méditerranéens. En 1993, même si la France et l'Italie autant que l'Espagne avaient commencé à réduire les quantités de fertilisants utilisés par ha, les agriculteurs italiens utilisaient deux fois la quantité moyenne utilisée en Espagne et la France en utilisait trois fois cette quantité pour la même surface (UNEP et AEMA, 2000).

Figure 3 : Consommation de fertilisants dans les pays méditerranéens de 1970 à 1993 (Kg/Ha).



Source : Banque Mondiale, Indicateur social de Développement, 1996. (UNEP et AEMA, 2000).

Le littoral méditerranéen espagnol

Selon l'Agence Européenne pour l'Environnement (2006), sur le littoral méditerranéen espagnol, les principaux problèmes environnementaux sont l'intense urbanisation du littoral et la pollution produite par les rejets d'eaux usées urbaines et industrielles, malgré les stations d'épuration utilisées. L'urbanisation côtière affecte les écosystèmes les plus précieux et les plus fragiles, comme les dunes, les forêts côtières, les zones humides et les plages. La proximité des constructions à la mer les rendent très vulnérables aux événements météorologiques (tempêtes, inondations, etc.), (AEE, 2006).

Les fleuves les plus importants, par lesquels se transporte la pollution tant urbaine qu'industrielle jusqu'à la mer Méditerranée, sont l'Èbre, le Segura et le Xuquer, à côté respectivement des villes d'Amposta, Murcia et Valence (AEE, 2006).

Les principaux « points chauds » de pollution et les zones de préoccupation environnementale majeure sur le littoral méditerranéen espagnol sont représentés sur la figure 4.

Figure 4 : Côte méditerranéenne espagnole avec les zones de préoccupation environnementale majeure et les « points chauds » de pollution.



Source : Agence européenne pour l'environnement, 2006.

Les « points chauds » correspondent à :

- Barcelone, Valence, Carthagène, Tarragone et Algésiras, à cause des eaux usées urbaines et industrielles;
- embouchure de l'Èbre (Amposta), par les polluants urbains et industriels (AEE, 2006).

Le littoral méditerranéen français

Le principal problème environnemental du littoral méditerranéen français est la pollution des eaux marines par les eaux polluées transportées par les fleuves et par les eaux usées industrielles et urbaines traitées. Il existe aussi une grande préoccupation liée à l'intense urbanisation à forte densité, développée tout au long du littoral. L'urbanisation a modifié d'importantes zones naturelles (AEE,

2006). Les espaces qui suscitent une inquiétude environnementale sont indiqués sur la figure 5 suivante :

Figure 5 : Côte méditerranéenne française avec les zones de préoccupation environnementale majeure et les « points chauds » de pollution.



Source : Agence européenne pour l'environnement, 2006.

Les activités humaines qui provoquent les problèmes environnementaux dans les zones montrées dans la figure varient selon la zone. Par exemple :

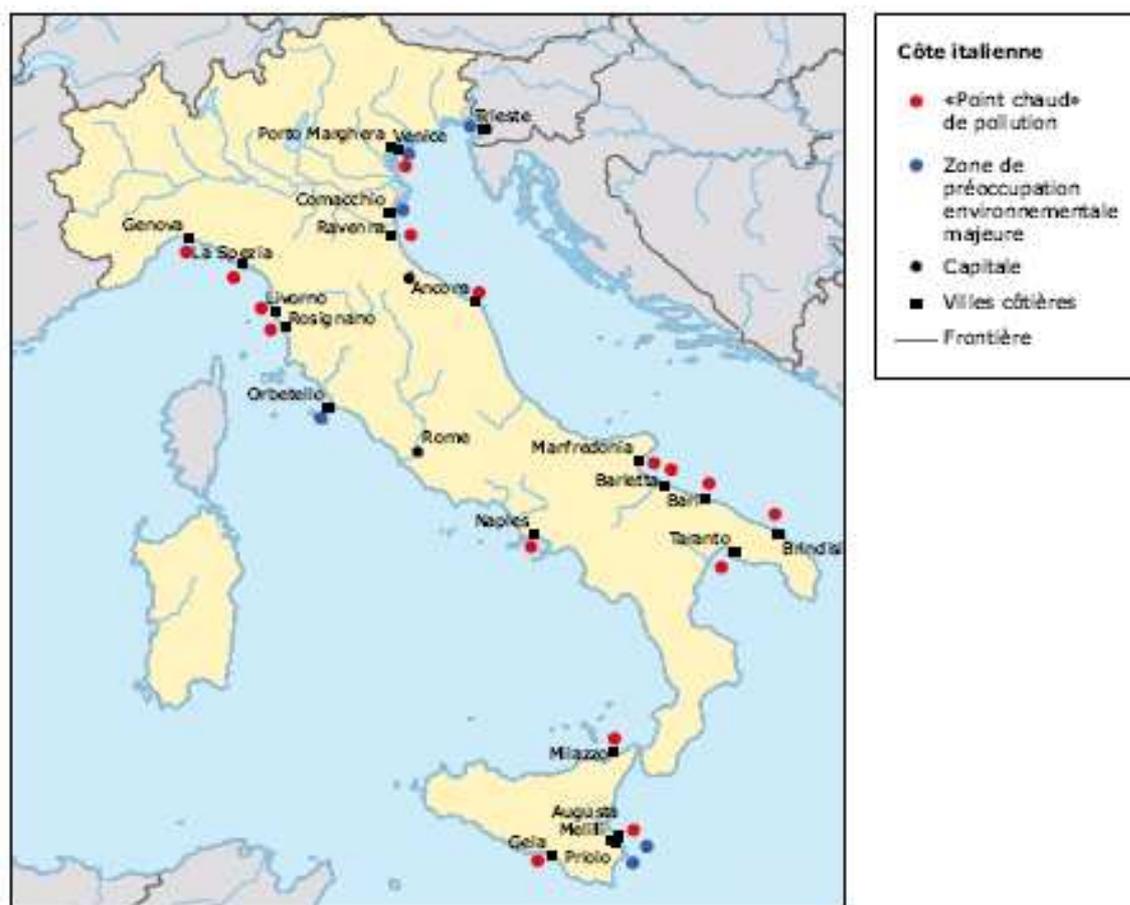
- le rejet des eaux usées urbaines traitées affecte principalement Marseille et Nice ;
- le fleuve Rhône transporte dans ses eaux de grandes quantités d'éléments nutritifs et d'autres polluants qui proviennent de son bassin hydrographique ;
- dans le port de Fos (le plus grand en France), il y a des terminaux pétroliers et de méthane et une grande zone industrielle ;
- les cours fluviaux de l'Hérault, du Gard et du Vaucluse sont considérés comme des axes de pollution industrielle (installations hydroélectriques et nucléaires, transformation des hydrocarbures, électronique, métallurgie et produits chimiques) ;
- le déballastage et les déversements accidentels d'hydrocarbures dans les ports de Marseille, Sète, Port-la-Nouvelle, Port-Vendres, Toulon (base des forces navales françaises), Nice, Bastia et Ajaccio ont provoqué une pollution par les hydrocarbures (AEE, 2006).

Le littoral méditerranéen italien

Les principaux problèmes du littoral méditerranéen italien sont l'eutrophisation et la pollution causées par les eaux urbaines et industrielles et les eaux de ruissellement des terres agricoles et la pollution par hydrocarbures occasionnée par le transport maritime. Il existe aussi un « bétonnage » du littoral du fait de l'urbanisation touristique (AEE, 2006).

Le Pô est un vecteur important de pollution, parce qu'il transporte des eaux usées urbaines et industrielles, ainsi que des eaux de ruissellement agricoles qui proviennent de son bassin hydrographique jusqu'à la mer Adriatique (AEE, 2006). Les zones préoccupantes pour l'environnement sont indiquées sur la figure 6.

Figure 6 : Côte italienne avec les zones de préoccupation environnementale majeure et les « points chauds » de pollution.



Source : Agence européenne pour l'environnement, 2006.

Le problème de l'eutrophisation affecte notamment le golfe de Trieste (par suite des éléments nutritifs transportés par le Pô et des rejets côtiers) ; les lagunes de Venise, Comacchio et Orbetello ; les zones côtières de la Ligurie, du Latium et de l'Émilie-Romagne (dû aux eaux usées urbaines/industrielles) ; et la côte Tyrrhénienne près des embouchures de l'Arno et du Tibre (AEE, 2006).

Les ports de Trieste, Venise, Gênes, Livourne, Naples, Tarante, Brindisi, Ancône, Aoûta-Priolo-Melilli, Milazzo, Ravenne et Gela subissent des contaminations par les hydrocarbures de pétrole du fait du trafic maritime intensif et des pertes d'hydrocarbures des raffineries (AEE, 2006).

En dehors de la menace qui pèse sur l'environnement littoral, il existe aussi une menace sur la pérennité de la culture et sur le patrimoine des communautés locales littorales (PAM, 2002).

IV. Le cadre législatif/institutionnel de protection et de gestion du littoral

Au niveau régional méditerranéen, il existe un cadre juridique commun pour la protection de la mer, du littoral et des bassins versants. En 1975, le Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) a été adopté par 16 pays méditerranéens et la Communauté Européenne, sous la coordination du PNUE. L'année suivante, en 1976, la Convention de Barcelone, pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution par le même groupe de pays, a été adoptée. Le cadre juridique du PAM a été complété pendant les décennies suivantes par sept Protocoles pour approfondir certains aspects de la conservation de l'environnement méditerranéen :

- le Protocole « immersions » (par les navires et aéronefs) ;
- le Protocole « prévention et situations critiques » (pollution par les navires et situations critiques) ;
- le Protocole « tellurique » ;
- le Protocole « aires spécialement protégées et diversité biologique » ;
- le Protocole « offshore » (pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation) ;
- le Protocole « déchets dangereux » ;
- le Protocole « gestion intégrée des zones côtières » (Page web du PNUE/PAM).

Le PAM original a été remplacé, en 1995, par le Plan d'action pour la protection du milieu marin et le développement durable des zones côtières de la Méditerranée (PAM Phase II). En même temps, a été adoptée une version amendée de la Convention de Barcelone dénommée « Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée ». Les parties contractantes de la Convention sont maintenant au nombre de 22 et ses objectifs principaux sont les suivants :

- évaluer et maîtriser la pollution ;
- assurer la gestion durable des ressources naturelles marines et côtières ;
- intégrer l'environnement dans le développement économique et social ;
- protéger le milieu marin et les zones côtières par des actions visant à prévenir et réduire la pollution et dans la mesure du possible l'éliminer qu'elle soit due à des activités menées à terre ou en mer ;
- protéger le patrimoine naturel et culturel ;
- renforcer la solidarité entre les états riverains de la Méditerranée ;
- contribuer à améliorer la qualité de vie. (Page web du PNUE/PAM).

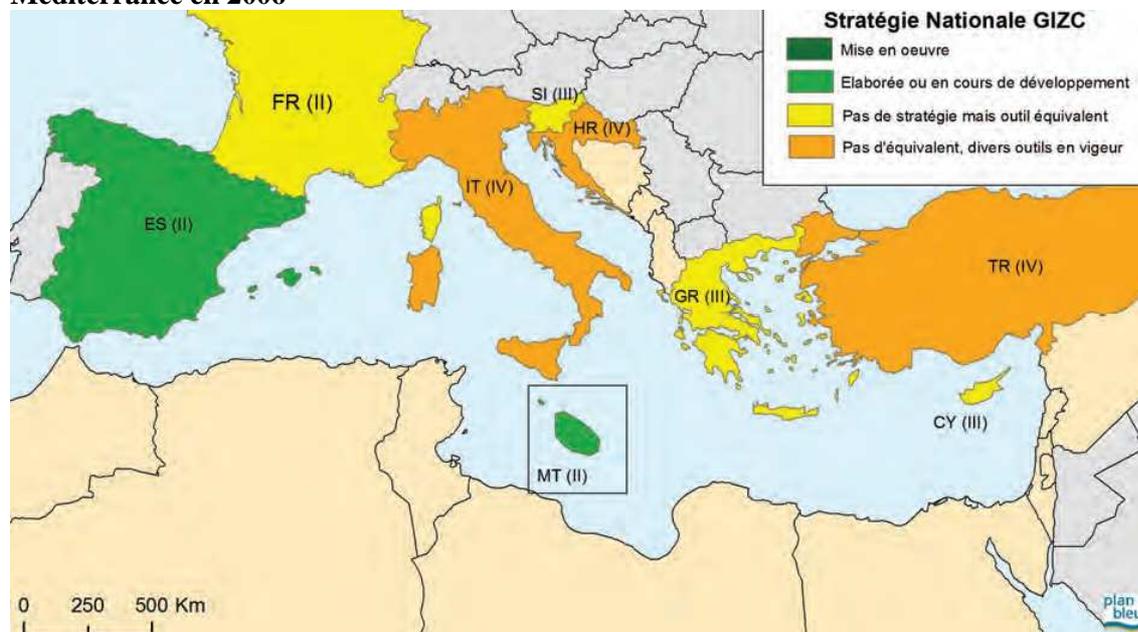
« La gestion intégrée des zones côtières est, au plan juridique et opérationnel, la voie choisie pour assurer le développement durable de ces espaces. » (Prieur et Ghezali, 2000). Pour répondre aux besoins spécifiques de planification et de gestion intégrées des zones côtières, en 2008 a été signé le dernier protocole de la Convention relatif à la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC), mais, jusqu'à maintenant, le septième Protocole n'est pas entré en vigueur, étant donné que seuls deux pays, la Slovénie et la France, l'ont ratifié (PNUE/PAM-Plan Bleu, 2009).

Au niveau européen, suite à la Recommandation 2002/413/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion intégrée des zones côtières en Europe, les trois pays ont adopté des positions différenciées :

- l'Espagne a élaboré sa propre stratégie nationale de GIZC qui a été présentée en 2006 ;
- la France a présenté un rapport basé sur un document élaboré en 2004 par la DATAR (« Construire ensemble un développement équilibré du littoral ») considéré comme équivalent à une stratégie nationale de GIZC, même s'il a été élaboré indépendamment de la recommandation communautaire de GIZC ;
- tandis qu'en Italie aucun document n'a été présenté et aucune politique nationale équivalente de GIZC n'était en préparation en 2006, seuls quelques outils ont été mis en place pour traiter les problèmes des zones côtières. C'est-à-dire que l'Italie n'a pas suivi, du moins

officiellement, la recommandation GIZC. « *L'une des raisons pourrait être le caractère fortement décentralisé du pays qui délègue la majeure partie de la gestion et de la planification des zones côtières à des administrations locales de façon à amener l'Etat à se désengager.* » (Rupprecht Consult et International Ocean Institute, 2006). Néanmoins, on trouve en Italie deux régions, l'Emilie Romagne et les Marches, qui ont un plan de gestion intégrée des zones côtières approuvé (ISPRA, 2008).

Figure 7 : Etat de la mise en œuvre de l'approche Gestion Intégrée des Zones Côtières en Méditerranée en 2006



Sources : CAR/PAP, RC and IOI, 2006. (PNUE/PAM-Plan Bleu, 2009).

Au niveau national, les législations relatives au littoral restent dissemblables. Ainsi, la France autant que l'Espagne possèdent un cadre légal propre au littoral, tandis qu'en Italie il existe plusieurs lois qui régulent les côtes, par exemple en matière d'aménagement et d'urbanisme (aussi existantes en France), (PNUE/PAM-Plan Bleu, 2009). De même en Espagne et en France, il existe une grande quantité de législations spéciales qui continuent à s'appliquer sur les zones côtières (pêche, domaine public maritime, ports, urbanisme), (Prieur et Ghezali, 2000). Elles s'appliquent aux zones côtières, bien des textes généraux peuvent être appliqués à tout le territoire (lois sur l'environnement, sur les aires protégées et la nature, sur l'eau, sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire), bien des textes spécifiques au littoral ne prennent en compte presque qu'exclusivement la partie maritime du littoral (lois sur le domaine public maritime, sur la pêche maritime, sur la défense contre la mer, sur les ports et la marine, sur la mer territoriale et sur les exploitations offshore). Selon Prieur et Ghezali, (2000) « *Aucun pays n'a regroupé les textes relatifs à ces espaces dans un code spécial* ».

Le littoral méditerranéen espagnol

La loi espagnole 22/1988 des Côtes de 1988 constitue la principale initiative pour protéger et gérer le domaine public marin et côtier en Espagne. Cette loi a spécifiquement traité la gestion des zones publiques sur le littoral. Elle concerne la délimitation côtière, les concessions et les autorisations d'accès, la régulation des usages et de la protection du domaine public et des plages, comme par exemple, pour les défenses côtières ou le ré-ensablement. A l'intérieur de la bordure littorale, sont considérées biens du domaine public étatique la zone maritime terrestre, les plages, la mer territoriale et les ressources naturelles de la zone économique et la plateforme continentale, en reprenant les éléments de l'article 132.2 de la Constitution espagnole. Elle fait fondamentalement référence à la gestion et à la conservation de ce patrimoine naturel, développe les principes établis dans l'article 45 du texte constitutionnel dans ce sens et recueille les critères sur la protection des zones côtières contenus dans la Recommandation 28/1973 du Conseil de l'Europe, dans la Charte du Littoral de 1981 de la

Communauté Economique Européenne et dans d'autres plans et programmes de même nature (BOE, 1988).

La principale administration côtière en charge de la mise en œuvre est le ministère de l'Environnement public côtier. Elle délimite également quatre zones juxtaposées à partir de la ligne de rivage, imposant des restrictions aux propriétaires privés afin de préserver l'usage et le droit d'accès du public et d'assurer un développement compatible avec la protection du domaine public.

Bien que la loi des Côtes constitue un cadre pour la gestion des zones côtières au niveau national, son champ d'application reste limité. Elle s'applique à la régulation du développement littoral et du tourisme, à la gestion des aspects physiques du littoral, et à la garantie d'accès au public. Mais elle ne définit que de façon indirecte le concept clé du texte, à savoir ce qu'est le littoral.

L'évolution vers une approche plus intégrée va nécessiter de se pencher sur l'intégration terre-mer et la coordination des diverses activités sectorielles présentes dans la zone côtière.

L'autre problème pour la gestion des zones côtières en Espagne est celui du recouvrement des juridictions entre gouvernements nationaux, régionaux et locaux. Bien que le rôle principal revienne aux gouvernements régionaux (chargés de l'aménagement du territoire littoral et de l'environnement), le gouvernement central (chargé du domaine public) intervient aussi à travers la loi des Côtes. D'autre part, les autorités locales (chargées de la planification urbaine) contrôlent les plans d'occupation des sols pour les plages et le proche littoral, fondamentaux pour l'aménagement des zones côtières. On aboutit ainsi à un système complexe de compétences et d'interventions plutôt duplicatives et peu efficaces (Prieur et Ghezali, 2000).

Le littoral méditerranéen français

Les bases de la politique de l'aménagement du littoral ont été établies en France dans l'année 1973 par le « rapport Piquard » qui proposait l'aménagement comme moyen pour préserver l'accès à une nature encore vierge et la création d'un opérateur foncier pour sauvegarder et valoriser le littoral. Suite à ces recommandations, la loi n° 75-602 du 10 juillet 1975 a créé le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL, dit « Conservatoire du littoral »). Cet organisme a l'objectif « *d'acquérir les sites naturels menacés de dégradation et de disparition et de les conserver pour les générations futures dans toutes leurs diversités et richesse* » (DIACT, 2006).

Postérieurement, s'est réalisée la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat à travers la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et se sont transcrits les principes de protection et d'aménagement du littoral de la « directive d'Ornano » (directive d'aménagement national du 25 août 1979) dans la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986, plus connue comme la « loi Littoral ». Cette loi a marqué une grande avance vers un partage des responsabilités juridiques et fonctionnelles de la politique du littoral et un début pour la mise en place d'une gouvernance locale des zones côtières. Ses objectifs sont principalement : aménager, protéger et mettre en valeur le littoral. Ces objectifs sont englobés dans une vision à long terme et d'ensemble (plusieurs échelles territoriales) (DIACT, 2006).

Le seul pays parmi les trois qui dispose d'une définition juridique du littoral est la France. Cette définition est recueillie dans sa « loi Littoral » de 1986 qui englobe les communes littorales riveraines des mers et océans et éventuellement les communes riveraines des estuaires et deltas situés en aval de la limite de salure des eaux dans la mesure où elles participent aux équilibres économiques et écologiques littoraux. Ce territoire peut être élargi, étant donné que la mission du Conservatoire du littoral porte sur un espace qui concerne aussi les cantons côtiers (plus larges que les communes) et que la loi du 8 janvier 1993 permet l'extension aux zones limitrophes aux cantons, si elles forment une unité écologique ou paysagère (Prieur et Ghezali, 2000).

Le littoral méditerranéen italien

Bien qu'en Italie il n'existe pas une loi cadre spécifique au littoral, il y a des législations spécifiques relatives aux zones côtières. La gestion des côtes en Italie est partagée entre l'Etat, les régions, les provinces et les communes.

La principale loi qui légifère le littoral est la loi 431/85 du 1985, dénommée « *Legge Galasso* » qui règlemente les changements du paysage et qui, pour protéger de tels paysages, établit une interdiction de construire à moins de 300 mètres de la mer. En ce que concerne la défense du sol, la loi 183/89 responsabilise l'Etat pour définir les indications et les critères généraux et confère aux régions les fonctions administratives. La loi 112/98 sur la défense des côtes distribue les responsabilités de la même façon que la précédente, ainsi les fonctions de programmation, planification et gestion intégrée des interventions de défense des zones côtières restent aux mains des régions. Enfin, la loi 96/99 confère les mêmes responsabilités régionales aux provinces (Palma, 2009).

Selon l'ISPRA (2008), des quinze régions littorales italiennes, seules neuf disposent d'un plan de défense du sol pour tout le territoire régional, dont six ont un plan spécifique de protection des zones côtières. Ainsi, il y a aussi deux régions qui ont développé un plan de gestion intégrée des zones côtières (GIZC).

Chapitre II : Le contexte de l'agriculture méditerranéenne littorale

I. L'agriculture méditerranéenne littorale

Les paysages méditerranéens ont été très diversifiés dès leur origine et n'ont pas cessé de l'être depuis dix mille ans (Albertini, 2009). En partie mythe et idéalisation de la réalité, le paysage méditerranéen est l'un des éléments sur lesquels se fonde l'identité méditerranéenne. Les attributs à travers lesquels on l'identifie sont : la mer avec ses chaudes eaux superficielles et sa faune particulière ; la flore littorale, pinèdes, garrigues, maquis ; la grande fragmentation d'un espace côtier au relief souvent accusé et tourmenté (lido sablonneux, falaises calcaires, archipels multiples) ; les villages établis sur les versants ou juchés sur les crêtes des montagnes ; les contrastes des couleurs et la luminosité du ciel ; les odeurs des ports de pêche et des marchés locaux ; la cuisine méditerranéenne et les cultures traditionnelles telles que l'olivier, la vigne et le blé (Joannon *et al.* 2001).

L'agriculture méditerranéenne littorale, plus précisément, les agricultures méditerranéennes littorales, sont le résultat de divers caractères naturels originaux de la Méditerranée comme le climat (température et régime pluviométrique), le relief et la pédologie et des aménagements anthropiques du territoire.

On trouve en Méditerranée un milieu naturel fortement typé, défini par son milieu physique, la profusion et la richesse de ses espaces naturels (Fleury, 2004).

Le climat méditerranéen est avant tout caractérisé par la sécheresse estivale (causée par une localisation vers 30-40° de latitude sur la façade occidentale des continents) sauf occurrence d'orages, coïncidant avec les températures élevées de l'été (Joannon *et al.* 2001). Durant l'hiver et au début du printemps par contre, les précipitations sont relativement abondantes mais irrégulières et les températures fraîches ou douces. En raison de la latitude et de la faible nébulosité estivale, l'insolation est élevée (Fleury, 2004).

Il existe une indéniable influence orographique permanente sur la pluviométrie dans le Bassin Méditerranéen (Joannon *et al.* 2001). Le relief littoral est extraordinairement divers et fait de la Méditerranée un espace morcelé en montagnes qui arrivent jusqu'à la mer (avec des roches souvent calcaires, mais aussi volcaniques et métamorphiques) et d'immenses étendues plates et sableuses, séparées par un réseau hydrographique aux cours d'eaux fréquemment irréguliers et encaissés. La grande différence d'altitude entre plaine et montagne fait la distinction entre les types d'agriculture possibles, le littoral étant plus intensivement cultivé laissant la montagne comme réservoir d'eau (Fleury, 2004). En effet, la disponibilité en eau est la clé de l'intensification des systèmes agricoles en Méditerranée. Elle a été utilisée par l'Etat et par les sociétés locales comme levier pour la modernisation agricole à travers des aménagements hydrauliques, c'est ce qui a permis le passage d'une agriculture pluviale à une agriculture irriguée. Malheureusement, l'eau est une ressource déficitaire dans le Bassin, notamment au Sud (Joannon *et al.* 2002).

Ces conditions physiques ajoutées au fait de l'ancienneté de l'agriculture ont favorisé des phénomènes comme l'érosion, de plus en plus alarmants et préjudicieux, notamment dans le Sud du Bassin, mais aussi dans certains pays du Nord comme l'Espagne (Fleury, 2004).

Les formations végétales plus présentes sur la frange côtière sont les forêts méditerranéennes qui se caractérisent par la prépondérance des sempervirents et la présence de feuillus comme *Quercus ilex* et *Quercus suber* et de conifères comme *Pinus Pinea*. Ces types de formations sont souvent dégradés en maquis ou garrigue. D'autres formations comme les forêts tempérées (hêtres ou chênes caducifoliés) et les forêts mixtes « subméditerranéennes » (cèdres et sapins) sont présentes sur les rivages septentrionaux, fondamentalement à l'intérieur, en arrivant au littoral dans des zones montagneuses. Au contraire, les forêts claires méditerranéennes (conifères : *Pinus halepensis*), les pseudo-steppes et les

steppes méditerranéennes sont caractéristiques des rives méridionales et orientales semi-arides et arides (Joannon *et al.* 2001).

La végétation des espaces naturels du Bassin Méditerranéen est remarquablement riche et variée, parce qu'elle est adaptée aux différentes situations, conséquence de l'altitude, de l'exposition, de la proximité de la mer et des microclimats de chaque territoire (Albertini, 2009). Ces espaces naturels sont menacés principalement par l'expansion urbaine (citadins et touristes) et, dans une moindre mesure, par les activités agricoles. Ceux-ci favorisent l'occurrence de risques naturels comme le feu et les inondations, entre autres. Pour faire face aux menaces, se sont mis en place des systèmes de protection des espaces naturels (Ramsar, Natura 2000, parcs nationaux, ...), fondamentalement pour les sites situés sur le littoral (zones humides), des zones marines et pour les forêts des montagnes de l'arrière-pays (Fleury, 2004).

Les paysages ruraux méditerranéens n'ont cessé de se diversifier avec le temps. Ces transformations ont commencé avec la mise en culture d'un certain nombre d'espèces végétales autochtones qui composaient les paysages originels de la Méditerranée : blé, orge, légumineuses, olivier, vigne, amandier, figuier, poirier, pommier, grenadier ou mûrier noir, entre autres (Albertini, 2009). C'est l'agriculture sèche (dépendante uniquement de l'eau de pluie), caractérisée en Méditerranée par la célèbre trilogie : céréales + cultures permanentes + élevage ovin. Dans le pourtour méditerranéen, se sont développées de vastes et petites surfaces de blé dur et d'orge, en alternance avec la jachère, pour laisser la terre se reposer et assurer la nourriture des ovins. Ces cultures étaient généralement en combinaison avec des arbres à racines longues, comme l'olivier, la vigne, l'amandier et le figuier, éléments indispensables dans les paysages de l'agriculture sèche (Joannon *et al.* 2001).

A partir de ce groupe de cultures, d'autres espèces végétales ont été introduites en Méditerranée sur différentes périodes comme par exemple :

- durant l'Antiquité : abricotier, amandier, cédratier, cerisiers, châtaignier, cognassier, néflier commun, noisetier, noyer, palmier dattier, pêcher, pistachier, prunier, bananier, laurier rose, platane oriental ;
- durant le Moyen âge : bigaradier (oranger amer), citronnier, mûrier blanc, riz, asperge, aubergine, canne à sucre, chou-fleur, cotonnier, henné, indigotier, luzerne, melon, pastèque, safran, trèfle d'Alexandrie, myrrhe ;
- aux XVIe et XVIIe siècles : avocatier, haricot, maïs, oranger à fruits doux, piments, pomme de terre, tabac, tomate, tournesol, cotonnier des Barbades, agave, figuier de Barbarie, robinier, thuyas, yucca ;
- aux XVIIIe et XIXe siècles : ailante, bambous, cèdre du Liban, magnolias, saule pleureur, araucarias, bougainvillée, eucalyptus, glycine, mandarinier, mimosa, néflier du Japon, plaqueminier (kaki), (Albertini, 2009).

La mise en culture de toutes ces espèces a exigé un effort de l'évolution technique et des aménagements variés pour les adapter aux conditions physiques du milieu. La forte occupation humaine traditionnelle dans le Bassin a aussi motivé des aménagements généralement marquants pour favoriser l'adaptation des systèmes agricoles (Fleury, 2004), c'est ce qui a favorisé la diversification des systèmes.

Ces aménagements ont adopté des formes originales dictées par le milieu physique, surtout en ce qui concerne le relief, l'eau et le climat. Les premiers aménagements ont été réalisés par les paysans pour améliorer la mise en culture sur des terrains au relief montagneux. Depuis l'Antiquité, des terrasses à muret et des banquettes ont été construites sur de nombreux versants de collines ou de monts pour permettre d'améliorer la profondeur du sol sur la pente, d'en réduire l'érosion et de maîtriser son régime en eau, qu'il soit sec ou irrigué. Les systèmes implantés sur ces terrasses étaient variés : des terrasses sèches d'oliviers en Espagne ou de vigne des *Cinque Terre* en Italie, aux terrasses irriguées pour le maraîchage à Majorque et la *coltura promiscua* avec l'association d'arbres fruitiers et de céréales ou légumineuses en Toscane ou en Campanie (Albertini, 2009). Dans la majeure partie de la

Méditerranée, ce type d'aménagements est toujours actuel, excepté en Europe de l'Ouest où ils ne sont plus construits depuis le XIXe siècle. Malgré cet abandon, les terrasses du Nord-Ouest de la Méditerranée, souvent dégradées, commencent à être restaurées comme patrimoine ou élément paysager traditionnel méditerranéen (Fleury, 2004).

Le contraste le plus fort dans tous les paysages agricoles est déterminé par l'usage ou non de l'eau d'irrigation : entre terroirs secs et terroirs irrigués. Si l'agriculture sèche est représentative des régions méditerranéennes, les cultures irriguées font aussi partie de l'histoire agraire méditerranéenne. L'irrigation a rendu possible la mise en culture d'un grand nombre d'espèces de céréales comme le maïs et le riz ; d'arbres fruitiers comme les pêchers, les agrumes, voire les bananiers et avocatiers dans les secteurs les plus chauds ; de cultures industrielles comme la betterave, la canne à sucre, le coton et presque tous les légumes (Joannon *et al.* 2001).

Les techniques de « l'irrigation traditionnelle » remontent selon le cas à l'Antiquité ou au Moyen Age et caractérisent les oasis des zones sub-arides et arides du Sud de la Méditerranée autant que les anciennes *huertas* des plaines littorales à climat méditerranéen de Valence, Palerme ou Nauplie. Ce type d'irrigation était mis en place sur les plaines ainsi que sur les zones collinaires aménagées en terrasses et les techniques utilisées étaient diverses : « *dérivations à partir d'un écoulement pérenne, utilisation des eaux de crue par épandage, creusement de galeries drainantes, utilisation des eaux de source, puits forés dans les nappes peu profondes, roues élévatrices sur les cours d'eau* » (Joannon *et al.* 2001).

L'extension de l'agriculture irriguée en Méditerranée (phénomène majeur de ces 50 dernières années) s'est véritablement réalisée par les grands aménagements hydrauliques entrepris par les Etats (grands barrages, réservoirs, aménagements de périmètres publics, canaux pour les transferts d'eau) mais aussi par la petite hydraulique (utilisation de motopompes, pompage dans des nappes proches) qui a permis la constitution de périmètres individuels grâce au dynamisme de certaines sociétés rurales (Joannon *et al.* 2001).

Avec les aménagements hydrauliques, un bon nombre de territoires se sont vu transformés, comme les côtes basses et plates où débouchent de grands fleuves méditerranéens (Ebro, Rhône, Pô) en produisant de nouveaux paysages originaux méditerranéens (Fleury, 2004).

« *Quand l'eau est abondante, tout change en Méditerranée : les combinaisons culturelles et donc les paysages, les niveaux de productivité et donc les revenus des exploitants* » (Joannon *et al.* 2001).

Jusqu'à la seconde moitié du XIXe siècle dans le Nord du Bassin méditerranéen, l'évolution de l'agriculture et des paysages avait été progressive. Par contre, à partir de ce moment commencent les bouleversements ruraux et les transformations s'accroissent, surtout au XXe siècle : l'émigration rurale des zones montagneuses en raison de la mécanisation et de l'intensification de l'agriculture de plaine ; le rassemblement rural lié à la réduction des zones boisées au profit de grandes parcelles orientées vers la monoculture ; le développement de banlieues et de réseaux routiers au détriment de zones agricoles et naturelles périurbaines ; l'installation de grandes surfaces de cultures sous serres et l'affaiblissement des *huertas* ; la diminution des zones agricoles côtières face au tourisme de masse, ... (Albertini, 2009). Tous ces phénomènes occasionnés, entre autres, par l'irrigation et la mécanisation de l'agriculture, ont donné lieu à des paysages artificiels, à dominante technique ou productiviste (classification des paysages en catégories socioéconomiques de Jacques Bethemont, 2000), mais aussi typés et identitaires comme : les « *vastes zones à parcelles géométriques, bien irriguées, aux équipements sophistiqués, parfois protégées par des haies brise-vent* » (Albertini, 2009) de la vallée du Rhône ou de l'Andalousie ; « *les vastes étendues de cultures sous serres, le plus souvent littorales, en France, en Italie et en Espagne* » (Albertini, 2009) ; ainsi que, avec des nuances, les grandes plaines arboricoles et viticoles en production intensive à la ligne et les plaines céréalières, comme celles de riz dans les deltas de l'Ebro, l'Albufera de Valence, ou les plaines du Pô (Albertini, 2009).

L'usage agricole, surtout la production intensive, est à l'origine de certains problèmes de pollution qui nuisent à la renommée de l'agriculture méditerranéenne et de ses produits (Fleury, 2004) et qui peuvent entraîner des dégradations importantes dans un milieu si fragile comme celui du littoral.

Actuellement, sur le littoral méditerranéen, deux cultures emblématiques comme celles de la vigne et de l'olivier demeurent contemporaines. Elles s'affirment non seulement dans leur rôle traditionnel économique de l'agriculture professionnelle à travers des politiques de qualité, mais elles assument aussi un rôle symbolique utilisé dans l'aménagement urbain public et un rôle de représentation sociale dans l'agriculture de loisir (Fleury, 2004).

« *Les contrastes anciens entre secano et regadío et les vieilles huertas, organisées autour d'une ville-centre, ponctuent toujours la façade septentrionale* » (Joannon et al. 2001) du Bassin, comme celles de Barcelone, Murcie, Valence, Naples ou Palerme (Joannon et al. 2001). Or, de nouveaux périmètres irrigués plus méridionaux et plus modernes sont en concurrence avec elles. « *La spécialisation légumière et/ou florale, les vergers irrigués – agrumes en particulier – ont envahi les plaines littorales ou sublittorales très étroites ou plus larges* » (Joannon et al. 2001) de la Méditerranée. « *Le même paysage d'exploitations très spécialisées, en général petites, avec des légumes sous-abri de plastique, se retrouve ...* » (Joannon et al. 2001) partout dans le littoral méditerranéen. « *Ces plaines ont été le lieu de l'innovation agricole par excellence : irrigation au goutte à goutte, agriculture hors sol, modes de « forçage » des végétaux, techniques de commercialisation performantes, etc.* » (Joannon et al. 2001). La qualité primeur des produits frais méditerranéens, résultat de la latitude et des conditions climatiques du littoral méditerranéen (atouts héliothermiques), est essentielle et a favorisé le développement de cette production (en plein air et sous abri), avantagé par rapport à la production d'autres pays qui se situent plus au Nord (Fleury, 2004). « *Ces espaces agricoles très spécialisés sont en concurrence sur les marchés nationaux ou lointains : les compétitions les plus vives pour desservir le marché européen sont entre France du sud, Espagne du Levant et de l'Andalousie, productions du Mezzogiorno, mais aussi productions marocaines* » (Joannon et al. 2001). « *Seules les plaines littorales au climat très tiède l'hiver sont concernées par ce type de spéculations agricoles. Lorsqu'on quitte les zones les plus favorables au regard du climat et des liaisons routières, ce ne sont plus les légumes mais les céréales irriguées – le maïs ou le blé -,...* » (Joannon et al. 2001) ou d'autres cultures qui l'emportent.

Cette diversité du milieu physique, des cultures, des aménagements entrepris, des histoires propres des Etats, entre autres, a modelé des formes d'exploitations variées qu'André Fleury (2004) caractérise, en prenant en compte leur rapport avec les espaces urbains, en quatre grandes catégories :

- ✓ « *Des exploitations modernes de grande dimension économique, dont les enjeux sont les marchés internationaux. Elles sont spécialisées sur des produits banalisés ou non (céréales, fruits et légumes, huiles, vins, etc.) ; certaines adoptent des systèmes techniques à forte réputation (label bio). Par leurs surfaces importantes, leurs bâtis spécifiques (serres...), elles ont un fort impact paysager.*
- ✓ *Des exploitations orientées sur les marchés alimentaires locaux ou régionaux, notamment dans les ceintures maraîchères classiques, autour des villes. Les filières sont souvent classiques, organisées autour de marchés de gros, mais aussi des marchés locaux pittoresques ; mais la vente directe apparaît en conditions favorables (vente de bord de route, par exemple).*
- ✓ *Des entreprises exploitant la multifonctionnalité sous des formes variées, surtout dans l'Union européenne, souvent en développant des filières locales (marchés paysans), appuyées sur des produits identitaires ou originaux et de l'agritourisme (accueil à la ferme).*
- ✓ *Des exploitations très traditionnelles, privilégiant l'autoconsommation familiale ; elles produisent souvent des formes identitaires (clôtures de pierre, villages paysans d'architecture typée). En périurbain, une pluriactivité spécifique, appuyée sur le patrimoine foncier, constitue l'infrastructure de mutations sociales, du statut paysan au statut citadin. Loin des sites urbains (montagnes, etc.), ces exploitations perdurent mais sont vouées à la disparition par leur faible reproductibilité socio-économique. »*

La particularité des contextes physiques, la nature des productions et la spécificité de nombreux types d'agriculture confèrent à l'agriculture méditerranéenne littorale sa typicité et son identité. Il faut

comprendre que l'agriculture moderne et les nouveaux paysages associés sont aussi identitaires, à leur façon (Fleury, 2004).

L'assimilation de l'agriculture littorale à l'agriculture périurbaine en Méditerranée.

Selon la bibliographie portant sur les zones méditerranéennes périurbaines (Anthopoulou *et al.*, 2009 ; Elloumi *et al.*, 2003 ; Elloumi et Jouve, 2003 ; Fleury, 2003 ; Jarrige, 2004 ; Jouve et Napoleone, 2003), l'agriculture méditerranéenne du littoral est similaire à l'agriculture périurbaine, du fait que les deux subissent les mêmes types de pressions. Mohamed Elloumi et Anne-Marie Jouve (2003) exposent les nombreux éléments communs qui ont été retrouvés à la vue de différentes études menées dans des espaces périurbains de la Méditerranée, autant au Nord qu'au Sud, qui se concrétisent ainsi :

- l'extension inéluctable de l'urbanisation sur les zones agricoles ;
- la concurrence par les ressources (terre, eau, main d'œuvre) par les différents usages (agricole, touristique, résidentiel, industriel, commerciale) ;
- la perte de terres agricoles ;
- la défaillance des politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire à protéger les espaces ouverts (agricoles et naturels) ;
- le rôle déterminant de la rente foncière sur la transformation des terres agricoles en terrain à bâtir ;
- et les stratégies mises en œuvre par les agriculteurs qui concernent principalement le foncier et l'adaptation des systèmes de production ainsi que les systèmes d'activités et de commercialisation des exploitations.

On retrouve aussi des éléments de l'environnement qui font que les agriculteurs périurbains et littoraux des pays méditerranéens soient soumis à des contextes relativement proches comme :

- ✓ l'ouverture des marchés ;
- ✓ certains aspects de la globalisation, surtout la délocalisation de certaines productions agricoles ;
- ✓ et la concurrence sur les marchés : évolution du transport (plus de possibilités, moins chères). La fonction de l'approvisionnement des villes, de plus en plus assurée par la grande distribution, à partir des marchés internationaux, est de moins en moins la compétence de l'agriculture périurbaine.

Selon Elloumi et Jouve (2003) « *la question centrale est bien celle du foncier.* » En conséquence, nous allons poursuivre notre présentation par une partie dédiée à l'extension de l'urbanisation, son impact sur l'agriculture méditerranéenne du littoral (à partir de textes sur l'agriculture périurbaine en Méditerranée), l'adaptation de l'agriculture face à cette pression foncière, ses conséquences et les possibilités de régulation pour la préservation de l'agriculture.

II. La pression foncière par l'extension urbaine

1. L'urbanisation dans le littoral méditerranéen

A. L'histoire de la littoralisation et de l'urbanisation

En Méditerranée, la plupart des concentrations urbaines sur le littoral répondent à des emplacements antiques phéniciens, grecs ou romains. Les nombreux ports de pêche et de commerce qui parsèment les deux rives de la Méditerranée ont contribué notablement au développement du littoral depuis les Temps Modernes, (Joannon *et al.* 2001).

Dans la deuxième moitié du XXe siècle, la croissance des villes du Nord de la Méditerranée a été notable tant du point de vue démographique qu'économique. Le boom démographique connu par le littoral méditerranéen de l'Europe est issue de la conjonction entre l'exode rural de l'intérieur du pays, l'immigration traditionnelle du Sud et une nouvelle immigration, en provenance du Nord. Entre la population immigrée durablement sur le littoral, deux groupes sociaux sont particulièrement

spécifiques dans l'immigration littorale : les retraités et les cadres supérieurs, captivés par le charme des paysages méditerranéens et par son climat doux. (Fleury, 2004). La croissance économique est la conséquence d'une industrialisation rapide des États qui se sont incorporés à l'Union européenne. Ce processus d'industrialisation a précipité l'exode agricole dans tous les pays méditerranéens de l'Europe : en premier lieu, en France, ensuite en Italie et en Espagne et finalement en Grèce et au Portugal (Joannon *et al.* 2001).

La croissance démographique et économique, d'une part, et la propagation de la culture des loisirs et du tourisme, d'autre part, ont conduit à une croissance urbaine littorale récente très forte et incontrôlée, en dépit des lois et des réglementations, qui s'étend principalement aux dépens des terres agricoles, considérées comme des réserves foncières pour l'urbanisation (Elloumi et Jouve 2003 et Joannon *et al.* 2001). Comme conséquence de la poussée de l'urbanisation, la périphérie des villes méditerranéennes s'est fortement développée, d'une façon désordonnée, du fait d'une législation peu contraignante et (ou) peu respectée (Joannon *et al.* 2001). Ceci a occasionné un dépeuplement des centres urbains et un déplacement de l'urbanisation résidentielle vers la périphérie (Elloumi, Selmi et Hammami, 2003). L'étalement spatial des villes est inhérent aux mutations des modes de vie (prédilection pour les maisons individuelles et pour un habitat diffus, très consommateurs d'espace) et aux performances des transports individuels (Elloumi et Jouve, 2003). Ce processus de périurbanisation se matérialise sur des espaces soit très fragiles (plaines littorales étroites, milieux mal drainés, lits majeurs des rivières, etc.), soit consacrés à une agriculture spécialisée très productive (Joannon *et al.* 2001).

Actuellement, dans le Nord-ouest de la Méditerranée, l'augmentation naturelle de la population est très faible et les villes littorales subissent seulement des mouvements interurbains. Ainsi, l'accroissement des agglomérations se fait principalement grâce à l'annexion de nouvelles unités administratives qui entourent la ville existante (Joannon *et al.* 2001).

L'extension de l'espace bâti dans le littoral des pays du Nord de la Méditerranée, constitué comme pôle d'attraction de la population, a été très rapide et a généré la reconversion généralisée des zones d'usages agricoles à zones constructibles et une remarquable hausse des prix du foncier constructible ou susceptible de l'être (Elloumi, Selmi et Hammami, 2003). La succession de villages et de villes apparaît comme une ligne continue composée d'espaces de fortes densités alternant avec d'autres moins densément urbanisés et plus ou moins peuplés, mais tous fermement urbanisés. Les espaces ouverts (naturels et agricoles) sont de plus en plus rares et apparaissent seulement par îlots dans la maille urbaine (Joannon *et al.* 2001). Les infrastructures de transport (routes viaires, voies ferrées, ports, aéroports) renforcent l'artificialisation du littoral et réaffirment les coalescences urbaines entre les différentes aires urbaines (Perrin, 2007).

Toutes les formes adoptées par l'urbanisation nuisent à l'environnement littoral : habitations, infrastructures de transport, équipements divers, et en particulier l'urbanisation des espaces littoraux les plus fragiles (versants soumis à l'érosion, plaines amphibies, lits majeurs des rivières et plages), (Joannon *et al.* 2001). Face à cette expansion de l'urbanisation sur le littoral, l'action publique a été clairement insuffisante (Fleury, 2003). Le désordre de la plupart des espaces construits est le résultat de la largeur d'esprit des municipalités littorales ou du manque de moyens financiers des mêmes (Joannon *et al.* 2001).

B. L'urbanisation sur le littoral méditerranéen espagnol

Jusqu'aux années soixante, l'économie des communes littorales espagnoles et de l'arrière-pays était fondée sur le secteur primaire : l'agriculture et la pêche. À partir de cette date, beaucoup de villes moyennes littorales ont connu une croissance industrielle, résidentielle et touristique, dans une situation marquée par l'absence ou la déficience de planification qu'ont générée une occupation de sol complexe, une organisation du territoire mal structuré et des paysages flous (Larrosa Rocamora, 2003).

Les pouvoirs publics, pour diversifier l'économie, ont encouragé la construction et la promotion immobilière : les municipalités à travers des classements de grandes quantités de sol comme urbanisable et les autorités régionales, accélérant les formalités pour l'exécution des projets. (Larrosa Rocamora, 2003). En effet, l'urbanisation touristique a permis la diversification de l'économie, mais a

entraîné un bouleversement dans l'usage des sols et une dégradation des paysages naturels (Gozálvez *et al.*, 2005). La prémisse était claire : «... *la faible valeur agricole du sol devait laisser place à l'édification d'intérêt touristique...* » (Tros-de-Ilardaya, 2009).

L'occupation du littoral par l'urbanisation a commencé par les grandes zones de plages à travers une urbanisation concentrée d'immeubles en hauteur (tours d'appartements ou hôtels) et une urbanisation lente et moins dense (villas isolées) sur les versants escarpés des montagnes de la bande côtière. Dans l'intérieur des communes littorales, il y avait une tendance générale à l'urbanisation diffuse, destinée à un tourisme résidentiel de longue durée (Gozálvez *et al.*, 2005 ; Tros-de-Ilardaya, 2009).

La réponse des promoteurs immobiliers à la densification du bord de mer et à l'épuisement du sol urbanisable dans la bande côtière, s'est traduite par la remontée vers les communes rurales d'une vaste frange pré-littorale et intérieure où ils ont envahi les terrains agricoles des cultures sèches et de garrigue. Comme alternative à la proximité immédiate de la mer, se sont créés les binômes « golf-immobilier », dont les désavantages sont déjà connus (consommation excessive d'eau et fortes incidences paysagères). Dans certaines zones, même les terres irriguées (*huertas*) subissent la pression foncière et cette pression est en train de mettre en péril la survie des dernières exploitations agricoles. Les zones littorales, qui étaient rentables du point de vue agricole et dont le sol était divisé en petites propriétés, ont eu un peu plus de protection face à l'urbanisation touristique que celles qui avaient peu de valeur agricole, qui ont été achetées à bas prix pour après être transformées en « sol urbanisable » avec la complicité des autorités municipales.

Les espaces naturels font maintenant partie de la publicité des promotions immobilières, en vue d'améliorer leur attractivité paysagère. Ainsi, de nombreuses zones humides littorales ont été entourées d'immeubles, étant donné que même si elles sont protégées par la loi, aucun article ne garantit la préservation de leurs environs face à l'urbanisation (Larrosa Rocamora, 2003).

Dans le cas de la province d'Alicante, l'urbanisation a reçu l'appui de la majorité de la société, puisqu'elle a été perçue comme un bénéfice social (accès à la propriété privée pour les catégories sociales moyennes et ouvrières) et une opportunité économique (augmentation des finances locales, création d'emplois, réalisation de la rente foncière, montée de l'initiative privée, etc.). En raison de ces avantages économiques, les agriculteurs (propriétaires fonciers dans la majorité des cas) et les promoteurs immobiliers ont exercé, depuis le début, une forte pression sur les pouvoirs publics (municipalités) en ce qui concerne les changements de classements d'usage du sol et de la libre construction, maintenus jusqu'à présent (Larrosa Rocamora, 2003 ; Gozálvez *et al.*, 2005).

Les formes d'occupation du sol ont évolué vers une plus grande densification comme réponse à la croissante demande sur un espace limité et fragile avec le soutien (ou du moins la permissivité) des autorités publiques (Gozálvez *et al.*, 2005). Le tourisme littoral selon Gozálvez *et al.* (2005) « *s'est transformé en un secteur d'activité qui dépasse et détruit les équilibres les plus élémentaires dans l'usage du sol, la conservation des paysages naturels et culturels, ou la consommation des ressources naturelles, comme l'eau parmi d'autres.* »

« *Les intérêts urbanistiques sont ceux qui marquent les politiques entreprises dans la plupart des communes de la Communauté Valencienne. Les élus et postes publics sont à la fois des constructeurs ou des promoteurs immobiliers.* » (Tros-de-Ilardaya, 2009).

Et l'urbanisation continue.

C. L'urbanisation sur le littoral méditerranéen français

Comme pour le littoral espagnol, l'urbanisation s'est érigée dans les communes littorales françaises comme le modèle de développement économique depuis les années cinquante, essentiellement dans les petites stations balnéaires qui ont comme activité économique unique le tourisme et la construction associée à l'urbanisation touristique. Comme en Espagne, la planification et la régulation de l'urbanisation ont été guidées par l'électoratisme foncier (constructibilité des terres en fonction des intérêts des électeurs locaux) ; l'opportunisme foncier (classement de terres en sols urbanisables pour faciliter les projets immobiliers) et la rentabilisation fiscale maximale du foncier (qui, à terme, a provoqué un surcoût de fonctionnement et d'équipements pour les municipalités, ce qui les a mises

dans une situation financière compliquée). Et cette urbanisation démesurée et mal maîtrisée a dégradé les paysages et déséquilibré le milieu physique littoral (Daligaux, 2003).

Cependant, même si la dérive urbanistique sur le littoral méditerranéen en France et en Espagne a pu être similaire entre les années 50 et la fin des années 80, à partir de cette date, les deux pays voisins ont pris des chemins différents : l'Espagne a continué sa démarche urbanistique démesurée et la spéculation foncière, tandis que la France a réagi sur le plan législatif, social et juridique en faveur de la protection de l'environnement. La loi Littoral a, en effet, bouleversé l'organisation spatiale (orientation des modes d'occupation du sol) et le fonctionnement des sociétés locales (passage d'un modèle de développement « quantitatif » à un modèle « qualitatif ») des territoires littoraux. À travers l'établissement d'une inconstructibilité large et durable sur les espaces naturels côtiers, elle a presque stoppé l'artificialisation et la densification du littoral et elle peut faire dériver l'urbanisation vers un équilibre entre le littoral et son arrière-pays (Daligaux, 2003).

D. L'urbanisation littorale spécifique du tourisme en Méditerranée

La pression touristique la plus forte se focalise en Méditerranée sur le littoral. Le phénomène d'héliotropisme se développe au début du XXe siècle, en raison de la villégiature des classes aisées européennes possible grâce principalement au chemin de fer (Fleury, 2004). Depuis les années soixante, il devient un phénomène de masse sur les littoraux du Nord de la Méditerranée. Les flux de touristes les plus anciens et les plus massifs correspondent à la France et à l'Italie, et un peu plus tardivement à l'Espagne (Joannon *et al.* 2001).

La pression urbanistique la plus vigoureuse est causée par le tourisme balnéaire : les plus fortes spéculations foncières et les conflits les plus extrêmes par la concurrence sur la terre et l'eau. En fonction de divers facteurs (période de construction des hébergements et des équipements ; intensité et type de fréquentation ; qualité et capacité d'hébergements ; densité de construction et paysages) le tourisme balnéaire adopte des formes spatiales diverses, parmi lesquelles se distinguent : les « vieilles rivieras » (linéaire côtière intégralement urbanisée dans les petites plaines littorales et les versants exposés. Ex. la Côte d'Azur française, la Costa Brava de Gérone, la *riviera* ligure, Palerme, Santander ou San Sebastian) ; les « rivieras plus récentes » (installées à l'origine sur des littoraux peu peuplés, qui ont souffert d'une transformation du paysage très agressive et d'une imposition du tourisme comme activité quasi-unique. Ex. littoral du Levant espagnol ou *Costa del Sol*) ; les stations touristiques des grands cordons littoraux sablonneux (littoral italien de l'Adriatique, du Languedoc ou du golfe de Valence) et les îles (les Baléares, les îles grecques, mais aussi la Corse et les îles italiennes), (Joannon *et al.* 2001).

L'urbanisation du littoral se focalise entièrement sur la mer. Les personnes attirées par le tourisme balnéaire organisent leur séjour autour de la plage, du grand hôtel et des activités de loisir offertes (piscine, golf, sports nautiques) sans profiter de la culture ou des traditions locales (Fleury, 2004). Ce modèle d'urbanisation littorale linéaire et compacte, structuré par un réseau de voiries visant essentiellement à desservir les côtes, aboutit souvent à une rupture territoriale entre, d'un côté, une bande littorale strictement dédiée aux fonctions touristiques et aux pratiques balnéaires et de l'autre, un arrière-pays agricole privé de sa relation avec la mer (Anthopoulou *et al.*, 2009). Cette situation est la conséquence directe du manque de planification ou de son instabilité, mais surtout de l'absence consentie de maîtrise du processus d'urbanisation par les responsables politiques locaux (Fleury, 2004).

Les impacts du phénomène touristique sont considérables tant au niveau environnemental qu'au niveau économique et social. D'une part, l'urbanisation produit d'importantes ruptures et dérèglements sur le fragile milieu littoral méditerranéen, ce qui met en péril son équilibre écologique. Certains des déséquilibres les plus importants sont : le recul des espaces ouverts (naturels et agricoles) et des formations végétales délicates, l'érosion du trait de côte et spécialement des plages ou l'augmentation de plusieurs types de pollution (de l'eau, de l'air et visuelle). D'autre part, le tourisme et toutes les activités, qui s'organisent autour de lui, produisent un grand nombre d'emplois, même si la plupart d'entre eux sont saisonniers. Le tourisme de masse participe activement à la consolidation des fragmentations spatiales et renforce la « littoralisation », (Joannon *et al.* 2001).

Néanmoins, les consommateurs urbains du tourisme de masse commencent à percevoir les excès de l'urbanisation sur le littoral et les effets de la surdensité saisonnière comme des éléments négatifs, qui déprécient la valeur des littoraux méditerranéens. En effet, sauf pour les littoraux les plus avantageés par le climat (par exemple, le littoral andalou de la Costa del Sol), les flux de touristes sont très condensés dans le temps (les mois d'été, surtout juillet et août). En accord avec cette nouvelle perception, les touristes commencent à rejeter ces effets et à s'intéresser davantage au territoire dans son ensemble. Ainsi, selon Fleury (2004), « *ils portent sur ces lieux de vacances le regard qu'ils ont dans leur pays d'origine : celui de l'agriculture voisine vue comme une campagne.* ». A travers ce regard, l'agriculture pourrait peut-être développer tous ces rôles et atteindre la reconnaissance et le soutien de sa multifonctionnalité.

En plus, mises à part ses qualités climatiques et ses plages, la Méditerranée possède bien d'autres atouts dont peuvent profiter les vacanciers comme « *... la mosaïque des milieux naturels, la richesse et la diversité des traces construites, héritées d'une longue histoire, l'infinie variété des paysages agraires, le pittoresque et la qualité architecturale des centres urbains, la vitalité des foyers religieux ...* » (Joannon *et al.* 2001) et qui peuvent aider à diminuer la pression sur le littoral.

E. La pression foncière : prix foncier et organisation spatiale

Selon Jarrige, Jouve et Napoleone (2003) « *La terre est un bien dont la nature et le prix sont très influencés par son environnement physique et social (Alonso, 1964 ; Capozza et Helsley, 1989 ; Gérard-Varet et Paul, 1998 ; Bruckner *et al.*, 1999).* ». En effet, sur le littoral, l'agriculture subit une forte concurrence foncière du fait de la demande constante de parcelles pour l'urbanisation résidentielle et touristique (Jarrige, Jouve et Napoleone, 2003).

Les analyses constatent que le marché foncier détermine en grande mesure les mutations des espaces et des agricultures littorales méditerranéennes. La puissante dynamique urbaine influence notablement la rente foncière liée aux terres agricoles (Eloumi et Jouve, 2003) et structure spatialement les prix fonciers (Jarrige, Jouve et Napoleone, 2003). Si, dans les zones périurbaines, le marché foncier capitalise la proximité du centre urbain (« *une force centripète qui fait croître les prix selon une fonction inverse de la distance au centre ville, [...]* (Alonso, 1964). » (Jarrige, Jouve et Napoleone, 2003)), sur le littoral, le marché foncier capitalise la proximité de la mer.

Autour des villes, « *... un double processus de recomposition des systèmes de production et de fragilisation de l'agriculture se développe par ondes à partir du centre.* » (Jouve et Napoleone, 2003) tandis que sur le littoral, ce double processus s'organise spatialement en parallèle à la ligne littorale (puisque le gradient spatial des prix fonciers est plus fort si plus proche de la bande côtière) mais en superposition dans les localisations des villes, avec les processus urbains typiques des ondes à partir du centre. Ce double atout du littoral méditerranéen, en fonction du choix du type d'usage de l'espace, proximité de la mer et proximité de la ville, accentue la concurrence sur la terre et complique la structuration spatiale de l'agriculture (déstructuration). À cette indéfinition structurale, on doit ajouter la prolifération de zones naturelles protégées qui restreignent l'usage du sol et, en conséquence, influent fortement sur le prix du foncier et sur le type de production.

Dans un espace sans pression foncière, les niveaux de rente agricole découlent de la rémunération des facteurs de production. Sur le littoral, la demande de parcelles pour bâtir génère un autre type de rente (rente différentielle) qui concurrence la rente agricole. L'agriculture, moins rentable que l'urbanisation (construction pour exploitation touristique, résidentielle, industrielle, commerciale ou d'infrastructures), ne peut résister à long terme au jeu de la concurrence en l'absence de réglementations efficaces. La différence de valeur entre le foncier agricole et une parcelle urbanisable est telle que « *... l'agriculteur est légitimement confronté au choix entre la poursuite de son activité et la réalisation de son capital foncier.* » (Jouve et Napoleone, 2003), même sur des parcelles fertiles d'exploitations que ne sont pas en régression.

La montée des prix des terres agricoles littorales est occasionnée par l'anticipation de constructibilité qui s'étend par définition sur des zones plus larges que l'urbanisation effective (Jouve et Napoleone, 2003). Ainsi, selon Jarrige, Jouve et Napoleone (2003), le prix moyen de l'hectare agricole (exemple

des Bouches-du-Rhône) est très différent selon que la vocation agricole est affirmée (présence de SAU ou non), ou suivant que la vente se réalise entre agriculteurs ou non. Cette différence de prix représente une forte incitation par le marché à modifier l'usage des sols, du fait que les propriétaires fonciers veulent vendre leur bien contre une rémunération la plus importante possible (Jarrige, Jouve et Napoleone, 2003).

Pendant que l'agriculteur est en activité, la réalisation de la rente foncière s'effectue plus fréquemment sur les petites parcelles, tandis qu'au moment de la retraite, s'il n'y a pas de succession, elle porte sur tous les terrains de l'exploitation (Jouve et Napoleone, 2003).

Outre le prix du sol, certains facteurs comme l'existence (ou non) de succession, le mode de faire valoir de l'exploitation (propriété ou fermage), l'ancienneté de l'exploitation ou le système de production, entre autres, sont décisifs dans le choix d'une stratégie (Jouve et Napoleone, 2003).

Quand la régulation est très stricte (prohibition des ventes) ou bien que le prix des terres diminue conjoncturellement (par la crise économique), il y a un blocage du marché foncier et les propriétaires fonciers mettent en place des stratégies d'attente et de spéculation, qui favorisent le développement des friches (Elloumi et Jouve, 2003).

F. bouleversements sur le littoral

Le littoral méditerranéen, comme pôle d'attraction, attire la population, les activités économiques et les infrastructures en fonction des intérêts sectoriels et selon des logiques d'occupation du territoire différentes. Les paysages littoraux se montrent habituellement comme un patchwork d'espaces issus de ces logiques. L'étalement urbain, l'essor du tourisme balnéaire de masse, le développement de l'industrie et des infrastructures de transport ont profité d'une position privilégiée face aux activités traditionnelles du secteur primaire (agriculture, sylviculture) qu'occupaient auparavant les espaces ouverts (Perrin, 2007).

La concentration urbaine des activités et des personnes sur le front littoral a créé une forte pression sur les ressources (terre et eau) au point de provoquer des bouleversements de l'organisation territoriale, de l'équilibre environnemental et de l'agriculture, précipités sous l'influence de la mondialisation et du changement climatique. Ces transformations ont entraîné la disparition de certains espaces naturels et agricoles, l'apparition d'espaces où coexistent agriculture ou « nature » et urbanisation de façon problématique et le changement du rôle de l'agriculture (Elloumi, Selmi et Hammami, 2003 ; Elloumi et Jouve, 2003). Ces conflits sont différents selon le type d'urbanisation ou d'activités économiques implantées sur les espaces partagés (Perrin, 2007).

L'émergence de nouveaux acteurs sur le littoral a mis en cause les modes de régulation appliqués par les autorités publiques (Elloumi et Jouve, 2003).

G. Relations entre la ville et l'espace agricole périurbain

En Méditerranée, l'agriculture périurbaine occupait une place essentielle dans l'organisation spatiale des villes (situées sur des plaines littorales) pour l'approvisionnement d'aliments et comme facteur d'aménagement urbain et du paysage (Elloumi et Jouve, 2003). Or, les relations entre les agglomérations urbaines et l'espace agricole périurbain ont changé, selon Elloumi, Selmi et Hammami (2003), en raison du développement des transports, qui a conduit à la diminution de l'espace-temps et en raison des transformations des différentes filières agroalimentaires principalement par : les variations des modèles de consommation, l'éclatement du modèle classique d'organisation de la production et le changement de la structure urbaine (organisation des villes), du fait de la séparation entre les lieux de résidence, de travail et de consommation.

Actuellement, la ville et son agriculture périurbaine ont généralement des rapports conflictuels, fondés sur l'attribution des ressources en sol et en eau et les marchés du travail, des intrants et des produits agricoles. Il existe aussi d'autres interactions comme :

- la déstructuration des voies de circulation et des systèmes d'irrigation,
- l'interdiction de certaines cultures ou de certaines activités pour nuisances possibles aux voisins citadins,
- des problèmes de vol et de vandalisme dans les exploitations,
- mais aussi l'opportunité de créer des activités récréatives autour de l'activité agricole : vente directe de produits de terroir et de qualité, etc. (Elloumi, Selmi et Hammami, 2003).

Ainsi, la proximité des villes joue un rôle ambivalent sur l'agriculture (dans ce cas sur l'agriculture littorale), vu que d'un côté, les villes la concurrencent pour les ressources et imposent des contraintes par la demande urbaine de préservation de l'environnement et d'un autre côté offrent des opportunités de commercialisation de produits (notamment frais) et de diversification des activités et par conséquent des sources de revenu, qui peuvent faciliter le développement des stratégies de résistance des exploitants et contribuer à la durabilité des exploitations (Elloumi et Jouve, 2003).

Cependant, malgré la multifonctionnalité des espaces non construits sur le littoral (naturels et agricoles), l'utilité présente de l'agriculture littorale n'est pas reconnue ni défendue. Face à l'urbanisation, les terres agricoles ne cessent de reculer, en dépit des stratégies d'adaptation et d'innovations des agriculteurs (Elloumi et Jouve 2003).

Même si la reconnaissance de leurs rôles n'est pas étendue, les espaces ouverts participent de l'attraction du littoral et offrent des aménités à la collectivité. Les espaces naturels jouent un rôle environnemental et répondent à une demande de loisirs ; et les espaces agricoles aident au contrôle des risques naturels comme les incendies et les inondations et répondent à une demande croissante de produits de terroir. Ces espaces, soumis à une forte pression foncière par l'extension urbaine, constituent un enjeu important pour le développement durable du littoral (Perrin, 2007).

2. L'adaptation de l'agriculture face aux pressions

Nous avons pu constater ci-dessus le désintérêt des pouvoirs publics et de la société en général pour l'agriculture littorale comme activité économique face aux activités des secteurs secondaires et tertiaires, beaucoup plus rentables pour tous, même pour les agriculteurs (Padilla, 2004). L'agriculture est aussi méprisée comme élément du paysage du fait que, pour la population méditerranéenne, elle ne fait pas vraiment partie de l'esprit de la campagne, puisqu'il y a d'autres éléments naturels (comme la mer) ou entretenus (espaces verts publics en ville et espaces privés) qui contribuent à maintenir une image verte du littoral, malgré l'abusives urbanisation (Fleury, 2003).

Entre les besoins de l'urbanisation, la protection des espaces naturels et les contraintes physiques, l'espace de l'agriculture sur le littoral reste très réduit, vu qu'en plus seul son rôle économique est pris en compte par la société, ce qui plonge l'agriculture dans une situation de faiblesse et la mène à une probable disparition (Fleury, 2003).

D'autant que les agricultures vraiment traditionnelles, comme les plus récemment développées, dédiées aux grands marchés, ont subi des difficultés et des crises de filières répétées, notamment par surproduction (vigne en Languedoc), concurrence étrangère (floriculture sur la Côte d'Azur et plantes à parfum), changement dans les préférences des consommateurs vers l'abondance et la variété de grandes surfaces (maraîchage périurbain), difficultés propres du milieu ou perte précoce de la reproductibilité des exploitations (proche montagne, éleveur), entre autres. Confrontés à la crise du secteur et à la possibilité de réaliser la rente foncière, les agriculteurs laissent faire l'urbanisation. La friche constitue l'avis préalable d'une prochaine urbanisation (Fleury, 2003).

Néanmoins, divers travaux de recherche menés dans plusieurs pays de la Méditerranée, témoignent de la capacité d'adaptation et d'innovation de l'agriculture littorale (périurbaine) malgré tout.

A. Les stratégies des agriculteurs face aux pressions

En effet, face aux multiples pressions que l'agriculture subit sur le littoral, on rencontre diverses stratégies mises en place par les agriculteurs. Ces stratégies sont issues en même temps de la dynamique interne du système exploitation-ménage et d'éléments externes qui influencent ce système (sociaux, économiques et législatifs). Les stratégies les plus importantes concernent le foncier et l'adaptation des systèmes de production ainsi que les systèmes d'activités et de commercialisation des exploitations (Elloumi et Jouve, 2003).

Stratégies foncières des agriculteurs

Jouve et Napoleone (2003) font l'hypothèse que « ... les contraintes foncières conditionnent les choix faits par les agriculteurs (propriétaires et locataires) concernant :

- ✓ les stratégies d'acquisition de la terre (achat, location, autres) et donc la taille et statut des exploitations ;
- ✓ les stratégies d'utilisation et gestion des terres (activités agricoles, ventes, rétention patrimoniale, autres) ;
- ✓ mais également les systèmes de production, la destination de la production et l'organisation du travail. »

Ils identifient spécifiquement 3 types de stratégies foncières parmi les agriculteurs :

1. Maintien de l'activité agricole : la demande foncière

Ce sont les agriculteurs qui ont décidé de poursuivre leur activité agricole et qui ont une succession certaine. Leur but est de réaliser une agriculture économiquement rentable et normalement cherchent à augmenter la surface de leur exploitation. Nous pouvons différencier 2 types :

a. **les stratégies de stabilité foncière** : les agriculteurs se sont engagés dans une démarche qualité (produits biologiques, de terroir, AOC), ils cherchent des créneaux de marché et la fidélisation de leurs clients. La plupart ont leur terre en faire-valoir direct et se situent notamment sur des zones un peu éloignées du centre.

b. **les stratégies d'extension foncière** : c'est une adaptation originale et spécifiquement liée au contexte périurbain. Mises en pratique par des agriculteurs entrepreneurs, généralement jeunes et souvent en GAEC. Ils recherchent des terres en faire-valoir indirect (fermage ou baux oraux) pour cultiver principalement des céréales et optimiser les aides de la PAC. Généralement, ils se localisent sur la frange soumise à une forte pression urbaine, mais non encore urbanisable. Ce type d'exploitations est désigné sous l'étiquette « opportunistes ».

2. Spéculation ou rétention patrimoniale : la rétention foncière

Quand les exploitations sont situées à proximité de zones urbanisables, la pression foncière est très forte et il se peut que les propriétaires adoptent des stratégies spéculatives, c'est-à-dire qu'ils cherchent à garder leurs terres et leurs droits correspondants jusqu'à ce que la conversion de l'usage du sol d'agricole à constructible arrive. Cette stratégie empêche l'accès au foncier et entrave l'installation de nouveaux agriculteurs dans la zone ainsi que l'agrandissement des exploitations. Cette option entraîne le développement des friches, sauf s'il existe des arrangements informels et flexibles (baux oraux) entre les propriétaires fonciers et les agriculteurs demandeurs de terre. Cette stratégie est complémentaire à celle des exploitations dénommées « opportunistes » (1.b).

3. Abandon de l'activité agricole : l'offre foncière

a. **les départs à la retraite** : correspondent aux agriculteurs âgés, proches de la retraite et n'ayant pas de succession. Ils commencent à vendre leurs terres pour réduire la surface de l'exploitation, en vue de conserver uniquement une petite partie pour pouvoir continuer leur activité mais à un niveau domestique (comme complément à leur pension de retraite ou pour loisirs). Le reste des parcelles peuvent être vendues ou louées, mais généralement l'agriculteur préfère garder son patrimoine à titre d'investissement, en attendant que la rente foncière augmente à cause du changement du classement d'usage des sols d'agricole à urbanisable.

b. **les ventes de parcelles urbanisables** : quand un terrain est classé constructible, il est normalement destiné à la vente, étant donné la magnitude du différentiel de prix entre le sol agricole et l'urbain. L'exécution réelle de la vente est habituellement liée à la réalisation d'un projet nécessitant un capital important (réinvestissement dans l'exploitation, acquisition immobilière, etc.), (Jouve et Napoleone, 2003).

Stratégies d'adaptation des systèmes de production

Les agriculteurs essaient d'adapter leurs systèmes de production aux contraintes et aux opportunités dérivées de l'urbanisation littorale à travers plusieurs stratégies qui tiennent compte des potentialités de la zone, de son histoire et des conditions internes aux systèmes exploitations-ménages. Selon Jarrige, Jouve et Napoleone (2003), on trouve trois stratégies principales qui se combinent dans les systèmes de production périurbains :

1. **Stratégies d'intensification** : aux alentours les plus proches des noyaux urbanisés littoraux, il existe une prédominance du maraîchage intensif. Par exemple, au sud de Montpellier, on trouve un type d'exploitation spécifiquement adapté aux conditions périurbaines : ce sont de grosses structures entrepreneuriales qui utilisent de grandes surfaces de terre dédiées au maraîchage de plein champ (asperges, melons, salades), travaillées par des actifs salariés et avec un foncier précaire obtenu par le biais de baux oraux de courte durée (Jarrige, 2004). Tandis que, dans les zones périurbaines à proximité du centre-ville de l'Attique (Grèce), se développe une agriculture innovatrice, de haute technicité et d'organisation entrepreneuriale, orientée vers des systèmes intensifs de maraîchage et floriculture sous serres, dans des petites exploitations dynamiques, qui font de la vente directe sur le marché d'Athènes et sur les sites touristiques (Anthopoulou et Moissidis, 2003). D'autres formes typiques d'intensification de la production en zone périurbaine ont fortement reculé probablement à cause de l'incompatibilité avec les demandes environnementales des citoyens, comme l'élevage intensif (avicole, laitier bovin et porcin).

2. **Stratégies de spécialisation** : les agriculteurs cherchent une spécialisation sur des productions qui pourraient bien avoir une valeur ajoutée à travers la vente directe dans des marchés paysans grâce auxquels ils seraient identifiés par des critères de qualité (production biologique), par l'identité locale de terroirs reconnus souvent par des appellations spécifiques (AOC, IGP) et par le savoir-faire traditionnel, bien profiter d'une rente de situation en répondant à une demande citadine de loisir ou de tourisme, comme dans les alentours de Montpellier avec l'élevage bovin et équin (Jarrige, 2004). Autour d'Aix-en-Provence, il y a de jeunes agriculteurs qui s'installent pour mettre en œuvre des projets innovants (agriculture biologique, pépinières, élevage de gibier), (Jouve et Napoleone, 2003).

3. **Stratégies de diversification et d'extensification** : ce sont des stratégies qui veulent minimiser les risques naturels et les prix. Elles se caractérisent par la combinaison de diverses activités et par une utilisation optimale de la main-d'œuvre. Par exemple, autour de Montpellier autant qu'autour d'Aix, il existe de grandes exploitations dédiées aux systèmes céréales-fourrages semi-intensifs sur un foncier précaire qui cherchent une rentabilité à court terme. La précarité de la tenure du foncier est compensée par l'extension et la mobilité des

parcelles qui leur assurent une rente faible. Cependant, elle ne leur permet pas de développer des systèmes de production nécessitant de forts investissements. Le choix des cultures fourragères et céréalières est lié à la réussite des élevages de loisirs et aux subventions de la PAC qui compensent la basse rentabilité de ces cultures (Jouve et Napoleone, 2003).

En dehors des stratégies d'adaptation pour les systèmes de production, il existe aussi d'autres adaptations possibles au sein de l'exploitation à travers la réalisation d'activités annexes comme la transformation des produits, la vente directe ou l'agritourisme, ainsi qu'à l'extérieur de l'exploitation par la pluriactivité (favorisée par la proximité de la ville), (Jarrige, Jouve et Napoleone, 2003).

A. Formes d'agriculture périurbaine selon leur impact paysager et leur rôle agroalimentaire (typologie)

« Les agriculteurs périurbains ont développé des logiques différentes selon leurs capacités à faire face aux fluctuations du marché, aux contraintes d'accès à la terre et au renchérissement des facteurs de production (Jarrige, 2004). » (Jouve et Padilla, 2007). Après avoir vu les principales stratégies foncières et d'adaptation des systèmes de production, nous allons présenter la typologie de l'agriculture périurbaine élaborée par Jouve et Padilla (2007) selon leur impact paysager et leur rôle agroalimentaire. Elle englobe cinq formes d'agriculture périurbaine distinctes :

1. **Agriculture entrepreneuriale intensive** : il s'agit d'une agriculture centrée principalement sur le maraîchage et qui a besoin d'une grande quantité de capital (investissements). On peut différencier les systèmes qui ont besoin de structures/constructions (maraîchage/floriculture sous serres ou élevage hors sol) et ceux qui n'en ont pas besoin (maraîchage à plein champ). Ce type d'exploitation correspond à celles présentées dans la stratégie d'intensification à Montpellier et Attique.
2. **Agriculture entrepreneuriale opportuniste** : cette forme d'agriculture émerge face aux contraintes foncières qu'impose la périurbanité et en profitant des opportunités qu'elle offre (demande citadine de loisir). Elle correspond à l'exemple des stratégies de diversification et d'extensification autour de Montpellier et d'Aix (systèmes céréales-fourrages semi-intensifs qui profitent des aides directes à la production sur un foncier précaire).
3. **Agriculture familiale spécialisée** : un classique dans les adaptations de l'agriculture à la pression urbaine, fondé sur la spécialisation vers des productions de qualité et de terroir, commercialisées directement sur les marchés paysans de villes pour mieux les valoriser. Dans les zones périurbaines de la ville de Tunis, on trouve des exploitations familiales de très petite taille caractérisées par un maraîchage divers mais très intensif (deux à trois cultures par an sur la même parcelle), (Elloumi et al., 2003).
4. **Agriculture de nécessité** : cette forme d'agriculture répond à un besoin alimentaire, fruit des situations de crise et de post-crise (liées aux guerres, sécheresses, récessions économiques, etc.). Elle est pratiquée par des citadins ou ruraux récemment installés en ville et a une fonction de survie (jardins potagers, basse-cour, étables quasi clandestines).
5. **Agriculture d'agrément** : il s'agit d'une agriculture fondée sur l'intérêt paysager des cultures traditionnelles pratiquées (olivier et vigne). Ces cultures sont bien valorisées au niveau esthétique et symbolique en Europe et bénéficient des aides de la PAC. De plus, des politiques de qualité liée au territoire (AOC) se sont mises en place pour assurer la durabilité de ces productions de terroir. Ce type d'agriculture est pratiqué généralement comme activité complémentaire (agriculteurs retraités) ou de loisirs (citadins), comme à Athènes et Montpellier.

Ces cinq formes d'agriculture périurbaine cohabitent dans les périphéries des villes méditerranéennes et garantissent diverses fonctions comme la production pour les marchés internationaux, pour les marchés paysans, l'approvisionnement des villes, les paysages, la sécurité environnementale, la conservation du

patrimoine et de l'identité, etc. Cette variété de formes certifie la capacité de résistance et d'adaptation de l'agriculture sous pression urbaine. (Jouve et Padilla, 2007).

C. Conséquences paysagères de l'adaptation de l'agriculture

La conséquence la plus apparente de l'adaptation des systèmes agricoles est la transformation des paysages habituels, qui sont devenus une mosaïque de terres en cultures, friches, résidences et routes. Etant donné que la pression foncière continue à s'accroître sur le littoral, le scénario le plus plausible pour l'avenir est la continuation de la dégradation des paysages. L'enfrichement des terres semble être une des pires situations possibles, vu qu'à part défigurer remarquablement les zones périurbaines, il occasionne des problèmes de sécurité environnementale (risque d'incendies) et il est considéré comme la dernière étape avant l'urbanisation. Les friches se développent fondamentalement à côté des parcelles déjà urbanisées ou lorsque le parcellaire est très morcelé, sur des petites parcelles qui ne sont pas appropriées pour la reconversion en grandes parcelles mécanisables, qui peuvent s'adapter à l'insécurité foncière (Jarrige, Jouve et Napoleone, 2003).

Selon la Déclaration de Cork de 1996, « *l'agriculture est et doit demeurer une interface majeure entre la population et l'environnement* » (Barthélémy et Niedy, 2004). La campagne est perçue différemment par les citadins (lieu pour habiter ou visiter) et par les agriculteurs (lieu de production pour les marchés). Lorsque le projet paysagiste de la ville s'étend et essaye de maîtriser aussi l'espace rural périurbain, la rivalité entre les deux modes de valorisation des campagnes s'intensifie. L'agriculture la plus valorisée par les aménageurs dans les espaces périurbaines est celle qui peut favoriser la conservation de l'identité territoriale. Des cinq formes d'agriculture présentées au-dessus, l'agriculture d'agrément est celle qui offre le plus d'aménités paysagères.

L'agriculture entrepreneuriale opportuniste répond aux attentes de campagne des citadins, mais n'est pas durable, tandis que l'agriculture familiale spécialisée semble plus durable. L'agriculture de nécessité peut être aménagée, par contre, l'agriculture entrepreneuriale intensive est difficilement compatible avec les attentes esthétiques des citadins, du fait qu'elle est très spécialisée et productiviste. Paradoxalement, cette forme d'agriculture est celle qui est la plus fidèle au métier traditionnel de l'agriculteur (Jouve et Padilla, 2007).

Plusieurs questions se posent par rapport à la pertinence de la participation de l'agriculture à l'aménagement du littoral : est-elle plus appropriée pour accomplir cette fonction que les espaces verts ou les forêts ? Peut-elle les réaliser sans perdre son identité ? Peut-elle les réaliser et continuer à être économiquement viable ? (Jouve et Padilla, 2007).

D. Conclusion de l'adaptation de l'agriculture

L'analyse de l'agriculture littorale fait ressortir une situation contradictoire, présentant à la fois des éléments de force et de résistance à l'urbanisation mais aussi une fragilité préoccupante. Même si les conséquences de la périurbanité ne sont pas très apparentes (agriculture « prospère » et peu de friches), la montée des prix du foncier provoquée par la pression urbaine transforme profondément l'agriculture (structures et systèmes de production) et conduit à la création d'exploitations à la durabilité incertaine. Si la capacité de résistance à l'urbanisation de cette nouvelle forme d'agriculture « opportuniste » semble bien limitée, compte tenu de ses structures productives précaires, de ses faibles niveaux de marges brutes d'exploitation et de sa dépendance aux aides de la PAC ; les chances de survie des terres agricoles sur le littoral, sans une protection régulée et appliquée vigoureusement, paraissent presque inexistantes. Même dans les cas des exploitations en faire-valoir direct, en l'absence de succession (situation très généralisée) l'option la plus répandue (et légitime) demeure la vente pour l'urbanisation, immédiatement ou après une période d'attente, en vue de la réalisation de la rente foncière. En réalité, l'adaptation de l'agriculture littorale masque seulement le risque de la déprise agricole, qui est plus présent que jamais et que certaines formes sont seulement le préalable à l'urbanisation et peut-être à la disparition de l'agriculture littorale (Jouve et Napoleone, 2003).

Alors, quelles formes d'agriculture faut-il soutenir pour assurer la durabilité de l'agriculture littorale ? Et quelle est la possibilité réelle d'aboutir au maintien de ces formes d'agriculture sachant qu'elles sont

les résultats de logiques économiques difficilement modifiables ? (Jouve et Padilla, 2007). Mais, avant de répondre, il faudra apporter une réponse à cette autre question : quelle est la place de l'agriculture sur le littoral et quelles sont les fonctions qu'on attend qu'elle remplisse ?

Selon Jouve et Padilla (2007), les fonctions de l'agriculture dans la construction des projets agri-urbains seraient d'assurer des paysages et une production alimentaire de qualité, mais c'est évident que toutes les opinions ne convergent pas sur ce point et il faudra bien saisir cette question dans les différents territoires littoraux de chaque pays en fonction des spécificités locales de production et de consommation.

3. Régulation et gouvernance dans la préservation de l'agriculture sur le littoral

Face aux conflits d'usage et aux enjeux paysagers des zones spécialement harcelées par l'urbanisation, il y a des expériences dans l'intégration et la conservation de l'agriculture qui ont réussi. À titre d'exemple, on peut citer : la création des milliers de petites exploitations au Canada (Jouve et Padilla, 2007) ; la conservation fondée sur la multifonctionnalité de l'agriculture du parc agraire du Llobregat dans l'agglomération de Barcelone (Durbiano, 2001) ou le réaménagement de la zone maraîchère et la conception d'une marque commerciale pour ses produits à Aubagne, près de Marseille (Fleury, 2004). Ces expériences montrent la pertinence de ces initiatives qui méritent d'être prises en compte par les pouvoirs publics. Il y a trois facteurs décisifs dans le succès de ce type de projets : volonté politique, ressources financières et appropriation/légitimation sociale (Jouve et Padilla, 2007).

A. La régulation des conflits d'usage liés à la multifonctionnalité d'un territoire

Sur les espaces ouverts (agricoles et naturels) du littoral, dans un contexte de pression urbaine et touristique, les conflits d'usages liés à la multifonctionnalité se multiplient. Il y a deux grandes modalités de régulation de ce type de conflits : l'une est une régulation quasi-imposée de contrôle avec l'élaboration d'un document juridique par les pouvoirs publics ; l'autre est une régulation autonome et co-construite, avec un accord entre les différents acteurs, fondée sur un engagement moral. Il y a trois facteurs essentiels qui déterminent la durabilité des modes de régulation :

1. la diversité et la force des enjeux territoriaux : plus les enjeux sont importants, plus envisageable est l'option d'une régulation formelle de contrôle par les pouvoirs publics pour aboutir à une gestion des conflits durable dans le temps ;
2. la structuration en réseau de l'ensemble des protagonistes en conflit : lorsque les acteurs d'un antagonisme sont organisés (en association, syndicat, fédération, ...), les rapports de force sont équilibrés et cela favorise la co-construction de solutions aux conflits au travers d'un accord non formel mais légitime et respecté par les usagers ;
3. la présence d'un acteur facilitant le dialogue entre les parties : quelqu'un qui assume le rôle de médiateur territorial (Cadoret, 2006 et 2009).

La formalisation réglementaire d'un accord n'assure pas la durabilité de la gestion des conflits. Le type de régulation le plus durable est celui qui est fondé sur l'équilibre des acteurs en opposition et qui émane des propres usagers, de façon autonome. Il est toujours conseillé d'accompagner la régulation contrôlée par des accords co-construits par les acteurs, ce qui permet une appropriation et un respect des règles d'usage. La durabilité de la gestion du conflit est renforcée par la régulation autonome de chaque groupe d'acteurs (Cadoret, 2006 et 2009).

B. Outils de régulation (politiques) pour préserver ou intégrer l'agriculture sur le littoral

Les politiques publiques et plus concrètement les documents d'urbanisme (surtout le Plan d'Occupation des Sols), influencent d'une manière décisive le niveau de la rente foncière. Les attitudes individuelles d'anticipation attribuent de la valeur aux terres dénuées de droit de construire et influencent les politiques publiques (Jouve et Napoleone, 2003).

Il existe un lien entre la composition de la population d'une commune (ancienne versus nouvelle) et l'intensité de l'augmentation de l'urbanisation dans son territoire (même si l'opposition entre anciens et

nouveaux résidents n'est pas systématique). L'évolution simplifiée du jeu de concurrence au sein d'une commune périurbaine est la suivante : au début, les agriculteurs et les ruraux (propriétaires de la terre) sont majoritaires et la commune cherche à attirer de nouveaux habitants pour augmenter sa taille démographique, en accord avec les intérêts individuels des représentés (réalisation de rente foncière). Cette dynamique d'urbanisation se maintient jusqu'à que les nouveaux résidents deviennent majoritaires. En phase avec les intérêts des nouveaux habitants, les politiques d'urbanisme changent pour mieux protéger les derniers espaces ouverts (Jouve et Napoleone, 2003).

La politique publique est le produit de ce jeu de concurrence entre deux groupes d'utilisateurs, qui ont (théoriquement) des intérêts divergents, selon la proportion de chaque groupe à l'intérieur de la commune. Les documents d'urbanisme doivent identifier et fixer les conditions qui vont permettre de garantir l'équilibre entre le développement urbain et rural, ainsi que la conservation des espaces ouverts (agricoles, forestiers et naturels) et des paysages, dans un cadre de durabilité. Pour y arriver, il est nécessaire que la politique publique intègre l'action foncière, avant même l'action sur les structures économiques et que s'identifient les espaces les plus conflictuels pour les prioriser. (Jouve et Napoleone, 2003).

C. La gouvernance dans l'élaboration des politiques pour préserver les espaces ouverts (agricoles et naturels) sur le littoral

En ce qui concerne la gouvernance, dans le processus d'élaboration des outils des dispositifs législatifs pour l'aménagement du territoire, on différencie trois phases : « *la création des organisations ou des institutions territoriales, l'élaboration des politiques d'aménagement et enfin la mise en œuvre ou l'application des programmes.* » (Jarrige, Jouve et Napoleone, 2003). L'élaboration et la gestion des politiques en rapport avec les espaces ouverts (agricoles, naturels et forestiers) dépendront fondamentalement de deux aspects stratégiques comme le sont : la composition et la direction des commissions (urbanisme, agriculture, environnement, etc.) et la possible création d'une agence d'urbanisme pour appuyer la municipalité.

Pour que le projet territorial soit légitime, la consultation des représentants des différents groupes d'acteurs (urbains, agricoles, professionnels, autres usagers, ...) doit s'organiser d'une façon démocratique, en essayant de co-construire les objectifs de la planification des usages de l'espace avec les différents types d'utilisateurs actuels et futurs (Jarrige, Jouve et Napoleone, 2003).

Les différents groupes d'acteurs engagés dans le processus d'élaboration des politiques locales ont des intérêts divergents et des positions inégales (Jarrige, Jouve et Napoleone, 2003).

Le monde agricole n'est pas très présent ni très cohérent sur le futur de l'agriculture périurbaine. Son manque de participation répond à deux facteurs : d'une part, les organisations agricoles sont habituées à travailler par filière et dans le milieu rural alors que dans l'espace périurbain, ils doivent chercher une approche commune à tous les systèmes de production et s'intégrer dans des enjeux urbains qu'ils méconnaissent (qu'ils ne maîtrisent pas) ; et d'autre part, au sein du monde agricole, il existe une contradiction entre les intérêts des agriculteurs les plus âgés, propriétaires qui cherchent à réaliser la rente foncière de leur patrimoine et les jeunes qui veulent s'installer en agriculture. Ce conflit interne empêche le monde agricole de se positionner fermement en défense des terres agricoles face à l'urbanisation et ceci ne favorise pas une valorisation de l'image de l'agriculture sur le littoral (Jarrige, Jouve et Napoleone, 2003 ; Jarrige, 2004). Cette position indéterminée du monde agricole entrave par conséquent la régulation des conflits d'usages. Les projets agricoles peuvent et doivent être intégrés à l'élaboration des politiques d'aménagement mais cela requiert un véritable effort du monde agricole pour s'organiser et participer.

Les associations de protection de l'environnement, au contraire, sont unanimes dans leur message et plus actives dans la défense des espaces naturels que les agriculteurs. Les associations de consommateurs jouent aussi un rôle actif dans la diffusion des préoccupations « urbaines » (Jarrige, Jouve et Napoleone, 2003).

« Les critères déterminant le choix des « zones agricoles durables » dans le projet urbain s'avèrent donc bien une question politique concernant l'ensemble de la population du territoire : faut-il

maintenir l'agriculture dynamique « telle quelle » dans les zones où elle existe ? Faut-il promouvoir des projets innovants ? De nouvelles implantations agricoles périurbaines ? Faut-il favoriser le mouvement de concentration au profit des exploitations exclusivement « professionnelles » ou maintenir une population agricole la plus importante possible et présentant une certaine diversité socio-professionnelle ? Comment concilier au mieux les attentes des résidents urbaines avec les projets et contraintes professionnels des agriculteurs en zone périurbaine ? » (Jarrige, 2004).

D. La valorisation réciproque comme opportunité dans la gestion intégrée de l'agriculture sur le littoral

Actuellement, il y a un manque de prise en compte des espaces agricoles sur le littoral. Une gestion intégrée des terres agricoles valoriserait le littoral et les exploitations agricoles, d'une façon réciproque. Néanmoins, cette option n'est pas mise en place du fait des forts enjeux urbanistiques qui pèsent sur la zone (Perrin, 2005).

Les terres cultivées et l'élevage extensif ont souvent un intérêt environnemental, paysager et patrimonial. Ainsi, l'agriculture peut aider à limiter les risques naturels (incendies, inondations, ruissellements, etc.), elle peut compléter l'offre des paysages du littoral en ajoutant un intérêt patrimonial, historique et culturel et diversifier l'offre de nature (nature cultivée et nature sauvage) pour les touristes (Perrin, 2005).

Le littoral peut parfois, en contrepartie, améliorer la rentabilité des exploitations agricoles. Le littoral (et surtout les zones protégées littorales) apporte au territoire une visibilité et accroît la fréquentation. Selon les conditions particulières de chaque zone, il faudra analyser quel aspect peut être valorisé économiquement par les exploitations. Grâce à une meilleure visibilité, les produits du terroir peuvent être impulsés et gagner une plus-value à travers la « rente territoriale ». Les exploitations commercialisent non seulement leurs produits agricoles mais aussi l'exploitation elle-même et le paysage qui l'entoure. L'idéal est de lier le nom du site au produit. L'exploitation complète des potentialités de valorisation agricole du littoral peut conduire à une dynamique (produits de terroir reconnus, vente directe, élaboration de produits dérivés plus rentables) favorable (aussi économiquement parlant) qui conduira à la préservation intégrale des terres cultivées (Perrin, 2005).

Dans les cas où le modèle prédominant correspond à une agriculture intensive, spécialisée, productiviste et éloignée du terroir (ex. maraîchage sous serre), il n'est pas possible d'utiliser le littoral pour valoriser les produits. En revanche, il peut être possible d'utiliser la fréquentation pour diversifier les activités, par exemple par la gestion de chambres d'hôtes. Cependant, cette diversification peut accélérer la disparition de terres agricoles : si la nouvelle activité est beaucoup plus rentable que l'activité agricole originelle, l'agriculteur peut décider de diminuer la taille de son exploitation ou même l'abandonner (Perrin, 2005).

Selon Perrin (2005), « *L'idéal serait le développement d'un « panier de biens » et de services de qualité territoriale se renforçant mutuellement et valorisant les qualités spécifiques de ce territoire (Mollard, Pecqueur, 2003).* » Mais pour pouvoir mettre en place cette stratégie, le territoire doit être plus grand.

Le concept de gestion des espaces agricoles périurbains est équivoque du fait que, même si le littoral peut favoriser la rentabilité des exploitations, il ne garantit pas la préservation des terres agricoles. L'essentiel est de bien identifier l'objectif de la gestion : « *S'agit-il de maintenir des exploitations agricoles ou des terres cultivées ? De répondre à la demande de nature, d'espace de détente et de loisirs, des populations citadines proches ? Ou encore d'empêcher l'urbanisation grâce aux mesures de protection liées aux grands sites naturels ?* » (Perrin, 2005).

Les agriculteurs voient l'intégration de leurs exploitations dans des zones protégées comme une atteinte à leurs droits d'usage comme propriétaires de la terre et acteurs économiques. Ils refusent les contraintes d'urbanisme et de pratiques agricoles qui supposent d'être dans une zone protégée. Mais peut-être pourraient-ils accepter ces contraintes comme contrepartie des options de valorisation et de garantie de pérennité de leur exploitation.

Chapitre III : Questionnement

Dans ce contexte, largement développé dans les deux premiers chapitres, cette étude comparative qui se déroule sur le littoral méditerranéen de trois pays du Nord de la Méditerranée (Espagne, France et Italie) a comme objectif d'appréhender la situation actuelle de l'agriculture littorale méditerranéenne et identifier les éléments qui vont déterminer la continuité ou la disparition de celle-ci.

Afin de mener à bien ce travail, nous devons d'abord analyser l'évolution de l'agriculture littorale méditerranéenne et son état actuel, identifier ses atouts et ses contraintes et déceler ses spécificités. Ensuite, il s'agit de mieux connaître la problématique qui affecte le littoral en relation avec la littoralisation, le tourisme, l'urbanisation, la dynamique foncière, l'aménagement du territoire, la dégradation du milieu et la gestion du littoral. Enfin, nous devons repérer les formes d'adaptation de l'agriculture littorale face à ces pressions, ses possibilités d'intégration dans le nouveau scénario de préservation du littoral (Gestion Intégrée de Zones Côtières) et identifier les outils qui peuvent assurer le maintien de l'agriculture sur le littoral méditerranéen.

Pour répondre à cet objectif, le questionnement que nous posons est le suivant :

Quel est l'état actuel de l'agriculture méditerranéenne littorale et quelle a été son évolution ?

Quels sont les atouts et les contraintes de cette agriculture ? Et quelles sont ces spécificités ?

Comment les spécificités du contexte littoral affectent-elles le maintien et l'évolution de l'agriculture méditerranéenne littorale ?

Comment les agriculteurs s'adaptent-ils au contexte littoral, avec ses atouts et ses contraintes ?

Quelles sont les formes d'adaptation les plus durables sur le littoral méditerranéen ?

L'agriculture méditerranéenne littorale contribue-t-elle à la préservation du milieu littoral ? Quel type ou types d'agriculture seront nécessaires pour y contribuer ?

L'agriculture méditerranéenne littorale est-elle intégrée dans l'aménagement de l'espace littoral ?

Qu'est-ce qu'il faudra faire pour l'y intégrer ?

Et finalement, quel est l'avenir de l'agriculture méditerranéenne littorale ?

Pour pouvoir aborder toutes ces questions, nous avons besoin d'un cadre théorique que nous présentons ci-après.

Chapitre IV : Cadre théorique

I. Terminologie adoptée

En effet, en raison de la vocation comparative de cette étude, il y a eu tout un travail de recompilation, comparaison et harmonisation de termes fondamentaux pour pouvoir répondre au questionnement de l'étude. Les trois points essentiels ont été : la définition de l'exploitation comme unité d'observation statistique, les catégories des exploitants qui vont éclairer quelles sont les personnes les plus idoines à enquêter et l'unité territoriale ou administrative qui va définir l'espace d'étude.

1. Définition de l'exploitation

Selon la définition proposée par l'enquête des structures agricoles de 2007, conforme aux textes communautaires : « *L'exploitation agricole est définie, au sens de la statistique agricole, comme une unité économique et de production répondant simultanément aux trois conditions suivantes :*

- elle produit des produits agricoles ;
- elle atteint ou dépasse une certaine dimension (superficie, nombre d'animaux, production...);
- elle est soumise à une gestion courante indépendante.

Pour déterminer si une exploitation atteint une dimension requise, des seuils de taille ont été déterminés.

Les exploitations à enquêter doivent répondre à l'une des trois conditions de taille suivantes :

- avoir une superficie agricole utilisée (SAU) supérieure ou égale à 1 hectare (1ère catégorie) ;
- sinon, posséder une superficie en cultures spécialisées supérieure ou égale à 0,2 hectare (20 ares) (2e catégorie) ;
- ou bien présenter une activité suffisante de production agricole estimée en nombre d'animaux, en surface de production ou en volume de production (3e catégorie).

Une unité est considérée comme exploitation agricole si l'un des seuils indiqués ci-après est atteint. »

Selon la définition utilisée par le recensement agricole de 1999 de l'INE en Espagne, l'exploitation agricole est l'unité technico-économique de laquelle s'obtiennent des produits agraires sous la responsabilité d'un titulaire. L'unité technico-économique se caractérise par l'utilisation des mêmes moyens de production: main d'œuvre, machines,... On a deux classes d'exploitation :

- exploitation agricole avec terres : c'est celle dont la superficie totale, sur la même ou sur plusieurs parcelles, encore qu'elles ne soient pas contiguës, est égale ou supérieure à 0,1 Ha.
- exploitation agricole sans terres : c'est celle qui avec moins de 0,1 Ha possède au total une ou plus de têtes d'élevage bovin ; deux ou plus de têtes entre l'élevage équin ou mulassier ; six ou plus de têtes entre l'élevage ovin ou caprin ; deux ou plus de têtes d'élevage porcin ; cinquante ou plus d'oiseaux ; trente ou plus de lapines mères ; dix ou plus de ruches. Cet élevage peut se trouver dans des zones rurales ou urbaines.

Selon la définition de l'ISTAT, en Italie, l'exploitation agricole (« *azienda agricola* ») est « *l'unité technico-économique constituée de terrains, même en parcelles non contiguës, et éventuellement d'installations et équipements divers, où il y a production agricole, forestière ou zootechnique, par main d'un titulaire, c'est-à-dire une personne physique, société ou organisme qui prend le risque soit seul, soit associé avec un métayer ou fermier* ». Parmi les possibles classifications établies par l'ISTAT, nous avons choisi de retenir la plus étendue, c'est-à-dire « l'Univers Italie » qui inclut « *toutes les exploitations agricoles, forestières et zootechniques de toutes les dimensions et conduites par tout type de personne* ».

La définition de l'exploitation agricole utilisée dans le recensement agricole de 2000 de l'INSEE en France, correspond à celle présentée antérieurement par l'enquête des structures agricoles de 2007, qui est conforme aux textes communautaires.

La définition de l'INE pour le recensement agricole en Espagne et celle de « l'Univers Italie » de l'ISTAT en Italie sont plus étendues que celle de l'enquête des structures agricoles de 2007 et en regardant les statistiques par pays, on se rend compte qu'autant en Italie qu'en Espagne, la plupart des exploitations ont entre 0 et 5 Ha, phénomène qui s'accroît sur le littoral, c'est ce qui nous a amené à ne pas vouloir réduire notre champ de population et à opter pour la définition la plus ouverte, du fait que le but de l'étude est de montrer toute la diversité du littoral.

2. Catégories d'exploitants

Selon l'INE, il y a deux figures sur l'exploitation, le titulaire et le chef d'exploitation, qui peuvent se concentrer sur une seule personne normalement, si la personnalité juridique du titulaire est une personne physique ou retomber sur des personnes différentes, si le titulaire est une personne juridique.

Selon la définition employée dans le recensement agricole de 1999, le titulaire de l'exploitation est la personne physique ou juridique qui, en agissant en liberté et en autonomie, prend sur elle le risque d'une exploitation agricole, en la dirigeant elle-même ou par médiation d'une autre personne. Et le chef d'exploitation est la personne responsable de la gestion courante et quotidienne de l'exploitation agricole, qui sera unique pour toute l'exploitation.

En Italie, la figure du titulaire de l'exploitation se rapproche de la figure du « *conduttore* » et la figure de chef d'exploitation du « *capo azienda* ».

En France, la figure du titulaire de l'exploitation se rapproche de la figure du « responsable économique et financier (Ref) » et la figure du chef d'exploitation du « chef d'exploitation ou premier coexploitant ».

Pour choisir la figure à enquêter, ce qui nous intéresse c'est qui prend les décisions importantes concernant l'exploitation. En Espagne, c'est normalement le titulaire, en Italie, c'est le « *conduttore* », mais en France, ce point n'est pas clair. Si on regarde la définition du responsable économique et financier (Ref) de l'exploitation du recensement agricole de 2000, on trouve que c'« *est la personne physique ou morale pour le compte de laquelle l'exploitation est mise en valeur : c'est elle qui perçoit les bénéfices et supporte les pertes éventuelles de l'exploitation. Dans certains cas, cette personne prend aussi les décisions importantes concernant l'exploitation : système de production, investissement, emprunt...* » Mais, en fait, en France, les enquêtes agricoles (visites, téléphone, correspondance) sont toujours réalisées auprès du chef d'exploitation, sauf pour les exploitations vacantes.

Face à cette réalité pas trop convaincante, en prenant en compte l'opinion du représentant français dans l'étude (notre maître de stage) et vu que l'INSEE mène ses enquêtes auprès du chef d'exploitation, nous avons pris la décision de choisir pour la France le chef d'exploitation comme informant.

3. Unité territoriale ou administrative qui va définir l'espace d'étude

Depuis 2003, Eurostat a établi les Nomenclatures des Unités Territoriales Statistiques (NUTS). La NUTS étant une nomenclature hiérarchique, elle subdivise chaque État membre en un nombre entier de régions de niveau NUTS 1, chacune de celles-ci étant subdivisée à son tour en un nombre entier de régions de niveau NUTS 2, et ainsi de suite. Au niveau régional (sans tenir compte des communes), la structure administrative des États membres repose en général sur deux niveaux principaux (régions et départements en France, « *Comunidades autónomas et provincias* » en Espagne, « *regioni et provincia* » en Italie). Le regroupement d'unités comparables, à chaque niveau de la NUTS, implique la détermination, pour chaque État membre, d'un niveau régional venant s'ajouter aux deux principaux niveaux susmentionnés. Ce niveau supplémentaire correspond donc à une structure administrative moins importante, voire inexistante et se situe au niveau 1 de la NUTS pour la France, l'Italie et l'Espagne. Le règlement NUTS fixe les seuils minimum et maximum suivants pour la taille moyenne des régions de la NUTS.

Tableau 17 : Classification des NUTS

Niveau	Minimum	Maximum
NUTS 1	3 millions	7 millions
NUTS 2	800 000	3 millions
NUTS 3	150 000	800 000

À un niveau plus détaillé, on trouve les districts et les communes. Il s'agit des « unités administratives locales » (LAU) qui ne sont pas couvertes par le règlement NUTS.

Au niveau local, deux niveaux d'Unités Administratives Locales (LAU) ont été définis. Le niveau LAU supérieur (LAU niveau 1, autrefois NUTS niveau 4) est défini pour la majorité des pays, mais pas pour tous les pays. Le deuxième niveau LAU (autrefois NUTS niveau 5) consiste en environ 120 000 communes ou unités équivalentes dans les 27 États Membres de l'UE (situation 2007).

Tableau 18 : Correspondance entre les niveaux NUTS et les divisions administratives nationales (2007)

	NUTS 1		NUTS 2		NUTS 3		LAU 1		LAU 2	
Espagne	Groupe de communautés autonomes	7	Communautés et villes autonomes	19	Provinces + Iles + Ceuta et Melilla	59			Municipes	8111
France	Z.E.A.T. + DOM	9	Régions + DOM	26	Départements + DOM	100	Cantons de rattachement	3787	Communes	36683
Italie	Groupe de régions	5	Régions	21	Province	107			Communes	8101

En Espagne, le Municipale (dans le document nommé « commune » pour faciliter la compréhension du lecteur) est une entité administrative qui peut regrouper une seule localité ou plusieurs. Il est composé d'un territoire clairement défini pour un terme municipal de limites fixes et la population qui y habite. Le municipale est la division administrative la plus petite qui a ses propres dirigeants représentatifs, choisis démocratiquement. Le Municipale est aussi l'unité territoriale la plus petite d'existence obligatoire pour atteindre les données statistiques.

En Italie, selon l'ISTAT, une commune est définie comme « l'entité administrative autarcique gouvernée localement par un maire et un conseil municipal ».

En France, selon l'INSEE, la commune est « la plus petite subdivision administrative française mais c'est aussi la plus ancienne, puisqu'elle a succédé aux villes et paroisses du Moyen Âge ».

Malgré les différences de taille existant entre les communes françaises (d'une superficie moyenne d'entre 11 et 15 Km²), les communes italiennes (superficie moyenne d'environ 22 Km²) et espagnoles (superficie moyenne d'environ 35 Km²) et vu qu'au niveau européen elles sont considérées comme comparables, nous les avons adoptées comme unité territoriale et administrative qui va définir l'espace de l'étude.

Une fois ces trois points éclairés, nous avons complété la recherche avec la définition d'autres concepts clés au niveau agricole et général, pour son utilisation dans le questionnaire comme : agriculteur exclusif, principal et secondaire, niveaux du système éducatif général et agricole, les catégories professionnelles, le statut juridique de l'exploitation, les types d'agriculture, les types de label,... Et la détermination de la classification des communes littorales, communes rurales et communes urbaines.

Chapitre V : Hypothèses

Face au contexte, au questionnement et au cadre théorique exposé, nous faisons les hypothèses suivantes :

Il n'y a pas une seule agriculture littorale méditerranéenne mais plusieurs, étant donné que même s'il y a un contexte géographique commun ; les histoires, les terroirs, la proximité de l'urbanisation, la pression du tourisme, la gouvernance, etc. sont certainement variés. Par conséquent, en fonction de toutes ces variables, l'agriculture s'adapte de multiples manières.

Face à la rareté de ressources naturelles et à la pollution qu'ils subissent (comme conséquence en partie du modèle de production intensif agricole), l'agriculture méditerranéenne littorale s'adapte aux contraintes environnementales et répond positivement à la demande croissante de produits qualité (biologique, IGP, etc.).

La concentration de population et le tourisme contribuent au maintien de l'agriculture sur le littoral à travers de sa demande de produits agricoles et d'agrotourisme.

L'agriculture littorale méditerranéenne est un élément de développement local sur le littoral et elle contribue à la préservation du milieu littoral.

Partie II : L'étude de terrain : caractéristiques et tendances de l'agriculture méditerranéenne littorale des pays méditerranéens



Légende des photographies de gauche à droite et de haut en bas : 1ère, pêcheurs à Tarragona (Catalunya) ; 2ème, élevage ovin à Murcia ; 3ème, rizière dans le Delta de l'Ebre (Tarragona) ; 4ème, serres à Murcia ; 5ème, avocats à Motril (Granada) ; 6ème, serre de piment à Tarragona ; 7ème, élevage bovin à Tarifa (Cádiz) ; 8ème, serres en première ligne de plage à Granada (Andalucía) ; 9ème, vignes dans le Var. Année 2009.

Chapitre I. Méthodologie

Introduction

Ce document est la suite du rapport présenté en octobre 2009 pour l'obtention du Master 2 de l'Université de Montpellier 1. Ce premier rapport analysait l'agriculture du littoral méditerranéen espagnol et faisait un bref comparatif entre l'agriculture littorale méditerranéenne d'Espagne et d'Italie. La présente méthodologie recueille, en conséquence, les aspects les plus importants de la méthodologie utilisée dans l'étude depuis le début même, en avril 2009, en la complétant par le travail effectué à partir d'octobre 2009. L'analyse espagnole n'a pas été incluse dans ce document, mais elle est disponible dans le rapport du Master 2.

La méthodologie employée pour la réalisation de cette étude a été harmonisée pour les trois pays où l'étude s'est déroulée, bien que, au vu des spécificités et des difficultés rencontrées dans chaque pays, il peut y avoir des dissemblances, mais, selon nous, elles n'enlèvent rien aux efforts de compilation et d'harmonisation des termes et des réalités mis en œuvre pour rendre les travaux comparables, but final de ce document que nous allons présenter.

Dans ce chapitre, nous rappellerons d'abord quelques concepts harmonisés pour les trois pays au début de la recherche à partir de la phase bibliographique, déjà précisés dans le cadre théorique, ensuite nous détaillerons le questionnement général exposé dans la première partie, avant de présenter l'enquête et finalement le reste de la méthodologie employée par pays : en premier lieu, la partie espagnole de l'étude, suivie de la partie italienne et enfin la partie française. Pour terminer, nous relèverons certaines difficultés rencontrées pendant la réalisation du projet. Malheureusement, du fait du manque de temps nous n'avons pas fait de traitements statistiques des données obtenus.

I. Phase de recherche bibliographique et élaboration du questionnaire

La première étape a été consacrée à la collecte d'informations pour mieux appréhender le sujet de l'étude, le contexte et les grandes problématiques.

Parmi les thèmes sur lesquels nous avons travaillé se trouvent l'agriculture méditerranéenne littorale, l'agriculture périurbaine, l'urbanisation, le tourisme, la gestion foncière, l'occupation du sol, l'adaptation de l'agriculture face à l'urbanisation, la situation de l'environnement, le littoral et sa législation, la gestion de zones côtières, la gestion de conflits d'usages, la réalité politique méditerranéenne et le développement durable du littoral entre autres.

1. Terminologie adoptée

Comme nous l'avons déjà expliqué dans le cadre théorique, il y a eu tout un travail de recompilation, comparaison et harmonisation de termes fondamentaux pour l'étude. Les trois points essentiels ont été : la définition de l'exploitation comme unité d'observation statistique, les catégories des exploitants qui vont éclairer quelles sont les personnes les plus idoines pour enquêter et l'unité territoriale ou administrative qui va définir l'espace d'étude.

Une fois ces trois points éclairés, nous avons complété la recherche avec la définition d'autres concepts clés au niveau agricole et général, pour son utilisation dans le questionnaire comme : agriculteur exclusif, principal et secondaire, niveaux du système éducatif général et agricole, les catégories professionnelles, le statut juridique de l'exploitation, les types d'agriculture, les types de label,... Et la détermination de la classification des communes littorales, communes rurales et communes urbaines.

Cette première étape a permis d'orienter le travail ultérieur sur le choix de variables à analyser pour l'analyse statistique, des critères à utiliser dans la sélection de l'espace pertinent et l'échantillon pour l'enquête et le choix des thèmes à aborder dans le questionnaire.

2. Précision du questionnement

Avant d'expliquer le questionnaire, nous allons préciser le questionnement général déjà présenté dans la première partie du document, autour de trois grandes lignes :

A. Spécificités, évolution et état actuel de l'agriculture littorale méditerranéenne

Les questions traitées ici portent sur les caractéristiques des exploitations agricoles littorales : Sont-elles aussi nombreuses que dans l'arrière-pays ? Ont-elles la même taille (SAU) ? Quelle est l'importance de l'agriculture dans le littoral (économique -emploi et PIB-, occupation du sol, etc.) ? Quelles sont les productions typiques littorales méditerranéennes ? Quelles sont les cultures les plus importantes sur le littoral méditerranéen ? Les exploitations littorales sont-elles plutôt familiales ou professionnelles ? Les exploitations littorales sont-elles dynamiques ?

Sur les stratégies des exploitants : spécialisation ou diversification ? Suivent-ils des démarches qualité ? Sont-ils respectueux de l'environnement ou sont-ils causes de dégradation du milieu littoral ? Essayent-ils d'améliorer leurs pratiques pour protéger l'environnement ? Comment commercialisent-ils leurs productions ?

Sur les caractéristiques démographiques et le profil professionnel des exploitants : les agriculteurs littoraux sont-ils originaires du littoral méditerranéen ? La population agricole est-elle jeune ou vieillissante ? Les plus âgés ont-ils une succession assurée ? Les agriculteurs littoraux ont-ils une formation agricole ? Est-il difficile de s'installer sur le littoral ? Pourquoi sont-ils agriculteurs ? Continueront-ils à l'être ailleurs ? L'agriculture littorale se maintient-elle par tradition ou par rentabilité ?

Et sur l'évolution de l'agriculture et ses particularités : les exploitations littorales ont-elles diminué ? Pourquoi ? Les types de production ont-ils varié ? Comment est affectée l'évolution de l'économie littorale à l'agriculture ? Quelles sont les différences entre l'agriculture du littoral et celle de l'arrière-pays ?

B. Atouts, contraintes et adaptation au milieu

Les questions traitées dans cette deuxième partie concernent les effets de l'urbanisation sur l'agriculture littorale : comment la pression urbaine (résidentielle et touristique) affecte-t-elle l'agriculture ? Et comment réagit-elle face à cette pression ? Disparaît-elle, recule-t-elle vers l'arrière-pays ? Quelle est la relation entre l'agriculture littorale méditerranéenne et la ville ? L'agriculture littorale méditerranéenne est-elle une agriculture périurbaine ? Comment les agriculteurs vivent-ils la pression foncière, comme une contrainte ou comme une opportunité ? Les agriculteurs littoraux sont-ils satisfaits de l'actuelle législation d'occupation du sol ?

Les perceptions et les effets du tourisme : le tourisme est-il perçu par les agriculteurs comme une contrainte ou comme une opportunité ? Les agriculteurs littoraux ont-ils une relation avec le tourisme ? Diversifient-ils leurs activités (pluriactivité, agritourisme, produits de qualité, transformation de produits, vente directe, etc.) pour profiter de la proximité de la ville et de l'affluence saisonnière du tourisme ?

Les problèmes des ressources naturelles : les agriculteurs ressentent-ils la raréfaction des ressources naturelles ? Les agriculteurs littoraux ont-ils des problèmes avec l'accès ou la disponibilité de l'eau pour l'irrigation ? Sont-ils en concurrence avec d'autres acteurs pour l'eau ? Ont-ils des conflits d'usages ? Comment les législations environnementales affectent-elles l'activité agricole littorale ?

Et les stratégies d'adaptation des agriculteurs : quelles sont les stratégies que les agriculteurs adoptent pour faire face aux contraintes et profiter des opportunités littorales ?

C. Perceptions, contributions et avenir

Finalement, les questions traitées ici portent sur la perception des agriculteurs de la situation de leur exploitation : quelle est la situation des exploitations : réduction, stagnation ou développement ? Les agriculteurs sont-ils satisfaits de la marche de leurs exploitations ? Et de leur qualité de vie ?

Sur la perception des agriculteurs de la multifonctionnalité de l'agriculture et la reconnaissance de la société : les agriculteurs sont-ils conscients du caractère multifonctionnel de l'agriculture littorale méditerranéenne ? Valorisent-ils ces fonctions alternatives, ces aménités qu'ils produisent ? Se sentent-ils aménageurs du littoral ? Se sentent-ils reconnus par la société ? Se sentent-ils représentés et pris en compte par l'administration ?

Sur la perception des agriculteurs de la relation de l'agriculture avec le littoral et du littoral : quelle est la contribution que l'agriculture littorale méditerranéenne fait à la conservation du milieu littoral et de l'environnement ? Quels sont les problèmes les plus importants du littoral et de l'agriculture du littoral méditerranéen ? Et quelles sont ses richesses ?

Sur la perception des agriculteurs de leur niveau d'organisation professionnelle et leurs liens avec le territoire : les agriculteurs littoraux sont-ils actifs, organisés et participatifs ? Ont-ils des liens forts avec le littoral méditerranéen ?

Sur la perception des agriculteurs de l'avenir de l'agriculture littorale : quel est l'avenir de l'agriculture littorale méditerranéenne ?

Et sur les possibilités qui existent pour conserver l'agriculture littorale en Méditerranée : peut-on faire quelque chose pour la conserver ? La gestion intégrée du littoral peut-elle être un outil pour conserver et valoriser l'agriculture ? L'amélioration de la gouvernance peut-elle faciliter l'intégration de l'agriculture littorale méditerranéenne dans la gestion intégrée du littoral ?

À travers notre questionnaire, nous avons essayé de chercher des réponses à toutes les questions posées ci-dessus.

3. Elaboration du questionnaire en français et traduction en espagnol

Pour l'élaboration du questionnaire utilisé dans les entretiens avec les agriculteurs, nous avons consulté, entre autres, le questionnaire de l'étude du littoral français de Triquenaux (2004) et ceux des recensements agricoles.

Le questionnaire est anonyme et comporte 199 questions quantitatives et qualitatives dont 178 sont fermées et 21 ouvertes, organisées en 5 grands thèmes qui à leur tour sont divisés en plusieurs sous-thèmes :

- Le facteur humain :
 - A. Le CE et sa famille
 - C. L'installation comme titulaire de l'exploitation
 - I. Autres activités
 - I.1. Activités liées à l'exploitation mais différentes de l'activité de production
 - I.2. Activités non liées à l'exploitation
- La structure de production
 - B. La personnalité juridique de l'exploitation et la main-d'œuvre
 - D. Evolution et situation actuelle du foncier
 - E. Les facteurs de production
 - F. Production
 - G. Commercialisation
 - H. Investissements

- Le rapport de l'agriculture avec l'environnement
 - K. Le littoral et son agriculture
 - L. L'environnement
- Les relations sociales
 - J. Situation actuelle
 - M. Les relations externes
- L'avenir
 - N. L'avenir

La version française du questionnaire est en annexes (Annexe 1). Les trois versions du questionnaire (française, espagnole et italienne) ont les mêmes questions mais, dans un certain nombre de cas, les réponses ne sont pas identiques, du fait que nous avons dû adapter le questionnaire aux différentes réalités des trois pays.

Nous allons poursuivre l'exposé du reste de la méthodologie par pays.

II. Méthodologie en Espagne

1. Phase de recensement, recherche et analyse statistique des données

La deuxième étape a permis d'appréhender l'aspect quantitatif de l'agriculture littorale méditerranéenne à travers une analyse statistique comparée sur des variables caractéristiques de l'exploitant et de son exploitation parmi une population agricole de référence et notre population agricole littorale méditerranéenne.

A. Contacts avec les organismes clés

Nous avons voulu tout d'abord nous informer sur l'existence de données statistiques, données nominatives des agriculteurs et documentation liées au littoral et son agriculture et sur la possibilité de les obtenir. Au niveau de l'Agence de Services et Paiements, nous avons maintenu une réunion avec la Section Internationale et le représentant de l'ASP en Europe. Au niveau de l'Administration espagnole, nous avons maintenu une réunion avec le Conseiller des Affaires Agricoles de l'Ambassade d'Espagne à Paris et des échanges avec l'Institut National de Géographie et l'Institut National de Statistique. Hormis cela, nous avons contacté plusieurs institutions liées au littoral et à la Méditerranée et universités de provinces méditerranéennes.

B. Détermination de l'espace de l'analyse statistique en fonction des données disponibles

Après avoir effectué des recherches, nous avons constaté que le travail statistique exhaustif le plus récent au niveau des exploitations agricoles en Espagne est le Recensement agricole de 1999 et pour l'Italie et la France, le Recensement agricole de 2000. Le Recensement agricole a un degré de définition qui va jusqu'à la commune. Nous avons défini alors comme espace pertinent pour notre population agricole de référence, l'ensemble de l'Espagne et pour notre population agricole littorale méditerranéenne, les communes du littoral méditerranéen. Ce choix méthodologique est extensif aussi aux études menées en France et Italie.

En ce que concerne la définition de la « commune littorale », nous avons constaté des différences entre les trois pays.

En Espagne, même dans la Loi de Côtes, y compris dans l'INE, comme en consultant d'autres sources possibles, nous n'avons pas trouvé de définition officielle de la commune littorale.

En France, d'après la loi Littoral de 1986, les communes littorales maritimes sont les communes en bord de mer, riveraines des océans, des lagunes ou des estuaires en aval de la limite transversale à la mer. Depuis le décret n°2004-311 de mars 2004, ont été ajoutées les communes d'estuaires, situées entre la limite de salure et la limite transversale à la mer.

En Italie, l'ISTAT définit une commune littorale comme « *une commune dont le territoire touche la mer* ».

Face à cette différenciation, nous avons cru convenable de simplifier dans la mesure du possible, la définition de commune littorale, c'est pourquoi nous avons adopté pour l'étude la définition qui restreint les communes à celles qui « *sont en bord de mer* », « *ont une sortie à la mer* » ou « *touchent la mer* », pour reprendre quelques expressions déjà utilisées.

Dans une première étape, pour l'avant-projet, nous avons identifié les communes littorales méditerranéennes espagnoles grâce à une carte de l'Institut Géographique National de l'Espagne. Une fois commencé le stage, nous avons demandé à l'IGN de nous élaborer une liste et une carte officielle des communes littorales méditerranéennes.

C. Critères de sélection de notre échantillon de référence et échantillon littoral

Les critères de sélection de l'échantillon pour l'analyse statistique ont été au nombre de deux : que les agriculteurs aient leur siège d'exploitation dans les espaces définis antérieurement et que leur exploitation s'adapte à la définition adoptée.

D. Constitution de la base de données et analyse statistique

Pour constituer notre base de données littorale pour l'analyse statistique, nous avons fait une recherche par communes littorales méditerranéennes dans les résultats municipaux du « Recensement Agricole de 1999 » de l'INE des variables suivantes :

- superficie totale des exploitations (Ha.)
- distribution de la superficie par type d'utilisation
- nombre d'exploitations
- nombre de parcelles
- unités d'élevages (UG)
- unités de travail par an (UTA)
- taille des exploitations par Superficie Totale (Ha.)
- taille des exploitations par SAU (Ha.)
- type d'utilisation des terres cultivées (Ha.)
- superficie totale des exploitations selon le mode de faire valoir des terres (Ha.)
- SAU des exploitations selon le mode de faire valoir des terres (Ha.)
- élevage dans les unités d'élevages (UG)
- nombre de machines
- âge des exploitants, et
- pluriactivité

Nous avons ajouté à cette liste la superficie par commune de l'Annuaire statistique de l'ING et la population référée à la Révision du Recensement Municipal à 1-1-2007 de l'INE. Pour réaliser l'analyse statistique, nous avons regroupé les données par province.

2. Phase préparatoire pour le travail de terrain

A. Définition des critères de classification des communes et délimitation de l'espace de l'enquête

Vu l'étendue du territoire, la restriction de temps et la vocation de l'étude de refléter le maximum de situations existantes sur le littoral, il n'était pas possible de faire un échantillon représentatif. Nous avons essayé de représenter, à travers soixante enquêtes (au début, cinquante étaient prévues), la réalité du littoral méditerranéen espagnol, c'est pourquoi nous avons dû délimiter l'espace de l'enquête.

Dans un premier temps, nous avons réfléchi à la possibilité de classer les communes en communes rurales et urbaines en utilisant trois types de classifications officielles :

- la classification de l'INE ;
- la classification de la « Loi 45/2007, du 13 décembre, pour le développement durable dans le milieu rural » du Ministère de l'Environnement et du Milieu rural et marin de l'Espagne ;
- la classification du Programme de Développement Rural de l'Organisation de Coopération et Développement Economique (OCDE).

En raison de la limitation des critères utilisés (utilisation systématique de la population et de la densité) par les classifications officielles pour définir la ruralité ou non des communes, nous avons choisi de ne pas prendre ces classifications comme référence pour le choix de l'espace de l'enquête.

Pour nous, il était plus approprié de fonder notre choix sur les caractéristiques agricoles se dégageant de l'analyse statistique effectuée. Mais, vu la difficulté que comporterait la comparaison de plusieurs variables entre les 219 communes littorales, nous avons estimé plus convenable de regrouper les communes littorales par province et de réaliser l'analyse et la comparaison de cette façon-là.

Les villes autonomes de Ceuta et Melilla avaient déjà été laissées en dehors du choix, étant donné leur maigre représentativité et intérêt agricole. Les Iles Baléares ont été écartées en raison du coût du voyage et du court temps disponible pour réaliser les enquêtes.

Des 11 provinces restantes, nous en avons choisi 6 : Tarragone, Valencia, Murcia, Almería, Granada et Cádiz, en fonction des variables suivantes :

- type de cultures (SAU)
- type d'élevage
- taille de l'exploitation (SAU)
- quantité d'exploitants par rapport à la population
- âge de l'exploitant
- pluriactivité de l'exploitant
- mode de faire valoir de la SAU
- densité de population (Urbanisation)
- relief
- situation géographique
- taille des municipes
- pluviométrie
- classification climatique

Bien que nous ayons pris en compte toutes ces variables, la variable primordiale était le type de production (agricole et élevage). Dans le tableau 19, apparaissent les caractéristiques des provinces choisies :

Province	Type de culture prédominant (SAU)	Type d'élevage	Taille de l'exploitation (SAU)	Quantité d'exploitants par rapport à la population	Age de l'exploitant	Pluriactivité de l'exploitant	Mode de faire valoir de la SAU	Densité de population	Relief	Situation géographique	Taille des municipales	Pluviométrie	Classification climatique
Tarragona	Olivier. Riz. Maraîchage. Arbres fruitiers	Volaille. Porcin intensif	73% de <5Ha mais avec représentation jusqu'à <20Ha	1,70%	6% <35 ans et 58% >55 ans	56% Monoactifs 40% Pluriactifs ppaux	69% Propriété 1/4 Fermage	379 hab/km ²	Plain	Nord	50% de <37 km ² et 100% de <138 km ²	400-600 mm	Méditerranéen maritime
València	Agrumes. Maraîchage. Riz		95% de <5Ha	1,80%	5% <35 ans et 66% >55 ans	60% Monoactifs 37% Pluriactifs ppaux	88% Propriété 11% Fermage	1.632 hab/km ²	Nord-centre: plain. Sud: falaise.	Centre	50% de <7 km ² et 100% <135 km ²	400-600 mm au Nord et 600-800 mm au Sud	Méditerranéen subtropical et Méditerranéen maritime
Murcia	Maraîchage. Agrumes	Porcin intensif	67% de <5Ha mais avec représentation jusqu'à <50Ha	2,30%	12% <35 ans et 47% >55 ans	65% Monoactifs 31% Pluriactifs ppaux	73% Propriété 1/4 Fermage	151 hab/km ²	Nord-centre: plain. Sud: falaise.	Centre	1/3 de <25 km ² et 50% de <250 km ²	200-300 mm	Méditerranéen subtropical
Almería	Maraîchage sous serre	Ovin Extensive	94% de <5Ha	3,50%	26% <35 ans et 23% >55 ans	88% Monoactifs 10% Pluriactifs ppaux	80% Propriété 17% Fermage	211 hab/km ²	Falaise	Sud	54% entre 58 et 96 km ² et 38% >200 km ²	200-300 mm et 400-600 mm à l'Ouest	Méditerranéen subtropical et Méditerranéen semiaride subtropical
Granada	Arbres fruitiers. Olivier		94% de <5Ha	9,30%	18% <35 ans et 40% >55 ans	67% Monoactifs 26% Pluriactifs ppaux	88% Propriété 8% Fermage	244 hab/km ²	Falaise	Sud	67% de <37 km ² et 100% <110 km ²	400-600 mm	Méditerranéen subtropical et Méditerranéen maritime
Cádiz		Bovin extensif	37% de <5Ha, 19% de 20 à 50Ha et 22% de >50Ha	0,30%	11% <35 ans et 53% >55 ans	77% Monoactifs 19% Pluriactifs ppaux	83% Propriété 14% Fermage	244 hab/km ²	Falaise	Sud	60% de <147 km ² et 100% <420 km ²	800-1200 mm	Méditerranéen maritime

Tableau 19 : Les caractéristiques des provinces espagnoles choisies :

B. Définition des caractéristiques des agriculteurs enquêtés et du nombre d'enquêtes

Une fois choisi l'espace de l'enquête, nous avons orienté la constitution de l'échantillon des agriculteurs qui ont été interrogés selon les critères suivants :

- type de cultures (SAU)
- type d'élevage
- taille de l'exploitation (SAU)
- Age de l'exploitant
- pluriactivité de l'exploitant
- mode de faire valoir de la SAU

Un pré-requis important était que les exploitations enquêtées devaient être le plus proche possible de la mer (moins de 15 km toujours).

Le nombre d'agriculteurs prévu était de 55, mais finalement nous avons interrogé 60 agriculteurs.

Nous avons fait la distribution du nombre d'enquêtes en fonction de l'importance relative des quatre grands groupes de type de production sur la SAU totale littorale, qui sont :

- les cultures herbacées
- les cultures permanentes
- l'élevage (prairies et pâturages)
- l'olivier

Dans le **Tableau 20**, on peut voir le nombre d'enquêtes par culture et par province prévu et celui finalement réalisé :

Tableau 20 : Le nombre d'enquêtes par province et par culture prévu et celui finalement réalisées.

NB GROUPE	TYPE DE PRODUCTION	PROVINCES	NB ENQUÊTES PREVUES	NB ENQUÊTES REALISÉES	
1	HERBACÉS	Almería	8	8	
		Murcia	6	6	
		Tarragona	5	5	
		Valencia	4	4	
		Granada	0	3	
TOTAL HERBACÉS			23	26	
2	ARBRES FRUITIERS	Agrumes	Valencia	4	4
			Murcia	2	1
	Arbres fruitiers irrigués	Tarragona	0	2	
		Tarragona	3	2	
		Murcia	0	1	
	Arbres fruitiers subtropicaux	Granada	4	4	
	Arbres fruits secs	Tarragona	2	0	
TOTAL ARBRES FRUITIERS			15	14	
3	ÉLEVAGE	Extensif Bovin	Cádiz	4	4
			Almería	2	2
		Extensif Ovin et Caprin	Murcia	0	3
			Murcia	3	0
			Tarragona	2	3
		Equin	Tarragona	0	1
		TOTAL ÉLEVAGE			11
4	OLIVIER	Tarragona	4	4	
		Granada	2	0	
TOTAL OLIVIER			6	4	
5	VIGNE	Tarragona	0	3	
TOTAL VIGNE			0	3	
TOTAL ENQUÊTES			55	60	

C. Contacts avec le réseau agricole des provinces sélectionnées pour trouver les agriculteurs

Etant donné l'impossibilité d'avoir les données nominatives des agriculteurs à travers l'INE ou la Sécurité Sociale, à cause de la Loi Organique 15/1999 du 13 décembre sur la Protection des Données à Caractère Personnel, (LOPD), qui protège l'anonymat des personnes recensées, nous avons contacté les Délégations provinciales de l'agriculture pour voir si elles pouvaient nous faciliter les contacts.

Dans le cas de Tarragone, ce sont les services territoriaux agricoles de Tarragone et Terres de l'Ebre, qui nous ont facilité les contacts avec les agriculteurs.

À València, Murcia et Almería, les délégations agricoles nous ont dirigés vers les organisations professionnelles. Concrètement, l'organisation AVA-ASAJA a été notre lien avec les agriculteurs valenciens, COAG Murcia avec les exploitants murciens et ASAJA avec ceux d'Almería.

À Granada et Cádiz ce sont les bureaux régionaux de la Côte de Granada et du Champ de Gibraltar respectivement qui nous ont épaulés.

D. Concertation de rendez-vous avec les agriculteurs.

La prise de rendez-vous s'est effectuée par téléphone au fur et à mesure des contacts avec les exploitants. Dans la plupart des cas, les agriculteurs avaient déjà été informés du fait qu'ils allaient être contactés pour la réalisation d'une enquête.

3. Phase sur le terrain en Espagne

La moyenne des enquêtes réalisées a été de 2,5 enquêtes par jour. La durée de l'enquête était variable, entre 1h30 et 3h. La plupart ont été réalisées sur les exploitations agricoles, mais il y a eu aussi des cas où l'entretien s'est réalisé au domicile des exploitants, au bureau (pour certains pluriactifs) ou dans des lieux publics.

Les déplacements entre le siège de l'ASP à Limoges et l'Espagne se sont faits par bus et train et les déplacements pour les entretiens en voiture.

Comme nous l'avons dit auparavant, en Espagne, nous avons réalisé un total de 60 enquêtes sur 34 communes littorales. Le travail de terrain a été effectué en deux temps, en raison des exigences de l'ASP.

Le premier déplacement en Espagne a eu lieu du 7 au 23 juillet 2009 dans les provinces de Tarragone et Valencia. Pendant cette première étape du travail de terrain, nous avons interrogé 28 agriculteurs, 20 à Tarragone (10 communes) et 8 à Valencia (8 communes).

Le deuxième déplacement en Espagne s'est fait du 3 au 21 août 2009 dans les provinces de Murcia, Almería, Granada et Cádiz. Pendant cette deuxième étape du travail de terrain, nous avons questionné 32 agriculteurs, 11 à Murcia (3 communes), 10 à Almería (6 communes), 7 à Granada (3 communes) et 4 à Cádiz (4 communes).

Tableau 21 : Résumé des enquêtes en Espagne

Province	Nb communes enquêtées	Nb commune littoral total	% communes enquêtées sur total
TARRAGONA	10	21	48
VALENCIA	8	24	33
MURCIA	3	8	38
ALMERIA	6	13	46
GRANADA	3	9	33
CADIZ	4	5	80
TOTAL	34	80	43

4. Phase d'analyse des enquêtes et rédaction

Dans cette phase, nous avons construit le format du questionnaire sur le logiciel de traitements de données SPHINX pour réaliser la saisie et le dépouillement des 60 questionnaires.

Les résultats des enquêtes espagnoles ont été traités à plusieurs niveaux :

- des tris à plat pour toutes les variables et des tris croisés pour certaines variables sur l'échantillon total,
- des tris à plat pour certaines variables sur les strates élaborées selon le critère du type de production des exploitations enquêtées.

Une fois que toutes les enquêtes des trois pays étaient saisies, nous avons homogénéisé et fusionné les données dans une seule base et finalement, nous avons réalisé une analyse comparative des résultats obtenus dans les trois pays.

III. Méthodologie en Italie

La partie italienne de l'étude, qui nous concerne est divisée en deux phases :

- une analyse statistique des données générales et agricoles de l'ensemble du littoral méditerranéen italien (645 communes littorales) en comparaison avec les données au niveau national et
- une analyse des résultats de l'enquête de terrain en Italie effectuée par une autre stagiaire, Giulia Palma, en comparaison avec les résultats de France et d'Espagne

1. Phase de recensement, recherche et analyse statistique des données

A. Détermination de l'espace de l'analyse statistique

L'ISTAT définit une commune littorale comme « une commune dont le territoire touche la mer ». Étant donné que cette définition s'adapte parfaitement à la définition adoptée antérieurement, nous l'avons prise comme référence pour délimiter l'espace de l'analyse statistique italienne, en acceptant la liste des 645 communes classifiées par l'ISTAT comme communes littorales.

B. Constitution de la base de données et analyse statistique.

Pour constituer notre base de données littorale pour l'analyse statistique, nous avons utilisé les résultats par commune du Recensement Agricole de 2000 de l'Univers Italie de l'ISTAT, des variables suivantes :

- nombre d'exploitations
- nombre d'exploitations selon type de production (cultures temporaires, permanentes ou prairies et pâturages)
- SAU des exploitations (Ha.)
- nombre d'exploitations par taille de SAU
- superficie par taille de SAU
- superficie totale des exploitations (Ha)
- distribution de la superficie par type de production
- nombre d'exploitations par cultures principales
- SAU par cultures principales
- nombre d'exploitations selon type d'élevage
- SAU selon le mode de faire valoir des terres (propriété et fermage)
- nombre d'exploitations selon le mode de faire valoir de terres (propriété et fermage)
- unités de travail par an (UTA)
- UTA familiale par an
- UTA salariée par an
- nombre d'exploitations selon type de main-d'œuvre (familiale ou salariée)

Pour compléter la base de données, on a ajouté à cette liste, la population par commune du Recensement de la Population de 01/01/2009 de l'ISTAT et les kilomètres de côtes de l'ISPRA (2008).

Pour réaliser l'analyse statistique, nous avons calculé d'autres variables pour l'ensemble du littoral italien comme le % de SAU sur Superficie des communes, SAU moyenne, UTA moyenne, entre autres. Ces données ont été comparées avec les données obtenues des mêmes sources au niveau national.

La phase préparatoire ainsi que la phase de travail de terrain en Italie ont été effectuées par Giulia Palma. Dans cette étude, nous nous sommes limités à analyser les résultats dégagés de leurs enquêtes de terrain.

Même si nous n'avons pas directement participé aux deux phases du travail qui vont être présentées par la suite, nous considérons important de reprendre quelques éléments du rapport de Palma (2009), pour que le lecteur puisse mieux comprendre le déroulement de l'étude et les difficultés rencontrées, ainsi que les résultats obtenus en Italie.

2. Phase préparatoire pour le travail du terrain

A. Délimitation de l'espace de l'enquête

Vu l'étendue du littoral méditerranéen italien, la délimitation de l'espace de l'enquête était indispensable mais compliquée. D'abord, il s'agissait de réaliser un échantillon des régions et après à l'intérieur des régions choisies, une sélection des provinces.

Parmi les 15 régions littorales, 4 ont été choisies pour mener l'enquête : l'Emilie Romagne, la Toscane, la Campanie et les Pouilles. Le choix a été fait principalement en prenant en compte les variables suivantes :

- le nombre de communes littorales
- la SAU totale de la région
- le rapport entre la SAU régionale et la superficie totale régionale
- le rapport entre la SAU des communes littorales et la superficie totale des communes littorales
- le type de production principale dans les communes littorales de la région (en termes de SAU)
- le placement géographique de la région dans le pays
- la taille moyenne des exploitations sur les communes littorales
- l'importance du tourisme dans la région

Tableau 22 : Nombre de communes littorales par région

Région	Ligurie	Vénétie	Frioul-Vénétie Julienne	Emilie Romagne	Marches	Toscane	Latium	Campanie	Abruzzes	Molise	Pouilles	Basilicate	Calabre	Sicile	Sardaigne	Total
Communes littorales	63	11	9	14	23	35	24	60	19	4	67	7	116	122	71	645

Source : ISTAT

L'objectif poursuivi était de couvrir le maximum de provinces littorales dans chaque région. Cet objectif a été atteint en Campanie, où les entretiens ont été conduits sur les 3 provinces littorales et dans les Pouilles, pour 4 provinces littorales sur 5. En Emilie Romagne et en Toscane par contre, les entretiens se sont effectués sur 1 seule province littorale dans chaque région, en raison de problèmes pour obtenir les contacts des agriculteurs à l'avance. Ces deux provinces ont été choisies selon trois critères : le nombre d'exploitations, la SAU et l'importance du tourisme. Ainsi, en Emilie Romagne, la province sélectionnée a été la province de Ravenne et en Toscane, la province de Grosseto.

B. Définition des caractéristiques des agriculteurs interrogés et du nombre d'enquêtes.

Les deux caractéristiques fondamentales retenues en Italie pour choisir les agriculteurs à interviewer ont été :

- le type de production et,
- la taille de l'exploitation

Même avec des difficultés pour obtenir des contacts avec des agriculteurs, l'intention de contacter des agriculteurs représentatifs des zones enquêtées comme témoignage des différences existantes a été respectée dans les quatre régions.

C. Contacts avec le réseau agricole des régions et avec les agriculteurs.

Les contacts des agriculteurs ont été fournis avant de partir sur le terrain par les sièges régionaux de l'INEA (Institut National d'Economie Agricole) en Campanie et dans les Pouilles. Par contre, pour l'Emilie Romagne et pour la Toscane, il a fallu se présenter directement aux sièges du syndicat agricole majoritaire en Italie, la Coldiretti, pour avoir les contacts des agriculteurs.

3. Phase sur le terrain en Italie

Le travail de terrain s'est déroulé entre le 6 juillet et le 7 août 2009. Ma collègue, Giulia Palma, a réalisé un total de 48 entretiens auprès d'agriculteurs italiens : 14 entretiens en Toscane, 14 dans les Pouilles, 10 en Campanie et 10 en Emilie Romagne.

4. Phase d'analyse des enquêtes et rédaction

Finalement, avec les données recueillies, nous avons fait un tri à plat pour toutes les variables du questionnaire sur l'échantillon total italien afin d'élaborer une analyse comparative entre les trois pays pour chaque variable.

IV. Méthodologie en France

La partie française de l'étude a été la moins soignée des trois, faute de temps, vu qu'elle a été la dernière partie réalisée. Celle-ci a été effectuée après la soutenance du Master 2. De ce fait, même si les analyses statistiques ainsi que les analyses des enquêtes ont été effectuées, nous n'avons pas disposé du temps nécessaire avant le travail de terrain pour chercher et analyser de façon exhaustive les données statistiques agricoles en vue de choisir de façon méthodique l'espace de l'enquête et de définir les caractéristiques des exploitations à enquêter. En plus, le nombre d'enquêtes réalisées sur le littoral français est beaucoup plus réduit que celui de l'Espagne et de l'Italie, toujours par manque de temps.

1. Phase de recensement, recherche et analyse statistique des données

A. Détermination de l'espace de l'analyse statistique

D'après la loi Littoral de 1986, les communes littorales maritimes sont les communes en bord de mer, riveraines des océans, des lagunes ou des estuaires en aval de la limite transversale à la mer. Depuis le décret n°2004-311 de mars 2004, ont été ajoutées les communes d'estuaires, situées entre la limite de salure et la limite transversale à la mer. Une liste de ces communes est téléchargeable sur le site internet de l'Observatoire du littoral.

Par contre, comme nous l'avons expliqué antérieurement, nous avons décidé de maintenir notre définition initiale pour les trois pays et nous en tenir uniquement aux communes en bord de mer, pour une plus fidèle comparaison. Nous avons pourtant identifié les 196 communes littorales méditerranéennes à travers la cartographie des statistiques locales de l'INSEE (http://www.statistiqueslocales.insee.fr/carto/ESL_CT_cartethematique.asp?lang=FR&nivgeo=COM).

B. Constitution de la base de données et analyse statistique

Pour constituer notre base de données littorale pour l'analyse statistique, nous avons fait une recherche par communes littorales méditerranéennes dans les résultats par commune du « Recensement Agricole de 2000 » d'Agreste et de l'INSEE selon les variables suivantes :

- chefs d'exploitations et coexploitants
- nombre d'exploitations
- nombre d'exploitations selon type de production (labourables ou toujours en herbe)
- SAU des exploitations (Ha.)
- distribution de la superficie par type de production
- unités de travail par an (UTA)
- UTA familiale par an
- UTA salariée par an
- SAU des exploitations selon le mode de faire valoir des terres (fermage)
- nombre d'exploitations selon le mode de faire valoir des terres (fermage), et
- âge des exploitants

Pour compléter la base de données nous avons eu accès à quelques variables du Fichier Cotisants Non Salariés (COTNS) de 2008 de la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Les données sont regroupées par département et correspondent à tous les chefs d'exploitation en activité dans les communes littorales qui cotisent à l'une ou à l'ensemble des trois branches : maladie, prestations familiales ou vieillesse. Les variables qui ont été utilisées pour l'analyse sont les suivantes :

- taille de l'exploitation par SAU
- nombre d'exploitations selon NAF (Activité principale)
- sexe du chef d'exploitation
- pluriactivité
- statut juridique de l'exploitation
- nombre de CE installés en 2008
- nombre de CE sortants en 2007/2008

Nous avons ajouté à cette liste la population, la densité de population et l'emploi total par commune du Recensement de la Population de 2006 de l'INSEE et les kilomètres de côtes par département de l'inventaire de Meinesz (2006).

Pour réaliser l'analyse statistique, nous avons regroupé toutes les données par département et nous avons calculé d'autres variables comme la superficie des communes, % de CE sur l'emploi total, % de SAU sur Superficie des communes, SAU moyenne, UTA moyenne, entre autres. Ces données ont été comparées avec celles obtenues des mêmes sources au niveau des départements littoraux méditerranéens et au niveau national.

2. Phase préparatoire pour le travail de terrain

A. Délimitation de l'espace de l'enquête

Malheureusement, par manque de temps, l'analyse statistique exhaustive pour la France a été élaborée après la réalisation du travail de terrain. C'est pour cela que la sélection des départements composant l'espace de l'enquête en France a été faite par le maître de stage, Monsieur Lefebvre, à la suite d'une analyse sur le type de production principalement.

Des 9 départements qui composent le littoral méditerranéen français (06 : Alpes Maritimes, 83 : Var, 13 : Bouche du Rhône, 30 : Gard, 34 : Hérault, 11 : Aude, 66 : Pyrénées Orientales, 2a : Corse du Sud et 2b : Haute Corse), nous en avons choisi 3 pour effectuer nos enquêtes :

- le Var
- le Gard
- les Pyrénées Orientales

Finalement, nous avons aussi réalisé une enquête dans le département de l'Hérault pour compléter le nombre d'enquêtes du Gard.

B. Définition des caractéristiques des agriculteurs interrogés et du nombre d'enquêtes.

La seule caractéristique prise en compte pour sélectionner les agriculteurs a été le type de production, du fait qu'on n'avait pas plus de données sur les agriculteurs dont on avait les contacts.

Finalement, nous avons questionné :

- 7 viticulteurs
- 6 maraîchers
- 3 oléiculteurs
- 2 éleveurs : 1 éleveur de taureaux et 1 éleveur de bovin et ovin
- 1 producteur de cultures permanentes et temporaires (sans spécifier)

C. Contacts avec le réseau agricole des départements et avec les agriculteurs

Les contacts des agriculteurs ont été fournis par les Chambres d'Agriculture de chaque département. Une partie des rendez-vous a été prise avant de partir sur le terrain, mais la plupart des contacts se sont effectués sur le terrain.

3. Phase sur le terrain en France

La première semaine de terrain en France s'est effectuée avec l'accompagnement du maître de stage, François Lefebvre et de l'autre stagiaire, Giulia Palma. La deuxième semaine, le déplacement a été individuel pour accélérer le déroulement du travail. La plupart des déplacements se sont effectués en voiture.

Au total, pendant les deux semaines de terrain en France (du 20 au 29 octobre 2009), nous avons réalisé 19 enquêtes repartis entre les deux stagiaires (10 pour ce qui nous concerne et 9 pour notre collègue) sur 14 communes situées dans 4 départements.

Dans le département du Var, sur 7 communes, 10 enquêtes ont été réalisées.

Dans le département des Pyrénées Orientales, sur 5 communes, 5 enquêtes ont été effectuées.

Dans le département du Gard, sur 1 commune, 3 enquêtes ont été menées.

Et enfin, dans le département de l'Hérault, sur 1 commune, 1 enquête a été réalisée.

4. Phase d'analyse des enquêtes et rédaction

Un tri à plat pour toutes les variables du questionnaire sur l'échantillon total français a été effectué pour élaborer une analyse comparative entre les trois pays pour chaque variable.

En définitive, nous avons réalisé, dans les trois pays, 127 enquêtes sur 75 des 1060 communes littorales méditerranéennes, sur 19 des 81 départements/provinces littorales méditerranéennes et sur 10 des 23 régions littorales méditerranéennes.

Tableau 23 : Récapitulatif de l'espace de l'enquête et du nombre d'enquêtes réalisées

	Espagne	France	Italie	Total
Régions littorales méditerranéennes	5	3	15	23
Régions littorales méd. enquêtées	4	2	4	10
Départements littoraux méditerranéens	12	9	60	81
Départements littoraux méd. enquêtés	6	4	9	19
Communes littorales méditerranéennes	219	196	645	1060
Communes littorales méd. enquêtées	34	14	27	75
Nombre total d'enquêtes réalisées	60	19	48	127

Source : ING, ISTAT et élaboration personnelle

V. Difficultés rencontrées pendant la réalisation de l'étude

Lors de la réalisation de notre étude, nous avons dû faire face à plusieurs difficultés comme :

- manque de temps ;
- période d'été : difficile pour demander des données ou des informations ;
- démarches administratives un peu lourdes (ASP-INE) ;
- manque d'information sur le sujet « agriculture du littoral » ;
- grandes distances à parcourir ;
- données statistiques disponibles anciennes (Recensement agricole de 1999/2000) ;
- impossibilité d'accès aux données nominatives des agriculteurs pour réaliser l'échantillonnage ;
- thématique de l'étude très large et difficulté-impossibilité pour prendre tout en charge.

Une fois présentée la méthodologie utilisée, nous allons rentrer dans les caractéristiques générales de l'agriculture méditerranéenne littorale en Espagne, France et Italie.

Chapitre II : Les caractéristiques générales de l'agriculture méditerranéenne littorale par pays

I. Situation générale de l'agriculture par pays

Avant d'aborder l'agriculture du littoral méditerranéen, nous allons faire une brève présentation des aspects les plus importants de l'agriculture de l'Espagne, la France et l'Italie.

L'agriculture dans l'économie

L'importance de l'agriculture dans l'économie nationale varie selon le pays, mais la tendance dans les trois pays est décroissante. Comme dans la plupart des pays industrialisés, la part correspondant à l'agriculture dans la composition du PIB (Produit Intérieur Brut) diminue au profit des services et de l'industrie, malgré les performances atteintes dans le secteur agricole surtout en termes de productivité. Le développement des autres secteurs ainsi que la dégradation des prix agricoles en sont des facteurs importants.

L'activité agricole en Espagne est passée de 5,5% du PIB en 1985 à 2,3% en 2006 (Mili, 2008).

En France, la branche qui englobe l'agriculture, la sylviculture et la pêche est passée de 4,7% du PIB en 1980 à 2,2% du PIB en 2005 (Allaya et Rucheton, 2008). En 2007, la valeur ajoutée brute agricole ne représentait que 1,5% du PIB national français (Agreste, 2008).

En Italie, le poids de l'agriculture s'est vu aussi réduit passant de 4,7% du PIB en 1985 à 2,3% de la valeur ajoutée totale en 2005 (valeur pour la branche de l'agriculture, la sylviculture et la pêche), (Malorgio, 2008). Selon les données d'Eurostat, en 2007, l'importance de l'agriculture sur le produit intérieur brut serait encore mineur, entre 1% et 1,5% du PIB (Agreste, 2008).

En matière d'emploi agricole, en Espagne, la baisse a été encore plus importante, la population occupée en agriculture est passée de 17,3% en 1985 à 4,9% en 2006 (Mili, 2008). En France, les actifs agricoles étaient 8% de la population active totale en 1980 et seulement 3,5% en 2005 (Allaya et Rucheton, 2008). En Italie, les actifs agricoles représentaient 11% de l'emploi total en 1985, contre 5,2% en 2005 (Malorgio, 2008) et 4% en 2006 (Agreste, 2008).

Les exploitations agricoles

Le processus d'ajustement structurel de l'agriculture a aussi été généralisé dans les trois pays, néanmoins ce processus a commencé plus tôt en France et en Italie qu'en Espagne. Les traits communs sont la diminution du nombre d'exploitations et l'augmentation de la taille (SAU) des exploitations.

En France, le processus a commencé dès la création de l'Union Européenne en 1951, ainsi le nombre d'exploitations françaises est passé de 2,3 millions en 1955 à 1 million en 1988 et à 545.000 en 2005. En cinquante ans, le nombre d'exploitations a été divisé par quatre. Simultanément, la SAU moyenne par exploitation a considérablement augmenté, en passant de 14 hectares en 1955 à 50 hectares en 2005 (Allaya et Rucheton, 2008).

En Italie, il y a eu aussi une baisse notable du nombre d'exploitations agricoles (-20,5% entre 1982 et 2000) passant de 3,3 millions d'exploitations en 1982 à 2,6 millions en 2000 et 1,7 millions en 2005 (Malorgio, 2008 et Agreste, 2008). Mais, au contraire de la France, la SAU moyenne par exploitation n'a pas beaucoup évolué en Italie, en 2000 elle était encore d'environ 5 hectares.

En Espagne, le processus d'ajustement s'est accéléré à partir de 1986, quand l'Espagne a adhéré à l'Union Européenne. Ainsi, le nombre d'exploitations est passé de 1,8 millions en 1987 à 1,1 million

en 2005. En même temps, la SAU moyenne a augmenté et est passée de 13,8 hectares en 1987 à 23,4 hectares en 2005 (Mili, 2008). Les exploitations dites « professionnelles » correspondent en France à 70% des exploitations agricoles. En Espagne, les exploitations professionnelles représentent environ 41% du total et en Italie, seulement 27%.

Territoire consacré à l'agriculture

La superficie dédiée à l'agriculture dans les trois pays est similaire. En ce que concerne la superficie totale des exploitations, dans l'année 1999, en Espagne, 62% du territoire appartenait aux exploitations, en 2000 en France 65% et en Italie en 2004, 58%. Plus spécifiquement, la superficie consacrée à la SAU en Espagne était de 52%, en France de 44% et en Italie de 51% (INE, INSEE, ISTAT). La part de la SAU occupée par les terres arables en 2005 était d'environ 62% en France, 53% en Italie et 49% en Espagne (Agreste, 2008).

La structure des exploitations

La concentration des exploitations en France est particulièrement importante. Ainsi, en 2005, seules 26% des exploitations avaient moins de 5 hectares et 15% des exploitations avaient 100 hectares ou plus. En Italie, même si le nombre d'exploitations de moins de 5 hectares a diminué, il continue à être extrêmement élevé. En 2000, 78% des exploitations avaient moins de 5 hectares, dont 38% moins de 1 hectare. En conséquence, le nombre d'exploitations de grande taille est très réduit, en 2005 seules 0,7% des exploitations italiennes avaient 100 hectares ou plus. L'Espagne est un cas intermédiaire, vu qu'en 2005, 53% des exploitations avaient moins de 5 hectares et 5% avaient 100 hectares ou plus (Agreste, 2008).

L'âge des exploitants

Les exploitants en France sont notamment plus jeunes que ceux de l'Espagne et surtout plus jeunes que ceux de l'Italie. Selon les divisions effectuées par Eurostat, en 2005, la part des exploitants de moins de 35 ans en France se localisait dans la tranche entre 9,0 et 12,6% ; en Espagne entre 5,2% et 6,6% et en Italie entre 2,3% et 5,2% (Agreste, 2008).

En France dans l'année 2005, il y avait 150 exploitants de 65 ans et plus pour 100 exploitants de moins de 35 ans. En Espagne, la proportion était de 5 exploitants de 65 ans et plus pour chaque exploitant de moins de 35 ans. En Italie, il y avait 12 exploitants de 65 ans et plus pour chaque exploitant de moins de 35 ans (Agreste, 2008). La population agricole française s'est rajeunie, surtout dans les vingt dernières années (Allaya et Rucheton, 2008), tandis que la population agricole espagnole et spécialement l'italienne vieillit.

La main-d'œuvre agricole

Dans les trois pays, il existe une tendance à réduire le travail familial et à accroître le travail salarié (fixe et surtout saisonnier) mais évidemment à différents niveaux. Ainsi, en 2005, la France se trouvait à la tête de l'emploi de la main-d'œuvre salariée, avec 51% de la main-d'œuvre agricole totale. Suivait l'Espagne, avec 35% et finalement l'Italie, avec 18% (Agreste, 2008).

Les productions

En Espagne, il existe une grande diversité productive qui englobe les cultures typiquement méditerranéennes (légumes, vignes, oliviers, agrumes et céréales), des espèces de climat tempéré et des espèces de climat tropical. La production de fruits et légumes est spécialement importante, du fait qu'elle représente environ la moitié de la production végétale nationale et qu'elle est principalement destinée à l'exportation (Mili, 2008). Selon Agreste (2008), la moitié des exploitations espagnoles se sont spécialisées en cultures permanentes, entre 14% et 17% en grandes cultures, de 12,5% à 17,5% en animales herbivores et 2% en porcs et volailles.

En Espagne, il existe aussi une grande diversité climatique et édaphique, l'importance et le type d'agriculture varient beaucoup d'une région à une autre. Selon les résultats économiques, en 2005, la participation des productions végétales dans la Production finale agricole (PFA) atteignait 62% (Mili, 2008).

En France, les exploitations sont de plus en plus spécialisées, ainsi, en 2005, 43% des exploitations étaient spécialisées en productions végétales (grandes cultures, viticulture, horticulture et maraîchage); autour de 40% étaient spécialisées en élevage (surtout bovin) et 17% étaient d'exploitations mixtes (polyculture ou polyélevage), (Allaya et Rucheton, 2008). Parmi les exploitations spécialisées en productions végétales, 23% étaient spécialisées en grandes cultures et 18% en cultures permanentes (Agreste, 2008).

Selon l'orientation productive des exploitations, la diminution des nombres d'exploitations varie. Ainsi, entre 1988 et 2005, les exploitations spécialisées en productions végétales ont augmenté leur proportion respective au total, les exploitations spécialisées dans l'élevage se sont maintenues et les exploitations mixtes ont diminué. La spécialisation s'accompagne en France d'une orientation vers la qualité (Allaya et Rucheton, 2008). Selon les résultats économiques, en 2005, la participation des productions végétales dans la Production finale agricole (PFA) correspondait à 55% (Mili, 2008).

En Italie, les exploitations se spécialisent surtout en cultures permanentes, vu qu'en 2005, ce groupe représentait 48% des exploitations totales. Suivent les exploitations spécialisées en grandes cultures qui représentaient entre 22% et 28% des exploitations. Parmi les exploitations spécialisées en production animale, les plus nombreuses sont celles spécialisées en animaux herbivores (surtout moutons et bovins) et celles spécialisées en porcs (Agreste, 2008). Selon les résultats économiques, en 2005, la participation des productions végétales dans la Production finale agricole (PFA) était de 62% (Mili, 2008).

Conclusion

Les caractéristiques climatiques et édaphiques de chaque région, l'évolution des autres secteurs de l'économie et les changements structurels (évolution de la demande, de la situation économique, de la politique macroéconomique, etc.), entre autres facteurs, conditionnent les résultats et l'évolution du secteur agricole. Même si on peut apercevoir un certain nombre de tendances partagées par les trois pays comme conséquence de la mise en place des politiques agricoles de l'Union Européenne, de l'ajustement structurel de l'agriculture et de la globalisation des marchés, on remarque des situations très diverses non seulement entre les trois pays, mais aussi à l'intérieur de chaque pays. La diversité est par conséquent le trait commun.

II. Présentation de la zone d'étude et analyse statistique de l'agriculture des communes du littoral méditerranéen

Une fois caractérisée l'agriculture au niveau national pour les trois pays, nous allons procéder à une incursion dans l'agriculture propre au littoral méditerranéen, sujet de notre mémoire. Nous allons présenter successivement les analyses statistiques de l'agriculture des communes du littoral méditerranéen par pays, en commençant par l'Espagne, suivie de la France et ensuite de l'Italie. Hormis l'analyse générale de l'agriculture du littoral méditerranéen par pays, dans le cas du littoral espagnol et français, nous avons aussi effectué une analyse du littoral par province (en Espagne) et par département (en France) pour mieux saisir les différences existant en Méditerranée. Nous avons choisi de nous focaliser seulement sur ces deux pays, vu qu'un autre mémoire a déjà porté sur l'agriculture du littoral en Italie (Palma, 2009).

1. L'agriculture du littoral méditerranéen espagnol

Le travail présenté ci-après a été consacré à la partie espagnole de l'étude comparative. L'analyse statistique réalisée, est basée sur des données du Recensement agricole de 1999, du fait que c'est la seule opération statistique sur les exploitations agricoles exhaustive en Espagne qui descend jusqu'au

niveau communal dans la présentation des données. Les données se référant à la population, à la superficie des communes et à la longueur de la côte sont issues de la Révision du Recensement Municipal à 1-1-2008 de l'INE et de l'Institut Géographique National espagnol.

L'analyse statistique a été réalisée sur les 219 communes qui composent le littoral méditerranéen espagnol (cf. liste détaillée et cartes en annexe). Ces 219 communes littorales comptent une population de 9 169 630 habitants sur un territoire de 17 229 km² avec une densité de population moyenne de 532 habitants/km², ce qui représente 20% de la population totale de l'Espagne sur seulement 3% de sa superficie. Ceci fait que la densité de population moyenne est 6 fois plus forte sur le littoral que sur l'ensemble du territoire national.

Le littoral méditerranéen espagnol a environ 3 527 km de côte, ce qui correspond à 45% de la longueur totale des côtes espagnoles (la côte péninsulaire et insulaire incluses).

La SAU totale est de 594 253 Ha, ce qui correspond à 34% de la Superficie totale des communes littorales et à 50% de la Superficie Totale agricole.

La superficie dédiée, sur le littoral méditerranéen, à l'agriculture est en dessous de la moyenne nationale (52%). La SAU littorale méditerranéenne représente 2% de la SAU nationale, par contre, on trouve sur cette zone 7% de toutes les exploitations nationales et 10% des UTA nationales. Ceci nous laisse une SAU moyenne par exploitation de 5 Ha, trois fois plus petite que la moyenne nationale (16 Ha) et une UTA moyenne par exploitation plus élevée, 0,96 UTA par exploitation littorale contre 0,66 UTA par exploitation espagnole.

85% des exploitations ont une SAU de moins de 5 Ha, mais avec des tailles moyennes représentées par 8% pour les exploitations avec une SAU entre 5 et 10 Ha et 4% entre 10 et 20 Ha. Ainsi, au niveau national, la taille des exploitations est plus grande, bien que 67% aient moins de 5 Ha, il y en a 20% qui ont entre 5 et 20 Ha, le triple des exploitations sur le littoral entre 20 et 50 Ha et six fois plus pour celles de plus de 50 Ha.

82% de la SAU sont des terres arables (cultures temporaires + cultures permanentes) et les 18% restant sont des prairies et pâturages. Au niveau national, le pourcentage des prairies et pâturages est le double de celui du niveau littoral méditerranéen. La SAU consacrée aux cultures temporaires (47%) est plus importante que celle dédiée aux cultures permanentes (35%). Cet écart de superficie est plus remarquable au niveau national, étant donné que la surface consacrée aux cultures temporaires est la même, mais celle dédiée aux cultures permanentes représente la moitié (17% de la SAU nationale). En ce que concerne la surface occupée par les cultures permanentes, $\frac{3}{4}$ correspondent aux arbres fruitiers (agrumes inclus), 13% à l'olivier et seulement 4% à la vigne. Au niveau national, l'importance de la vigne (23%) mais surtout de l'olivier (50%) est beaucoup plus notable que sur le littoral, au contraire de la surface consacrée aux arbres fruitiers (25%) qui est le $\frac{1}{3}$ de celle sur le littoral.

Le mode de faire-valoir de la SAU est principalement en propriété sur le littoral ainsi qu'au niveau national, mais il est plus répandu sur ce premier (78% contre 67%). Au contraire, le fermage est plus répandu dans l'ensemble de l'Espagne, avec plus d'un quart de la SAU sur cette modalité (27% contre 17%).

La moyenne d'Unités d'élevage (UG) par exploitation est de 4,1 UG, parmi lesquelles 48% correspondent à l'élevage porcin, 19% au bovin, 16% aux volailles, 12% à l'ovine, 3% au caprin et 2% à l'équin.

Seuls 10% des agriculteurs ont moins de 35 ans et un peu plus de la moitié (53%) ont plus de 55 ans, parmi lesquels 28% ont 65 ans ou plus. Même ainsi, les agriculteurs du littoral méditerranéen demeurent légèrement plus jeunes que ceux du reste de l'Espagne.

La majorité des agriculteurs (65%) sont mono actifs, et parmi les pluriactifs, ceux qui prédominent sont des agriculteurs secondaires qui ont une autre activité principale (32%). Par rapport à la moyenne

nationale, les exploitants littoraux sont un peu plus souvent des agriculteurs secondaires et un peu moins exclusifs.

En définitive, c'est un territoire très peuplé, avec moins de superficie dédiée à l'agriculture mais avec plus d'exploitations que la moyenne nationale, généralement de petite taille et avec plus d'UTA. Productions spécifiques comme les arbres fruitiers, un foncier principalement en propriété et des agriculteurs légèrement plus jeunes et moins mono actifs qu'au niveau national.

Après cette description d'ensemble de l'agriculture du littoral méditerranéen espagnol, nous pensons nécessaire d'aborder l'agriculture du littoral par province, pour mieux connaître les nuances de cette réalité.

Le littoral méditerranéen espagnol est composé de 12 provinces : Gironne, Barcelone, Tarragone, Castelló, València, Alacant, Murcia, Almería, Granada, Málaga, Cádiz et les Iles Baléares ; et 2 villes autonomes : Ceuta et Melilla. Vu l'exceptionnelle situation géographique et administrative de Ceuta et Melilla, leur faible poids dans l'agriculture de l'ensemble du littoral méditerranéen (0,01% de la SAU et 0,04% des exploitations) et la difficulté de trouver des données comparables aux provinces, elles ne seront pas analysées individuellement comme les provinces, mais elles seront, pour les données disponibles (toutes excepté les UG, l'âge des exploitants et le nombre d'exploitations pour les tranches de SAU « >=5 à <10 ha » et « >=10 à <20 ha »), incluses dans les données totales du littoral méditerranéen espagnol.

Nous avons regroupé les données des communes littorales méditerranéennes par province pour caractériser l'agriculture du littoral de chaque province (et pouvoir déterminer notre espace pour la réalisation de l'enquête auprès des agriculteurs). L'analyse complète par province est en annexe, avec les graphiques comparatifs des provinces. Nous soulignerons ici seulement quelques différences pour donner une idée rapide de la diversité existant sur le littoral méditerranéen espagnol :

Population

75% de la population du littoral méditerranéen se concentrent sur seulement 5 des 12 provinces (40% des provinces) : Barcelone (27%), Málaga (13%), València (13%), Alacant (12%) et Iles Baléares (10%), (voir graphique en annexe 4).

Superficie des communes littorales méditerranéennes

50% de la superficie des communes littorales méditerranéennes se concentrent sur trois des douze provinces : Iles Baléares (22%), Murcia (17%) et Almería (12%). La province de Barcelone, qui a le littoral le plus peuplé, est la deuxième province la plus petite en superficie. Elle regroupe 27% de la population du littoral méditerranéen espagnol et seulement 3% de sa superficie (voir graphique en annexe 4).

Densité de population

Les différences entre les provinces sont remarquables et elles vont des 151 hab./km² de Murcia jusqu'aux 5 313 hab./km² de Barcelone. Barcelone est de loin la province la plus densément peuplée, étant donné que la ville la plus grande du littoral méditerranéen espagnol (Barcelone) s'y trouve. Suivent València (1 632 hab./km²), Málaga (834 hab./km²) et Alacant (656 hab./km²). La densité de population des autres provinces varie de 200 à 400 hab./km² (voir graphique en annexe 4).

Nombre d'exploitations littorales

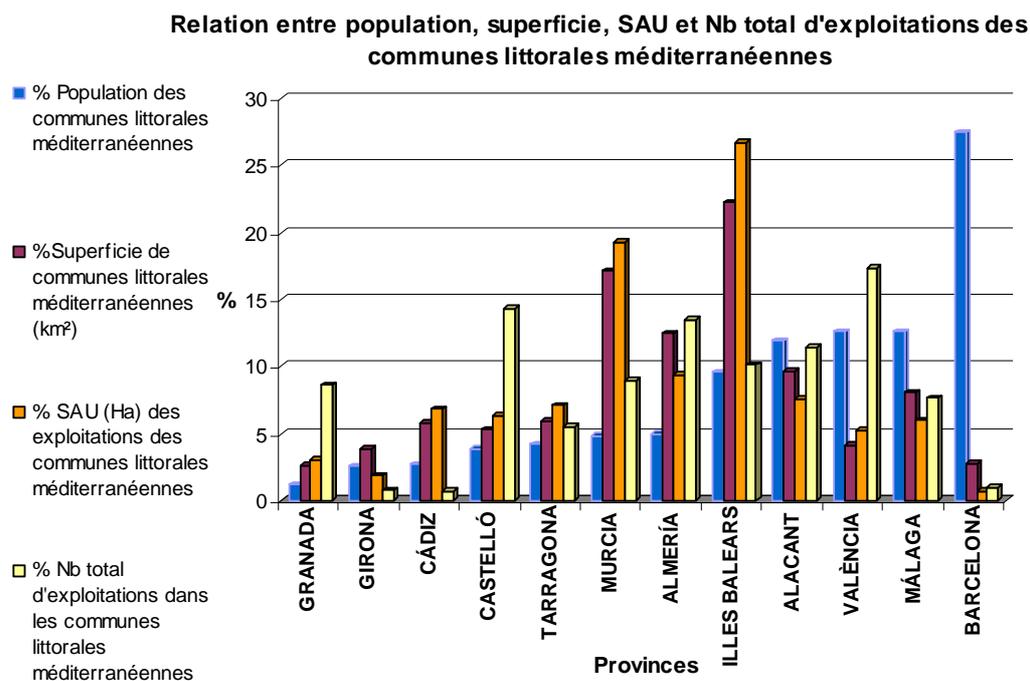
Plus de la moitié des exploitations littorales se trouvent dans 4 provinces : València (17%), Castelló (14%), Almería (13%) et Alacant (11%). Les provinces qui ont un nombre plus faible d'exploitations (1% chacune) sont Cádiz, Gironne et Barcelone (voir graphique en annexe 4).

SAU des communes littorales

2 provinces, les Iles Baléares (27%) et Murcia (19%) regroupent 46% de la SAU totale littorale. Les provinces qui ont moins de SAU sont Barcelone (1%), Gironne (2%) et Granada (3%), (voir graphique en annexe 4).

Dans le graphique de la figure 8 suivante, nous pouvons apprécier la diversité des situations existant sur le littoral espagnol en ne prenant en compte que les quatre variables déjà présentées.

Figure 8 : Relation entre population, superficie, SAU et Nb total des exploitations des communes littorales méditerranéenne.



Superficie consacrée à l'agriculture sur le littoral

Les deux provinces du nord du littoral espagnol (Barcelone et Gironne) sont les provinces qui consacrent le moins de superficie à l'agriculture (9% et 17% respectivement). Suivent Málaga, Almería et Alacant, avec plus du ¼ de superficie chacune. La moitié des provinces (Murcia, Granada, Cádiz, Castelló, Tarragone et Iles Baléares) y consacrent autour de 40%. La province qui consacre le plus de superficie à l'agriculture est València avec 44% (voir graphique en annexe 4).

SAU moyenne littorale

Parmi toutes les provinces, Cádiz se distingue spécialement des autres à cause de sa SAU moyenne qui atteint les 64 hectares par exploitation. Dans les Iles Baléares, Gironne et Murcia, la SAU moyenne est supérieure à 10 hectares (entre 13 et 11 Ha) et à Tarragone elle est de 6 hectares. Dans le reste des provinces, la SAU moyenne est de moins de 5 hectares. Les exploitations les plus petites se trouvent à València, Granada et Castelló (2 hectares par exploitation), (voir graphique en annexe 4).

Superficie littorale dédiée aux terres arables

L'importance des terres arables (cultures temporaires+permanentes) est remarquable dans la plupart des provinces littorales (9 provinces sur 12 consacrent plus de 85% de la SAU), spécialement dans les provinces de Castelló et València qui consacrent presque la totalité de leur SAU (97% et 100% respectivement). À l'extrême opposé, se trouve Cádiz qui ne consacre que 20% de sa SAU aux terres arables. Málaga et Almería sont en dessous de la moyenne littorale aussi, puisqu'elles dédient autour de 60% de leur SAU aux terres arables (voir graphique en annexe 4).

Élevage sur le littoral

Les provinces où il y a le plus d'élevage sont Cádiz, Murcia et Gironne et dans une moindre mesure, les Iles Baléares, Tarragone et Barcelone. Le type d'élevage varie beaucoup entre provinces. Ainsi, à Cádiz, 80% de l'élevage est bovin et extensif. A Murcia, Almería et Gironne, la plupart des élevages sont porcins (entre 47% et 78%) et à Tarragone, 65% de l'élevage est constitué de la volaille. À Barcelone et dans les Iles Baléares, il n'y a pas de type d'élevage prédominant, mais il y en a plusieurs : l'élevage bovin, ovin, porcine et la volaille (voir graphique en annexe 4).

UTA moyenne littorale

La moitié des provinces ont une UTA moyenne au-dessus de 1 UTA. Almería, Barcelone et Murcia sont les provinces qui utilisent la plus de main-d'œuvre, avec une UTA moyenne qui oscille entre 1,9 et 2,3 UTA par exploitation. Ensuite, Cádiz, Granada et Gironne, avec une UTA entre 1 et 1,3. Le reste des provinces utilise moins de 1 UTA par exploitation. Ainsi, Málaga, les Iles Baléares et Tarragone ont plus d'une demie UTA par exploitation et Castelló et València moins (voir graphique en annexe 4).

Taille des exploitations littorales (SAU)

La plupart des provinces ont une majorité d'exploitations de moins de 5 hectares. Ainsi, à València, Granada, Almería, Castelló, Málaga, Alacant et Barcelone, plus de 80% des exploitations ont moins de 5 hectares. Tarragone, Murcia et les Iles Baléares ont entre 60% et 73% d'exploitations de moins de 5 hectares mais avec une représentation dans les tailles suivantes. À Gironne, la moitié des exploitations ont moins de 5 hectares et presque 20% ont plus de 20 hectares. Enfin, la province la plus différenciée est Cádiz, avec moins de 40% d'exploitations de moins de 5 hectares et plus de 40% de plus de 20 hectares, dont 23% de plus de 50 hectares (voir graphique en annexe 4).

Superficie dédiée à chaque type de culture

Sept provinces sur douze (Cádiz, Almería, Gironne, Iles Baléares, Barcelona, Murcia et Tarragone) consacrent la plupart de leurs terres arables aux cultures temporaires (entre 55% et 93%). Castelló se focalise principalement sur les arbres fruitiers (79% des terres arables) et les quatre provinces restantes (Málaga, Alacant, València et Granada) destinent la plupart de leurs terres arables aux arbres fruitiers mais ont aussi des surfaces importantes de cultures temporaires. Tarragone et Málaga consacrent presque ¼ de leurs terres arables à l'olivier et Barcelone à la vigne (voir graphique en annexe 4).

Mode de faire-valoir de la SAU littorale

Toutes les provinces ont comme minimum 50% de leur SAU en propriété. La moitié des provinces (Castelló, Granada, València, Alacant, Málaga et Cádiz) ont plus de 80% de leur SAU en propriété (entre 83% et 95%). Les trois provinces du nord du littoral méditerranéen espagnol (qui appartient à la Catalogne), Gironne, Barcelona et Tarragone, sont les provinces où d'autres modes de faire valoir sont plus répandus. Ainsi, à Gironne, 43% de la SAU est en fermage, à Barcelone, 24% de la SAU est en fermage et 15% en métayage et à Tarragone, 23% de la SAU est en fermage et 10% sous d'autres formes alternatives de faire-valoir. En Murcia, ¼ de la SAU est en fermage, à Almería 17% et dans les Iles Baléares 15% (voir graphique en annexe 4).

Âge du chef d'exploitation

En ce que concerne l'âge des exploitants du littoral méditerranéen, on trouve des différences significatives entre les provinces. Ainsi, les agriculteurs de l'Almería sont de loin les plus jeunes, vu que plus de 75% ont moins de 55 ans, dont 26% moins de 35 ans et seulement 7% ont 65 ans ou plus. Suivent Granada, Murcia, Málaga, Cádiz et Barcelone où entre 60% et 47% des exploitants ont moins de 55 ans et entre 19% et 21% 65 ans et plus. Les exploitants les plus âgés correspondent aux provinces de València (40% 65 ans et plus), des Iles Baléares et de Castelló (voir graphique en annexe 4).

Pluriactivité/Monoactivité de l'exploitant

Les exploitants d'Almería, Barcelona et Cádiz sont les plus monoactifs du littoral, étant donné qu'entre 77% et 88% des exploitants se consacrent exclusivement à l'agriculture. Au contraire, les exploitants de Tarragone et Castelló sont davantage pluriactifs (44% des exploitants du littoral), suivis des exploitants d'Alacant, València, Málaga et des Iles Baléares (autour de 40%). Ces agriculteurs

exercent, dans la plupart des cas, une autre activité principale en dehors de l'agriculture. À Barcelone et Granada, environ 7% des exploitants ont une activité secondaire (voir graphique en annexe 4).

Les réalités démographiques et agricoles du littoral méditerranéen espagnol sont très diverses, comme nous avons pu le constater au travers de ces brèves comparaisons entre les littoraux des différentes provinces.

Nous allons désormais nous tourner vers la zone d'étude française et l'analyse de son agriculture littorale.

2. L'agriculture du littoral méditerranéen français

Le travail présenté ci-après est consacré à la partie française de l'étude comparative. L'analyse statistique réalisée, est basée sur des données du Recensement agricole de 2000 de Agreste (INSEE), du fait que c'est la seule opération statistique sur les exploitations agricoles exhaustive en France qui descend jusqu'au niveau communal dans la présentation des données. Pour compléter ces données, nous avons utilisé le Fichier cotisants non salariés (COTNS) de 2008 de la Mutualité Agricole (MSA). Les données se référant à la population, l'emploi, la superficie des communes et la longueur de la côte sont issues du Recensement de la population de 2006 de l'INSEE et de « l'Inventaire et impact des aménagements gagnés sur le domaine marin-côtes méditerranéennes françaises ».

L'analyse statistique a été réalisée sur les 196 communes (en bord de mer) qui composent le littoral méditerranéen français (cf. liste détaillée et cartes en annexe). Ces 196 communes comptent une population de 3 068 741 habitants sur un territoire de 8 139 km² avec une densité de population moyenne de 377 habitants/km², ce qui représente 5% de la population totale de la France seulement 1,5% de sa superficie. Ceci fait que la densité de population moyenne est 3 fois plus forte sur le littoral que sur l'ensemble du territoire national ou jusqu'à 6 fois plus forte, sans la Corse.

Le littoral méditerranéen français a environ 2 057 km de côte (1 080 km, sans la Corse), ce qui correspond à 37% de la longueur totale des côtes françaises métropolitaines.

La SAU totale est de 167 730 Ha, ce qui correspond à 21% de la superficie totale des communes méditerranéennes en bordure littorale.

La superficie dédiée, sur le littoral méditerranéen, à l'agriculture est très en dessous de la moyenne nationale, qui est de 51%. La SAU littorale méditerranéenne représente 0,6% de la SAU nationale, par contre, on trouve, sur cette zone, 1,2% de toutes les exploitations nationales et 1,5% des UTA nationales, ce qui nous laisse une SAU moyenne par exploitation de 21 Ha, la moitié de la moyenne nationale (42 Ha) et une UTA moyenne par exploitation légèrement plus élevée, 1,74 UTA par exploitation littorale contre 1,44 UTA par exploitation française. L'emploi des salariés est très répandu sur le littoral, avec presque la moitié des UTA sous cette forme de travail. Au niveau national, le travail familial continue à être le pilier des structures agricoles, étant donné que seulement un quart du travail est couvert par des travailleurs salariés.

Plus de la moitié des exploitations ont une SAU de moins de 10 Ha, mais avec des tailles moyennes représentées par 24% pour les exploitations avec une SAU entre 10 et 25 Ha et 14% entre 25 et 50 Ha. Ainsi, au niveau national, la taille des exploitations est plus grande, bien que 38% aient moins de 10 Ha et 22% aient entre 10 et 35 Ha, il y a 30% des exploitations qui ont une SAU de plus de 50 Ha, le triple d'exploitations que sur le littoral.

51% de la SAU sont constitués de terres arables (cultures temporaires + cultures permanentes) et les 48% restant sont destinés aux prairies et pâturages. Au niveau national, l'importance des prairies et pâturages (30%) est mineur en comparaison du niveau littoral méditerranéen, mais c'est dans la répartition des terres arables que l'on trouve la plus grande différence, étant donné que sur le littoral, la superficie occupée par les cultures temporaires (27% de la SAU) et les cultures permanentes (24%)

est très égalitaire. Par contre, en France Métropolitaine, la suprématie des cultures temporaires est indéniable avec 65% de la SAU totale et seulement 5% consacrés aux cultures permanentes.

Malgré la considérable superficie toujours en herbe, le nombre d'exploitations qui font de l'élevage sur le littoral reste relativement faible (19%), ce qui contraste avec la réalité nationale beaucoup plus axée sur l'élevage (61%), surtout bovin (29%). Les exploitations du littoral méditerranéen français sont davantage orientées vers la production viticole (34%), le maraîchage (12%), l'horticulture et les pépinières (11%), les arbres fruitiers (7%), cultures plutôt insignifiantes au niveau national, à l'exception de la viticulture (16%). La trace commune entre les deux réalités au niveau de la production est sans doute le poids des grandes cultures (céréales et industrielles) avec plus de 15% des exploitations orientées vers cette option.

Le mode de faire-valoir de la SAU sur le littoral est approximativement la moitié en propriété et l'autre moitié en fermage. Au niveau national, le fermage atteint déjà 60% des exploitations et de la SAU totale. Sur le littoral, la propriété est encore le mode de faire valoir le plus répandu par les exploitations, vu que seules 31% des exploitations littorales optent pour le fermage.

Les chefs d'exploitation et les coexploitants agricoles représentent moins de 1% de l'emploi total (salarié et non salarié) des communes du littoral méditerranéen français. En France Métropolitaine, ce pourcentage touche 3% de l'emploi total. La moitié des exploitations littorales autant que nationales sont considérées comme exploitations professionnelles, mais la SAU prise en charge pour ces exploitations représente plus de 75%.

Les agriculteurs du littoral méditerranéen français sont plus âgés que ceux du territoire national métropolitain. Seuls 19% des agriculteurs ont moins de 40 ans et un peu moins de la moitié (43%) ont plus de 55 ans. En 2008, 3% des exploitants se sont intégrés à l'activité agricole, la moitié avait moins de 40 ans. Par contre, il y a 13% des exploitants qui ont arrêté de cotiser dans l'activité agricole.

En ce que concerne la répartition homme/femme, plus d'un quart des CE (28%) sont des femmes et on voit une tendance vers la parité dans les nouvelles installations, étant donné que 43% des nouveaux installés sont des femmes.

La majorité des agriculteurs littoraux (79%) et nationaux (81%) sont mono actifs et parmi les pluriactifs qui prédominent sur le littoral, ce sont des agriculteurs secondaires qui ont une autre activité principale (16%).

En ce qui concerne le statut des exploitations, ce sont majoritairement des exploitations individuelles (74%) avec une faible représentation des groupements agricoles d'exploitation (GAEC) et des exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL). Cette réalité est encore plus prononcée au niveau national.

En définitive, c'est un territoire peuplé, avec moins de superficie dédiée à l'agriculture qu'au niveau national, moins d'exploitations, généralement de petite et moyenne taille et plus d'UTA salariées. Une grande superficie est consacrée aux prairies et pâturages et productions spécifiques comme la viticulture, le maraîchage et l'horticulture. Le foncier est distribué entre la propriété et le fermage et les agriculteurs sont légèrement plus âgés que la moyenne nationale.

Après cette description d'ensemble de l'agriculture du littoral méditerranéen français, nous pensons nécessaire de présenter l'agriculture du littoral par département, pour mieux connaître les nuances de cette réalité.

Le littoral méditerranéen français est composé de 9 départements : Alpes Maritimes (06), Aude (11), Bouches du Rhône (13), Corse du Sud (2A), Haute Corse (2B), Gard (30), Hérault (34), Pyrénées Orientales (66) et Var (83).

Nous avons regroupé les données des communes littorales méditerranéennes par département, pour caractériser l'agriculture du littoral de chaque département. Dans l'analyse, nous allons comparer les données des communes littorales par département, des départements et de l'ensemble du littoral méditerranéen français. L'analyse complète par département est en annexe avec les tableaux comparatifs par variable. Nous allons souligner ici seulement quelques différences pour donner une idée rapide de la diversité existant sur le littoral méditerranéen français :

Population des communes littorales

Plus de 80% de la population littorale se concentrent dans les trois départements qui appartiennent à la région PACA : les Bouches du Rhône, les Alpes Maritimes et le Var. Un seul département, les Bouches du Rhône, réunit 40% de la population littorale méditerranéenne française.

Superficie littorale

84% de la superficie des communes littorales se concentrent sur quatre départements : les Bouches-du-Rhône, la Corse du Sud, la Haute Corse et le Var.

Densité de population

Les différences entre les départements sont remarquables. La densité de population varie selon le département, de 58 hab./km² pour la Corse du Sud (ou 70 hab./km² pour la Haute Corse), jusqu'aux 2 561 hab./km² des Alpes Maritimes. Le littoral des Alpes Maritimes est le plus densément peuplé et urbanisé. Ensuite, viennent les Bouches-du-Rhône (589 hab./km²), le Var (hab./km²) et l'Hérault (409 hab./km²). La densité de population des autres départements varie de 140 à 270 hab./km².

Le nombre d'exploitations littorales

Le Var concentre presque le ¼ des exploitations littorales totales. Les départements qui ont un nombre plus réduit d'exploitations sont le Gard (0,2%), l'Aude (6%) et la Corse du Sud (7%). Dans le reste des départements, le nombre varie entre 11% et 14% des exploitations littorales.

La surface consacrée à l'agriculture sur le littoral

L'agriculture a une importance très différente sur le littoral français méditerranéen selon les départements. Les Alpes Maritimes sont le département qui consacre le moins de superficie à l'agriculture sur le littoral, 2% de la superficie des communes littorales. Au contraire, ceux qui y consacrent le plus sont l'Hérault et les Bouches du Rhône, autour du 1/3 de la superficie littorale à l'activité agricole. Suivent les Pyrénées Orientales (27%), l'Aude (21%) et la Haute Corse (21%). Le reste des départements dédie entre 9% et 13% de leur superficie littorale.

SAU moyenne littorale

La différence de la SAU moyenne entre les départements littoraux est très significative. De tous les départements, les Bouches-du-Rhône ont la SAU moyenne la plus grande : 62 hectares par exploitation et les Alpes Maritimes la plus petite, 0,8 hectares. Les deux départements de la Corse et du Gard ont aussi des SAU moyennes remarquables, entre 36 et 39 hectares par exploitation. L'Hérault et l'Aude ont environ 15 hectares et les Pyrénées Orientales et le Var 6 hectares par exploitation.

UTA moyenne littorale

Le Gard est le département qui emploie le plus de main-d'œuvre par exploitation avec une UTA moyenne de 4,8 UTA. C'est le double de celle employée dans les Bouches du Rhône (2,5 UTA) et dans le Var (2 UTA). Dans le reste des départements, on utilise moins de 2 UTA par exploitation (entre 1,3 et 1,7 UTA).

Utilisation de la SAU littorale

Les cultures permanentes occupent, dans la plupart des départements littoraux (6 sur 9), un lieu privilégié. Dans les Alpes Maritimes, 96% de la SAU sont destinés aux cultures permanentes. Le Var, l'Aude et les Pyrénées Orientales consacrent plus de 65% de leurs terres agricoles aux cultures permanentes. L'Hérault et le Gard emploient la moitié de leur SAU pour les cultures permanentes et le 1/3 pour les cultures temporaires.

La Corse du Sud se distingue des autres départements littoraux parce qu'elle destinait 91% de sa SAU aux superficies toujours en herbe. La Haute Corse et les Bouches-du-Rhône dédient aussi une surface non négligeable aux prairies et pâturages, environ la moitié de leur SAU. Dans les Bouches-du-Rhône l'autre moitié des terres agricoles est consacrée aux cultures temporaires et en Haute Corse ¼ est dédié aux cultures permanentes. Dans le reste des départements littoraux, la superficie toujours en herbe ne dépasse pas 20% de la SAU.

On constate aussi dans le littoral méditerranéen français une hétérogénéité marquée tant au niveau démographique qu'au niveau agricole.

Nous allons poursuivre notre travail par la zone d'étude italienne et l'analyse statistique de l'agriculture littorale italienne.

3. L'agriculture du littoral méditerranéen italien

Le travail présenté ci-après est consacré à la partie italienne de l'étude comparative. L'analyse statistique réalisée, est basée sur des données du Recensement agricole de 2000 de l'ISTAT, du fait que c'est la seule opération statistique sur les exploitations agricoles exhaustive en Italie qui descende jusqu'au niveau communal dans la présentation des données. Pour les compléter, nous avons utilisé des données de l'ISPRA.

L'analyse statistique a été réalisée sur les 645 communes qui composent le littoral méditerranéen italien (cf. liste détaillée en annexe). Ces 645 communes comptent une population de 16 368 618 habitants sur un territoire de 42 861 km² avec une densité de population moyenne de 382 habitants/km², ce qui représente 27% de la population totale de l'Italie, sur seulement 14% de sa superficie. Ceci fait que la densité de population moyenne est 2 fois plus forte sur le littoral que sur l'ensemble du territoire national.

Tout le littoral italien se situe en Méditerranée et il a environ 7 687 km de côte.

La SAU totale est de 1 738 423 Ha, ce qui correspond à 41% de la superficie totale des communes méditerranéennes en bordure littorale.

La superficie dédiée, sur le littoral méditerranéen, à l'agriculture (41%) est légèrement plus petite que la moyenne nationale, qui est de 44%. La SAU littorale méditerranéenne représente 13% de la SAU nationale et on trouve sur cette zone 19% de toutes les exploitations nationales et 18% des UTA nationales, ce qui nous laisse une SAU moyenne par exploitation de 3,6 Ha, modérément plus petite que la moyenne nationale (5,1 Ha) et la même UTA moyenne, 0,56 UTA par exploitation. L'emploi de salariés est un peu plus répandu sur le littoral que sur le reste du territoire italien, mais le travail familial prévaut sur le littoral (78% des UTA) autant qu'au niveau national (85% des UTA). De plus, les exploitations emploient, dans 90% de cas, seulement de la main-d'œuvre familiale.

Les exploitations en Italie sont extrêmement petites, phénomène qui s'accroît sur le littoral, vu que 87% des exploitations ont une SAU de moins de 5 Ha, dont 54% de moins de 1 Ha. Les exploitations de grande taille (plus de 50 Ha) ont une importance infime en nombre (moins de 1%), mais elles détiennent 1/3 de la SAU littorale, contre 6% de la SAU que possèdent les exploitations de moins de 1 Ha.

La plupart de ces exploitations littorales (92%) sont exclusivement en propriété, tendance qui perdure aussi au niveau national (87%). Par rapport à la SAU, la propriété reste le mode de faire valoir le plus utilisé, avec ¾ de la SAU uniquement en propriété et 18% de la SAU, en partie en propriété et en partie sous un autre mode, notamment en fermage. La réalité sur l'ensemble de l'Italie est très similaire aussi dans cet aspect.

En ce qui concerne le type de production sur le littoral, même si le nombre d'exploitations qui ont des cultures permanentes (80%) est plus élevé que celui des exploitations qui ont des cultures temporaires (52%), la SAU consacrée aux cultures temporaires (52%) est plus importante que celle-ci dédiée aux

cultures permanentes (32%). Enfin, 84% de la SAU est constituée de terres arables (cultures temporaires + cultures permanentes) et 16% est destinée aux prairies et pâturages. Au niveau national, l'importance des superficies toujours en herbe est majeure et atteint plus du ¼ de la SAU totale, par contre, la superficie autant que le nombre d'exploitations dédiées aux cultures permanentes, sont moins considérables.

Parmi toutes les cultures, celle qui apparaît le plus fréquemment dans les exploitations est l'olivier, étant donné qu'il est présent sur 60% des exploitations littorales. Les autres cultures habituelles dans les exploitations du littoral italien sont la vigne (24%), les céréales (17%), les arbres fruitiers (17%), le maraîchage (16%) et les agrumes (16%). Par rapport à la surface occupée, on repère que la culture prépondérante est la céréalière (¼ de la SAU littorale). Si on regarde plus spécifiquement la distribution de la surface destinée aux cultures temporaires : presque la moitié (46%) sont des céréales, 18% des fourrages et 10% du maraîchage. Sur la surface occupée par les cultures permanentes, la moitié sont des oliviers, ¼ de la vigne, 12% des agrumes et 11% d'autres arbres fruitiers.

On peut remarquer que, dans les communes littorales, se trouve 50% de la SAU nationale dédiée aux agrumes, 29% de la SAU nationale dédiée au maraîchage et 26% de la SAU nationale dédiée à l'oléiculture.

En Italie, un quart des exploitations fait de l'élevage. Ce pourcentage diminue jusqu'à 14% sur le littoral. Le type d'élevage le plus commun dans les exploitations littorales est le porc (30%), le bovin (19%) et l'ovin (16%). L'Unité d'Élevage (UG) moyenne par exploitation littorale est de 2 UG, ou bien de 11 UG si on ne prend en compte que les exploitations qui font de l'élevage. Au niveau national, la moyenne est de 5 UG et 19 UG respectivement. Sur le littoral, la moitié du total des Unités d'Élevage correspond à l'élevage bovin, 13% au porc, 13% à l'ovin, 12% à la volaille et 6% aux buffles. Bien que les exploitations d'élevage du littoral ne représentent que 10% des exploitations d'élevage de l'Italie et 6% des UG nationales, on trouve sur ces exploitations ¼ des buffles élevés au niveau national.

En ce qui concerne l'âge et la pluriactivité des exploitants littoraux, nous n'avons pas de données, mais étant donné qu'on n'a pas rencontré de grosses différences entre la réalité littorale et nationale, nous allons présenter à titre de repère les résultats de « l'Enquête sur la structure des exploitations de 2005 » de l'ISTAT. Les chefs d'exploitation en Italie sont assez âgés, du fait que 43% des exploitants ont plus de 65 ans et uniquement 14% ont moins de 44 ans.

La majorité des agriculteurs nationaux (72%) sont mono actifs et, parmi les pluriactifs, ceux qui prédominent sont des agriculteurs secondaires qui ont une autre activité principale (24%).

En définitive, c'est un territoire très étendu, assez peuplé, avec la même superficie dédiée à l'agriculture qu'au niveau national mais avec plus d'exploitations. Les exploitations sont de très petite taille, en propriété et avec une UTA moyenne faible mais égale à la nationale, basée sur la main-d'œuvre familiale. Une notable superficie est dédiée aux cultures temporaires et aux productions spécifiques très présentes comme l'oléiculture, la viticulture, le maraîchage et les agrumes.

Après avoir souligné les différences et similitudes qui existent dans chaque pays de la zone d'étude, nous allons désormais comparer les agricultures littorales des trois pays.

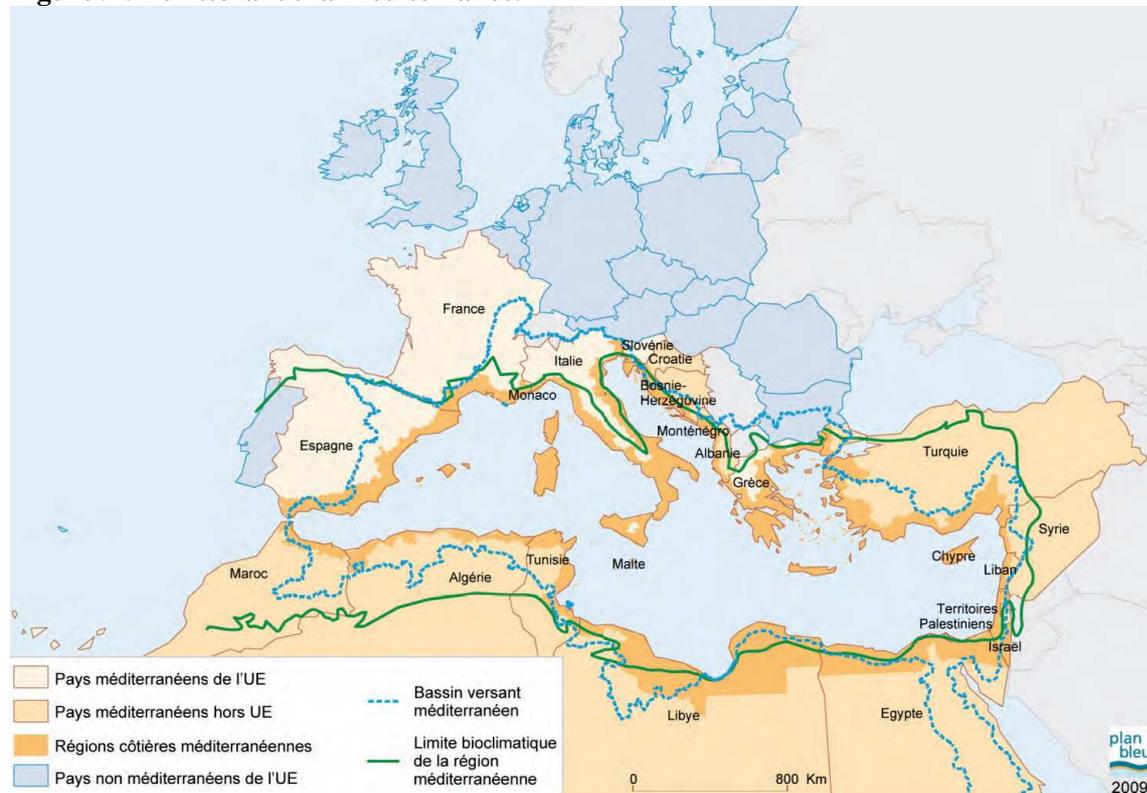
III. Comparaison des données statistiques agricoles du littoral méditerranéen espagnol, français et italien

Le travail présenté ci-après englobe tout l'espace de l'étude, c'est-à-dire les communes en bord de mer des littoraux méditerranéens d'Espagne, de France et d'Italie. Nous allons essayer, dans cette analyse, de donner une vision d'ensemble de la réalité du littoral concerné et de faire ressortir les points

communs mais aussi les différences existant entre les littoraux des trois pays, pour mieux comprendre ce qu'est l'agriculture du littoral méditerranéen.

Le littoral italien est totalement méditerranéen, par contre, en Espagne, le littoral méditerranéen correspond à un peu moins de la moitié (45%) de la longueur totale des côtes et, en France, qu'à 37% des côtes françaises métropolitaines.

Figure 9 : Le littoral de la Méditerranée.



Source : Plan Bleu.

L'Espagne, la France et l'Italie possèdent un littoral méditerranéen composé de 13 271 kilomètres approximativement, dont un peu plus de la moitié (58%) appartient au littoral italien, ¼ au littoral espagnol et 15% au littoral français, partagés entre 1 060 communes en bord de mer, la plupart (61%) italiennes.

La superficie du littoral méditerranéen des pays de l'Arc Latin est de 68 229 Km² (25% ES, 12% FR, 63% IT) et s'y concentrent 28 606 989 habitants (32% ES, 11% FR, 57% IT) qui forment la population littorale.

On retrouve, dans ces trois pays, un important phénomène de littoralisation, étant donné que 20% de la population totale de l'Espagne, 5% de la population totale de la France et 27% de la population totale de l'Italie se concentrent sur respectivement 3%, 1,5% et 14% du territoire national. Néanmoins, la pression démographique et l'écart entre la densité de la population du littoral méditerranéen et le reste du pays sont beaucoup plus importants en Espagne qu'en France et en Italie. Sur le littoral méditerranéen espagnol, la densité de population moyenne est de 532 habitants/km², de 377 habitants/km² sur le littoral méditerranéen français et de 382 habitants/km² sur le littoral italien. En Espagne, la densité de population est 6 fois plus forte sur le littoral que sur l'ensemble du territoire national, en France, 3 fois plus forte et en Italie, 2 fois plus forte. L'Espagne demeure le pays avec la densité de population moyenne nationale la plus basse (91 habitants/km²) et la densité de population moyenne littorale la plus élevée des trois pays.

Après cette brève introduction de l'espace de l'étude et sa mise en situation, nous allons repérer les caractéristiques générales de l'agriculture du littoral méditerranéen.

La Superficie Agricole Utile (SAU) totale est de 2 500 406 Ha (24% ES, 7% FR, 69% IT) et on retrouve 615 176 exploitations agricoles sur cette zone, dont 79% en Italie, 20% en Espagne et seulement 1% en France. Ceci s'explique par le fait que l'Italie est le pays qui a le plus de surface littorale sur la Méditerranée et par la très petite taille de ses exploitations (54% de moins de 1 Ha). En France, au contraire, la surface, comme nous l'avons déjà vu, est beaucoup plus réduite et les exploitations sont notablement plus grandes.

La SAU littorale méditerranéenne représente 13% de la SAU nationale en Italie et seulement 2% et 0,6% en Espagne et en France, respectivement.

La superficie des communes littorales méditerranéennes dédiée à l'agriculture est plus importante en Italie (41%) qu'en Espagne (34%) et qu'en France (21%). On remarque également une présence moins importante de l'agriculture sur le littoral qu'à l'intérieur du pays en Espagne, mais surtout en France, vu qu'au niveau national, dans les deux pays, la moitié du territoire national est consacré à l'agriculture. On constate ainsi que, même si en Espagne et en France, au niveau national, l'agriculture est plus présente qu'en Italie, sur le littoral la situation est l'inverse.

Une des différences les plus évidentes entre les trois pays est peut-être la taille des exploitations. Ainsi, la SAU moyenne par exploitation littorale en France (21 Ha) est beaucoup plus élevée que celles en Espagne (5 Ha) et en Italie (3,6 Ha), même si cette première n'est que la moitié de la moyenne nationale française (42 Ha). L'écart entre la SAU moyenne des exploitations littorales et nationales est plus notable encore en Espagne, étant donné que la SAU moyenne littorale est trois fois plus petite que la nationale (16 Ha). En Italie, par contre, même s'il existe un écart en faveur de la moyenne nationale (5 Ha), cette différence est moins prononcée, ce qui laisse l'Italie avec les SAU moyennes littorale et nationale les plus petites des trois pays, avec une grosse différence, surtout au niveau national.

En ce que concerne le travail dans l'exploitation, il existe aussi de fortes différences entre les trois pays. Les exploitations littorales françaises (moyenne littorale de 1,74 UTA) emploient presque 2 fois plus d'UTA par exploitation qu'en Espagne et jusqu'à 3 fois plus qu'en Italie. En Italie, les exploitations littorales et nationales emploient en moyenne les mêmes UTA. Par contre, en Espagne et en France, l'UTA moyenne par exploitation littorale est plus élevée que la nationale, avec un écart de 0,3 UTA dans les deux cas.

D'ailleurs, presque la moitié des UTA des exploitations littorales françaises sont des UTA salariées, le double de l'Italie, où 78% du travail continue à être familial. Néanmoins, le trait commun c'est qu'en France autant qu'en Italie l'emploi de salariés est plus répandu sur le littoral qu'au niveau national.

En Espagne (82%) comme en Italie (84%), la majeure partie de la SAU littorale est utilisée en terres arables (cultures temporaires + cultures permanentes) et le reste (18% et 16% respectivement), comme prairies et pâturages. En France, par contre, la superficie dédiée aux terres arables (51%) est la même que celle destinée aux prairies et pâturages (48%). Au niveau national, en Espagne et en Italie, la superficie consacrée aux prairies et pâturages est plus grande que sur le littoral, cependant, en France, c'est l'inverse.

En France, la superficie littorale dédiée aux cultures temporaires (27% de la SAU) est similaire à celle consacrée aux cultures permanentes (24% de la SAU). Néanmoins, en Espagne et en Italie, la SAU littorale destinée aux cultures temporaires (47% ES, 52% IT) est plus importante que celle destinée aux cultures permanentes (35% ES, 32% IT). Si on compare ces données avec les données nationales, on voit bien qu'en France la superficie consacrée aux cultures temporaires au niveau national est beaucoup plus importante, tandis qu'en Espagne et en Italie, elle est à peu près la même. Les cultures permanentes, par contre, sont dans les trois pays beaucoup plus importantes sur le littoral qu'au niveau national.

Même si la surface littorale occupée par les cultures permanentes en Espagne et en Italie est similaire, l'orientation productive dans chaque pays prend des chemins opposés. En Italie, la moitié de la SAU littorale des cultures permanentes est destinée aux oliviers, ¼ à la vigne et l'autre quart aux arbres

fruitiers (agrumes inclus). En Espagne, les $\frac{3}{4}$ de la SAU littorale des cultures permanentes sont dédiés aux arbres fruitiers, 13% aux oliviers et seulement 4% à la vigne.

En Italie, au niveau national, la distribution de la SAU des cultures permanentes est similaire à la distribution littorale, par contre, la réalité nationale espagnole a plus de similitudes avec le littoral italien qu'avec l'espagnol, du fait que la surface au niveau national consacrée aux arbres fruitiers est beaucoup plus petite (25%) qu'au niveau littoral et l'importance de la vigne (23%) mais surtout de l'olivier (50%) est plus forte.

Les exploitations du littoral méditerranéen français sont orientées principalement vers la production viticole (34%), l'élevage (19%), les grandes cultures (15%), le maraîchage (12%), l'horticulture et les pépinières (11%) et les arbres fruitiers (7%). Au niveau national, les exploitations qui font de l'élevage (61%) sont beaucoup plus importantes qu'au niveau littoral, au contraire du reste des productions, à l'exception des grandes cultures. Sur le littoral italien, 14% des exploitations font de l'élevage, contre $\frac{1}{4}$ des exploitations au niveau national. En France autant qu'en Italie, l'importance de l'élevage est plus forte au niveau national que littoral.

Le mode de faire valoir de la SAU sur les littoraux espagnol et italien est principalement en propriété, avec plus de $\frac{3}{4}$ de la SAU sur cette modalité. Néanmoins, sur le littoral méditerranéen français, le fermage a presque la même importance que la propriété, avec 47% de la SAU en fermage. Cette tendance s'accroît au niveau national, étant donné que 60% de la SAU est en fermage en France. Le fermage est aussi une modalité plus répandue au niveau national en Espagne, avec plus de $\frac{1}{4}$ sur cette forme.

En Espagne et en France (et probablement en Italie), l'importance des terres en propriété est plus grande sur le littoral que sur l'ensemble du pays.

Les agriculteurs du littoral méditerranéen français sont un peu plus jeunes que les agriculteurs du littoral méditerranéen espagnol et ceux-ci, à leur tour sont légèrement plus jeunes que les agriculteurs nationaux espagnols. Mais la population agricole la plus jeune est celle du territoire national français (27% de moins de 40 ans et 31% de 55 ans ou plus) et la plus vieille celle de l'Italie (14% de moins de 45 ans et 43% de 65 ans ou plus).

La majorité des agriculteurs littoraux autant que nationaux des trois pays sont monoactifs et parmi les pluriactifs, prédominent les agriculteurs secondaires qui ont une autre activité principale. En Espagne, il y a plus de pluriactifs qu'en France, aussi bien au niveau littoral qu'au niveau national. Et en Espagne comme en France, au niveau littoral, les agriculteurs sont un peu plus pluriactifs qu'au niveau national.

En définitive, selon les données statistiques analysées, nous pouvons conclure que, même s'il existe un certain nombre de tendances partagées sur le littoral méditerranéen des trois pays par rapport à la réalité nationale, comme le phénomène de littoralisation de la population et des activités, moins de superficie dédiée à l'agriculture, une importance plus grande des terres en propriété, des exploitations plus petites (SAU Moyenne), une pluriactivité plus marquée ou plus de main-d'œuvre salariée employée, les écarts restent notables sur le littoral. Plus précisément, on rencontre des différences en ce qui concerne l'importance de l'agriculture sur le littoral (% de superficie dédiée), la taille des exploitations, le nombre d'UTA moyenne, l'importance du travail familial, la présence des productions, le mode de faire valoir de la terre et l'âge des exploitants. Ces différences apparaissent non seulement entre les pays mais aussi à l'intérieur de chaque pays, entre les divers départements ou provinces littorales.

Cette analyse statistique nous a permis d'avoir une première approche de l'agriculture du littoral méditerranéen, mais elle ne permet pas de comprendre les ressentis des agriculteurs et les spécificités de l'agriculture du littoral, c'est pour cela que nous avons mené une enquête de terrain présentée ci-dessous.

Chapitre III : Analyse des résultats de terrain

I. Comparaison entre les tendances de l'agriculture littorale méditerranéenne et les avis formulés par des agriculteurs méditerranéens d'Espagne, de France et d'Italie. Points communs et différences.

A partir de l'analyse statistique des variables des communes littorales méditerranéennes, nous avons choisi les zones sur le littoral méditerranéen pour mener nos enquêtes (6 provinces en Espagne, 9 provinces en Italie et 4 départements en France). Nous avons essayé d'englober dans notre échantillon toute la diversité de l'agriculture du littoral en priorisant le type de production. Notre échantillon total est composé de 127 chefs ou titulaires d'exploitation, dont presque la moitié (47%) ont leur exploitation en Espagne, 38% en Italie et 15% en France. Cette représentation inégale par pays est due à la difficulté d'obtenir des contacts avec des agriculteurs et surtout à la contrainte de temps. La France est restée le pays le moins représenté, étant donné qu'elle a été le dernier lieu où l'étude s'est effectuée.

L'analyse comparative de l'enquête est organisée en cinq grands thèmes :

1. le facteur humain,
2. la structure de production,
3. le rapport de l'agriculture avec l'environnement,
4. les relations sociales et
5. l'avenir.

1. Le facteur humain

■ Caractéristiques du Titulaire ou Chef d'exploitation

La plupart des agriculteurs interrogés sont originaires de la commune où se trouve leur exploitation (74% FR, 83% ES, 88% IT) et, en tout cas, du même département ou province (90% FR, 94% IT, 98% ES). Seulement en France, on trouve un mouvement d'agriculteurs au-dessus de la moyenne de l'échantillon total avec un quart des CE ayant leur exploitation en dehors de leur commune d'origine.

En France, autant qu'en Italie, la plupart des CE habitent sur leur exploitation (79% et 71%) et en tout cas dans la commune où se trouve l'exploitation. Par contre, en Espagne, les agriculteurs qui habitent sur le siège de leur exploitation sont une minorité (8%) et il y a jusqu'à 20% des exploitants qui ont leur domicile en dehors de la commune de leur exploitation. Cette différence s'explique en partie par les restrictions qu'impose la loi pour construire sur les terres de l'exploitation (usage agricole) ce qui rend impossible pour les agriculteurs méditerranéens en Espagne d'avoir leur maison sur leur lieu de travail, avec les contraintes qui en découlent.

La pyramide d'âge des trois pays est similaire, avec plus de la moitié de la population agricole enquêtée, concentrée sur la tranche d'âge de 35 à 54 ans et un quart entre 55 et 64 ans. Cependant, on peut dire que la population agricole espagnole est la plus vieillissante, tandis que l'italienne est la plus jeune des trois, avec 17% des CE interrogés de moins de 34 ans.

Même s'il existe un rapport entre la moyenne nationale et la moyenne littorale de l'âge des agriculteurs, les causes de la tendance au vieillissement de la population agricole peuvent différer. Le vieillissement de la population agricole littorale peut être influencé davantage par la diversification de l'offre de l'emploi littoral et la préférence des jeunes à travailler dans d'autres secteurs que l'agricole, fondamentalement dans le tourisme ou la construction associée au tourisme. La décision de ne pas suivre le métier d'agriculteur peut être conditionnée par le fait que les autres métiers sont généralement plus rentables ou plus prometteurs que l'agriculture. En plus, quelques jeunes (et même leurs parents agriculteurs) ont développé une certaine aversion à reprendre la profession agricole, du

fait de la dégradation sociale du statut d'agriculteur et à cause de l'avenir incertain de l'agriculture étant donné la crise des marchés agricoles, accentuée encore par la crise économique.

Dans les trois pays, l'âge d'installation est de plus en plus tardif, bien qu'avec la récente crise économique en Italie, on ait pu voir une hausse des jeunes agriculteurs qui se sont installés sur le littoral.

La plupart se sont installés dans le cadre familial dans les trois pays (voir graphique en annexe 5). En Espagne, tous les exploitants se sont installés dans ce cadre, tandis qu'en France autant qu'en Italie il y a des exploitants installés en dehors du cadre familial, spécialement en France, où ce mode atteint presque 1/4 des agriculteurs. Sur le littoral, il existe en outre un autre facteur supplémentaire par rapport au reste du pays qui rend difficile l'installation des jeunes agriculteurs (surtout ceux qui s'installent en dehors du cadre familial) : le prix exorbitant des terres agricoles, du fait de la spéculation foncière. En France, du fait de l'existence de la SAFER, de la Loi Littoral et du Conservatoire du littoral, les jeunes agriculteurs trouvent des opportunités plus facilement pour acquérir leur noyau initial. Dans certaines zones du littoral français, se sont aussi développées des stratégies d'extension foncière par des jeunes agriculteurs « opportunistes » qui profitent des situations d'attente et de rétention foncière entreprises par les propriétaires fonciers à travers des baux oraux de location précaire mais à bas prix (comme par exemple à Montpellier).

Dans les trois pays, le choix de la profession agricole est fait fondamentalement en raison de la tradition familiale et de la passion pour l'agriculture, même dans les cas des agriculteurs les plus jeunes.

En ce que concerne les aides à l'installation, les exploitants français sont ceux qui en reçoivent le plus, étant donné que presque les 2/3 des exploitants (63%) ont bénéficié de ce type d'aides, tandis qu'en Espagne et en Italie le pourcentage d'agriculteurs qui ont reçu des aides à l'installation ne correspond qu'au 1/4 des exploitants enquêtés (23% ES, 19% IT). Parmi les agriculteurs qui se sont installés comme exploitants agricoles, quand les aides à l'installation de la PAC étaient déjà en fonctionnement, une partie ne les a pas demandées, en raison des démarches administratives compliquées (formation des agriculteurs espagnols et italiens plus basse que celle des agriculteurs français, moins d'accompagnement des institutions espagnoles et italiennes), notamment parce que le montant était très petit par rapport à toutes les démarches nécessaires ou bien parce qu'ils se méfiaient (ils pensaient qu'ils n'allaient pas les recevoir) ou parce qu'ils ne les connaissaient pas. Néanmoins, les exploitants qui ont rencontré le plus de difficultés pour s'installer, sont les Français (63%) et ceux qui en ont rencontré le moins, les Espagnols (37%). Les principaux problèmes rencontrés ont été les difficultés pour financer la reprise de l'exploitation et les lourdeurs administratives, surtout en Italie et en France. Dans la plupart des cas, les difficultés rencontrées ne sont pas spécifiques au littoral, cependant il y a des exploitants qui soulignent le prix élevé des terres agricoles et la faible disponibilité d'exploitations viables sur le littoral méditerranéen (petite taille des exploitations sur le littoral : SAU moyenne littorale plus petite que SAU moyenne nationale).

Par rapport au niveau d'études des exploitants, on constate de grandes différences entre la France et les deux autres pays. Tous les CE interviewés en France sont arrivés au moins au Lycée (scolarisation minimum jusqu'à 16 ans), tandis qu'en Italie comme en Espagne un tiers des exploitants n'a pas atteint ce niveau de scolarisation. En ce qui concerne les études après le Bac, la France est en tête avec 2/3 des exploitants ayant suivi des études universitaires ou professionnelles, suivie par l'Espagne avec 44% et finalement l'Italie avec 17% des CE questionnés.

Même dans la formation agricole, les exploitants français sont mieux préparés que leurs collègues espagnols (pour l'Italie, nous n'avons pas de données), étant donné que presque 80% des CE interrogés ont une formation agricole autre que l'expérience pratique, dont 1/4 a une formation universitaire. En Espagne par contre, la plupart des agriculteurs (68%) n'ont pas de formation agricole et seulement 12% ont une formation universitaire liée à l'agriculture.

Plus de 70% des agriculteurs espagnols et français sont exploitants à titre exclusif (tout leur revenu vient de l'exploitation) et le restant se distribue à peu près équitablement entre agriculteurs à titre

principal et secondaire. En Italie, au contraire, seulement la moitié des CE interviewés exercent leur activité à titre exclusif et 1/3 à titre principal (voir graphique en annexe 5).

Points communs :

- Originaires de la commune (entre 74% et 88%)
- Pyramide d'âge similaire : plus de 50% entre 35 et 54 ans et ½ entre 55 et 64 ans
- Âge d'installation de plus en plus tardif
- Installation dans le cadre familial (¾ et plus)
- Motivation choix du métier : tradition familiale et passion pour l'agriculture
- Difficultés dans l'installation : financement de la reprise de l'exploitation
- Difficultés dans l'installation non spécifiques du littoral

Différences :

- ¾ des exploitants habitent sur l'exploitation en France et en Italie. (8% ES)
- Plus d'aides à l'installation en France (63%) qu'en Espagne (23%) et en Italie (19%)
- Plus de difficultés pour s'installer en France (63%) qu'en Italie et Espagne (37%)
- Niveau d'études en France plus haut qu'en Espagne et Italie
- Formation agricole plus étendue en France (80%) qu'en Espagne (32%)
- Plus d'agriculteurs à titre exclusif (par rapport au revenu) en Espagne et en France (70%) qu'en Italie (50%)

■ **Pluriactivité du CE**

À peu près la moitié des exploitants ont eu une activité professionnelle autre que l'agriculture avant leur installation (53% FR, 48% IT, 43% ES), mais, actuellement, moins du ¼ des exploitants ont une activité rémunérée autre que l'agriculture (voir graphique en annexe 5). Le pays où la pluriactivité est la plus basse est la France (11%), suivie de l'Espagne (20%) et finalement l'Italie (26%).

Parmi les catégories professionnelles les plus fréquentes, on trouve les suivantes :

- entrepreneur avec salariés, hauts fonctionnaires, exécutifs et professionnels indépendants ;
- professionnels, techniciens salariés et cadres moyens ;
- commerçants et petits entrepreneurs (sans salariés, non agraires).

Parmi les pluriactifs français, la pluriactivité a été choisie. Pour les Espagnols, les 2/3 l'ont choisie, puisque c'était l'activité d'origine, mais pour le tiers restant, les raisons de la pluriactivité sont liées à la situation financière, bien pour insuffisance de revenu, bien pour prévention face à une possible insécurité financière liée à la crise. En Italie, par contre, seulement le 1/3 des exploitants possédait auparavant une activité autre que l'agriculture et la moitié a dû commencer une autre activité à cause de l'insuffisance de revenu.

Tous les exploitants en France et en Espagne et la grande majorité (91%) en Italie, ont cette activité (autre que l'agriculture) comme activité permanente. Néanmoins, le temps dédié à cette activité varie beaucoup. Ceux qui y consacrent le plus de temps sont les Espagnols, avec la moitié des exploitants pluriactifs consacrant à cette activité les ¾ du temps de travail ou plus, suivis par les Italiens (58% entre ½ et ¾ de temps) et enfin les Français (50% à ½ temps).

Le revenu obtenu de cette activité est significatif et représente 100% du revenu du ménage pour la moitié des exploitants français et 75% ou plus, pour 42% des exploitants espagnols et pour 1/3 des Italiens.

Même si parfois la situation est compliquée, moins de 10% des exploitants souhaitent avoir une activité rémunérée autre que l'agriculture.

Points communs :

- Environ ½ des exploitants avec activité professionnelle autre que l'agriculture avant l'installation
- Pluriactivité permanente
- Revenu obtenu de la pluriactivité significatif sur le revenu du ménage

Différences :

- Plus d'exploitants pluriactifs en Italie (26%) et en Espagne (20%) qu'en France (11%)
- Raisons de la pluriactivité : en France choisie, en Espagne plutôt choisie et en Italie plutôt due à l'insuffisance du revenu agricole
- Plus de temps dédié à l'autre activité en Espagne qu'en Italie et en France

■ Caractéristiques de la famille

On remarque aussi des différences dans la composition des ménages. En France, les ménages sont plus réduits, la plupart (79%) sont formés de 3 personnes ou moins, avec 42% des CE interrogés qui vivent en couple. Au contraire, en Espagne et en Italie, la majorité des exploitants (75% et 79% respectivement) vivent dans un ménage avec au moins 3 personnes, l'Italie étant le pays où on trouve les ménages les plus nombreux, avec 1/4 des ménages de 5 ou plus de membres.

Même si, dans les trois pays, la plupart des exploitants habitent en famille avec leur conjoint, c'est en France que ce pourcentage est le plus grand, avec 89% des CE enquêtés ayant un conjoint contre 73% en Italie. Cependant il est clair que le modèle familial français ne correspond pas au modèle italien, vu que moins de la moitié des Français habitant en couple ont des enfants, tandis qu'en Italie tous les exploitants qui vivent avec leur conjoint ont aussi des enfants. Le modèle espagnol reste à mi-chemin entre les deux, avec 80% des agriculteurs vivant avec leur conjoint, dont 80% ont des enfants. Il est remarquable aussi de noter le nombre important de CE qui vivent avec d'autres parents (modèle de famille élargie), cela concerne 1/3 des enquêtés en Italie, même si le modèle familial prédominant, dans les trois pays, reste nucléaire.

Parmi ceux qui ont des enfants, la plupart en ont 2 au moins. En Italie et en Espagne, le plus commun est d'avoir 2 enfants contre 1 en France.

Parmi ceux qui vivent avec d'autres parents, la plupart le font avec 2 ou moins de personnes. Presque la moitié des exploitants ont entre 4 et 5 personnes à charge (CE inclus) et 1/3 entre 2 et 3.

Des ménages où l'exploitant a un conjoint (82% ES, 89% FR, 77% IT), près de la moitié travaille à l'extérieur (activité rémunérée en dehors de l'exploitation) en Espagne (47%) et en Italie (46%). En France, par contre, seulement 1/3 des conjoints travaille en dehors de l'exploitation.

Le revenu apporté par le conjoint représente, dans la plupart des cas, une part importante du budget du ménage, surtout en France et en Espagne, où respectivement 50% et 39% des conjoints ramènent entre 50% et 75% du revenu du ménage. Bien qu'en Italie la contribution du conjoint au revenu du ménage soit moins notable que dans les deux autres pays, elle reste tout de même importante, du fait que ¼ des conjoints apporte 50% du revenu de ménage ou plus.

Parmi les catégories professionnelles les plus fréquentes, on trouve :

- professionnels et techniciens salariés et cadres moyens ;
- personnel administratif, commercial et de services ;
- commerçants et petits entrepreneurs (sans salariés, non agraires) ;
- ouvriers.

Points communs :

- Modèle familial prédominant : nucléaire.
- Revenu apporté par conjoint significatif sur revenu du ménage (surtout en France et en Espagne)

Différences :

- Extension du ménage variée : en France ménages plus réduits qu'en Espagne et en Espagne plus réduits qu'en Italie. En France, seulement 1/2 des exploitants qui ont un conjoint a des enfants, en Italie, tous les exploitants qui ont un conjoint, ont des enfants.
- Pluriactivité du ménage : plus de conjoints travaillent en dehors de l'exploitation en Espagne et en Italie (1/2) en comparaison de la France (1/3).

■ Activités liées à l'exploitation

En France comme en Italie, la moitié des exploitants exercent d'autres activités liées à l'exploitation différentes de la production-commercialisation (voir graphique en annexe 5). En Espagne par contre, ces types d'activités n'ont pas autant de succès parmi les exploitants, étant donné que seulement 17% des exploitants interrogés les réalisent.

Les activités les plus courantes parmi ces exploitants sont la transformation de produits agricoles et l'agrotourisme, surtout l'hébergement en France et en Italie et les activités récréatives.

Les produits transformés sont : les olives, le raisin, le lait, les fruits, les légumes et la viande. Mais, en France, on ne transforme que le raisin et les olives. Les exploitants font de la transformation principalement pour la valeur ajoutée du produit transformé, par tradition familiale et en Italie aussi en raison de l'existence d'une demande touristique.

Dans la plupart des cas, les exploitants n'ont pas reçu d'aides pour réaliser ces activités. Le pays qui a reçu le moins d'aides est l'Espagne (10%), suivie de la France (20%) et celui qui en a reçu le plus, même si on n'atteint pas le tiers des exploitants faisant des activités liées, est l'Italie.

Le temps consacré aux activités annexes (40%-45% des exploitants dédient 1/2 temps ou plus) autant que le pourcentage dégagé par ces activités sur le revenu du ménage (37%-50% des exploitants avec 50% ou plus) paraît être similaire en France et en Italie. Par contre, en Espagne, le temps dédié à ces activités est minime (70% dédient 1/4 de temps), ainsi que le revenu dégagé (60% moins de 5% du revenu).

En France et en Italie, pour la plupart des exploitants, la situation de l'exploitation sur le littoral a été un élément de motivation pour exercer des activités annexes (90% FR, 77% IT), en Espagne, par contre, cela concerne seulement 20% des exploitants.

En France et en Italie, presque la moitié des exploitants envisagent de faire d'autres activités liées à l'exploitation, alors qu'en Espagne, seuls 10% des exploitants l'envisagent.

Points communs :

- Principales activités annexes : transformation de produits et agrotourisme
- Raison de la transformation : valeur ajoutée et tradition familiale
- Peu d'aides reçues pour les activités annexes (10% ES, 20% FR, 1/3 IT)

Différences :

- Stratégie de diversification plus répandue en France et Italie (plus d'activités annexes en France et Italie (1/2) qu'en Espagne (17%))
- Modèle agritouristique mieux développé en France et Italie (plus d'hébergement en France et Italie qu'en Espagne)
- Plus de temps dédié aux activités annexes en France et Italie qu'en Espagne
- Plus de revenu dégagé en France et Italie (37%-50% des exploitants avec 50% ou plus du revenu du ménage) qu'en Espagne
- Situation sur le littoral : motivation plus forte en France et Italie qu'en Espagne (modèle touristique balnéaire de masse très généralisé sur le littoral espagnol)
- Plus d'exploitants qui envisagent faire des activités annexes en France et en Italie qu'en Espagne

2. La structure de la production

Quand on analyse le type de statut juridique des exploitations par pays, on constate une tendance similaire dans la composition des ménages. Les exploitants italiens continuent majoritairement (75%) à gérer leurs exploitations de façon individuelle, en maintenant la manière traditionnelle d'exercer l'agriculture. Les Espagnols maintiennent aussi le statut individuel (66%) mais avec une ouverture à la gestion en société (1/3). Et les Français, avec un chemin parcouru dans la réforme des structures agricoles plus long que les autres, priorisent les statuts sociétaux (59%) à la gestion individuelle. Dans les trois pays, la plupart des sociétés ont entre 2 et 3 associés, mais en Espagne on trouve aussi un remarquable pourcentage de sociétés (45%) formées par 4 ou plus de membres. La grande majorité des sociétés sont composées par des membres de la famille des CE.

Le nombre de travailleurs par exploitation est plus petit en Italie qu'en Espagne et en France, avec un chiffre moyen de 5 actifs, 44% des exploitations ayant moins de 3 actifs agricoles et 18% avec 8 ou plus. Suivent l'Espagne avec une moyenne de 7 actifs, où 40% des exploitations ont moins de 3 actifs et 31% 8 ou plus, et finalement la France avec une moyenne de 8 actifs par exploitation et seulement 21% des exploitations avec 3 ou moins d'actifs.

En Italie, la moitié des actifs agricoles sont familiaux et l'autre moitié salariés, tandis qu'en France et en Espagne la plupart des actifs sont salariés (plus de 70%) et le reste familial. Cette différence s'explique non pas tant par la diminution des actifs agricoles familiaux que par l'extraordinaire augmentation des actifs salariés dans les exploitations espagnoles et françaises due à l'accroissement de la taille des exploitations, et au « développement » de leur agriculture vers la productivité et la qualité. L'engagement dans des labels de qualité comprend un travail additionnel de contrôle, de la même façon que l'introduction dans des marchés plus globaux ou, au contraire, plus locaux avec la vente directe, ce qui résulte du travail additionnel de gestion, autant que l'intensification de la production dans quelques cas (résolue parfois avec la mécanisation). Tous ces travaux additionnels ont besoin d'être réalisés par des actifs complémentaires aux actifs familiaux, pour qu'ils puissent faire face ensemble au changement (parfois évolution, parfois tout le contraire) de l'agriculture. C'est probablement cette croissance de la structure productive qui permet aux exploitations de survivre plus souvent en France et en Espagne en comparaison de l'Italie, où le pourcentage des exploitants dédiés exclusivement à l'agriculture est significativement plus réduit que dans les deux autres pays. Comme toujours, s'il y a un pays des trois qui est en tête de cette croissance c'est la France, avec 95% des exploitations qui utilisent des actifs salariés, suivie par l'Espagne (77%) et enfin l'Italie (54%).

L'UTA moyenne employée par exploitation, en France et en Espagne, est pratiquement la même (4,4 UTA) et supérieure à la moyenne italienne de 3 UTA/exploitation. L'UTA familiale moyenne la plus

faible est celle des exploitations espagnoles (1,5 UTA) et la plus élevée celle des exploitations françaises (2,1 UTA), très proche de la moyenne italienne. Par rapport aux UTA salariées, l'Espagne a la moyenne la plus importante avec 4 UTA par exploitation, le double de celle utilisée par les exploitations italiennes.

En France, 65% des conjoints travaillent sur l'exploitation, en Espagne, par contre, seulement 25% des conjoints travaillent sur l'exploitation et le travail exercé par la famille retombe sur d'autres parents, comme enfants, parents, frères, sœurs, ... En Italie, la participation du conjoint dans le travail de l'exploitation est plus importante qu'en Espagne mais moins forte qu'en France et elle concerne la moitié des conjoints. Ces données montrent qu'en comparaison l'acceptation sociale du statut professionnel de l'agriculteur est supérieure en France que dans les deux autres pays. En effet, l'exploitant français a un niveau de professionnalisme plus élevé, devenu micro-entrepreneur rural à travers la diversification, la vente directe, les activités annexes, les démarches qualité, en profitant de la multifonctionnalité de l'agriculture.

Les CE français sont ceux qui consacrent le plus de temps à l'exploitation, avec 89% qui lui dédient 100% de son temps de travail. Les exploitants espagnols et italiens lui dédient à peu près le même temps, avec environ les 3/4 qui y consacrent 100% de son temps. Les conjoints français sont aussi les plus impliqués dans l'exploitation, avec 91% qui donnent 100% de leur temps à l'exploitation, suivis de loin par les Italiens (44%) et plus loin encore les Espagnols (17%).

La plupart des actifs salariés sont saisonniers dans les trois pays, surtout en Italie, où on atteint 85% d'actifs salariés.

Dans les trois pays, sur les 10 dernières années, la moitié des exploitations ont modifié le nombre de personnes qui travaillent sur l'exploitation, fondamentalement des actifs salariés.

Points communs :

- Les membres des sociétés appartiennent à la famille de l'exploitant
- UTA familiale moyenne entre 1,5 et 2 UTA/exploitation
- Plupart des actifs salariés sont saisonniers
- ½ des exploitants ont changé le nombre de personnes qui travaillent sur l'exploitation dans les 10 dernières années

Différences :

- Tendances dans le modèle de gestion de l'exploitation : la plupart en gestion individuelle en Italie (75%), 2/3 statut individuel et 1/3 sociétés en Espagne et plus de ½ en société en France.
- Plus d'actifs agricoles par exploitation en moyenne en France (8) et en Espagne (7) qu'en Italie (5).
- Plus d'actifs salariés en Espagne et France (plus de 70%) qu'en Italie (50%).
- Plus d'exploitations qui utilisent des salariés en France (95%) qu'en Espagne (77%) et qu'en Italie (54%).
- UTA moyenne plus grande en Espagne et France (4,4 UTA/expl) qu'en Italie (3 UTA/ expl).
- UTA salariée moyenne plus grande en Espagne (4 UTA/expl) qu'en France (2,8 UTA/expl) et qu'en Italie (2 UTA/expl).
- Plus de conjoints qui travaillent sur l'exploitation en France (65%) et en Italie (51%) qu'en Espagne (25%).
- Plus de temps dédié à l'exploitation en France (89%, 100% du temps) qu'en Espagne et Italie (¾, 100% du temps).
- Plus de temps dédié à l'exploitation par les conjoints en France (91%, 100% du temps) qu'en Italie (44%) et en Espagne (17%).

■ Le foncier : situation actuelle et évolution

Le mode d'acquisition du noyau initial de l'exploitation le plus répandu dans les trois pays est l'héritage, cession ou donation familiale, mais il y a tout de même des différences à noter (voir graphique en annexe 5). En Italie, 81% des exploitants ont acquis complètement leur noyau initial par héritage familial, en Espagne, les 2/3 des exploitants et en France, seulement la moitié des CE interviewés. D'autre part, en Espagne et en France, l'achat et le fermage ou métayage se sont également répandus dans l'acquisition du noyau de l'exploitation, avec approximativement 1/3 des exploitants dans chaque modalité. Au contraire, en Italie, seuls 21% des exploitants ont opté pour l'achat et 6% pour le fermage ou métayage.

Les agriculteurs les plus dynamiques, par rapport au foncier, sont les Français, étant donné que tous les CE questionnés en France ont fait des changements dans le foncier depuis leur installation, contre 2/3 des Espagnols et moins de la moitié (44%) des Italiens. Parmi ceux qui ont réalisé des changements, dans les trois pays, la plupart ont fait des agrandissements, cependant, en Espagne, on trouve 17% des exploitants qui ont réduit leur foncier. Parmi ceux qui se sont agrandis, l'achat est le moyen le plus répandu dans les trois pays, mais, en France, le fermage ou métayage est presque aussi important que l'achat, tandis qu'en Italie, c'est une option minoritaire. En Espagne, le fermage ou métayage est une possibilité assez utilisée (presque 50%).

Le nombre d'hectares intégrés à l'exploitation varie beaucoup, mais en règle générale, quand l'agrandissement est de peu envergure (moins de 15 Ha), le mode utilisé demeure l'achat et quand ce sont de grandes surfaces, l'option la plus courante reste le fermage ou le métayage. Néanmoins, en France et en Espagne, on utilise aussi le fermage pour des superficies de moins de 10 Ha. Parmi ceux qui achètent, la majorité ne dépasse pas les 15 Ha.

Pour ceux qui prennent des terres en fermage ou en métayage, la plupart des exploitants choisissent des superficies de plus de 10 Ha, bien qu'en France il y en ait beaucoup qui prennent des superficies de moins de 10 Ha. Parmi les exploitants espagnols qui ont réduit leur foncier, la plupart l'ont fait par vente et ont fait des réductions de moins de 5 Ha, dans la plupart des cas.

En Italie, 3/4 des exploitants ont eu des problèmes fonciers dans les dix dernières années, en France, 63%, et en Espagne, un peu plus de la moitié (55%), (voir graphique en annexe 5). Parmi les problèmes les plus ressentis par les agriculteurs, on trouve :

- le prix très élevé des terres agricoles (spécialement en Espagne : 48% des exploitants) ;
- le manque d'offre de terres agricoles (surtout en France : 47%).

Là où la situation foncière paraît s'être avoir modifiée le plus, dans les 10 dernières années, c'est la France, étant donné que, selon les agriculteurs interviewés, le manque de terres et leur prix ont augmenté considérablement.

Par rapport à la loi qui régit le foncier, dans les trois pays, la majorité des exploitants la trouvent « plutôt pas satisfaisante » ou « pas satisfaisante ». Le pays, où cette loi est la pire, c'est l'Espagne (83%), suivie de la France (69%) et de l'Italie (62%). En Espagne (10%), mais surtout en Italie (19%), on a constaté une méconnaissance de cette loi par une partie des agriculteurs.

Les agriculteurs interrogés ont des exploitations de toutes les tailles de SAU, des plus petites (moins de 2 Ha) aux plus grandes (100 Ha et plus), moins en France, où, étant donné la taille moyenne de SAU des exploitations au niveau statistique (21 Ha), il n'y a pas d'exploitations de moins de 5 Ha.

Dans les trois pays, le mode de faire valoir le plus répandu demeure la propriété (entre 90% et 100% des exploitations enquêtées). Le fermage est aussi une modalité importante, surtout en France où 3/4 des exploitations enquêtées ont une partie de la SAU en fermage, tandis qu'en Italie et en Espagne c'est le 1/3 des exploitations. En Espagne, on trouve aussi d'autres modes de faire valoir comme la cession temporelle et gratuite, en échange seulement de la conservation du terrain.

Les exploitants ont majoritairement leurs parcelles regroupées (entre 32% et 42% des exploitants) ou peu dispersées (entre 32% et 55%) dans les trois pays.

Les exploitations vues sont primordialement situées dans les premiers 5 kilomètres de côte (84% ES, 62% IT, 53% FR), le reste entre les 5 et 15 premiers kilomètres.

Points communs :

- Héritage de l'exploitation (81% IT, 2/3 ES, 1/2 FR)
- La plupart des changements du foncier ont été des agrandissements
- L'achat a été le moyen pour réaliser la majorité de ces agrandissements
- Plus de la moitié des exploitants ont des problèmes fonciers (3/4 IT, 63% FR, 55% ES)
- La loi qui régit le foncier est insatisfaisante
- La propriété est le mode de faire valoir le plus répandu
- Les parcelles sont regroupées ou peu dispersées

Différences :

- L'achat et le fermage au moment de l'installation sont plus importants en France et en Espagne qu'en Italie
- Evolution du foncier plus forte en France (100%) qu'en Espagne (2/3) et qu'en Italie (44%)
- Fermage et métayage dans les agrandissements plus importants en France (65%) et en Espagne (43%) qu'en Italie (28%)
- Problème foncier plus important en Espagne, prix des terres, et en France manque d'offre
- Situation foncière actuelle pire qu'il y a 10 ans en France
- Taille des exploitations plus grande en France
- Fermage plus important en France (3/4) qu'en Espagne et Italie (1/3)

■ **Les facteurs de production**

La plupart des exploitations ayant fait l'objet de l'enquête ont des surfaces en irrigation (entre 75% IT et 85% ES, FR).

La méthode la plus étendue, dans les trois pays, est l'irrigation localisée, pour environ les 3/4 des exploitants, en France et en Italie, suit en importance l'irrigation par aspersion avec 50% et 25% respectivement (voir graphique en annexe 5). Néanmoins, en Espagne, la deuxième méthode la plus utilisée est l'irrigation par gravité, avec 1/3 des exploitations ayant l'irrigation par aspersion une répercussion marginale (8%).

Même si les deux principales origines des ressources en eau des exploitations restent les mêmes pour les trois pays, à savoir l'eau souterraine et l'eau superficielle, il y a des nuances intéressantes. En France, la principale origine est l'eau superficielle et en Italie et Espagne, l'eau souterraine. Mais surtout il faut remarquer qu'en France et en Italie, comme norme générale, chaque exploitation a une seule source d'eau, tandis qu'en Espagne normalement on a au moins deux sources, pour pouvoir assurer l'approvisionnement. Par conséquent, l'Espagne est le seul pays qui dans la recherche d'alternatives, vu le manque d'eau, utilise l'eau dessalée et l'eau recyclée produites dans les usines de dessalement des eaux ou de traitement des eaux usées. 1/4 des exploitants espagnols, qui ont des surfaces en irrigation, ont déjà intégré une de ces deux sources d'eau alternatives.

Le problème de l'eau est spécialement visible en Espagne, étant donné que presque 1/4 des exploitants considère que l'accès à l'eau pour leurs exploitations est insuffisant ou très insuffisant. Néanmoins, contrairement à ce qu'on pouvait penser, en France (63%) et en Italie (58%), le pourcentage d'exploitants qui pensent que la rareté de l'eau conditionne ou peut conditionner le développement de

leur exploitation est plus élevée qu'en Espagne (42%). Peut-être l'explication se trouve-t-elle dans les alternatives qui se sont mises en place déjà en Espagne, ce qui donne une certaine sécurité aux agriculteurs, même si parfois les prix sont très élevés.

L'Espagne est le pays où le pourcentage d'exploitations qui utilisent des produits susceptibles de polluer est le plus grand, avec 90%, contre ¾ en France et en Italie. L'Espagne est en tête dans l'utilisation de tous les types de produits :

- phytosanitaires, avec 82%, suivie par la France avec 2/3 et l'Italie, 58%,
- engrais chimiques, avec 78%, suivie par l'Italie avec 2/3 et la France, 58%, et
- plastiques pour couverture, avec 37%, suivie par l'Italie avec ¼ et la France, 11%.

La plupart des exploitants qui utilisent ces types de produits, n'ont pas trouvé de restrictions ou de conditions à leur utilisation, spécifiques en raison de la situation de l'exploitation sur le littoral. Parmi ceux qui ont rencontré des restrictions (¼ en Espagne et France et 3% en Italie), la plupart (¾), en Espagne et France, pensent que ces restrictions-conditions sont justifiées, au contraire de l'Italie.

Dans les trois pays, approximativement la moitié des exploitants ont diminué l'utilisation de ces types de produits ces 10 dernières années, surtout les produits phytosanitaires (52% ES, 53% FR, 40% IT) et les engrais chimiques (38% ES, 53% FR, 46% IT).

La majorité des exploitations sont mécanisées (92%-98%) et ont des bâtiments agricoles (100% FR, 92% ES, 85% IT). Parmi les exploitants mécanisés, les Français et les Italiens sont ceux qui ont le plus de machines, avec plus de la moitié des exploitants ayant 4 ou plus de machines. L'Espagne reste le pays le moins mécanisé, vu que moins du ¼ des exploitants ont 4 ou plus de machines.

Les exploitants italiens sont ceux qui ont construit ou réformé des bâtiments agricoles le plus souvent (¾ des exploitants), suivis par les Espagnols (2/3) et les Français (½). Parmi ces exploitants, ceux qui ont rencontré le plus de problèmes pour réaliser des constructions sont les Français (78%), suivis par les Italiens (46%) et finalement par les Espagnols (28%). Les problèmes sont principalement en rapport à la législation de l'urbanisation et à l'octroi de permis de construire.

En Espagne, il y a des exploitants qui n'ont pas même commencé la démarche administrative, parce qu'ils savaient à l'avance qu'ils n'auraient pas les permis nécessaires. D'autres, étant donné les problèmes pour obtenir les permis ou du fait du prix élevé de ces derniers, ont choisi de construire de façon illégale et arbitraire. Cette situation montre la défaillance des législations en matière d'aménagement du territoire, de plans d'occupation du sol et de protection des usages agricoles. Ces circonstances peuvent entraîner un émiettement des terres agricoles et des tensions sociales entre les différents acteurs locaux. Un certain nombre d'exploitants déclarent que les permis de construire ne sont pas accordés de façon transparente, mais en fonction des intérêts politiques ou économiques des décideurs locaux, en faisant bénéficier des personnes socialement, politiquement ou économiquement proches, qui, dans la plupart des cas, ne sont pas de « vrais » agriculteurs.

La loi foncière est plus rigide en France qu'en Espagne et en Italie. Cette rigidité peut parfois entraîner des problèmes (conflits sociaux, blocages fonciers), mais en général, elle bénéficie au maintien de l'agriculture en fixant l'occupation du sol et en protégeant les usages agricoles de la terre. Quand il existe une législation ferme et sa bonne application, les agriculteurs sont plus sûrs par rapport au statut de leur terre, ils savent qu'ils ont leurs terres aujourd'hui et qu'ils vont continuer à l'avoir à l'avenir. Ce type de lois évite les statuts flous et incertains et assure à l'agriculteur que les usages autour de leurs parcelles ne vont pas changer non plus.

Points communs :

- Surfaces en irrigation ($\frac{3}{4}$ et plus)
- Méthode d'irrigation plus étendue : irrigation localisée ($\frac{3}{4}$)
- La rareté de l'eau conditionne le développement de l'exploitation (63% FR, 58% IT, 42% ES)
- Utilisation de produits susceptibles de polluer ($\frac{3}{4}$ et plus)
- Absence (ou méconnaissance) de restrictions dans l'utilisation de produits susceptibles de polluer, spécifiques sur le littoral
- Diminution des produits susceptibles de polluer ces dernières années
- Mécanisation (presque tous)
- Existence de bâtiments agricoles dans l'exploitation (presque tous)
- Construction ou réforme des bâtiments agricoles ($\frac{3}{4}$ IT, $\frac{2}{3}$ ES, $\frac{1}{2}$ FR)

Différences :

- Plus d'irrigation par aspersion en France (50%) et en Italie (25%)
- Plus d'irrigation par gravité en Espagne (1/3)
- Plus d'eau superficielle en France
- Plus d'eau souterraine en Italie et en Espagne
- Une seule source d'eau en France et en Italie et plusieurs en Espagne
- Importance en Espagne des sources d'eau alternatives ($\frac{1}{4}$) : eau dessalée et recyclée
- Accès à l'eau insuffisant en Espagne (1/4)
- Restrictions des produits susceptibles de polluer justifiées en Espagne et France
- Plus de problèmes pour la construction en France (78%) et en Italie (46%) qu'en Espagne (28%)

■ Production

Les cultures les plus habituelles en Espagne sont les cultures temporaires, avec $\frac{3}{4}$ des exploitations. Cependant les cultures permanentes ont aussi de l'importance sur le littoral espagnol, étant donné qu'elles sont présentes dans la moitié des exploitations enquêtées (voir graphique en annexe 5).

En Italie, les deux types de cultures ont pratiquement la même présence (73% et 77%) avec un avantage aux cultures permanentes. En France, même si les cultures temporaires sont importantes (63% des exploitations), les cultures permanentes prévalent ($\frac{3}{4}$ des exploitations).

Même si le pourcentage est modeste, en France, il y a plus d'exploitations avec des surfaces dédiées aux prairies et pâturages (16%) qu'en Espagne (13%), mais surtout plus qu'en Italie (6%). En outre, en France, la superficie dédiée par exploitation est plus grande qu'en Espagne et qu'en Italie.

Des trois pays, la France consacre le moins de superficie par exploitation aux cultures temporaires (91% des exploitations qui font des cultures temporaires y dédient moins de 20 Ha), à la différence de l'Espagne, étant donné que 40% des exploitations qui ont des cultures temporaires y consacrent 20 Ha ou plus.

En Italie, sur 77% des exploitations qui ont des cultures permanentes, 95% y consacrent de 20 Ha. En France, où $\frac{3}{4}$ des exploitations produisent des cultures permanentes, la superficie consacrée est remarquablement plus grande, étant donné qu'un tiers des exploitations y consacrent 20 Ha ou plus. En Espagne, où les cultures permanentes ne sont pas si représentées (52%), il y a des tailles très variées, jusqu'à un quart d'exploitations de 20 Ha ou plus.

Dans les trois pays, le pourcentage d'exploitations pratiquant l'élevage est similaire et va de 30% en Espagne à 21% en France.

En Espagne, les types d'élevage les plus communs sont le caprin, le porc et l'ovin, en Italie, l'équin, le caprin et l'avicole et en France, le bovin et l'avicole.

En France, prédomine la pratique de l'élevage extensif (¾ des exploitations avec élevage), tandis qu'en Espagne l'élevage extensif et intensif se pratiquent dans la même proportion. En Italie, ce qui prédomine, c'est l'élevage intensif (¾ des exploitations avec élevage).

En ce que concerne le type de démarche de production de qualité, on voit bien qu'en France la plupart des agriculteurs (84%) y adhèrent, principalement à la production raisonnée (47%) et biologique (32%), (voir graphique en annexe 5). Néanmoins, en Espagne et en Italie, seule la moitié des exploitants suit une démarche de production et les types de démarches choisies par les agriculteurs de chaque pays sont très différentes entre elles. En Italie, les exploitants choisissent fondamentalement la production biologique (32%) et la production raisonnée (23%), par contre, en Espagne, seuls 8% des exploitants ont choisi la production biologique, mais ils se sont intéressés par la production intégrée (13%) et surtout par les démarches qualité demandées par les entreprises commerciales comme Global GAP / Eurep GAP et par les mesures agro-environnementales (voir graphique en annexe 5).

Dans l'adoption de ce type de démarches, les exploitants espagnols sont ceux qui ont reçu le plus d'aides (62% des exploitants qui suivent une démarche), suivis par les Français (40%) et les Italiens (36%). Même si des agriculteurs ont commencé une démarche, il faut qu'elle s'intègre aux réglementations correspondantes et qu'ils aient un suivi pour certifier la démarche, ce qui donne la possibilité d'accéder aux aides.

Par rapport aux exploitants qui envisagent d'adopter une nouvelle démarche, on voit que, dans les trois pays, le pourcentage d'exploitants intéressés est similaire (18% ES, 13% IT, 11% FR), mais les types de démarches sélectionnées sont différentes, vu qu'en Italie l'intérêt se centre sur la production biologique, en France, la production raisonnée et en Espagne, l'intérêt est partagé entre la production biologique (58%) et l'intégrée (33%).

En Espagne et en France, la majorité des exploitants (83% et 79% respectivement) ont apporté des modifications à leur production ces 10 dernières années, tandis qu'en Italie, seulement la moitié des exploitants a apporté des changements. Cette stratégie de changement donne une idée du dynamisme des exploitations dans la lutte pour la survie sur le marché global, dans la recherche pour s'adapter aux nouvelles demandes des consommateurs et des réseaux commerciaux ou dans l'adoption d'alternatives au travers de la différenciation et de la valorisation du produit.

La plupart des modifications dans la production l'ont été autour des cultures produites, à savoir, il y a des productions qui ont diminué ou qui ont été abandonnées, d'autres qui ont augmenté et de nouvelles productions introduites. Dans la majorité des cas, quand la surface d'une production diminue, elle est remplacée par une autre culture.

On peut faire l'hypothèse que les exploitants français, du fait de la conscience de la multifonctionnalité de l'agriculture et de sa reconnaissance sociale, se trouvent dans une position avantageuse par rapport aux Espagnols. En France, une grande partie de leur production est commercialisée par vente directe au consommateur et aux entreprises commerciales locales. En plus, ils disposent d'autres activités (par exemple l'agritourisme) dont ils peuvent dégager des revenus complémentaires. Par conséquent, leurs décisions de modifier leur production sont surtout dépendantes de la demande locale, beaucoup moins variable et davantage prévisible que la demande internationale, ce qui assure aux exploitants littoraux français une plus grande certitude à l'heure de faire des modifications dans la production. Par contre, en Espagne, étant donné que la majeure partie de la production littorale (surtout légumes et fruits) est commercialisée au niveau international, la possibilité de prévoir les variations dans la demande et l'offre restent en dehors de la capacité des exploitants (et des coopératives). Ceci complique énormément le choix des modifications dans la production, qui reste toujours peu solide et place les exploitants littoraux espagnols dans une situation incertaine continue.

En ce que concerne le futur, en Espagne, la moitié des exploitants souhaite apporter des modifications dans la production, 42% en France et uniquement 1/3 en Italie. En Italie et en France, les exploitants, qui ne souhaitent pas faire de changements, déclarent simplement un manque d'intérêt, par contre, en Espagne, la plupart allèguent des problèmes de rentabilité, d'impossibilité par interdiction externe ou manque d'alternatives ou de ressources (principalement d'eau). En Italie, la plupart des exploitations (79%) font des produits traditionnels comme en France (68%), en essayant de maintenir la tradition familiale mais en même temps, en cherchant une valeur ajoutée au produit. En France, tous les exploitants qui font des produits traditionnels ont un label qui l'identifie comme tel, par contre, en Italie et en Espagne, seulement la moitié de ces types de produits est labellisé.

Si on parle de labels qualité, c'est l'Espagne qui a le pourcentage le plus grand d'exploitations avec produits labellisés, avec la moitié des exploitations (55%), suivie par la France (42%) et finalement l'Italie avec moins du ¼ des exploitations (22%).

Les labels qualité qui ont les produits italiens sont :

- Production biologique : 89%
- Production raisonnée : 11%

En Espagne, ce sont fondamentalement :

- Dénomination d'Origine (D.O.) : 42%
- Production Intégrée : 24%
- Production Biologique : 15%
- Indication Géographique Protégée (I.G.P.) : 6%
- Autres : 21%

Et en France :

- A.O.C. : 100%
- Autres : 50%
- I.G.P. : 38%
- Vin de Pays : 25%
- Production raisonnée : 25%
- Production biologique : 13%

L'abondance de produits labellisés montre une mobilisation des producteurs et une capacité à répondre aux demandes de qualité, sécurité alimentaire et respect de l'environnement des marchés/consommateurs. Il montre aussi l'intérêt des exploitants de différencier leurs produits sur le marché face à la concurrence d'autres pays du nord de la Méditerranée, de pays du sud de la Méditerranée comme d'autres pays concurrentiels.

Les exploitants français sont ceux qui pensent que le label a un impact plus notable sur la commercialisation, avec 86% des exploitants ayant de produits labellisés, suivis par l'Italie (2/3 des exploitants) et l'Espagne (55%).

Points communs :

- Importance des cultures temporaires (¾ ES, 73% IT, 63% FR)
- Environ ¼ d'exploitations qui font de l'élevage
- Peu d'intérêt pour initier des démarches qualité (18% ES, 13% IT, 11% FR)
- Moins d'exploitants qui veulent modifier la production dans le futur qu'auparavant

Différences :

- Plus de cultures permanentes en France et en Italie (¾) qu'en Espagne (½)
- Plus de prairies et pâturages en France (16%) et en Espagne (13%) qu'en Italie (6%)
- Superficie par exploitation dédiée aux cultures temporaires plus grande en Espagne qu'en France
- Superficie par exploitation dédiée aux cultures permanentes plus grande en France qu'en Italie
- Système d'élevage : en France extensif, en Italie intensif et en Espagne ½ et ½
- Plus de démarches qualité en France (84%) qu'en Espagne et Italie (½)
- Production biologique et raisonnée très importantes en France et Italie
- Intérêt pour des démarches qualité à venir : biologique en Italie, raisonnée en France et biologique et intégrée en Espagne
- Plus de modifications dans la production en Espagne (83%) et en France (79%) qu'en Italie (½)
- Plus d'importance des produits traditionnels en Italie (79%) et en France (68%) qu'en Espagne
- Plus de produits traditionnels labellisés en France (100%) qu'en Italie et en Espagne (½)
- Plus de produits avec label qualité en Espagne (55%) et en France (42%) qu'en Italie (22%)
- Plus d'impact des labels qualité en France (86%) qu'en Italie (2/3) et en Espagne (½)

■ Commercialisation

Selon les estimations de leurs propres exploitants, en France, tous les exploitants commercialisent toute leur production, en Espagne, les trois quarts des exploitants commercialisent toute sa production et ¼ entre 90% et 100%, tandis qu'en Italie un quart des exploitants commercialise moins de 90% de leur production.

Le revenu ainsi obtenu représente une partie plus importante sur le revenu du ménage pour les exploitants espagnols que pour les Italiens et les Français. Ce revenu constitue entre 75% et 100% du revenu du ménage pour :

- la moitié des exploitants espagnols,
- 39% des exploitants italiens,
- 31% des exploitants français ;

et entre 50% et 75% pour un quart des exploitants dans les trois pays et moins de 50% pour :

- ¼ des exploitants espagnols,
- 1/3 des exploitants italiens, et
- presque la moitié des exploitants français.

On voit bien que ce sont les ménages espagnols qui s'appuient le plus sur l'activité productive agricole en termes économiques, tandis que les Italiens, mais surtout les ménages français, obtiennent une grande partie de leurs recettes ailleurs.

En ce que concerne la stratégie de commercialisation, ce sont les exploitants français qui diversifient le plus les canaux de commercialisation, étant donné que 42% d'entre eux commercialisent leur première production à travers plusieurs canaux, suivis par les Espagnols, avec 30% des exploitants et les Italiens, avec 21%.

Parmi les modes de commercialisation les plus utilisés, dans les trois pays, on trouve la coopérative ou groupement de producteurs (tant oléicole, que viticole, d'agrumes, d'autres fruits et de légumes) (47% ES, 42% FR et IT) et la vente aux entreprises commerciales locales (32% FR, 18% ES, 15% IT). La

vente directe au consommateur est un mode de commercialisation très répandu en France (42%) autant qu'en Italie (35%). Par contre, en Espagne, il est minoritaire (7%). La vente aux entreprises industrielles est un mode partagé par l'Italie (21%), où c'est le troisième mode par ordre d'importance, et l'Espagne (10%) où c'est le quatrième. En France, sont aussi importantes l'exportation (21%) et la vente aux entreprises commerciales de grande distribution (16%), modes très minoritaires en Espagne (2% et 5% respectivement) comme en Italie (2% et 6% respectivement). Il existe aussi d'autres modes de commercialisation utilisés par 35% des exploitants espagnols et 11% des Français (voir graphique en annexe 5).

Dans les trois pays, à peu près un quart des exploitants considère qu'ils n'ont pas de problèmes de commercialisation, cependant le reste trouve que les principaux problèmes sont la concurrence, le bas prix des produits agricoles, le manque ou la baisse de la demande et le contrôle du marché par les grands distributeurs et les grands producteurs, entre autres.

Seul un quart environ des exploitants ont changé leur mode de commercialisation en Espagne et en Italie ces 10 dernières années. En France, ce pourcentage concerne 42% des exploitants. Dans la commercialisation aussi, les Français restent les exploitants littoraux les plus dynamiques, autant par la diversification des canaux de commercialisation, qui inclut la vente directe (très favorisée par le tourisme), que par les changements dans le mode de commercialisation effectués dans le temps.

Le choix des coopératives ou des groupements de producteurs comme premier canal de commercialisation de la production dans les trois pays montre l'importance de passer par des réseaux plus collectifs à l'heure de commercialiser certains produits. Ce besoin est appuyé par le fait que la plupart des consommateurs achètent dans des grandes surfaces auxquelles les petits producteurs ont difficilement accès. Par contre, ils peuvent y arriver à travers la coopérative qui gère une plus grande quantité de produits mais normalement à des prix plus bas qui en commercialisant directement leur propre production.

Points communs :

- Importance de la coopérative (environ 45% des exploitations)
- Problèmes de commercialisation (environ ¾ des exploitations)

Différences :

- Revenu obtenu de la commercialisation plus important pour les ménages espagnols que pour les Italiens et les Français
- Canaux de commercialisation plus diversifiés en France (42%) qu'en Espagne (30%) et en Italie (21%)
- Plus de vente aux entreprises commerciales locales en France (32%) qu'en Espagne (18%) et en Italie (15%)
- Plus de vente directe au consommateur en France (42%) et en Italie (35%) qu'en Espagne (7%)
- Plus de vente aux entreprises industrielles en Italie (21%) et en Espagne (10%) qu'en France (0%)
- Plus d'exportation et vente aux entreprises de grande distribution en France (21% et 16%) qu'en Espagne (2% et 5%) et en Italie (2% et 6%)
- Plus de changement dans le mode de commercialisation en France (42%) qu'en Espagne et en Italie (¼)

■ Urbanisation

Les exploitants qui ressentent le plus l'urbanisation autour de leurs exploitations sont les Français, étant donné que la moitié d'entre eux pensent que la zone où leur exploitation est située est très urbanisée, contre 29% en Espagne et seulement 15% en Italie. Et à l'opposé, soit parmi les agriculteurs qui considèrent que leur exploitation est située dans une zone non urbanisée ou peu

urbanisée, on ne trouve que 22% des Français mais plus de la moitié des exploitants italiens (dont ¼ non urbanisée) et espagnols (dont 8% non urbanisée), (voir graphique en annexe 5).

Les exploitants espagnols ont les exploitations les plus proches du centre urbain que les Italiens et les Français, mais contrairement à ce qu'on pourrait attendre, ce sont ceux qui trouvent cette proximité la moins intéressante, étant donné que seulement un quart des exploitants apprécie cette proximité comme une opportunité pour la commercialisation, contre presque la moitié des Italiens (46%) et surtout 63% des Français, beaucoup plus habitués à profiter des avantages de la vente directe (voir graph. en annexe 5).

Différences :

- Perception de la pression urbaine plus forte en France (½) qu'en Espagne (29%) et qu'en Italie (15%)
- Plus de proximité du centre urbain des exploitations espagnoles qu'italiennes et françaises
- Proximité du centre urbain perçue comme une opportunité de commercialisation plus importante par les exploitants français (63%) et italiens (46%) que par les Espagnols (¼)

■ **Investissements**

Dans les trois pays, presque tous les exploitants ont fait des investissements sur l'exploitation dans les 10 dernières années (100% FR, 92% ES et IT), principalement dans l'achat de matériel, de terres, la construction ou la rénovation de bâtiments agricoles ou de bâtiments pour l'agrotourisme et les replantations, entre autres. Pour financer ces investissements en Espagne, 43% des exploitants ont opté pour un financement mixte, basé principalement sur l'emprunt, 1/3 sur l'emprunt ou le crédit uniquement et ¼ pour l'autofinancement total. En France et en Italie, par contre, l'option de l'autofinancement total est la plus répandue (40% FR, 51% IT), suivie en France par l'emprunt ou le crédit unique (33%) et finalement par le financement mixte (27%), option très répandue aussi en Italie (33%).

Les exploitants qui ont le plus de projets d'investissements futurs sur l'exploitation sont les Italiens (65%), suivis par les Français (58%) et finalement les Espagnols (33%).

Points communs :

- Investissements sur l'exploitation dans les dernières années (presque tous)

Différences :

- Plus de projets futurs d'investissements parmi les Italiens (65%) et les Français (58%) que parmi les Espagnols (33%)

3. Le rapport de l'agriculture avec l'environnement

■ **Le littoral et son agriculture**

La grande majorité des agriculteurs espagnols (92%) pensent que l'économie de la zone a évolué dans les 30 dernières années, tandis qu'en Italie et en France ¾ des exploitants ont cette opinion.

Dans chaque pays, l'importance des rôles assignés à l'agriculture change (voir graphique en annexe 5), ainsi en Espagne, la majorité des exploitants (83%) pensent que l'agriculture a un rôle économique, la moitié qu'elle a un rôle de conservation du paysage, du patrimoine et de l'identité culturelle, 1/3 un rôle environnemental et un autre tiers un rôle d'aménagement du territoire. En France, le rôle économique (63%) est moins cité qu'en Espagne, mais il continue à être important et seulement surpassé par le rôle de conservation, avec 2/3 des exploitants. 1/3 des exploitants français considèrent

aussi fondamental le rôle d'aménagement du territoire et 21% le rôle environnemental. Les exploitants français sont en général plus conscients des externalités positives de l'agriculture. En Italie par contre, le rôle économique, même si c'est le plus cité, n'atteint que 1/3 des exploitants, le rôle environnemental 29%, le rôle d'aménagement du territoire 13% et le rôle de conservation 10%. En Italie, pour la plupart des exploitants, l'agriculture a perdu son rôle économique, cette perception reflète la basse rentabilité des structures agricoles italiennes et la diminution du poids du secteur primaire dans le pays. En Espagne, par contre, même si les agriculteurs reconnaissent la multifonctionnalité de l'agriculture, ils ne veulent pas lui enlever sa fonction primordiale, la productive, sa condition d'activité économique, qui, pour eux, est vitale. Selon Cayre *et al.* (2004), même si l'agriculteur a une totale conscience que son activité produit d'autres résultats à part les produits agricoles et ceux d'élevage, il est réticent à admettre le concept de multifonctionnalité de l'agriculture. Il considère cette notion comme quelque chose d'étranger au monde agricole et la qualifie de « citadine » ou jusqu'à « parisienne ». « *Ainsi, inscrire la multifonctionnalité comme le nouveau besoin social auquel l'agriculture se devrait de répondre, remet en cause le modèle et les références de leur métier* » (Cayre *et al.*, 2004). Selon l'avis des exploitants, « *être agriculteur doit avant tout rester un acte de production* » (Cayre *et al.*, 2004).

Les principaux problèmes de l'agriculture du littoral sont (voir graphique en annexe 5) : le prix trop élevé du foncier, la pression urbaine et le manque de terres disponibles. Parmi les références à d'autres problèmes, on trouve :

- l'eau : soit le manque d'eau, soit sa mauvaise qualité ou sa salinisation,
- le manque de prise en compte des avis et des besoins des agriculteurs face aux intérêts touristiques,
- les difficultés ou l'interdiction de construire sur les exploitations, et
- la faible rentabilité économique des exploitations (coût des intrants et de la main-d'œuvre très élevé par rapport au prix de vente des produits agricoles, qui est de plus en plus bas).

Dans les trois pays, la plupart des agriculteurs (92% ES, 83% IT, 79% FR) pensent que l'agriculture du littoral est différente de celle de l'arrière pays, à cause de l'existence de productions spécifiques, de la particularité du climat, du prix du foncier qui est beaucoup plus élevé que dans l'arrière pays, de la pression urbaine (ES et FR) et de l'atout touristique, entre autres (voir graphique en annexe 5).

La perception des richesses du littoral est différente dans chaque pays, ainsi, en Italie, presque tous les exploitants (94%) considèrent que la richesse du littoral c'est le paysage et seulement 10%, le climat. En Espagne, par contre, l'aspect le plus valorisé par les exploitants sur le littoral demeure le climat (80%), suivi du paysage (50%) et de la biodiversité (17%). Les agriculteurs français sont plus hétérogènes dans leur avis, mais 2/3 s'accordent à apprécier le paysage, la moitié le climat, 21% la culture spécifique, 16% le patrimoine et 11% la biodiversité.

Les principaux problèmes du littoral, perçus par les exploitants, sont l'urbanisation (40% ES, 32% FR, 19% IT), la surpopulation (53% FR, 30% ES, 6% IT), la dégradation de l'environnement (15% IT, 8% ES, 5% FR) et la rareté de l'eau (22% ES).

Points communs :

- Rôle environnemental de l'agriculture peu reconnu (1/3 ES, 29% IT, 21% FR)
- Rôle d'aménagement du territoire de l'agriculture peu reconnu (1/3 ES, FR et 13% IT)
- Reconnaissance de la spécificité de l'agriculture du littoral comme conséquence d'un ensemble d'éléments naturels (climat), techniques (production) et sociaux (urbanisation et tourisme)

Différences :

- Perception du changement de l'économie de la zone la plus forte en Espagne (92%) qu'en France et en Italie (3/4)
- Plus d'importance du rôle économique de l'agriculture en Espagne (83%) et en France (63%) qu'en Italie (1/3)
- Plus d'importance du rôle de conservation du paysage, du patrimoine et de l'identité culturelle en France (2/3) et en Espagne (1/2) qu'en Italie
- Principaux problèmes de l'agriculture du littoral français et espagnol liés au foncier et l'urbanisation
- Perception des richesses du littoral :
 - plus d'importance du paysage en Italie (94%) et en France (2/3) qu'en Espagne (1/2)
 - plus d'importance du climat en Espagne (80%) et en France (1/2) qu'en Italie (10%)
- Identification de l'urbanisation (40% ES, 32% FR, 19% IT) et de la surpopulation (53% FR, 30% ES, 6% IT) comme les problèmes principaux du littoral en Espagne et en France
- Identification en Espagne de la rareté de l'eau comme un des problèmes principaux du littoral (22%)

■ L'environnement

La sensibilisation (et la connaissance) des risques environnementaux paraît être plus étendue parmi les exploitants français que parmi les Espagnols et Italiens, étant donné que seulement 5% des exploitants français considèrent que, dans leur zone, il n'y a pas de risques environnementaux contre 1/3 des Espagnols et 1/4 des Italiens.

Les risques les plus cités par le reste des exploitants sont les différentes formes de dégradation du sol, surtout la pollution et l'érosion, la dégradation ou la pollution de l'eau (surtout en Espagne : 47%), les incendies (surtout en France : 26%) et la pollution de l'air.

Dans les trois pays, la plupart des agriculteurs pensent que l'influence de l'agriculture sur l'environnement est positive, surtout en France, où 89% des exploitants ont cet avis, suivis par l'Italie avec 3/4 des exploitants et finalement l'Espagne avec 2/3. Un quart des exploitants espagnols et 15% des Italiens considèrent que l'agriculture n'a aucune influence sur l'environnement et 10% des exploitants de chaque pays pensent que l'influence est négative (voir graphique en annexe 5).

Parmi ceux qui pensent que l'influence est positive, les bienfaits exprimés sont :

- la conservation des espaces ouverts (65% ES, 41% FR, 44% IT),
- l'aménagement du territoire (53% ES, 41% FR, 56% IT),
- la conservation de la nature (58% ES, 41% FR, 47% IT),
- le frein aux incendies (40% ES, 59% FR, 11% IT),
- le frein à l'urbanisation (13% ES, 47% FR, 17% IT), et
- le maintien de la biodiversité (28% ES, 24% FR), entre autres.

Au contraire, ceux qui pensent que l'influence est négative contre-attaquent avec la pollution du sol et de l'eau.

De toute façon, la grande majorité des agriculteurs sont d'accord sur les progrès effectués ces 15 dernières années par l'agriculture, en ce qui concerne les pratiques respectueuses de l'environnement (100% FR, 98% ES, 81% IT), concrètement, la diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires et engrais chimiques (83% ES, 79% FR, 48% IT), l'utilisation de l'eau de façon plus raisonnée en Espagne (52%), entre autres.

Tous les agriculteurs interrogés, dans les trois pays (moins 1 en Italie), estiment que l'agriculture doit jouer un rôle dans la conservation de l'environnement et que cela fait partie de leur métier (100% ES, 96% IT, 95% FR).

L'Italie a le pourcentage le plus grand d'exploitations ayant au moins une partie située sur une zone protégée, ce qui touche la moitié des exploitations enquêtées, dont 79% ont 50% ou plus de leur superficie à l'intérieur de la zone protégée (57% ont 100%). Suivent l'Espagne avec 40% des exploitations (dont 68% ont 50% ou plus de leur superficie à l'intérieur de la zone protégée) et très proche la France, avec 37%, dont 67% ont toute leur superficie à l'intérieur de la zone protégée (voir graphique en annexe 5).

Dans les trois pays, le fait que l'exploitation soit située sur une zone protégée pourtant soumise à une réglementation, impose des contraintes à la plupart des exploitants (95% IT, 83% ES, 71% FR).

Dans les trois pays, dans la plupart des cas, il n'y a pas de réglementation spécifique pour l'agriculture sur le littoral. Ce manque de réglementation est spécialement notable en Italie, où seulement 9% des exploitants déclarent connaître son existence. Ce pourcentage monte jusqu'à ¼ des exploitants en Espagne et 21% en France.

Ces réglementations sont toutes de type régional en Italie, principalement national (75%) et régional (25%) en France et de type communautaire/UE (67%) et régional (5%) en Espagne. Dans la plupart des cas aussi, cette réglementation impose des contraintes à l'activité agricole (100% FR, 75% ES et IT).

Environ la moitié des exploitants interrogés ont des problèmes environnementaux externes qui affectent leur activité, surtout en Italie (63%). Le problème le plus partagé entre les trois pays, c'est la rareté de l'eau. En Italie, on s'inquiète spécialement du changement climatique, inquiétude partagée par la France, qui cite les incendies, tout comme l'Espagne. En Espagne, les invasions d'animaux qui endommagent les cultures, posent aussi des problèmes aux agriculteurs.

La plupart des exploitants considèrent que les autorités compétentes n'ont pas bien géré les problèmes et demandent que l'on prenne en compte l'avis des agriculteurs en tant que personnes impliquées pour adopter, en consensus, les mesures nécessaires.

Points communs :

- Principaux risques environnementaux : dégradation du sol (pollution et érosion) et dégradation de l'eau (pollution)
- Impact positif de l'agriculture sur l'environnement (89% FR, ¾ IT, 2/3 ES)
- Les bienfaits les plus reconnus de l'agriculture sur l'environnement sont :
 - la conservation des espaces ouverts (environ 50%)
 - l'aménagement du territoire (environ 50%)
 - la conservation de la nature (environ 50%)
- Progrès environnementaux effectués par l'agriculture ces dernières années, surtout diminution des produits phytosanitaires et engrais chimiques
- Reconnaissance du rôle que doit jouer l'agriculture ainsi que les exploitants dans la conservation de l'environnement (environ 100%)
- Plus du 1/3 des exploitations situées en zones protégées (50% IT, 40% ES, 37% FR)
- La plupart des exploitants, qui sont dans des zones protégées, subissent des contraintes
- Inexistence de réglementation spécifique pour l'agriculture sur le littoral
- Environ la moitié des exploitants rencontrent des problèmes environnementaux externes qui affectent leur activité
- Mauvaise gestion des problèmes environnementaux qui affectent les agriculteurs faute d'autorités compétentes

Différences :

- Perception des risques environnementaux plus forte en France (95%) qu'en Espagne (2/3) et en Italie (¾)

4. Les relations sociales

■ La situation actuelle

En France autant qu'en Italie, la plupart des exploitants (plus de ¾) jugent la situation actuelle de leur exploitation comme « plutôt satisfaisante » ou « très satisfaisante » et seulement 5% « insatisfaisante ». En Espagne, la perception de la situation est autre, étant donné que seulement 38% des exploitants jugent la situation de leur exploitation comme « plutôt satisfaisante » ou « très satisfaisante » et ¼ la jugent « insatisfaisante » (voir graphique en annexe 5).

En lien avec la satisfaction pour la situation de l'exploitation, on voit que la moitié des exploitants français et italiens considèrent que leur exploitation est en progression, 1/3 en stagnation et environ 10% en régression. En Espagne, cependant, la perception de la dynamique de l'exploitation est un peu moins positive, avec 45% des exploitants qui pensent que leur exploitation est en stagnation, 1/3 en progression et 20% en régression (voir graphique en annexe 5).

Et, même quand on interroge les agriculteurs sur leur qualité de vie, Français et Italiens sont plus satisfaits que leurs collègues espagnols, du fait que les exploitants français et italiens qui sont très satisfaits de leur qualité de vie (42%) sont le double des Espagnols (20%) et au contraire, les exploitants espagnols insatisfaits (13%) sont plus nombreux que les Français (5%) et les Italiens (2%).

Dans les trois pays, moins de la moitié des agriculteurs interviewés considèrent que leur situation est représentative des agriculteurs de la zone. Ceux qui se sentent les moins représentatifs sont les Italiens (35%), suivis par les Français (42%) et finalement les Espagnols (45%).

Parmi les exploitants qui ne se sentent pas représentatifs, dans les trois pays, la grande majorité (91% ES, 90% FR, 83% IT) jugent leur situation meilleure que celle des autres agriculteurs de la zone. Les principales différences, que les agriculteurs perçoivent, sont liées à la commercialisation, à la taille de

l'exploitation, à la formation technique (surtout en Espagne) et à la mécanisation (surtout en Espagne), entre autres.

Dans les trois pays, $\frac{3}{4}$ ou plus des exploitants ont souvent des contacts avec les agriculteurs de la zone. Plus spécifiquement, les Espagnols sont les exploitants qui ont les plus de contacts, avec 83% qui en ont souvent et 15% de temps en temps, suivis par les Français avec 74% qui en ont souvent et $\frac{1}{4}$ de temps en temps et enfin, les Italiens (75% et 17%). Ces contacts sont de nature différente selon les pays, ainsi, en Italie, presque tous les exploitants, qui ont de rapports avec d'autres agriculteurs, ont des contacts de type personnel et un peu moins des $\frac{3}{4}$ (72%) de type professionnel. En France, les plus courants sont les contacts de type professionnel (95%), mais les personnels ont aussi une importance notable (74%). Enfin, en Espagne, il y a des contacts de tout type, ainsi 70% des exploitants ont des contacts professionnels, 64% de voisinage et 41% personnels.

Dans les trois pays, environ $\frac{2}{3}$ des exploitants pensent qu'il y a de la solidarité entre les agriculteurs (68% FR, 65% ES, 60% IT), mais pour eux cette solidarité a une intensité plutôt moyenne ou faible.

La moitié des agriculteurs français (47%), 38% des Italiens et 30% des Espagnols déclarent qu'il existe des conflits entre les agriculteurs, normalement d'intensité modérée. Ces conflits sont la conséquence principale de la concurrence pour le foncier (en Espagne, pour l'eau), entre autres.

Les agriculteurs français sont ceux qui croient le plus dans l'union des agriculteurs, du fait que 58% pensent que les agriculteurs sont un groupe uni et compact dans la résolution des problèmes communs. Ils sont suivis de loin par les Espagnols, avec $\frac{1}{4}$ des exploitants et finalement les Italiens (19%). Les exploitants français ont une longue tradition de fédération, qui n'est pas aussi développée en Espagne et en Italie.

Points communs :

- La plupart des exploitants ont souvent des contacts avec d'autres agriculteurs ($\frac{3}{4}$ ou plus)

Différences :

- Perception de la situation actuelle de l'exploitation meilleure en France et en Italie ($\frac{3}{4}$) qu'en Espagne (38%)
- Perception de la dynamique de l'exploitation plus positive en France et en Italie ($\frac{1}{2}$) qu'en Espagne ($\frac{1}{3}$)
- Meilleure qualité de vie en France et en Italie qu'en Espagne
- Union entre les agriculteurs plus forte en France (58%) qu'en Espagne ($\frac{1}{4}$) et en Italie (19%)

■ **Les relations externes**

Dans les trois pays, 90% ou plus des exploitants pensent que l'avis des agriculteurs n'est pas suffisamment pris en compte dans la prise de décisions au niveau institutionnel, en ce que concerne l'aménagement du territoire et l'environnement. Cette critique est totalement unanime parmi les exploitants français.

Un peu moins de la moitié des exploitants considèrent qu'il y a des pressions sur les agriculteurs de la part des institutions.

La grande majorité des exploitants, surtout en France et en Espagne (95%), sont membre d'une organisation professionnelle. Les types d'organisation auxquelles adhèrent le plus les exploitants, dans les trois pays, sont les syndicats professionnels (79% IT, 63% ES et FR) et les coopératives (entre 46% et 48%). En Espagne (15%) mais surtout en France (47%), les groupements ou associations de producteurs sont tout aussi importants.

En Italie, la principale raison pour adhérer à une organisation professionnelle, pour 60% des exploitants, c'est l'appui technique et bureaucratique. En France, c'est plutôt pour créer un groupe de pression (39%) et avoir des échanges avec d'autres agriculteurs (39%). Et, en Espagne, pour être informé de l'actualité agricole (54%), pour créer un groupe de pression (49%), pour l'appui technique et bureaucratique (46%), mais aussi pour un avantage économique (35%, les adhérents aux coopératives).

En Espagne et en France, la participation active des exploitants dans la vie de la commune est pratiquement égale, on a plus du tiers qui participe activement, un peu plus du quart qui participe un peu et environ un autre tiers qui ne participe pas du tout. Néanmoins, en Italie, la participation est plus forte, étant donné que la moitié des agriculteurs participent activement et 29% un peu.

Dans les trois pays, la grande majorité des exploitants (98% IT, 89%FR, 87% ES) ont un sentiment d'appartenance à la commune et aussi une relation positive avec les habitants de leur commune (jusqu'à 93% en Espagne). Le reste déclare avoir des relations neutres avec les autres habitants.

Selon l'avis des exploitants, la zone où se trouvent leurs exploitations est très ou assez touristique pour la presque totalité des exploitants français, presque $\frac{3}{4}$ des Italiens et pour un peu plus de la moitié des Espagnols. Mais en Espagne, il y a même 7% des exploitants qui considèrent leur zone non touristique. Logiquement, ce sont aussi les Espagnols qui ressentent le moins l'effet du tourisme sur leur activité (38%), au contraire des Italiens (83%) et des Français (74%), (voir graphique en annexe 5).

Heureusement, pour tous les exploitants français et pour 90% des Italiens, l'effet du tourisme sur leur activité agricole est positif. Néanmoins en Espagne, plus du tiers des exploitants affectés par le tourisme considèrent que cet effet est négatif.

Les effets positifs les plus reconnus sont l'opportunité de commercialisation de la production agricole et la possibilité de réaliser des activités annexes. Parmi les effets négatifs mentionnés, on trouve l'augmentation du trafic, l'accroissement de l'urbanisation et l'augmentation du prix du foncier.

Points communs :

- L'avis des agriculteurs n'est pas suffisamment pris en compte (presque tous)
- Majorité d'exploitants sont membres d'une organisation professionnelle
- Importance des syndicats professionnels (79% IT, 63% ES et FR)
- Importance des coopératives (environ 50%)
- Sentiment d'appartenance à la commune
- Bonnes relations avec les habitants de la commune

Différences :

- Plus d'associations de producteurs en France (47%) qu'en Espagne (15%) et en Italie (4%)
- Participation active dans la vie de la commune plus forte en Italie ($\frac{1}{2}$) qu'en Espagne et en France ($\frac{1}{3}$)
- Perception du tourisme plus forte en France (95%) qu'en Italie (71%) et qu'en Espagne (57%)
- L'impact du tourisme sur l'activité agricole davantage perçue en Italie (83%) et en France (74%) qu'en Espagne (38%)
- Perception du tourisme plus positive en France (100%) et en Italie (90%) qu'en Espagne (62%)

5. L'avenir

Dans les trois pays, la presque totalité des exploitants souhaitent continuer à être agriculteurs (100% FR, 92% ES et IT). 8% des exploitants espagnols et italiens ne souhaitent pas continuer leur profession agricole, 2/3 veulent partir à la retraite et l'autre tiers avoir un autre travail.

Sur la possibilité réelle de continuer à être agriculteurs, la majorité a répondu positivement (100% FR, 93% ES, 89% IT), mais, dans certains cas, avec beaucoup de doutes, étant donné l'évolution du secteur ces dernières années et la situation actuelle (voir graphique en annexe 5).

En ce que concerne l'avenir de l'exploitation, les Italiens sont les plus optimistes, étant donné que 2/3 des exploitants pensent que leur exploitation va se développer et 1/3 qu'elle va se maintenir. Les Français pensent plutôt se maintenir (53%) mais aussi se développer (42%). En Espagne, par contre, la vision du futur n'est pas assurée, étant donné que 16% des exploitants pensent que leur exploitation va se réduire, la moitié qu'elle va se maintenir et seulement 1/3 qu'elle va se développer (voir graphique en annexe 5).

Selon l'avis des exploitants interrogés, le futur de l'agriculture du littoral dans leurs zones n'est pas garanti, vu que plus des 2/3 des exploitants (80% ES, 74% FR, 67% IT) pensent qu'elle va régresser ou disparaître (20% ES, 17% IT), (voir graphique en annexe 5). En plus, la grande majorité d'entre eux (89% FR, 87% IT, 85% ES) estiment que leur vision sur le futur de l'agriculture correspond à celles de la plupart des agriculteurs dans la zone.

Points communs :

- Envie de continuer à être agriculteur
- Possibilité de continuer à être agriculteur
- Perception du futur de l'agriculture négative (environ $\frac{3}{4}$)
- Perception du futur représentative de l'avis des agriculteurs de la zone

Différences :

- Perception de l'avenir de l'exploitation plus positive en Italie (67%) qu'en France (42%) et qu'en Espagne (33%)

II. Conclusion des résultats de terrain

En général, il existe un plus haut niveau de professionnalisme en France (contrat territoriaux d'exploitation dans le cadre de la multifonctionnalité, une plus longue tradition de l'agriculture entrepreneuriale, de la recherche agricole, de la formation agricole, exploitations plus grandes, plus de main-d'œuvre salariale, plus de sociétés, etc.). En France, le statut d'agriculteur est plus régulé (il existe un certain nombre de démarches à suivre pour devenir agriculteur : besoin de stage d'installation, inscription, etc.) et cela implique aussi une plus grande professionnalisation de l'agriculture. Au contraire, en Espagne ou en Italie, la simple succession familiale peut légitimer l'installation d'un jeune dans l'agriculture.

En France et en Italie, la stratégie de diversification est plus développée, tandis qu'en Espagne l'agriculture est plus centrée sur la fonction productive. L'Espagne est par conséquent, dans ce sens, en retard par rapport aux deux autres pays, du fait de la situation politique, économique et sociale subie de 1936 à 1975 (guerre civile et dictature), de son entrée tardive dans l'Union Européenne (1986) et des rapides transformations effectuées dans le secteur agricole autant que dans d'autres secteurs, à la recherche de la croissance économique et de la productivité depuis l'entrée dans l'UE.

En France, depuis les années 80 et comme conséquence du souci provoqué par la crise des marchés (production excédentaire, surtout avec le lait), s'est développé un « nouveau » modèle d'agriculture qui a encouragé la production fermière, la transformation des produits (fromages, etc.), la vente directe, la vente à la ferme et les réseaux courts de commercialisation, comme alternative pour faire

face aux problèmes des excédents. Ils ont aussi pris des mesures comme le système du quota laitier pour contrôler la production.

Dès que l'ancien modèle agricole (basé sur un agriculteur monoactif, intensif et focalisé sur la rentabilité de son exploitation) est entré en crise, on a commencé à parler de diversification, de stratégies qualité, de pluriactivité, etc., concepts qui s'opposaient au modèle soutenu jusque-là. Ces concepts ont été introduits dans la Politique Agricole Commune dès la première réforme en 1992, ainsi que dans le monde politique et dans le monde agricole de base, c'est ce qui a permis d'atteindre la situation actuelle, avec l'agritourisme, la diversification et des démarches qualité très étendues.

Cette réflexion sur la durabilité agricole, qui a commencé en France il y a 30 ans, est une des clés qui expliquent les différences actuelles entre l'agriculture française et l'agriculture espagnole, puisque en Espagne, on stimulait le modèle productif intensif européen précédent alors qu'en France on introduisait tous ces nouveaux concepts et stratégies.

En Italie, la situation était encore différente, du fait que, au moment de l'introduction de tous ces concepts dans la philosophie agricole européenne, l'Italie continuait à avoir de nombreuses petites exploitations familiales, qui n'avaient pas autant profité de la modernisation comme les exploitations françaises (même si les deux pays étaient, depuis le début, dans l'Union Européenne et pouvaient aspirer aux aides de la Politique Agricole Commune) et elles se sont bien adaptées au nouveau modèle et aux nouvelles stratégies proposées.

La situation vécue par les éleveurs laitiers, au moment de l'introduction des quotas laitiers (situation contradictoire imposée aux exploitants, étant donné que l'UE les avait poussé à investir pour augmenter la production et améliorer la rentabilité de leurs exploitations et ensuite quand ils furent endettés par les investissements effectués, l'UE les avait obligés à réduire leur production du fait de l'excédent de production), s'est reproduite dans d'autres filières agricoles (tabac, coton, etc.), parfois non par la régulation politique interne à l'UE, mais par la régulation propre du marché international.

Il est évident qu'à l'heure actuelle les exploitants littoraux les plus exposés sont les Espagnols, du fait de leur focalisation sur la production et leur manque de diversification.

En outre, du fait de l'urbanisation généralisée du littoral espagnol (le plus urbanisé des trois) et du tourisme de masse (qui normalement ne s'intéresse pas aux personnes, aux productions et à la culture locale mais plutôt à la plage et au soleil), les exploitants espagnols se trouvent dans une situation de vulnérabilité et, dans la plupart des cas, d'impossibilité de diversification des activités. Le bétonnage du littoral espagnol ne le rend pas attractif pour l'agritourisme et la spécialisation productive ne permet pas de dégager toute la production par des réseaux courts. Pour compliquer encore plus la situation, la croissante demande des terres pour le bâti et la régulation déficiente en urbanisme, occupation du sol et aménagement du territoire sur le littoral méditerranéen espagnol, placent les agriculteurs devant l'alternative de continuer l'activité agricole ou de réaliser la rente foncière. Alors, la solution reste difficile à trouver. Et, de toute façon, il y a encore une majorité d'exploitants littoraux espagnols qui veulent continuer à être agriculteurs au sens traditionnel du terme, c'est-à-dire, producteurs et qui n'ont pas envie de « changer » de métier. Ils ont une stratégie défensive de leur métier et même en étant conscients des externalités positives de leurs pratiques, ils sont réticents à accepter ouvertement la multifonctionnalité, du fait que la reconnaissance de la multifonctionnalité remet en cause les valeurs et les principes de l'identité de l'agriculture comme métier (activité productive et économique à l'origine).

Il existe aussi une différence de conception du métier d'agriculteur, mieux valorisé socialement en France et en Italie qu'en Espagne.

Dans tous les cas, on observe l'esprit professionnel des exploitants français, ils ont même une mentalité plus professionnelle qui favorise l'adoption de stratégies plus offensives, plus agressives et qui leur permet mieux de s'adapter aux contraintes ou défis, selon les circonstances, à travers des stratégies de diversification/pluriactivité, de stratégies qualité (produits bio, AOC, etc.) ou de

stratégies foncières (agrandissement de l'exploitation). Au contraire, un nombre non négligeable d'exploitants espagnols adoptent des stratégies défensives et de rétrécissement face aux contraintes.

Les exploitations italiennes combinent leurs structures de production traditionnelles (petite taille, main-d'œuvre familiale, peu de formation, statut individuel, etc.) avec une stratégie de diversification d'activités (agritourisme, transformation de produits, vente directe) et de produits de qualité (même si la plupart ne sont pas labellisés). Ils sont plus axés sur d'autres fonctions de l'agriculture que sur la production. Ils ont choisi de se diriger vers la production de qualité (principalement production biologique) et traditionnelle pour le tourisme sélectif du littoral italien, c'est ce qui leur permet de percevoir des valeurs ajoutées intéressantes pour leur faible production par des réseaux courts. Nous observons sur le littoral italien une agriculture moins périurbaine, où l'urbanisation et le tourisme ne sont pas perçus généralement comme des problèmes importants.

Le manque de prise en compte des avis des agriculteurs, dans les décisions prises à Bruxelles pour la Politique Agricole Commune, place les agriculteurs dans une situation de vulnérabilité et d'incertitude contre-productive pour le maintien de l'agriculture, puisque l'agriculteur ne se sent pas maître de sa vie professionnelle (et par extension de sa vie personnelle qui dépend en partie aussi de sa situation économique) ni de son avenir. Les décisions adoptées affectent la vie des agriculteurs non seulement au niveau économique, mais aussi au niveau social.

Conclusion générale

Sur le littoral méditerranéen, espace connu par sa richesse naturelle et sa fragilité environnementale, se concentre un certain nombre de phénomènes comme la littoralisation, le tourisme de masse et l'extension de l'urbanisation, qui dégradent les écosystèmes littoraux et mettent en péril l'avenir de l'agriculture. Cette étude essaye de comprendre la situation de l'agriculture du littoral en Méditerranée, ses spécificités, ses formes d'adaptation face aux différentes pressions et opportunités que le littoral offre, ainsi que ses possibilités de survie dans l'avenir. Grâce à l'analyse des données statistiques agricoles des communes littorales méditerranéennes et à l'enquête de terrain menée auprès des agriculteurs littoraux en Espagne, France et Italie, nous avons pu constater les points suivants.

Le littoral méditerranéen est un espace hétérogène, qui fait de son agriculture, une agriculture très diverse. Il n'y a pas, en conséquence, une agriculture littorale méditerranéenne unique, et non plus une agriculture littorale méditerranéenne unique par pays ou par département, mais une diversité d'agricultures méditerranéennes littorales au niveau local, produite d'un mélange de spécificités naturelles (climat, relief, pédologie), historiques, économiques et culturelles. Nous pouvons néanmoins trouver quelques tendances spécifiques littorales en comparaison des agricultures nationales comme : une moindre importance de la superficie des communes littorales dédiée à l'agriculture, une importance plus grande des terres en propriété, des exploitations plus petites (SAU Moyenne), une pluriactivité plus marquée ou plus de main-d'œuvre salariée employée sur les exploitations littorales. L'agriculteur littoral revendique de son côté une spécificité liée plutôt aux particularités du contexte littoral (climat, pression urbaine, atout touristique) qu'aux structures agricoles et liée aussi aux types de productions.

Comparant les données statistiques des agricultures littorales méditerranéennes des trois pays, nous ne trouvons pas de caractéristiques partagées pour les trois pays. Cependant, il existe quelques similitudes entre l'Espagne et l'Italie dans la distribution de la SAU par type de cultures (temporaires, permanentes et prairies et pâturages), le mode de faire valoir de la terre ou la taille des exploitations.

Par contre, dans les résultats obtenus de l'enquête de terrain, il y a des caractéristiques et perceptions partagées par les agriculteurs espagnols, français et italiens. Ainsi, nous trouvons que la plupart des exploitants ont eu des possibilités de travailler dans d'autres secteurs et en fait, la moitié d'entre eux ont travaillé dans d'autres secteurs avant de s'installer comme agriculteur, mais à cause de leur volonté de continuer avec la tradition familiale et leur passion pour l'agriculture ont choisi d'être agriculteur. Nous remarquons aussi que le revenu du conjoint (d'une activité en dehors de l'exploitation) est important dans le revenu du ménage, ce qui donne à l'exploitant un peu plus de marge dans les situations de crise. Le besoin de main-d'œuvre salariée est saisonnier dans la plupart des exploitations. L'héritage de l'exploitation est très commun chez les exploitants littoraux méditerranéens. Entre les exploitants qui ont fait des changements fonciers, la plupart ont agrandi leurs exploitations par achat des terres. La propriété est donc le mode de faire valoir le plus répandu sur le littoral. En général, ils ont des problèmes fonciers et ils ne sont pas satisfaits de la loi qui régit le foncier. La proportion de surfaces en irrigation est très importante et la plupart utilise l'irrigation localisée. Du fait de l'importance des cultures irriguées et du déficit d'eau en Méditerranée, les exploitants considèrent que la rareté de l'eau conditionne ou peut conditionner dans le futur (selon la zone) le développement de leur exploitation. Les exploitants littoraux déclarent avoir diminué la quantité des produits susceptibles de polluer utilisés dans l'exploitation. Il y a une grande partie des exploitants qui affirment avoir des problèmes avec la commercialisation à cause de la concurrence, de la baisse des prix, de la baisse de la consommation, etc. L'agriculture littorale a des spécificités par rapport à l'agriculture de l'arrière-pays comme conséquence d'un ensemble d'éléments naturels (climat), techniques (production) et sociaux (urbanisation et tourisme). En ce qui concerne l'environnement, les exploitants des trois pays ont des avis très similaires : ils identifient les mêmes risques environnementaux principaux (érosion, pollution du sol et de l'eau) ; ils déclarent que l'impact de l'agriculture sur l'environnement est positif du fait qu'elle conserve les espaces ouverts et la nature et aménage le territoire ; ils affirment que l'agriculture a un rôle à jouer dans la conservation de l'environnement et que cela fait partie de leur métier d'agriculteur et ils pensent que l'agriculture a fait des progrès dans les pratiques environnementales

surtout ces dernières années. Plus du tiers des exploitations sont situées sur des zones protégées ce qui leur impose des contraintes sans avoir des subventions ou des opportunités en retour. Ils sont d'accord aussi pour dénoncer la mauvaise gestion des problèmes environnementaux externes qui affectent l'agriculture par les autorités compétentes et ils réclament la possibilité de participer à la prise de décision qui concerne leur activité agricole, parce que selon eux, leur avis n'est pas suffisamment pris en compte surtout pour les questions environnementales et d'aménagement du territoire. Normalement, ils sont bien intégrés dans leur commune et ils ont de bonnes relations avec les habitants de la commune du siège de l'exploitation. La majorité partage l'envie de continuer à être agriculteur mais aussi la perception négative de l'avenir de l'agriculture littorale méditerranéenne.

Pour le reste des variables statistiques agricoles, les écarts restent notables sur le littoral. Plus précisément, on rencontre des différences en ce qui concerne l'importance de l'agriculture sur le littoral (% de superficie dédiée), la taille des exploitations, le nombre d'UTA moyenne, l'importance du travail familial, la présence des productions, le mode de faire valoir de la terre et l'âge des exploitants. Ces différences apparaissent non seulement entre les pays mais aussi dans chaque pays et entre les divers départements ou provinces littorales.

Les différences qui ressortent de l'enquête sont aussi notables. Par exemple, on voit que même si les agriculteurs littoraux méditerranéens préfèrent être monoactifs, en Italie et en Espagne, le pourcentage de pluriactifs est deux fois plus important qu'en France (où la pluriactivité est totalement choisie), à cause de l'insuffisance du revenu agricole ou l'insécurité financière future. En ce qui concerne les stratégies de diversification par contre, ce sont les agriculteurs français et italiens qui adhèrent le plus, tandis que, parmi les exploitants espagnols, ces types de stratégies ne sont pas très répandues. Ainsi, le modèle agritouristique est remarquablement plus développé en France et en Italie qu'en Espagne. En effet, la perception et l'impact du tourisme sur l'activité agricole sont plus ressentis par les exploitants français et italiens et ils ont aussi une perception plus positive du tourisme que les espagnols. Même la vente directe aux consommateurs est plus répandue chez les agriculteurs français et italiens que chez les exploitants espagnols. Du fait de la spécialisation des exploitations espagnoles, la part de la commercialisation des produits agricoles dans le revenu est plus importante chez les exploitants espagnols que chez les Français et les Italiens. Par rapport à l'eau, la situation est plus inquiétante sur le littoral espagnol que dans les deux autres pays. Les exploitants espagnols essaient d'accéder à l'eau d'irrigation en diversifiant leurs possibles sources d'eau, alors que les exploitants français et italiens s'approvisionnent à une seule source d'eau. En conséquence, les sources d'eau alternatives (autre que l'eau superficielle et l'eau souterraine) comme l'eau dessalée et l'eau recyclée prennent de l'importance sur le littoral méditerranéen espagnol. Cependant, même en diversifiant les sources d'eau, un quart des exploitants espagnols considèrent leur accès à l'eau insuffisant et la rareté de l'eau est considérée parmi les Espagnols comme un des principaux problèmes du littoral. Par rapport aux démarches de qualité, les exploitants français sont plus avancés que les Italiens et les Espagnols et la production biologique et les produits traditionnels sont plus habituels chez les exploitants français et italiens que chez les Espagnols. Par contre, c'est l'Espagne et la France qui ont le plus de produits labélisés, néanmoins la perception de l'impact des labels de qualité est plus positive en France qu'en Italie et en Espagne. D'autre part, nous voyons que les exploitants espagnols et français ont fait plus de modifications dans la production en essayant de s'adapter aux demandes du marché que les Italiens. Ils ont aussi une perception différente de la pression urbaine, plus forte chez les Français, qui considèrent la proximité des centres urbains comme une opportunité de commercialisation plus souvent que leurs collègues italiens et espagnols. Les exploitants espagnols et français identifient le foncier et l'urbanisation comme les principaux problèmes de l'agriculture du littoral. Le paysage est considéré très important pour les Italiens et les Français, tandis que pour les Espagnols, l'élément le plus important du littoral, c'est le climat. Les exploitants français sont plus sensibilisés aux risques environnementaux. Les agriculteurs français sont plus unis et ils ont plus d'associations de producteurs que leurs collègues espagnols et italiens. La perception générale de la situation actuelle est plus positive chez les agriculteurs français et italiens que chez les Espagnols et par conséquent, ils ont plus de projets futurs d'investissements.

D'après ces éléments, même si nous ne pouvons pas parler d'agricultures littorales méditerranéennes nationales, il y a trois réalités différentes qui ressortent.

En premier lieu, sur le littoral méditerranéen français, nous trouvons une agriculture plus professionnelle (meilleur niveau de formation, exploitations plus grandes, avec plus de main-d'œuvre salariée, plus de sociétés, plus de terres en fermage, exploitants plus monoactifs et plus dynamiques), des exploitants plus conscients de la multifonctionnalité de leur activité agricole, engagés dans des démarches qualité, qui profitent de la proximité au centre urbain et du tourisme, grâce à la vente directe et aux commerces locaux et qui diversifient leurs activités avec la transformation de produits et l'agrotourisme, tout en ayant une pression urbaine et touristique forte, mais perçue de façon différente. Ainsi, le tourisme est perçu comme un atout du fait des opportunités de diversification que cela entraîne, tandis que la surpopulation et l'urbanisation sont identifiées comme les principaux problèmes de l'agriculture littorale à cause de la pression foncière subie.

En deuxième lieu, nous découvrons sur le littoral italien une agriculture traditionnelle, des petites exploitations familiales héritées, avec de terres en faire-valoir direct et peu de changements fonciers. Seulement la moitié des exploitants exercent à titre exclusif l'activité agricole (par rapport au revenu) et un quart sont pluriactifs. Pour eux, la surpopulation et l'urbanisation ne sont pas ressenties comme des pressions, mais la plupart ont des problèmes fonciers. Les agriculteurs italiens ont du mal à attribuer des fonctions à l'agriculture, même son rôle économique est peu reconnu. Ils développent, comme les Français, des stratégies de diversification, dont les activités sont dans beaucoup de cas, plus importantes au niveau du revenu que l'activité productive. Pour beaucoup d'exploitations, le tourisme en est la cause.

Enfin, sur le littoral méditerranéen espagnol, nous remarquons une agriculture professionnelle et intensive qui cherche à garder sa fonction productive, éloignée des stratégies de diversification et en conflit avec la surpopulation, l'urbanisation et le tourisme. Avec des problèmes d'eau et sans rapport avec les consommateurs locaux.

L'adaptation de l'agriculture est, par conséquent, différente dans chaque pays. Ainsi en France, les exploitants optent par le maintien de l'activité agricole à travers principalement de la demande foncière, vu le dynamisme des agriculteurs, et par les stratégies de spécialisation des systèmes de production, diversification d'activités liées à l'exploitation et vente directe. L'adaptation des exploitations littorales françaises, a une faiblesse, du fait qu'une grande partie des terres sont en fermage et sur le littoral existe une pression foncière importante, ce qui rend les exploitations fragiles. Mais elle a aussi une force, étant donné que les exploitations qui sont très professionnelles, ont su profiter du contexte littoral et se sont tournées vers les consommateurs locaux et vers les touristes en se focalisant sur des produits de qualité.

En Italie, la stratégie de maintien agricole a un caractère plus marqué de stabilité foncière, étant donné que les terres sont en propriétés, ils sont peu dynamiques en matière foncière, les exploitations sont très petites et la pression foncière semble être moins forte. Comme sur le littoral français, ils ont adopté aussi des stratégies de spécialisation des systèmes de production, diversification des activités et vente directe. Ils ont ajouté encore, autre élément, la pluriactivité. Toutes ces stratégies mises en place par les exploitants italiens en s'adaptant au contexte littoral, les positionnent dans une situation de force. L'agriculture littorale italienne nous semble plus résistante encore que la française, étant donné que les pressions ne sont pas si présentes sur le littoral italien (ou au moins elles ne sont pas perçues par les agriculteurs littoraux).

En Espagne, la plupart des exploitants optent aussi pour la stratégie de la demande foncière, étant donné que les exploitants espagnols qui se centrent sur la production, veulent conserver leurs terres ou s'agrandir, selon le cas. Mais nous trouvons aussi des agriculteurs qui optent pour l'offre foncière du fait de la montée des prix du foncier provoquée par la pression urbaine pour la réalisation de la rente foncière. En ce qui concerne les systèmes de production, la stratégie la plus répandue est l'intensification et il y a aussi des exploitants qui choisissent la pluriactivité comme forme d'adaptation. L'agriculture littorale méditerranéenne espagnole est sans aucun doute la plus fragile. Les stratégies des exploitants espagnols ne paraissent pas durables dans le contexte actuel. Les pressions urbaines et touristiques sont très fortes sur le littoral méditerranéen espagnol et les chances de diversification sont faibles.

Quel avenir sera réservé à ces types d'agricultures ?

En général, parmi les agriculteurs enquêtés prédomine le sentiment d'envie de continuer à être agriculteur. Ils croient possible de continuer à exercer la profession agricole malgré la situation, même si dans certains cas les doutes étaient fortement présents étant donné l'évolution du secteur (ouverture du marché, forte concurrence, baisse des prix de vente, diminution de la consommation, etc.). Néanmoins, en ce qui concerne l'avenir de l'agriculture littorale, les perspectives sont très différentes pour les trois pays. Les exploitants français et italiens sont satisfaits de leur situation actuelle et sont positifs par rapport à l'avenir de leur exploitation (plus les Italiens que les Français). Par contre, ils sont pessimistes quand on parle de l'avenir de l'agriculture littorale en général. Cette contradiction montre une double vision de l'agriculture littorale. Cela peut correspondre peut-être à une vision négative de l'avenir de la fonction productive et une vision positive de l'avenir des nouvelles fonctions de l'agriculture littorale en Méditerranée. Au contraire, les Espagnols ont un discours plus cohérent par rapport à la situation actuelle et à l'avenir du fait qu'ils sont peu satisfaits de leur situation actuelle. Ils sont pessimistes par rapport à l'avenir de leur exploitation et aussi par rapport à l'avenir de l'agriculture littorale en général. Les exploitants espagnols ne voient pas d'alternatives à leur modèle actuel de production.

Les principaux risques qui menacent l'avenir de l'agriculture littorale sont, en France et en Espagne, la pression urbaine. En Espagne, le risque est double, étant donné que la rentabilité économique de leurs exploitations est fondée sur la commercialisation de leur production et dépend en grande partie des variations du marché international et non des marchés locaux. En Italie, bien que les exploitations littorales ne soient pas au préalable menacées, l'agriculture littorale peut être risquée à cause de la basse rentabilité de l'activité productive en comparaison avec les autres activités, beaucoup plus lucratives. Face à cette différence de rentabilité, les exploitants peuvent arrêter l'activité productive (c'est ce qui met en péril les terres agricoles) et se concentrer sur d'autres activités (agrotourisme, activités récréatives, pluriactivité). Dans ce cas-là, l'adaptation sera valable pour conserver les exploitations agricoles, mais peut-être pas la fonction productive ni les terres agricoles.

Face au risque qu'entraîne la pression urbaine, il faudra qu'une volonté de régulation spatiale soit mise en œuvre et appliquer non seulement des politiques de développement rural (PAC) mais aussi des politiques d'aménagement du territoire pour protéger les usages agricoles et naturels. La politique publique doit intégrer l'action foncière, avant même l'action sur les structures économiques (Jouve et Napoleone, 2003). Les projets agricoles doivent être intégrés dans l'élaboration des politiques d'aménagement du littoral, mais il faut un vrai effort du monde agricole pour s'organiser et participer (Jarrige, Jouve et Napoleone, 2003).

En plus de la régulation, pour conserver l'agriculture littorale méditerranéenne, il faudra que sa multifonctionnalité soit reconnue par tous les acteurs locaux (même par les agriculteurs). La valorisation de l'agriculture et des paysages méditerranéens littoraux, peut prendre sens par des projets innovants, que ce soit une approche patrimoniale (ex. paysage, bâti agricole) ou une approche marchande par le développement de produits de qualité (bio, origine géographique protégée, etc.), (Anthopoulou, 2009).

Malgré l'absence de reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture et le manque de prise en compte des espaces agricoles sur le littoral, l'agriculture littorale méditerranéenne contribue à la préservation du littoral. Les agriculteurs littoraux des trois pays trouvent que l'influence de l'agriculture sur l'environnement est positive, même si elle peut générer parfois des altérations dans le milieu (érosion et apport d'éléments nutritifs provenant de la fertilisation).

Les terres cultivées et l'élevage extensif ont souvent un intérêt environnemental, paysager et patrimonial. Ainsi, l'agriculture peut aider à limiter les risques naturels (incendies, inondations, ruissellements, etc.), peut compléter l'offre des paysages du littoral en ajoutant son intérêt patrimonial, historique et culturel, diversifier l'offre de nature (nature cultivée et nature sauvage) pour les touristes (Perrin, 2005) et répondre à une demande croissante des produits de terroir. Cependant, tous les types d'agricultures présentes dans le littoral ne répondent pas aux attentes des citoyens, des touristes et des aménageurs.

Alors, quelles formes d'agriculture faut-il soutenir pour assurer la durabilité de l'agriculture littorale ? Et quelle est la possibilité réelle d'aboutir au maintien de ces formes d'agriculture sachant qu'elles sont les résultats de logiques économiques difficilement modifiables ? (Jouve et Padilla, 2007). Il faudra aussi bien définir l'objectif de la gestion du littoral par rapport à l'agriculture littorale : « *S'agit-il de maintenir des exploitations agricoles ou des terres cultivées ? De répondre à la demande de nature, d'espace de détente et de loisirs, des populations citadines proches ? Ou encore d'empêcher l'urbanisation grâce aux mesures de protection liées aux grands sites naturels ?* » (Perrin, 2005).

Ainsi, tous les types d'agriculture littorale méditerranéenne ne répondent pas aux attentes de paysages souhaités par citadins, touristes et aménageurs, tous les territoires littoraux ne sont pas adéquats pour apporter une visibilité positive pour les produits de terroir ou attirer un type déterminé de touristes. La solution passe par l'analyse de chaque situation au niveau local et l'étude des différentes compositions et possibilités qui existent selon le cas. Il faudra aussi améliorer la gouvernance quel que soit le type de gestion choisi, pour que l'intégration de l'agriculture dans le littoral soit réelle et durable.

En ce qui concerne l'environnement, nous avons restreint notre recherche aux problèmes liés à l'urbanisation, la pollution et le tourisme, mais il y a évidemment beaucoup d'autres sujets que nous aurions pu traiter mais pour lesquels nous n'avons pas eu de temps et de données suffisantes.

D'autre part, l'idée que nous avons pu transmettre à travers cette étude sur l'assimilation de l'agriculture littorale méditerranéenne à l'agriculture périurbaine est le résultat de la recherche bibliographique effectuée mais en aucun cas nous ne voulons laisser entendre que c'est la seule réalité présente sur le littoral méditerranéen.

Étant donné la large thématique développée dans cette étude et le grand espace que nous avons voulu couvrir, nos résultats restent très partiels et généraux. Pour bien appréhender le sujet, il faudra revenir sur un espace plus réduit et approfondir l'analyse sur chacune des différentes agricultures littorales méditerranéennes.

Bibliographie

Agence Européenne pour l'Environnement. 2006. *Problèmes prioritaires pour l'environnement méditerranéen*. Copenhague : AEE. 86 p. (Rapport AEE, n° 4 / 2006). [consulté en mars 2010]. http://www.eea.europa.eu/fr/publications/eea_report_2006_4

Agencia Europea de Medio Ambiente. 2000. *Situación y presiones del medio ambiente marino y del litoral mediterráneo. Resumen*. Copenhague : AEMA. 44 p. [consulté en mars 2010] <http://www.eea.europa.eu/es/publications/medsea>

Agreste. 2008. L'agriculture européenne en chiffres. *Agreste Les dossiers*, juin, n° 1. [Consulté en février 2010]. <http://agreste.agriculture.gouv.fr/publications/dossiers/article/l-agriculture-europeenne-en>

Albertini L. 2009. *Agricultures méditerranéennes. Agronomie et paysages des origines à nos jours*. Paris : Actes Sud. 359 p.

Allaya M., Rucheton G. 2008. L'agriculture, l'agroalimentaire, la pêche et le développement rural en France. In : Allaya M. (ed.). *Les agricultures méditerranéennes. Analyses par pays*. Montpellier : CIHEAM-IAM. p. 317-347. (Options méditerranéennes, Série B / n° 61).

Angles S. 2009. Les paysages oléicoles dans les espaces littoraux méditerranéens touchés par le développement touristique : disparition ou renaissance ? Communication présentée au quatrième atelier du programme Ramses2 sur « L'urbanisation des littoraux méditerranéens et maintien des espaces ouverts (agricoles et naturels) », Ecole française d'Athènes, 16 et 17 octobre 2009. 3 p.

Antoine S. 2003. El Mediterráneo se suma al desarrollo sostenible. In : *Med 2003. Anuario del Mediterráneo*. Barcelona : Institut Europeu de la Mediterrània et Fundació CIDOB. p. 170-173. [Consulté en avril 2009]. <http://www.iemed.org/anuari/>

Anthopoulou T., Petrou M. 2009. Autochtones et nouveaux résidents dans la plaine littorale agricole de Corinthe. Quelles perspectives d'une gestion multifonctionnelle de l'espace rural ? Communication présentée au quatrième atelier du programme Ramses2 sur « L'urbanisation des littoraux méditerranéens et maintien des espaces ouverts (agricoles et naturels) », Ecole française d'Athènes, 16 et 17 octobre 2009.

Anthopoulou T., Chalkias C., Papadopoulos A. et al. 2009. Plaine agricole, littoral touristique ou banlieue résidentielle d'Athènes ? Evolution des représentations sociales de la plaine de Corinthe (Velo – Sykion). Communication présentée au atelier du programme Ramses2 sur « L'urbanisation des littoraux méditerranéens et maintien des espaces ouverts (agricoles et naturels) » organisé à Bari les 16 et 17 janvier 2009.

Attané I., Courbage Y. 2001. *La démographie en Méditerranée. Situation et projections*. Sophia Antipolis : Plan Bleu. 249 p. (Les fascicules du Plan Bleu, n. 11).

Banzo M. 2001. La ceinture verte de Barcelone : un projet dans l'impasse. *Rives méditerranéennes*, n° 8, p. 37-50. « Nature » et Urbanisation. Un enjeu pour les aires métropolitaines méditerranéennes. [consulté en mars 2010]. <http://rives.revues.org/50>

Bazard I. 2003. Les nouveaux « jardins potagers » de l'Europe : le Sud-est andalou. *Méditerranée*, n. 1-2, p. 49-52.

Benoît G., Comeau A. 2005. *Les perspectives du Plan Bleu sur l'environnement et le développement*. Sophia Antipolis : Plan Bleu ; La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube. 427 p.

Béoutis A., Colas S., Jean P. 2004. *démographie et économie du littoral*. Orléans : Observatoire du littoral. 20 p. (les dossiers de l'Observatoire du littoral). [consulté en mars 2010]. http://www.littoral.ifen.fr/uploads/media/dossier3_02.pdf

BOE (Boletín Oficial del Estado, Espagne). 1988. Ley 22/1988, de 28 de julio, de Costas. *BOE*, n° 181. 16 p.

Cadoret A. 2006. Conflits d'usages et réseaux sociaux: enjeux d'une gestion intégrée ? Le cas du littoral du Languedoc-Roussillon. Thèse de Géographie : Université de Montpellier III.

Cadoret A. 2009. Face à la multifonctionnalité : régulation imposée ou co-construite ? Analyse comparative sur deux territoires lagunaires méditerranéens. Communication présentée au quatrième atelier du programme Ramses2 sur « L'urbanisation des littoraux méditerranéens et maintien des espaces ouverts (agricoles et naturels) », Ecole française d'Athènes, 16 et 17 octobre 2009. 10 p.

Cayre P., Dépigny S., Michelin Y. 2004. Multifonctionnalité de l'agriculture : quelle motivation de l'agriculteur ? *Les cahiers de la multifonctionnalité*, n. 5, p. 31-41.

CIHEAM. 2008. *Mediterra 2008. Les futurs agricoles et alimentaires en Méditerranée*. Paris : Presses de Sciences Po. 368 p.

CIHEAM. 2010. *Atlas Mediterra. Agriculture, alimentation, pêche et mondes ruraux en Méditerranée*. Paris : Presses de Sciences Po. 132 p.

Colas S. 2007. Le littoral, entre nature et artificialisation croissante. *Le 4 pages de l'IFEN*, octobre, n. 120. [consulté en mars 2010]. <http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/uploads/media/de120.pdf>

Consales J.N. 2001. La charte agricole d'Aubagne. Modèle ou utopie ? *Rives méditerranéennes*, n° 8, p. 25-35. « Nature » et Urbanisation. Un enjeu pour les aires métropolitaines méditerranéennes. [consulté en mars 2010]. <http://rives.revues.org/64>

Coudert É. 2007. Protéger et valoriser le littoral méditerranéen, bien commun menacé. *Les notes du Plan Bleu. Environnement et Développement en Méditerranée*, mai, n. 6. 4 p. [consulté en mars 2010]. http://www.planbleu.org/publications/4pages_littoral_fr.pdf

Coulomb P. 1986. Préface In : *Le tourisme contre l'agriculture ? Enjeux fonciers en pays méditerranéens*. Paris. ADEF. p. 5-15.

Courtot R. 2001. La géographie des alentours à Sabadell. *Rives méditerranéennes*, n° 8, p. 79-83. « Nature » et Urbanisation. Un enjeu pour les aires métropolitaines méditerranéennes. [consulté en mars 2010]. <http://rives.revues.org/53>

Daligaux J. 2001. Les marais de la discorde. Protection et gestion d'un espace naturel en milieu périurbain. Le cas des marais de la presqu'île de Giens (Hyères, Var). *Rives méditerranéennes*, n° 8, p. 13-23. « Nature » et Urbanisation. Un enjeu pour les aires métropolitaines méditerranéennes. [consulté en mars 2010]. <http://rives.revues.org/49>

Daligaux J. 2001. Urbanisation, planification territoriale et enjeux de pouvoir dans l'aire métropolitaine de Barcelone. *Rives Méditerranéennes*, n° 8, p. 51-63. « Nature » et Urbanisation. Un enjeu pour les aires métropolitaines méditerranéennes. [consulté en mars 2010]. <http://rives.revues.org/51>

Daligaux J. 2003. Urbanisation et environnement sur les littoraux : une analyse spatiale. *Rives Méditerranéennes*, n. 15, p. 11-20 : Urbanisation et environnement sur les littoraux nord-méditerranéens. [Consulté en mars 2010]. <http://rives.revues.org/12>

DATAR. 2004. *Construire ensemble un développement équilibré du littoral*. Paris : La Documentation française. 156 p.

DIACT, Secrétariat Général de la Mer. 2006 *Rapport français d'application de la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2002 relative à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion intégrée des zones côtières en Europe*. Paris : DIACT, Secrétariat Général de la Mer. 87 p. [consulté en mars 2010]. <http://www.territoires.gouv.fr/sites/default/files/datar/rapportfrançaisrecommandationeuropeennegizc.pdf>

Dirección General de Costas (Ministerio de Medio Ambiente). 2008. *Directrices para el tratamiento del borde costero*. Madrid : DGC. 33 p.

Direction du Tourisme. Département Stratégie Prospective Evaluation et Statistiques. 2006. *Communes littorales. Données de cadrages sur la population, l'emploi et l'offre hôtelière. Tourisme Infos Stat, n° 2006-7*. 12 p.

Durbiano C. 2001. De la huerta au parc agraire : la basse vallée du Llobregat. *Rives méditerranéennes*, n. 8, p. 65-78, « Nature » et Urbanisation. Un enjeu pour les aires métropolitaines méditerranéennes. [consulté en mars 2010]. <http://rives.revues.org/52>

Durbiano C. 2001. Introduction « Nature » et Urbanisation. Un enjeu pour les aires métropolitaines méditerranéennes. *Rives méditerranéennes*, n. 8, p. 11-12, « Nature » et Urbanisation. Un enjeu pour les aires métropolitaines méditerranéennes. [consulté en mars 2010]. <http://rives.revues.org/48>

Elloumi M. et Jouve A.M. 2003. Introduction générale. In : Elloumi M., Jouve A.M. (eds). *Bouleversements fonciers en Méditerranée. Des agriculteurs sous le choc de l'urbanisation et des privatisations*. Paris : Karthala-CIHEAM-IAMM. p. 11-35.

Elloumi M., Selmi S. et Hammami M. 2003. Agriculture périurbaine dans le Grand Tunis : pression urbaine et stratégies des agriculteurs. In : Elloumi M., Jouve A.M. (eds). *Bouleversements fonciers en Méditerranée. Des agriculteurs sous le choc de l'urbanisation et des privatisations*. Paris : Karthala-CIHEAM-IAMM. p. 55-84.

Fleury A. 2003. L'agriculture urbaine sur le littoral méditerranéen français. In : Elloumi M., Jouve A.M. (eds). *Bouleversements fonciers en Méditerranée. Des agriculteurs sous le choc de l'urbanisation et des privatisations*. Paris : Karthala-CIHEAM-IAMM. p. 39-53.

Fleury A. 2004. La multifonctionnalité de l'agriculture périurbaine en Méditerranée. In : Nasr J., Padilla M. (dir.). *Interfaces : agricultures et villes à l'Est et au Sud de la Méditerranée*. Beyrouth : Delta. p. 95-111.

Fleury A., Laville J., Darly S. et al. 2004. Dynamiques de l'agriculture périurbaine : du local au local. *Cahiers Agricultures : l'alimentation des villes*, janvier-février, vol. 13, n° 1, p. 58-63.

García Álvarez-Coque J.M. 2003. L'agriculture et l'espace euroméditerranéen. In : *Med 2003. Anuario del Mediterráneo*. Barcelona : Institut Europeu de la Mediterrània et Fundació CIDOB. [en ligne] p. 138-139. [Consulté en avril 2009]. <http://www.iemed.org/anuari/2004/anarticles/agarciaalvarezcoque.pdf>

Gasperini E. 1986. Peut-on encore sauver l'agriculture varoise ? In : *Le tourisme contre l'agriculture ? Enjeux fonciers en pays méditerranéens*. Paris : ADEF. p. 131-145.

Generalitat de Catalunya, Consorci EL FAR, Centro Mediterráneo EUCC. 2005. *Hacia una gestión sostenible del litoral español*. Documento. 62 p. [consulté en mars 2010]. http://www.iccm.rcanaria.es/canacosta/doc_descargas/gestion_sostenible_litoral.pdf

Gobierno de España. 2006. *Gestión integrada de las zonas costeras en España*. Informe. [Consulté en avril 2009].

http://www.mma.es/secciones/acm/aguas_marinas_litoral/prot_medio_marino/ue_proteccion/pdf/Informe_GIZC_Spain_enviado.pdf

Gozálvez V., Larrosa J.A., Martín-Serrano G.A. et al. 2005. Les territoires du tourisme littoral et les pouvoirs locaux dans la province d'Alicante (Espagne). *Rives Méditerranéennes*, n° 20, p. 39-62. Action publique et transformation des espaces en Méditerranée septentrionale. [Consulté en mars 2010]. <http://rives.revues.org/1893>

Hervieu B. 2007. Au cœur du défi euro-méditerranéen : la question agricole et alimentaire. In : *Med 2007. Anuario del Mediterráneo*. Barcelona : Institut Europeu de la Mediterrània et Fundació CIDOB. p. 229-234. [Consulté en avril 2009]. <http://www.iemed.org/anuari/2007/aarticles/aHervieu.pdf>

Huete R. 2009. La valorisation touristique : une occasion pour la préservation des parcs naturels sur le littoral sud d'Alicante. Communication présentée au quatrième atelier du programme Ramses2 sur « L'urbanisation des littoraux méditerranéens et maintien des espaces ouverts (agricoles et naturels) », Ecole français d'Athènes, 16 et 17 octobre 2009. 8 p.

ISPRA (Rome). 2008. *Anuario dei dati ambientali. 2008*. Roma. 340 p. [Consulté en avril 2010]. <http://annuario.apat.it/annuarioDoc.php?lang=IT&idv=6>

Jarrige F. 2004. Les mutations d'une agriculture méditerranéenne face à la croissance urbaine : dynamiques et enjeux autour de Montpellier. *Cahiers Agricultures : l'alimentation des villes*, janvier-février, vol. 13, n° 1, p. 64-74.

Jarrige F., Jouve A.M., Napoleone C. 2003. Et si le capitalisme patrimonial foncier changeait nos paysages quotidiens ? *Courrier de 'environnement de l'INRA*, n° 49, juin 2003, p. 13-28.

Joannon M., Tirone L., Moro S. et al. 2001. Panorama cartographique de la Méditerranée. *Méditerranée : 40 ans de géographie méditerranéenne*, n° 3.4, p. 61-105.

Jouve A.M., Napoleone C. 2003. Stratégies des agriculteurs et réorganisations spatiales sous contrainte de la périurbanité. Etude du pays d'Aix-en-Provence. In : Elloumi M., Jouve A.M. *Bouleversements fonciers en Méditerranée. Des agriculteurs sous le choc de l'urbanisation et des privatisations*. Paris : Karthala-CIHEAM-IAMM. p. 143-171.

Jouve A.M., Padilla M. 2007. Les agricultures périurbaines méditerranéennes à l'épreuve de la multifonctionnalité : comment fournir aux villes une nourriture et des paysages de qualité ? *Cahiers Agricultures*, Juillet-août, vol. 16, n° 4, p. 311-317.

Karrer F. 1986. Le plan national d'aménagement côtier en Italie. In : *Le tourisme contre l'agriculture ? Enjeux fonciers en pays méditerranéens*. Paris : ADEF. p. 321-326.

Larrosa Rocamora J.A. 2003. La difficile maîtrise de l'urbanisation littorale espagnole, l'exemple de la commune d'Elche (province d'Alicante). *Rives Méditerranéennes*, n° 15. p. 53-66. Urbanisation et environnement sur les littoraux nord-méditerranéens. [Consulté en mars 2010]. <http://rives.revues.org/416>

Lavergne M. 2004. L'agriculture urbaine dans le Bassin méditerranéen, une réalité ancienne à l'heure du renouveau. In : Nasr J. et Padilla M. (dir.). *Interfaces : agricultures et villes à l'Est et au Sud de la Méditerranée*. Beyrouth : Delta. p. 49-66.

L'observatoire du Littoral. *La population du littoral métropolitain en 2006*. [Consulté en janvier 2010] <http://www.littoral.ifen.fr/La-population-du-littoral-metropolitain-en-2006>.

Malorgio G. 2008. L'agriculture, l'agroalimentaire, la pêche et le développement rural en Italie. In Allaya M. (ed.). *Les agricultures méditerranéennes. Analyses par pays*. Montpellier : CIHEAM-IAM. p. 265-293 (Options Méditerranéennes, Série B / n° 61).

Meinesz A., Javel F., Longepierre S. et al. 2006. *Inventaire et impact des aménagements gagnés sur le domaine marin-côtes méditerranéennes françaises*. Nice-Sophia Antipolis : Laboratoire Environnement Marin Littoral

Mili S. 2008. L'agriculture, l'agroalimentaire, la pêche et le développement rural en Espagne. In : Allaya M. (ed.). *Les agricultures méditerranéennes. Analyses par pays*. Montpellier : CIHEAM-IAM. p. 349-382. (Options Méditerranéennes, Série B / n° 61, 2008).

Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación. 2003. *Libro blanco de la agricultura y el desarrollo rural*. Tomo 3. *Análisis territorial*. Madrid: Secretaría General Técnica. 825 p.

Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación. 2007. *Plan estratégico nacional de desarrollo rural 2007-2013*. Documento oficial. 90 p.

Moriconi-Ebrard F. 2001. *Les Cahiers du Plan Bleu, 1. L'urbanisation en Méditerranée de 1950 à 1995*. Sophia Antipolis. Plan Bleu. 45 p.

Nasr J. 2004. Introduction générale. In : Nasr J., Padilla M. (dir.). *Interfaces : agricultures et villes à l'Est et au Sud de la Méditerranée*. Beyrouth : Delta. p. 11-26.

Nikolaïdou S. 2009. L'urbanisation littorale de la plaine viticole de Messogheia (Sud-est d'Athènes) : entre villégiature et périurbanisation. Communication présentée à l'atelier Ramses2 : « Formes de l'urbanisation des espaces ouverts et typologie des conflits », Madrid, Casa de Velazquez, 3-4 Juillet 2009. 24 p.

PAM-PNUE. 2002. *Pour une bonne pratique de gestion des zones côtières en Méditerranée*. Croatie : Centre d'Activités Régionales pour le Programme d'Actions Prioritaires. 40 p.

Padilla M. 2004. Introduction. In : Nasr J., Padilla M. 2004. *Interfaces : agricultures et villes à l'Est et au Sud de la Méditerranée*. Beyrouth : Delta. p. 29-30.

Palma G. 2009. L'agriculture du littoral méditerranéen : comparatif France, Italie, Espagne. Mémoire Master of Science. CIHEAM-IAM Montpellier. 87 p.

Plan Bleu. 2008. *Les perspectives du Plan Bleu sur le développement durable en Méditerranée*. Sophia Antipolis : Plan Bleu. 26 p.

Perrin C. 2005. Sainte-Victoire et Alpilles, vers une gestion intégrée des terres agricoles dans les grands sites naturels ? *Méditerranée* : Les grands sites naturels des aires métropolitaines méditerranéennes, n. 105, p. 19-28.

Perrin C. (dir). 2007. Urbanisation des littoraux méditerranéens et maintien des espaces ouverts (agricoles et naturels). Proposition de workpackage RAMSES2. Journées d'études, 7-8 septembre 2009, Aix-en-Provence, MMSH.

PNUE-PAM. Stratégie Méditerranéenne pour le développement durable. Rome : Programme des Nations Unies pour l'Environnement. 68 p. [Consulté en avril 2009]. <http://www.planbleu.org/publications/smdd.pdf>

PNUE-PAM, Plan Bleu. 2009. *Etat de l'environnement et du développement en Méditerranée*. Athènes : PNUE/PAM-Plan Bleu, 204 p.

Prieur M., Ghezali M. 2000. *Législations nationales relatives à l'aménagement et à la gestion des zones côtières en Méditerranée et propositions de lignes directrices*. PNUE-PAM. 87 p. Programme d'actions prioritaires, Split, Octobre, 2000.

Rupprecht Consult et International Ocean Institute. 2006. *Evaluation of integrated coastal zone management (ICZM) in Europe. Final Report*. Cologne : Rupprecht Consult. 20 p. [consulté en mars 2010]. <http://www.rupprecht-consult.eu/download/Evaluation%20of%20ICZM%20in%20Europe%20--%20FINAL%20REPORT.pdf>

Triquenaux M. 2004. *L'agriculture littorale: sa place et ses enjeux*. Mémoire de fin d'étude ENITA Clermont-Ferrand. 40 p.

Tros-de-Iarduya M. 2009. Entre l'urbanisation et le maintien du patrimoine naturel. Le cas de Calpe (Alicante). Communication présentée au quatrième atelier du programme Ramses2 sur « L'urbanisation des littoraux méditerranéens et maintien des espaces ouverts (agricoles et naturels) » Ecole française d'Athènes, 16 et 17 octobre 2009. 8 p.

UNEP, AEMA (Agencia Europea de Medio Ambiente). 2000. *Situación y presiones del medio ambiente marino y del litoral mediterráneo*. Copenhague : AEMA. 44 p.

Vasconcelos A. de. 2007. ¿ Unión Euromediterránea ? In : *Med 2007. Anuario del Mediterráneo*. Barcelona: Institut Europeu de la Mediterrània et Fundació CIDOB. p. 15-18. [Consulté en avril 2009] <http://www.iemed.org/anuari/>

Valenzuela M. 1986. Conflits spatiaux entre tourisme et agriculture dans les régions méditerranéennes espagnoles. In : *Le tourisme contre l'agriculture ? Enjeux fonciers en pays méditerranéens*. Paris. ADEF. p. 311-320.

WWF/Adena. 2002. *El litoral mediterráneo: importancia, diagnóstico y conservación*. Propuesta de trabajo. Madrid: WWF/Adena. 42 p.

Zárate Martín A., Rubio Benito M.T. 2006. *Glosario y prácticas de geografía humana*. Madrid: Ramón Areces. 544 p.

Sites internet consultés

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/> Agreste - La statistique, l'évaluation et la prospective agricole
<http://atlas.vivienda.es/cartto.php?&lang=es&typind=C&nivgeos=prov&curIdDom=1&curCodeDom=vivpre&curCodeTheme=vivprec&curCodeInd=pvivi001&curserie=2009-2T> Atlas Digital de las Áreas Urbanas de España

http://books.google.com/books?id=LjMmMWZn8HcC&pg=PA283&lpg=PA283&dq=Politica+exterior+espa%C3%B1ola+agricola&source=bl&ots=ZMLfq8pJrb&sig=G_gsJhGxvMvDtLXqkBCSmEMlr6c&hl=es&ei=0_6zSuO4I8Sb_AbisLDMDQ&sa=X&oi=book_result&ct=result&resnum=10#v=onepage&q=&f=false El comercio de productos agrícolas entre la UE y Marruecos

<http://censagr.istat.it/> ISTAT - 5° Censimento dell'Agricoltura

<http://docs.planbleu.org/> Ressources documentaires du Plan Bleu

http://ec.europa.eu/agriculture/agrista/rurdev2008/index_en.htm Rural Development in the European Union - Report 2008 - EUROPA – Agriculture

<http://ec.europa.eu/dgs/jrc/index.cfm> Joint Research Centre - JRC - European Commission

http://ec.europa.eu/environment/index_fr.htm Environnement Commission Européenne

http://ec.europa.eu/eurostat/ramon/nomenclatures/index.cfm?TargetUrl=LST_NOM&StrLanguageCode=FR&IntFamilyCode=260278&TxtSearch= Clasificaciones internacionales EUROSTAT

<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/statistics/themes> EUROSTAT: Statistiques UE

http://europa.eu/legislation_summaries/agriculture/agricultural_products_markets/111065_es.htm

Organización común de mercados en el sector de las frutas y hortalizas

http://sigcol.unice.fr/website/MEDAM/site_medam/index.php MEDAM. Côtes méditerranéennes françaises

http://unepmap.org/index.php?action=&catid=&module=&mode=&s_keywords=&s_title=&s_year=&s_category=&id=&page=&s_descriptors=&s_type=&s_author=&s_final=&s_mnumber=&s_sort=&lang=fr UNEP / MAP - United Nations Environment Programme - Mediterranean Action Plan

<http://www.agrodigital.com/> Agrodigital, la web del campo

<http://www.arcolatino.org/index.php?lng=6> Arco Latino

<http://www.asp-public.fr/> ASP - Agence de services et de paiement

<http://www.boe.es> Boletín Oficial del Estado

<http://www.bosco.tm.fr/Bosco-frame-pre.htm> Bosco - Base d'observations pour le suivi des côtes

http://www.ciheam.org/observatoire/notes-analyse_6_39809_.php Observatoire du CIHEAM

<http://www.confederationpaysanne.fr/> Confédération Paysanne | syndicat agricole

<http://www.conservatoire-du-littoral.fr/front/process/Home.asp> Conservatoire du littoral

<http://www.datar.gouv.fr/> DATAR: Direction de l'Aménagement du Territoire et AR

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/> Site du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

<http://www.eea.europa.eu/data-and-maps> Agencia Europea del Medio ambiente

<http://www.eukn.org/espana/themes/index.html> EUKN - España. Red Europea de Conocimiento Urbano

<http://www.euroSION.org/> EUROSION. Gestion de la érosion de costas en la UE

<http://www.fega.es/PwfGcp/es/> Fondo Español de Garantía Agraria – FEGA

<http://www.femise.org/> FEMISE: Forum Euroméditerranéen des Inst Sciences Eco

http://www.fomento.es/MFOM/LANG_CASTELLANO/DIRECCIONES_GENERALES/INSTITUTO_GEOGRAFICO/Teledeteccion/proyectos/lacoast.htm LACOAST (Land Cover Changes in Coastal Zones) - Proyectos - Teledetección - Instituto Geográfico Nacional - Ministerio de Fomento

<http://www.gencat.cat/catalunya/cat/territori.htm> El territori. Catalunya. Generalitat de Catalunya

<http://www.geolittoral.equipement.gouv.fr/sommaire.php3> GéoLittoral

http://www.globalgap.org/cms/front_content.php?client=1&changelang=3&parent=&subid=&idcat=9 GLOBALGAP

<http://www.iemed.org/> Instituto Europeo del Mediterráneo

<http://www.ifen.fr/> Institut Français de l'Environnement. IFEN

<http://www.ign.es/ign/es/IGN/home.jsp> Instituto Geográfico Nacional - Ministerio de Fomento

<http://www.ign.fr/> Institute Geographique National.FR

<http://www.ine.es/> Instituto Nacional de Estadística

http://www.inra.fr/ciag/revue_innovations_agronomiques/volume_5_mai_2009 CIAG - Volume 5 / Mai 2009

<http://www.inra.fr/dpenv/pa.htm> Le Courrier de l'environnement de l'INRA

<http://www.ins-med.org/accueil.html> Institut de la Méditerranée

<http://www.insee.fr/fr/default.asp> INSEE

<http://www.inspire-geoportal.eu/> INSPIRE geoportal. UE

<http://www.interfel.com/fr/questcequinterfel/> Interfel - L'interprofession des fruits et légumes frais. France

<http://www.isprambiente.it/site/es-ES/> ISPRA Italia Medio ambiente

<http://www.istat.it/> Instituto Estadística Italiana. ISTAT

http://www.lesphinx-developpement.fr/fr/accueil/accueil_sphinx.php Le Sphinx | logiciels d'enquêtes et analyse de données

<http://www.liteau.ecologie.gouv.fr/> Programme-liteau. France

<http://www.littoral.ifen.fr/> L'observatoire du Littoral FR

<http://mediterranee.revues.org/> Méditerranée - Revue géographique des pays méditerranéens

<http://www.meshs.fr/page.php?r=43&id=135&lang=fr> MESHs — Colloque international pluridisciplinaire «Le littoral : subir, dire, agir»

http://www.minambiente.it/opencms/opencms/home_it/menu.html?mp=/menu/menu_ministero/&m=Direzioni_Generali.html%7CDDSLa_Direzione.html Ministero dell'Ambiente - Direzione per la Difesa del Suolo

http://www.mma.es/portal/secciones/biodiversidad/conservacion_humedas/zonas_humedas/index.htm RAMSAR

<http://www.mma.es/secciones/biodiversidad/rednatura2000/> Red Natura 2000 España

<http://www.msa.fr/> MSA : La protection sociale du monde agricole et rural
<http://www.natura.org/> Natura 2000
<http://www.observatoriodelitoral.es/contenido.php?idpag=1&idcon=pag20080603095400>
 Observatorio del Litoral
<http://www.observatorioprecios.es/ObservePrecios/Inicio.htm?in=0> Observatorio de Precios.
 Ministerio de Industria, Turismo y Comercio
http://www.oecd.org/home/0,3305,fr_2649_201185_1_1_1_1_1,00.html Organisation de coopération
 et de développement économiques
<http://www.oniflhor.fr/> Filière Fruits et Légumes - Horticulture de FranceAgriMer
http://www.projetsdepaysage.fr/fr/la_place_de_l_agriculture_dans_la_metropole_verte Projets de
 paysage | La place de l'agriculture dans la métropole verte | Agriurbanisme
<http://www.ptolemee.com/medd/> Prospective pour le littoral. Ministère de l'écologie
http://www.ramsar.org/cda/ramsar/display/main/main.jsp?zn=ramsar&cp=1^7715_4000_2 Ramsar
 2009. Convención Zonas húmedas
<http://ramses2.mmsh.univ-aix.fr/> RAMSES² - Réseau d'Excellence des centres de recherche en
 sciences humaines sur la Méditerranée (6e PCRD)

<http://www.retinta.es/socios/cadiz/> Asociación Nacional de Criadores de Ganado Vacuno Selecto de
 Raza Retinta
<http://rives.revues.org/> Revue Rives méditerranéennes
<http://www.safer.fr/> Safer : prix des terres, aménagement et développement de l'espace rural
<http://www.sostenibilidad-es.org/observatorio%20sostenibilidad/> OBSERVATORIO DE LA
 SOSTENIBILIDAD EN ESPAÑA (OSE)
<http://www.statistiques-locales.insee.fr/esl/accueil.asp> Insee Statistiques locales
<http://telemme.mmsh.univ-aix.fr/> TELEMME - Temps, Espaces, Langage, Europe Méridionale,
 Méditerranée
<http://telemme.mmsh.univ-aix.fr/recherche/groupe.aspx?id=114> Enjeux fonciers nord-méditerranéens
<http://www.terresenvilles.org/> Terres en Villes
http://www.territoires.gouv.fr/indicateurs/portail_fr/index_fr.php Observatoire des territoires
<http://www.tourisme.gouv.fr/fr/home.jsp> Direction du Tourisme France
<http://www.ub.es/geocrit/nova.htm> Scripta Nova: Revista de Geografía y ciencias sociales de la
 Universidad de Barcelona
<http://www.adef.org/site/> Adef: études foncières

Annexes

Annexe 1 : Enquête de terrain

ETUDE COMPARATIVE SUR L'AGRICULTURE DU LITTORAL MEDITERRANNEEN EN FRANCE, ITALIE ET ESPAGNE. QUESTIONNAIRE AUPRES DES CHEFS D'EXPLOITATION

Région :

Département :

Commune :

Date :

Numéro d'entretien :

Résumé :

A. LE CHEF D'EXPLOITATION (CE) ET SA FAMILLE

1. Vous êtes originaire :
 - De la même commune où est localisée votre exploitation
 - Du même département
 - De la même région
 - D'autre région. Spécifier : _____
 - D'autre pays. Spécifier : _____
2. Votre domicile actuel est-il (marquer une seule réponse):
 1. sur le siège de l'exploitation
 2. en dehors du siège de l'exploitation
 3. dans la commune de l'exploitation
 4. en dehors de la commune de l'exploitation
3. Quel est votre année de naissance ? _____
4. Quel est votre niveau d'études générales ? (préciser les années d'études):
 - 1- Primaire : de 2,5/3 ans à 11 ans (7/8 ans). (__années d'études)
 - 2- Secondaire-Collège : de 12 à 15 ans (3 ans). (__années d'études)
 - 3- Secondaire-Lycée : de 16 à 18 ans (3 ans). (__années d'études)
 - 4- Universitaire : de Bac+3 à Bac+8. (__années d'études)
 - 5- Autre (préciser). (__années d'études)
5. Quelle est votre formation initiale agricole ? (hors stage pour installation) :
 1. Niveau V : CAPA/BEPA. Formation professionnelle
 2. Niveau IV : Baccalauréat professionnel, général (série scientifique) ou technologique (STAE, STPA, BTA)
 3. Niveau III : BTSA et Bac+2. Formation technique
 4. Niveau II et I : Universitaire (Bac+3 jusqu'à Bac+8). Formation supérieure
 5. Expérience pratique exclusivement
 6. Autre. Spécifier : _____
6. Combien de personnes habitent-elles sous le même toit ? _____ personnes. Spécifier :
 - CE
 - Conjoint
 - Nb d'enfants : _____. Spécifier : Nb d'enfants à charge : _____
 - Nb de parents : _____. Spécifier : _____
7. Quel est le nombre de personnes à charge dans le foyer ? (y compris le CE, le conjoint et ceux qui n'y habitent pas)

B. LE STATUT DE L'EXPLOITATION ET LE TRAVAIL

1. Exercez-vous l'activité d'exploitant agricole à titre :
 - Exclusif (Tout son revenu vient de l'exploitation)
 - Principal (Plus de 50% de son revenu vient de l'exploitation)
 - Secondaire (Moins de 50% de son revenu vient de l'exploitation)
2. Quel est le statut juridique de l'exploitation ?
 1. Chef d'exploitation individuel
 2. En société (GAEC)
 3. En société (EARL)
 4. Autre (à préciser) _____
3. Si l'exploitation a un statut sociétaire, il y a combien d'associés (y compris le CE)?
 - de la famille : _____
 - en dehors de la famille : _____
4. Combien de personnes travaillent sur l'exploitation ? (y compris le CE et les associés s'ils travaillent dans l'exploitation)
 - actifs familiaux : _____
 - actifs salariés : _____
5. Quel est le temps de travail par actif agricole familial, y compris pour la commercialisation ?

	% de Temps plein
Actif 1. (CE)	_____
Actif 2. (Conjoint)	_____
Actif 3. (Enfant)	_____
Actif 4. (Autre parent)	_____

Nombre UTA total = _____ (1 UTA = 1 temps plein = 240 jours/an)

6. Les actifs salariés : combien sont-ils ?
 - Permanents : _____
 - Saisonniers : _____
7. Quel est le temps de travail par actif agricole salarié, y compris pour la commercialisation ?

	% de Temps plein
Actif 1.	_____
Actif 2.	_____
Actif 3.	_____
Actif 4.	_____

Nombre UTA total = _____ (1 UTA = 1 temps plein = 240 jours/an)

8. Le nombre de personnes travaillant sur l'exploitation a-t-il changé dans les 10 dernières années ?
 - Oui Non
9. Si oui, ce nombre s'est vu réduit ou augmenté de combien ?
 - actifs familiaux : _____
 - actifs salariés : _____

C. L'INSTALLATION

1. En quelle année vous êtes-vous installé en tant que chef d'exploitation : _____
2. Votre installation a-t-elle été :
 1. dans le cadre familial
 2. hors cadre familial
3. Pourquoi avez-vous choisi la profession agricole (hiérarchiser les réponses par importance)?
 - Passion pour le métier
 - Qualité de vie
 - Pas de patron. Indépendance
 - Expérience ou savoir-faire agricole
 - Opportunité apparue
 - Adéquation au niveau d'études
 - Conjoint agriculteur
 - Pression familiale
 - Autre. Précisez : _____
4. Dans le cas d'une reprise hors cadre familial, pourquoi vous êtes installé sur la bordure littorale ?
 - Pour le paysage (plage,...)
 - Pour le climat
 - Pour le type de sol
 - Pour la biodiversité
 - Pour la culture
 - Pour le mode de vie
 - Pour la possibilité de diversification d'activités
 - Pour la possibilité de production spécifique
 - Autre. Précisez : _____
5. Dans le cas d'une installation hors cadre familial, l'exploitation a été ?
 - Reprise
 - Créée
6. Avez-vous obtenu une aide financière ou un appui technique pour l'installation ?
 - Oui Non
7. Si oui, quel/s organisme/s vous a/ont donné de l'aide ?

8. Avez-vous rencontré des difficultés dans votre installation ? Oui Non
9. Si oui, lesquels (cocher dans le tableau et hiérarchiser les réponses par importance) :
10. A votre avis, certaines de ces difficultés sont-elles spécifiques au milieu littoral ? Oui Non

11. Si oui, lesquels (cocher dans le tableau) :

Difficultés	Dans l'installation	Hiérarchisation des réponses par importance	Spécifiques au milieu littoral
Lourdeurs administratives			
Faible disponibilité d'exploitations viables			
Difficulté de financer la reprise			
Acquisition du niveau de capacité professionnelle requis pour l'accès aux aides			
Prix des terres très élevés			
Réglementations plus strictes (environnement, agrandissement, modernisation, construction)			
Conflits d'usage des ressources			
Autres difficultés. Spécifier :			

12. Quel a été le mode d'acquisition du noyau initial de l'exploitation :

1. Achat : ____%
2. Fermage ou métayage : ____%
3. Héritage, cession à famille ou donation : ____%
4. Autre. Préciser : _____ : ____ %

D. EVOLUTION ET SITUATION ACTUEL DU FONCIER

1. Depuis votre installation, il y a eu des changements dans le foncier de l'exploitation ?

Oui Non

2. Si oui, il y a eu agrandissement ? Spécifier par quel moyen et de quelle superficie (les 10 dernières années):

1. achat _____ ha
 2. prise en métayage ou fermage _____ ha
 3. héritage ou cession de la famille _____ ha
 4. autre _____ ha
- Total : _____ ha

3. Si oui mais il n'y a pas eu d'agrandissement, il y a eu de réduction ? Spécifier par quel moyen et de quelle superficie (les 10 dernières années) :

1. vente _____ ha
 2. donation en fermage ou métayage _____ ha
 3. utilisation non agricole _____ ha
 4. cessation à la famille _____ ha
 5. reboisement _____ ha
 6. expropriation _____ ha
 7. autres _____ ha
- Total : _____ ha

4. Quels ont été vos problèmes en matière de foncier durant les 10 dernières années ? Spécifier l'intensité en : très forte, forte, moyen, faible

1. manque d'offre de terres agricoles
2. offre disponible mais prix très élevé

3. offre disponible mais parcelles dispersées
 4. aucun problème
 5. Autre (préciser) : _____
5. Est-ce que vous pensez que ces problèmes sont toujours actuels et de la même entité ?
 Oui Non
6. Si non, spécifier l'intensité en : très forte, forte, moyen, faible:
1. manque d'offre de terres agricoles
 2. offre disponible mais prix très élevé
 3. offre disponible mais parcelles dispersées
 4. Autre (préciser) : _____
7. Pensez-vous que la loi régissant le foncier est :
- Très satisfaisante
 Plutôt satisfaisante
 Plutôt pas satisfaisante
 Pas satisfaisante
8. Pensez-vous que l'application de cette loi est :
- Très satisfaisante
 Plutôt satisfaisante
 Plutôt pas satisfaisante
 Pas satisfaisante
9. Spécifier pourquoi :

10. Quel est le prix moyen du m² ou de l'ha de terre agricole dans la zone ?
 _____ €/m² ou _____ €/ha
11. Quel est le prix moyen du m² ou de l'ha de terre constructible dans la zone ?
 _____ €/m² ou _____ €/ha
12. Quelle est la Superficie Totale actuelle de l'exploitation? _____ ha
13. Quelle est la Surface Agricole Utilisée Totale actuelle (SAU) ? _____ ha
14. Quel est le mode de faire valoir de la Superficie Totale et de la SAU ? (spécifier nb de ha ou %)
- | | Superficie Totale | SAU |
|-----------------------------------|-------------------|---------------|
| 1. en propriété : | _____ ha ou % | _____ ha ou % |
| 2. en fermage : | _____ ha ou % | _____ ha ou % |
| 3. en métayage : | _____ ha ou % | _____ ha ou % |
| 4. Autre mode. Spécifier : _____. | _____ ha ou % | _____ ha ou % |
15. Les parcelles de la SAU sont-elles :
1. regroupées
 2. peu dispersées
 3. très dispersées
16. Quelle est la distance en km depuis votre exploitation à la bordure du littoral ? : _____ km
17. Dans l'exploitation y a-t-il une surface en irrigation ? Oui Non
18. Si oui, combien d'ha sont irrigués ? _____ ha

E. FACTEURS DE PRODUCTION

1. S'il y a une surface irriguée, quelle est la méthode d'irrigation ?
Aspersion
Localisée (goutte à goutte, microaspersion, ...)
Par gravité (au pied, par inondation,...)
Autres méthodes. Spécifier : _____
2. Quelle est l'origine des ressources en eau de l'exploitation ?
 1. Eau souterraine (puits,...)
 2. Eau superficielle (rivière, canal,...)
 3. Eau dessalée
 4. Eau recyclée
 5. Autre. Spécifier : _____
3. Avez-vous des restrictions dans l'utilisation agricole de l'eau ?
Souvent
Régulièrement
De temps en temps
Jamais
4. Si une des 3 premières, l'accès à l'eau que vous avez actuellement pour votre exploitation vous paraît-il :
Très insuffisant
Insuffisant
Adéquat
Au dessus de votre besoin
5. Considérez-vous que la rareté de l'eau conditionne le développement de votre exploitation ?
Oui Non
6. Utilisez-vous dans votre exploitation les produits ou matériels suivants ?
Produits phytosanitaires
Engrais chimiques
Plastiques pour couverture. Spécifier : _____
Autres matériels. Spécifier : _____
Aucun
7. Si oui, avez-vous rencontré des restrictions ou des conditions à cause de la situation de votre exploitation sur le littoral ?
Oui Non
8. Avez-vous diminué l'utilisation de ces types de produits dans les 10 dernières années ? Spécifier % pour chaque produit utilisé :
Produits phytosanitaires _____%
Engrais chimiques _____%
Plastiques pour couverture. Spécifier : _____ . _____%
Autres matériels. Spécifier : _____ . _____%
9. Ces restrictions/conditions vous paraissent-elles justifiées ? Oui Non
10. Expliquer pourquoi :

11. Utilisez-vous des machines agricoles dans votre exploitation?
Oui. Spécifier nb : _____ Non
12. Avez-vous de bâtiments agricoles ? Oui. Spécifier nb : _____ Non
13. Avez-vous rencontré des problèmes pour les construire ou les réformer ? Oui Non

14. Si oui, spécifier pourquoi :

F. PRODUCTION

1. Quelle est la surface utilisée pour chaque type de production ? Nb Ha

Cultures temporaires	
Cultures permanentes	
Prairies et pâturages	

2. Faites-vous de l'élevage dans l'exploitation ? Oui Non

3. Si oui, combien de animaux ?

Type d'élevage	Nb d'animaux
Bovin	
Ovin	
Caprin	
Porcin	
Equin	
Volaille	
Lapines mères	
Ruches (nb)	
Autres. Spécifier :	

4. Avez-vous pour votre production une démarche (spécifier date de démarrage) :

Date de démarrage

1. agriculture biologique
2. agriculture intégrée
3. agriculture raisonnée
4. autres
5. aucun

5. Si 1, 2, 3 ou 4, avez-vous bénéficié d'aides pour l'adoption ou le maintien de cette démarche ?

Oui Non

6. Si oui, de la part de quels organismes ?

7. Si vous n'avez pas de démarche spécifique, envisagez-vous de le faire :

Oui. Spécifier la démarche : _____ Non

8. Avez-vous apporté des modifications à votre production (dans les 10 dernières années) ?

Oui Non

9. Si oui, lesquelles ? (Spécifier la production pour chaque réponse)

1. introduction d'une nouvelle production : _____
2. abandon d'une production : _____
3. reconversion : _____
4. diminution d'une production : _____
5. augmentation d'une production : _____
6. autres. Spécifier : _____

10. Si oui, pourquoi ?

11. Souhaitez-vous apporter des modifications dans la production? Oui Non

12. Si oui, lesquelles ? (Spécifier la production pour chaque réponse)

1. introduction d'une nouvelle production : _____

2. abandon d'une production : _____

3. reconversion : _____

4. diminution d'une production : _____

5. augmentation d'une production : _____

6. autres. Spécifier : _____

13. Si non, pourquoi :

1. pas d'intérêt

2. départ proche à la retraite

3. problème de maîtrise technique

4. problème d'information

5. problème de commercialisation

6. pas de rentabilité

7. autre. Spécifier : _____

14. Avez-vous dans votre production des produits du terroir (typiques, locaux, traditionnels) ?

Oui Non

15. Si oui, lesquels ? _____

16. Si oui, pourquoi ?

Tradition familiale

Envie de maintenir le savoir-faire local et le patrimoine culturel

Valeur ajoutée des produits

Demande croissante

Autres. Spécifier _____

17. Sont-ils labélisés ? Oui Non

18. Avez-vous d'autres productions qui ont un label ou une marque de qualité? Oui Non

19. Si oui, pour quelle production ? :

1.

2.

3.

4.

20. Si oui, quel est le type de label ou signe de qualité (s'il y a plusieurs, spécifier pour quelle production) :

1. Label rouge

2. AOC

3. Agriculture biologique (AB...)

4. Agriculture intégrée

5. Agriculture raisonnée

6. Autre (préciser)

21. Si oui, qu'est-ce qui vous a motivé à vous engager dans ce label ?

22. Si vous avez un label, pensez-vous qu'il a un impact sur la commercialisation de vos produits :

1. nul
2. faible
3. notable
4. ne sait pas

G. COMMERCIALISATION

1. Quel pourcentage de votre production (y compris les produits transformés) est commercialisé ? _____ % du total
2. Quel est le pourcentage obtenu par la commercialisation de votre production dans le revenu total du ménage ? _____ % du revenu total du ménage

3. De quelle manière et avec quel pourcentage sont commercialisés vos produits ?

1ère Production

- Vente directe au consommateur _____ %
- Vente directe aux entreprises
 - industrielles _____ %
 - commerciales : commerces locaux, négociants _____ %
 - commerciales : grande distribution _____ %
- Coopérative ou Groupement de producteurs _____ %
- Exportation _____ %

2ème Production

- Vente directe au consommateur _____ %
- Vente directe aux entreprises
 - industrielles _____ %
 - commerciales : commerces locaux, négociants _____ %
 - commerciales : grande distribution _____ %
- Coopérative ou Groupement de producteurs _____ %
- Exportation _____ %

3ème Production

- Vente directe au consommateur _____ %
- Vente directe aux entreprises
 - industrielles _____ %
 - commerciales : commerces locaux, négociants _____ %
 - commerciales : grande distribution _____ %
- Coopérative ou Groupement de producteurs _____ %
- Exportation _____ %

4. Pourquoi avez-vous choisi ce/ces canal/aux de commercialisation ?

5. Avez-vous des problèmes de commercialisation ? Oui Non

6. Si oui lesquels :

1. concurrence (nationale, internationale, conflits producteurs voisins)
2. prix élevé du transport
3. impossibilité de stocker la production
4. législation restrictive UE
5. fluctuation des prix
6. contrôle du marché par des grands distributeurs (baisse des prix d'achat)
7. délais de paiement
8. méconnaissance des prix du marché
9. manque de demande
10. autres. Spécifier : _____

7. Avez-vous modifié votre mode de commercialisation dans les 10 dernières années ?

Oui Non

8. Pourquoi ? _____

9. A votre avis, cette zone est-elle :

- très urbanisée
- urbanisée
- un peu urbanisée
- non urbanisée

10. Quelle est la distance de votre exploitation au centre urbain plus proche ? _____ km

11. Si moins de 30 km, la proximité de ce centre urbain vous paraît-elle intéressante pour la commercialisation ?

Oui Non

H. INVESTISSEMENTS

1. Avez-vous investi sur l'exploitation ces 10 dernières années ? Oui Non

2. Si oui, quelle a été la nature des investissements ?

1. achat de terres
2. achat de matériel
3. construction ou rénovation de bâtiments agricoles
4. replantation
5. construction ou rénovation de bâtiment pour l'agrotourisme
6. introduction de nouvelles productions
7. reconversion
8. autre. Spécifier : _____

3. Mode de financement de l'investissement :

1. emprunt et crédit
2. autofinancement total
3. mixte. (Spécifier %)
4. aide et subvention
5. autres. Spécifier : _____

4. Avez-vous des projets d'investissements sur l'exploitation ? Oui Non

5. Si oui, quelle est la nature du futur investissement ?

1. achat de terres
2. achat de matériel
3. construction ou rénovation de bâtiment agricole
4. replantation
5. construction ou rénovation de bâtiment pour l'agrotourisme
6. introduction de nouvelles productions
7. reconversion
8. autres. Spécifier : _____

I. AUTRES ACTIVITES

I.1. ACTIVITÉS LIÉES A L'EXPLOITATION MAIS HORS DE L'ACTIVITÉ DE PRODUCTION

1. En dehors de l'activité de production agricole, exercez-vous d'autres activités liées à l'exploitation?

Oui Non

2. Si oui, précisez pour chaque type d'activité la date de démarrage et la personne de l'exploitation que réalise l'activité :

	Date de démarrage	Personne en charge
Transformation de produits agricoles		

Transformation de bois
Artisanat
Production d'énergie renouvelable
Aquaculture
Agritourisme
Hébergement.
Restauration.
Autres. Spécifier : _____

Transformation

3. Si vous faites de la transformation, quels sont les produits que vous transformez ? Préciser le type de transformation, le produit final et la quantité :

Type de transformation	Produit final	Quantité/an
1. raisin		
2. fruits		
3. légumes		
4. olives		
5. viande		
6. lait		
7. autre (préciser)		

4. Si vous faites de la transformation, pourquoi ?

1. Existence de demande locale/régionale/nationale
2. Existence d'un marché lié à l'activité touristique
3. Valeur ajoutée du produit (vente à un meilleur prix)
4. Tradition familiale
5. Tradition locale
6. Autre. Spécifier : _____

Agrotourisme

5. Si vous faites de l'agrotourisme, quelles sont les activités/services que vous proposez à vos clients ?

1. Gîte rural ou Chambre d'hôte
2. Visite guidée (cave, domaine...)
3. Table d'hôte/ Ferme-auberge/ restaurant/café/snack
4. Camping à la ferme
5. Ferme équestre
6. Ferme pédagogique
7. Randonnée
8. Chasse
9. Autres. Spécifier : _____

Activités annexes en général

6. Avez-vous obtenu une aide financière ou un appui technique pour l'installation ou le fonctionnement de cette/ces activités ?

Oui Non

7. Si oui, de quel organisme ? _____

8. Quel est le temps de travail requis pour les activités annexes ? (du temps total de travail pour l'exploitation de tous les actifs)

1. moins de ¼ de temps
2. ¼ de temps
3. ½ temps
4. plus de ½ temps
5. autres

9. Quel est le pourcentage de cette (ces) activité(s) dans le revenu du ménage ? _____%

10. Est-ce que votre situation sur le littoral a été un élément de motivation pour exercer cette (ces) activité(s) ?

Oui Non

11. Si oui, pourquoi ?

12. Si vous n'avez pas d'activités annexes, envisagez-vous de les faire : Oui Non

13. Si oui, lesquelles ?

Transformation de produits agricoles

Transformation de bois

Artisanat

Production d'énergie renouvelable

Aquiculture

Agritourisme

Hébergement.

Restauration.

Autre. Spécifier : _____

14. Si vous n'avez pas de projets, pourquoi ? :

1. Manque temps

2. Pas rentable

3. Proche de la retraite

4. Pas de possibilité. Spécifier cause : _____

5. Autres. Spécifier _____

I.2. ACTIVITÉS NON LIÉES A L'EXPLOITATION

15. Avez-vous eu une activité professionnelle rémunérée autre que l'agriculture avant votre installation ? Oui
Non

16. Avez-vous actuellement une activité rémunérée autre que l'agriculture (autre que les activités annexes)? Oui
Non

17. Si oui, quelle est votre catégorie professionnelle ?

1. ouvrier

2. agriculteur

3. artisan, commerçant

4. employé

5. cadre, professions intellectuelles supérieures

6. professions intermédiaires

18. Plus spécifiquement, quel est votre métier ? _____

19. Date de début de cette activité : _____

20. Raisons de la pluriactivité :

1. Activité d'origine (exercée avant l'agriculture)

2. Insuffisance du revenu agricole

3. Sécurité financière

4. Taille de l'exploitation dégageant du temps libre

5. Choix personnel

6. Autre (préciser) : _____

21. Cette activité est-elle :

1. Permanente (toute l'année)

2. Saisonnière régulière

3. Occasionnelle

4. Autres (à préciser) : _____
22. Temps consacré à cette activité :
1. temps complet
 2. $\frac{3}{4}$ de temps
 3. $\frac{1}{2}$ temps
 4. $\frac{1}{4}$ temps
 5. moins de $\frac{1}{4}$ temps
23. Quel est le pourcentage de cette (ces) activité(s) dans le revenu du ménage ? _____ % du revenu total du ménage
24. Si vous n'avez pas d'autres activités rémunérées, souhaiteriez-vous en avoir ? Oui Non
25. Si oui, pourquoi ?
- Pour compléter le revenu
 - Pour diversifier mon activité professionnelle
 - Pour accroître mes relations sociales
 - Autres. Spécifier : _____
26. Votre conjoint a-t-il une activité rémunérée en dehors de l'exploitation ? Oui Non
27. Si oui, quelle est sa catégorie professionnelle ?
1. ouvrier
 2. agriculteur
 3. artisan, commerçant
 4. employé
 5. cadre, professions intellectuelles supérieures
 6. professions intermédiaires
28. Plus spécifiquement, quel est son métier ? _____
29. Quel est le pourcentage de cette (ces) activité(s) dans le revenu total du ménage ? _____ % du revenu total du ménage

Activité	% du revenu du ménage
Exploitation : activité de production	
Exploitation : activités annexes	
Hors exploitation : Chef d'exploitation	
Hors d'exploitation : Conjoint	

J. SITUATION ACTUELLE

1. Globalement, comment jugeriez-vous la situation actuelle de votre exploitation ?
- insatisfaisante
 - peu satisfaisante
 - plutôt satisfaisante
 - très satisfaisante
2. Diriez-vous que votre exploitation est :
- en régression
 - en stagnation
 - en progression
3. Par rapport à votre qualité de vie, êtes-vous :
- insatisfait
 - peu satisfait
 - plutôt satisfait

- très satisfait

4. Pensez-vous que votre situation est représentative des agriculteurs dans votre zone ?

Oui Non

5. Si non, comment jugeriez-vous votre situation par rapport à celle des autres agriculteurs de la zone ?

- Mieux
- Moins bonne

6. En quoi ?

- commercialisation
- taille de l'exploitation
- production
- qualité de la terre
- situation
- mécanisation
- formation technique
- autre (précisez) :.....

7. Est-ce que vous avez des contacts avec les agriculteurs de la zone ?

- souvent
- de temps en temps
- rarement
- jamais

8. Si oui, de quel type ?

- personnel
- de voisinage
- professionnel

9. Pensez-vous qu'il y a de la solidarité entre les agriculteurs de la zone ? Oui Non

10. Si oui, est-elle :

- faible
- moyenne
- forte

11. Y a-t-il des conflits ? Oui Non

12. De quelle intensité ?

- forte
- modère

13. Si oui, de quel type ?

- concurrence foncière
- concurrence pour l'eau
- problèmes voisinage production pas complémentaires
- différent niveau d'engagement dans la solution de problèmes communs

14. Pensez-vous que les agriculteurs sont un groupe uni et compact dans les relations avec les institutions pour la résolution des problèmes communs ? Oui Non

15. Pourquoi ?

.....
.....
.....

K. LE LITTORAL ET SON AGRICULTURE

1. Dans votre région, l'économie est fondée sur : 3 réponses à hiérarchiser

L'agriculture
L'exploitation de la mer
Le tourisme, les loisirs
L'artisanat
L'industrie
Les activités portuaires
Autres _____

2. Cette économie a-t-elle évolué depuis 30 ans ? Oui Non

Si oui, expliquez : _____

3. Quel est, à votre avis, le 1er rôle de l'agriculture sur le littoral ? Hiérarchiser
- Rôle économique pour le territoire
 - Rôle social
 - Rôle environnemental
 - Rôle de conservation d'une identité culturelle, d'un patrimoine, du paysage
 - Rôle d'aménagement du territoire
 - Autres _____

4. A votre avis, quels sont les problèmes principaux de l'agriculture du littoral ? Hiérarchiser
- prix du foncier trop élevé
 - manque de terres disponibles
 - pression urbaine (précisez)
 - expropriation
 - plus de terres disponibles
 - constructions à côté/enclavement de terrain
 - problèmes juridiques)
 - tourisme (précisez :
 - vols
 - vandalisme
 - urbanisation croissante
 - dommage aux cultures
 - pollution
 - circulation)
 - autres (précisez) :.....

5. Pensez-vous que l'agriculture du littoral est différente de l'agriculture de votre région en général (place, rôle, nature) ?
- Oui Non

6. Si oui, en quoi est-elle différente ?
- productions spécifiques
 - culture à forte valeur ajoutée
 - Préoccupations environnementales plus présentes
 - prix du foncier beaucoup plus élevé
 - manque de terres disponibles
 - pression urbaine
 - pression touristique
 - atout touristique
 - le climat
 - particularité du sol
 - autre (précisez) :.....

7. Plus en général, quelles sont les principales richesses du littoral ? 3 réponses à hiérarchiser
- Le paysage
 - Le climat
 - La bio diversité
 - La culture spécifique, le patrimoine
 - Autres _____

8. Quels sont les principaux problèmes du littoral ? 3 réponses à hiérarchiser
- La disparition de l'agriculture
 - La surpopulation
 - L'urbanisation
 - La dégradation de l'environnement
 - La perte d'identité culturelle
 - Les conflits entre usagers du sol
 - Les conflits entre usagers de l'eau (rareté de l'eau)
 - Le changement climatique (élévation du niveau de l'eau marine, ...)
 - Autres _____

L. L'ENVIRONNEMENT

1. (Si «La dégradation de l'environnement » est citée) Quels sont les problèmes de l'environnement ? (Si « La dégradation de l'environnement » n'est pas citée) A votre avis, existe-t-il des risques environnementaux dans la zone ? Lesquels ?

- dégradation du sol : Source :
- (- pollution du sol : Source :
- érosion : Cause :
- éboulement : Cause :
- inondations : Cause :
- artificialisation / bétonnage) :
- dégradation de l'eau : Source :
- (- pollution de l'eau : Source :
- sécheresse : Cause :
- dégradation de l'air : Source :
- (- circulation)
- incendies : Cause :
- disparition de la bio diversité : Cause :
- assèchement de marais : Cause :
- fermeture du milieu : Cause :

(Source : 1= agriculture, 2= industries, 3= activités humaines/villes, 4= tourisme)

(Causes : 1= utilisation excessive des produits chimiques, 2= présence de moins d'agriculteurs, 3= manque d'intervention des collectivités territoriales, 4= urbanisation croissante, 5= autre)

2. Plus généralement, l'influence de l'agriculture sur l'environnement est-elle :

- positive
- neutre
- négative

3. Si positive en quoi :

- frein à l'urbanisation
- frein aux incendies
- frein au ruissellement
- frein aux inondations
- aménagement du territoire
- conservation de la nature
- conservation des espaces ouverts
- maintien de la biodiversité

4. Si négative, en quoi :

- pollution de l'eau
- pollution de l'air
- pollution du sol
- dommage au milieu naturel (faune et flore)
- assèchement du marais
- autres (précisez)

5. En ce qui concerne les pratiques environnementales, pensez-vous que l'agriculture a fait des progrès dans les 15 dernières années ? Oui Non

6. Lesquels ?

- moins pesticides/engrais utilisés
- utilisation de l'eau d'une façon plus raisonnée
- développement du bio
- passage à des productions moins consommatrices en eau
- moins de cultures intensives
- autres (précisez).....

7. Est-ce que vous pensez que l'agriculture doit jouer un rôle par rapport à la conservation de l'environnement ?

Oui Non

8. Si oui, lesquels ?

- conservation de la nature/espaces naturelles
- conservation des espaces ouverts
- maintien de la bio diversité
- frein aux incendies
- frein au ruissellement
- frein aux inondations

9. Est-ce que vous pensez que ça fait partie de votre métier ? Oui Non

10. Certaines de vos parcelles sont-elles situées sur une zone protégée et donc soumise à une réglementation ? (précisez-le %)

Oui Non

11. Cette réglementation impose des contraintes à votre activité ? Oui Non

12. Si oui, lesquelles ?

- restriction dans l'utilisation de l'eau
- restriction dans l'utilisation de pesticides /engrais
- interdiction de culture intensive
- limitation de la production selon la saison
- limitation dans l'utilisation de certaines machines
- strict réglementation sur le recyclage, le traitement de déchets
- autres (précisez).....

13. Dans votre zone, y a-t-il une réglementation spécifique pour l'agriculture sur le littoral ?

Oui Non

14. Si oui, précisez :

.....
.....
.....

15. Est-elle :

- régionale
- nationale
- communautaire (UE)

16. Si oui, cette réglementation impose-t-elle des contraintes à votre activité ? Oui Non

17. Si oui, lesquelles ?

- restriction dans l'utilisation de l'eau
- restriction dans l'utilisation de pesticides /engrais
- interdiction de culture intensive
- limitation dans la saison
- limitation dans l'utilisation de certaines machines
- strict réglementation sur le recyclage, le traitement de déchets
- autres (précisez).....

18. Est-ce qu'il y a des problèmes environnementaux externes qui affectent votre activité ?

Oui Non

19. Si oui, lesquels ? Quel est, à votre avis, l'organisme compétent pour la résolution de ces problèmes ?

- Rareté de l'eau
- Changement climatique
- Dégradation du sol
- Erosion
- Incendies
- Autres :

(Organisme compétente : 1= Les agriculteurs, 2= Les autorités locales, 3= Le ministère de l'agriculture, 4= Autres ministères)

20. Quelle seront à votre avis les possibles solutions à ces problèmes ? Raisonement de l'irrigation

- A. Raisonement de l'irrigation
- B. Amélioration du système d'irrigation
- C. Amélioration de la canalisation de l'eau
- D. Changement de production
- E. Sensibilisation à l'utilisation responsable de l'eau
- F. Combinaison de culture complémentaire
- G. Rotation de culture
- H. Culture extensive
- I. Barrières naturelles
- J. Terrasses
- K. Autres (précisez)

21. Considérez-vous que les autorités compétentes gèrent correctement ces problèmes ?

Oui Non

22. Si non, pourquoi ? Précisez :

.....

M. LES RELATIONS EXTERNES

1. Est-ce que vous pensez que l'avis des agricultures est suffisamment pris en compte dans la prise de décision au niveau institutionnel en ce qui concerne l'aménagement du territoire ?

Oui Non

2. Et en ce qui concerne l'environnement ? Oui Non

3. Au contraire, y a-t-il des pressions sur les agriculteurs de la part de ces organismes ?

Oui Non

4. Etes-vous membre d'une organisation professionnelles parmi les suivantes ?

1. syndicat professionnel
2. groupement de producteur ou association
3. chambre d'agriculture
4. coopérative
5. centre de gestion
6. aucun
7. autres (préciser)

5. Si oui, pourquoi ? Dans quel but ?

- pour donner mon avis
- pour créer un groupe de pression (plus on est, mieux c'est)
- pour un avantage économique
- pour être informé sur l'actualité en thème d'agriculture
- pour l'appui technique
- pour avoir des échanges avec les autres agricultures
- autres (précisez).....

6. Participez-vous activement à la vie de la ville/commune ?

- oui
- un peu
- non

7. De quelle façon ?.....

8. Est-ce que vous avez un sentiment d'appartenance à la ville/commune ?

- oui
- un peu
- non

9. Comment jugeriez-vous votre relation avec les habitants de votre commune ?

- positive
- neutre
- négative

10. Si négative, pourquoi ?

- conflits pour l'utilisation du sol
- problèmes pour les « odeurs » de l'agriculture
- nuisance sonore
- problèmes de la circulation
- problèmes pour dommage aux cultures /vandalisme
- enclavement de terrain
- autres (précisez) :.....

11. A votre avis, cette zone est-elle :

- très touristique
- assez touristique
- un peu touristique
- non touristique

12. Si 1, 2 ou 3, est-ce que cela a un effet sur votre activité ? Oui Non

13. Si oui :

- un effet positif
- un effet négatif

14. Si positive

- opportunité de commercialisation

- activités annexes
- autres

15. Si négative

- vols
- urbanisation croissante
- dommage au cultures/vandalisme
- pollution
- trafic
- bruit
- augmentation du prix du foncier
- perte d'identité/authenticité de la zone
- conflits pour l'usage de l'eau (restriction d'usage de l'eau)
- Autres (précisez)

N. L'AVENIR

1. Dans le futur, souhaiteriez-vous encore être agriculteur ? Oui Non

2. Si non, que souhaiteriez-vous faire ?

- partir à la retraite
- autre travail (précisez).....

3. Si oui, pensez-vous que ce sera réalisable ? Oui Non

4. Si oui, comment envisagez-vous l'avenir de votre exploitation ?

1. réduction
2. maintien
3. développement

5. Si non réalisable, ou si vous allez réduire votre exploitation, que pensez-vous faire de l'exploitation dans le futur?

1. succession
2. vente pour agriculture
3. donation en fermage ou métayage
4. usage non agricole
5. Autres (précisez)

6. Si 1 ou 2 ou 3, vous pensez transmettre votre terrain :

- entier
- divisé

7. Si 4, vous pensez :

- construire vous-même
- vendre pour la construction
- simplement garder le terrain

8. Plus en général, comment voyez-vous le futur de l'agriculture du littoral dans votre zone ?

- développement
- pas de changement
- régression
- disparition

9. Pourquoi ?

.....

.....

.....

10. Estimez-vous que votre vision correspond à celles de beaucoup d'autres agriculteurs dans la zone ?

- Oui Non

Observations et commentaires

.....

.....

.....

Annexe 2: Tableau statistique comparatif entre les communes littorales méditerranéennes et le pays

Tableau statistique comparative entre les communes littorales méditerranéennes espagnoles et l'Espagne

	Nb Municipios	Población de mun	Superficie de mun (km²)	Densidad par Km2	Superficie de mun (Ha)	SAU (Ha)	% SAU/Superficie	Superficie Total	% SAU/Superficie Total	SAU/Explot con SAU	% Tot Explot/Poblacion
TOTAL LITORAL MED	219	9.169.630	17.229	532	1.722.900	594.253	34	1.188.338	50	5	1,33
ESPAGNE	8.110	46.157.822	505.990	91	50.599.000	26.316.786	52	42.180.950	62	16	3,88
% LITORAL/ESPAGNE	3	20	3			2		3			

	Tierras labradas	% Tierras labradas/SAU	Tierras para pastos perm	% Tierras para pastos perm/SAU	Especies arbóreas forestales	Otras tierras no forestales	Nº de explot: Total	Unidades de trabajo-año (UTA)	UTA/Explot total	UTA/Explot con SAU	% UTA/Poblacion
TOTAL LITORAL MED	487.410	82	106.843	18	199.213	394.868	121.537	116.447	0,96	1,02	1,27
ESPAGNE	16.920.359	64	9.386.427	36	8.418.191	7.445.972	1.790.162	1.188.894	0,66	0,72	2,58
% LITORAL/ESPAGNE	3		1		2	5	7	10			

	Nº de explot con SAU	% de expl >= 0 a < 5	% de expl >= 5 a < 10	% de expl >= 10 a < 20	% de expl >= 20 a < 50	% de expl >= 50	Herbáceos	% Herbáceos/Tierras labradas	Frutales	% Frutales/Tierras labradas					
TOTAL LITORAL MED	114.006	96.388	85	8.732	8	4.424	4	2.750	2	1.710	1	277.043	57	159.067	33
ESPAGNE	1.655.124	1.108.209	67					114.155	7	99.903	6	12.399.723	73	1.151.968	7
% LITORAL/ESPAGNE	7	9		>= 5 a < 20											14
				332.857											20
				4											

	Olivar	% Olivar/Tierras labradas	Viñedo	% Viñedo/Tierras labradas	Otras tierras labradas	% Otros/Tierras labradas	Todos los regimenes	propiedad	% propiedad	arrendamiento	% arrendamiento	aparcería	% aparcería	en otros regimenes de tenencia	% en otros regimenes de tenencia
TOTAL LITORAL MED	27.864	6	7.565	2	15.867	3	595.281	464.054	78	98.649	17	21.276	4	11.315	1,90
ESPAGNE	2.273.589	13	1.035.347	6	59.733	0	26.316.787	17.632.290	67	7.073.199	27	787.295	3	824.003	3,13
% LITORAL/ESPAGNE	1		1		27		2	3		1		3		1	

	Todas las edades	% Titulares/Poblacion	Hasta 34 años	% hasta 34 años	De 35 a 54 años	% de 35 a 54 años	De 55 a 64 años	% de 55 a 64 años	De 65 años y más	% de 65 años y más	Ocupación principal: solo en la explotación	% Ocupación principal: solo en la explotación	Ocupación principal: otra actividad lucrativa ppal	% Ocupación principal: otra actividad lucrativa ppal	Ocupación ppal: otra actividad lucrativa secundaria	% Ocupación ppal: otra actividad lucrativa secundaria
TOTAL LITORAL MED	117.095	1,28	11.858	10	43.981	38	28.746	25	32.472	28	75.659	65	37.570	32	3.866	3
ESPAGNE	1.720.578	3,73	137.449	8	615.794	36	422.362	25	544.973	32	1.169.294	68	494.877	29	56.407	3
% LITORAL/ESPAGNE	7		9		7		7		6		6		8		7	

Tableau statistique comparative entre les communes littorales méditerranéennes françaises et France Metropolitaine

Variables		Communes littorales méditerranéennes		France Metropolitaine		% Communes littorales méd./ France Metrop.
		%	Nb	%	Nb	
Données générales	Nb communes		196		36.569	0,54
	Population		3.068.741		61.399.719	5,00
	Superficie (Km²)		8.139		543.952	1,50
	Densité population (hab/Km²)		377		113	
	Km de côte		2.057		5.500	37,40
	Emploi total 2006 (salarié et non salarié)		1.208.090		25.259.785	4,78
CE	Chefs d'exploitation et coexploitants en 2000		8.532		759.614	1,12
	% CE et Coexploit 2000 / Emploi total 2006		0,71		3,01	
Nb exploitations	Nombre d'exploitations agricoles en 2000	100	8.035	100	660.212	1,22
	Exploitations sièges terres labourables en 2000	34	2.694	66	435.795	0,62
	Exploitations sièges toujours en herbe en 2000	19	1.560	61	402.423	0,39
	Exploitations sièges en fermage en 2000	31	2.518	60	398.535	0,63
SAU	SAU des exploitations agricoles en 2000		167.730		27.539.265	0,61
	% SAU/Superficie des communes		20,61		50,63	
	SAU Moyenne		20,87		41,71	
Taille de l'exploitation	SAU < 10 Ha	53	2.749	38	253.913	1,08
	SAU >= 10Ha à < 25Ha (ou à <35Ha)	24	1.225	22	147.445	0,83
	SAU >= 25Ha (ou >=35Ha) à < 50Ha	14	708	9	62.215	1,14
	SAU >= 50Ha à < 100Ha	7	338	18	121.993	0,28
	SAU >= 100Ha	3	167	12	78.176	0,21
Cultures par SAU	SAU expl sièges terres labourables en 2000	27	46.089	65	17.946.608	0,26
	SAU expl. sièges cultures permanentes en 2000	24	41.028	5	1.455.298	2,82
	SAU expl sièges toujours en herbe en 2000	48	80.613	30	8.137.359	0,99
	SAU expl sièges en fermage en 2000	47	79.338	62	17.006.153	0,47
Nb d'exploitations selon NAF (Production principale)	011A: Culture de céréales ; cultures industrielles	16	788	18	102.883	0,77
	011C: Culture de légumes ; maraîchage	12	573	1	8.436	6,79
	011D: Horticulture ; pépinières	11	532	1	7.348	7,24
	011F: Culture fruitière	7	349	4	25.305	1,38
	011G: Viticulture	34	1.678	16	92.304	1,82
	012A: Elevage de bovins	6	286	29	164.732	0,17
	012C: Elevage d'ovins, caprins et équidés	7	348	15	82.456	0,42
	012E: Elevage de porcins	0	17	0		
	012G: Elevage de volailles	0	24	2	13.104	0,18
	012J: Elevage d'autres animaux	2	82	0		
	013Z: Culture et élevage associés	2	76	12	70.762	0,11
	050C: Pisciculture, aquaculture	3	172	0		
	552E: Autre hébergement touristique	0	3	0		
Exploit. Prof.	Nombre d'exploitations agricoles professionnelles en 2000	50	4.025	52	345.070	1,17
	SAU des exploitations agricoles professionnelles en 2000	81	135.398	76	20.965.859	0,65
Élevage	Effectif cheptel bovins en 2000		28.056		19.552.865	0,14
	Effectif cheptel volailles en 2000		151.187		273.255.217	0,06
UTA	Unités de travail annuel en 2000		14.006		951.362	1,47
	UTA Moyenne		1,74		1,44	
	Unités de travail annuel familiales en 2000	51	7.178	63	599.202	1,20
	Unités de travail annuel salariés en 2000	47	6.527	23	214.829	3,04
Âge du CE	CE < 40 ans en 2000	19	1.492	27	165.358	0,90
	CE ≥ 40 à < 55 ans en 2000	38	2.970	42	261.802	1,13
	CE ≥ 55 ans en 2000	43	3.426	31	194.111	1,76
	CE toutes les âges en 2008	100	5.185			
	CE < 40 ans en 2008	20	1.024			
	CE ≥ 40 à < 55 ans en 2008	44	2.259			
	CE ≥ 55 ans en 2008	37	1.902			
Sexe du CE	CE femmes	28	1.436			
	CE hommes	72	3.754			
Pluriactivité	CE exclusif	79	4.107	81	617.287	0,67
	CE à Titre Principal	5	259			
	CE à Titre Secondaire	16	824	19	146.666	0,74
Type d'exploitation	Exploitation individuelle	74	3.826	81	537.559	0,71
	GAEC	5	265	6	41.475	0,64
	EARL	7	372	8	55.925	0,67
	Autres	14	727	4	28.848	2,52
Changements	Nouveaux installés en 2008		175			
	Sortants en 2007 et 2008		691			

© Insee. Source: Agreste, Recensements agricoles 2000

Source: MSA. Fichier Cotisants Non Salariés (COTNS), 2008.

Tableau statistique comparative entre les communes littorales italiennes et l'Italie

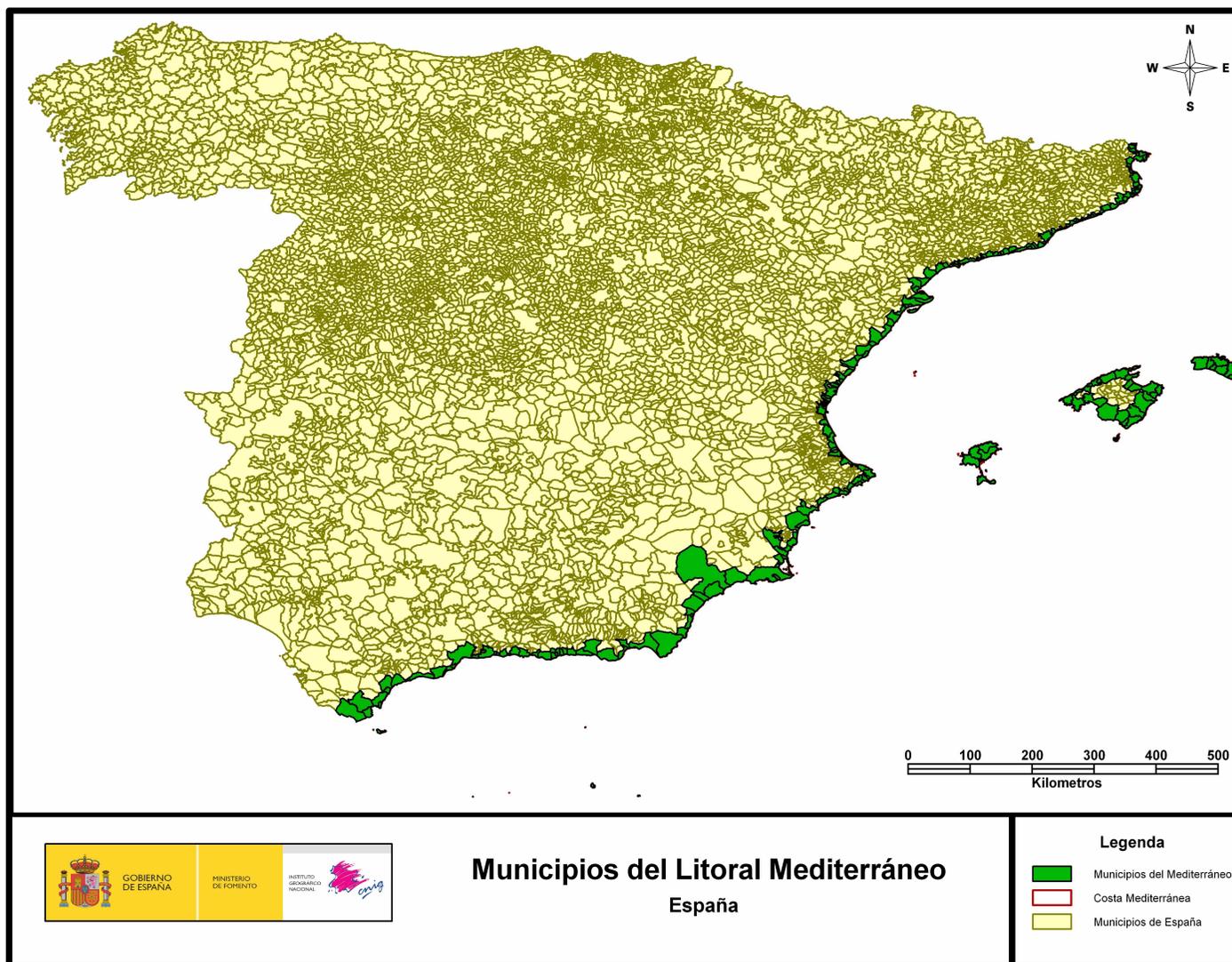
Variables		Communes littorales méditerranéennes		Italie		% Communes littorales/ Italie
		%	Nb	%	Nb	
Données générales	Nb communes		645		8.101	7,96
	Population		16.368.618		60.045.068	27,26
	Superficie (Km²)		42.861		301.336	14,22
	Densité population (hab/Km²)		382		199	
	Km de côte		7.687		7.687	100,00
Nb exploitations	Nombre d'exploitations agricoles en 2000	100	485.604	100	2.593.090	18,73
	Exploitations cultures temporaires en 2000	52	253.373	60	1.554.458	16,30
	Exploitations cultures permanentes en 2000	80	390.248	72	1.858.535	21,00
	Exploitations prairies et pâturages en 2000		No Data	20	527.932	
SAU	SAU des exploitations agricoles en 2000		1.738.423		13.212.652	13,16
	% SAU/Superficie des communes		40,56		43,85	
	SAU Moyenne		3,58		5,10	
Taille de l'exploitation	Nb exploitations SAU < 1 Ha	54	262.115	45	1.163.793	22,52
	Nb exploitations SAU >= 1Ha à < 5Ha	33	162.180	36	921.869	17,59
	Nb exploitations SAU >= 5Ha à < 10Ha	6	31.056	8	217.763	14,26
	Nb exploitations SAU >= 10Ha à < 20Ha	3	16.324	5	129.071	12,65
	Nb exploitations SAU >= 20Ha à < 50Ha	2	9.658	3	82.816	11,66
	Nb exploitations SAU >= 50Ha à < 100Ha	1	2.748	1	23.923	11,49
	Nb exploitations SAU >= 100Ha	0	1.523	0	12.587	12,10
	SAU exploitations SAU < 1 Ha	6	111.612	4	516.608	21,60
	SAU exploitations SAU >= 1Ha à < 5Ha	20	352.279	16	2.081.759	16,92
	SAU exploitations SAU >= 5Ha à < 10Ha	12	213.527	11	1.515.935	14,09
	SAU exploitations SAU >= 10Ha à < 20Ha	13	224.276	14	1.787.395	12,55
	SAU exploitations SAU >= 20Ha à < 50Ha	17	291.235	19	2.513.237	11,59
	SAU exploitations SAU >= 50Ha à < 100Ha	11	187.028	12	1.632.714	11,46
	SAU exploitations SAU >= 100Ha	21	358.465	24	3.165.006	11,33
Superficie Totale	Superficie Totale des exploitations agricoles (Ha)	100	2.339.090	100	19.607.094	11,93
	Superficie Totale Moyenne		5		8	
	SAU des exploitations agricoles en 2000	74	1.738.423	67	13.212.652	13,16
	Fôret	17	398.242	23	4.548.159	8,76
	Arboriculture de bois	1	13.386	1	162.652	8,23
	Autre superficie	8	189.039	9	1.683.631	11,23
Cultures par SAU	SAU cultures temporaires en 2000	52	906.886	56	7.340.221	12,36
	SAU cultures permanentes en 2000	32	551.889	19	2.457.994	22,45
	SAU prairies et pâturages en 2000	16	279.648	26	3.414.437	8,19
Cultures principales	Nb d'exploitations: Culture de céréales	17	83.424	30	771.888	10,81
	Nb d'exploitations: Maraîchage	16	79.866	10	265.266	30,11
	Nb d'exploitations: Culture fourragère	6	29.588	13	324.168	9,13
	Nb d'exploitations: Oleiculture	60	292.317	47	1.211.645	24,13
	Nb d'exploitations: Viticulture	24	117.640	32	837.667	14,04
	Nb d'exploitations: Culture fruitière	17	82.987	19	500.754	16,57
	Nb d'exploitations: Agrumes	16	77.778	6	154.500	50,34
	SAU: Culture de céréales	24	421.497	31	4.051.962	10,40
	SAU: Culture de légumes ; maraîchage	5	90.205	2	313.760	28,75
	SAU: Culture fourragère	9	164.271	12	1.528.117	10,75
	SAU: Oleiculture	16	285.851	8	1.080.870	26,45
	SAU: Viticulture	8	134.711	5	715.554	18,83
	SAU: Culture fruitière	3	60.166	4	498.069	12,08
	SAU: Agrumes	4	66.354	1	132.475	50,09

Continuation du Tableau statistique comparative entre les communes littorales italiennes et l'Italie

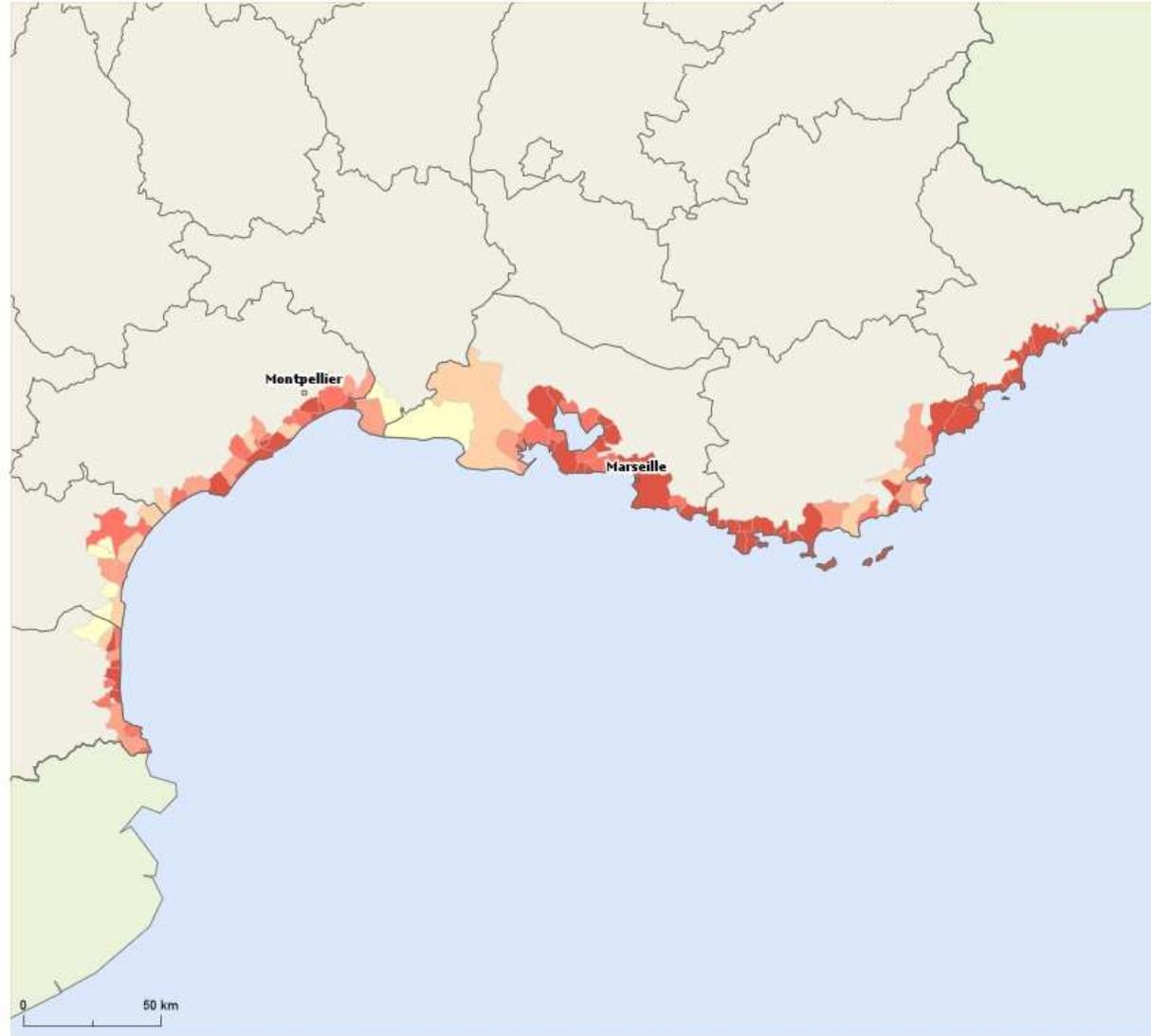
Variables		Communes littorales méditerranéennes		Italie		% Communes littorales/ Italie
		%	Nb	%	Nb	
Elevage	Nb d'exploitations d'élevage total en 2000	14	65.652	26	675.835	9,71
	Nb d'exploitations: Elevage de bovins	19	12.278	25	171.853	7,14
	Nb d'exploitations: Elevage de buffles	1	385	0	2.246	17,14
	Nb d'exploitations: Elevage de porcins	30	19.689	29	195.325	10,08
	Nb d'exploitations: Elevage d'ovins	16	10.641	14	96.939	10,98
	Nb d'exploitations: Elevage de caprins	8	5.496	7	48.561	11,32
	Nb d'exploitations: Elevage d'équidés	6	3.866	7	48.661	7,94
	Nb d'exploitations: Elevage de volailles	61	39.921	77	521.539	7,65
	Unité d'Elevage Total en 2000	100	728.661	100	13.169.913	5,53
	Unité d'Elevage Moyenne par expl. total et par expl. d'élevage	2	11	5	19	
	Unité d'Elevage de bovins	52	378.261	46	6.046.506	6,26
	Unité d'Elevage de buffles	6	41.903	1	181.951	23,03
	Unité d'Elevage de porcins	13	97.305	33	4.307.008	2,26
	Unité d'Elevage d'ovins	13	96.355	5	680.890	14,15
	Unité d'Elevage de caprins	2	16.354	1	92.340	17,71
	Unité d'Elevage d'équidés	2	11.575	1	147.785	7,83
Unité d'Elevage de volailles	12	86.909	13	1.713.433	5,07	
Mode de faire valoir	Nb d'exploitations en propriété	92	444.754	87	2.247.798	19,79
	Nb d'exploitations en fermage (et usage gratuit)	4	17.688	4	97.307	18,18
	Nb d'exploitations part en propriété et part en fermage ou usage gratuit	5	24.730	9	245.569	10,07
	SAU en propriété	74	1.283.087	77	10.147.604	12,64
	SAU en fermage (et usage gratuit)	8	139.346	23	3.065.048	4,55
	SAU part en propriété et part en fermage ou usage gratuit	18	315.990			
UTA	Unités de travail annuel en 2000		269.522		1.461.754	18,44
	UTA Moyenne		0,56		0,56	
	Unités de travail annuel familiales en 2000	78	209.682	85	1.245.011	16,84
	Unités de travail annuel salariés en 2000	22	59.840	15	216.743	27,61
Main d'oeuvre	Nb exploitations seule ou ppal familiale	90	438.109	91	2.358.703	18,57
	Nb exploitations seule ou ppal salariée	10	48.939	9	232.192	21,08

© ISTAT. Source: Recensement agricole 2000

Annexe 3: Cartes des communes littorales méditerranéennes de l'Espagne et de la France



Densité de population 2006. Communes du littoral méditerranéen français selon la Loi littoral (hors Corse).



Densité de population (hab/km²), 2006

363	(195)
173	(195)
101	(195)
46	(195)
	(194)

source : Insee - dépts littoraux : 94,6 hab/km²

Situation

réalisé avec Géoclip

Ministère
des Pêches,
de l'Aquaculture
et de la Mer

Annexe 4 : Analyse statistique de l'agriculture du littoral méditerranéen par province en Espagne et par département en France

Analyse statistique de l'agriculture des communes littorales méditerranéennes espagnoles par province

Nous allons présenter l'analyse des provinces du Nord au Sud et à la fin les Iles. L'ordre nominal est le suivant : Girona, Barcelona, Tarragona, Castelló, València, Alacant, Murcia, Almería, Granada, Málaga, Cádiz et les Iles Baléares.

Girona

La province de Girona a 22 communes littorales, qui ont une superficie de 663 km² et 260 km de côte. La population totale est de 233 215 habitants et la densité moyenne de population est de 352 habitants par km².

50% des communes ont une superficie de moins de 25 km² et une population de moins de 6 000 habitants. Aucune commune ne dépasse 70 km² de superficie et 40 000 habitants.

La SAU total est de 10 974 Ha, ce qui correspond à 17% de la Superficie totale des communes littorales et à 32% de la Superficie Total agricole. La Superficie Totale agricole est de 34 526 Ha.

87% de la SAU est en terres arables (cultures temporaires + cultures permanentes) et les 13% restants sont en prairies et pâturages.

La SAU moyenne par exploitation est de 13 Ha et l'UTA moyenne par exploitation de 1,02.

Mais en fait, la taille des exploitations est en majorité petite, avec plus de la moitié des exploitations avec une SAU d'entre 0 et 5 Ha, mais avec des tailles moyennes et grandes représentées avec 15% pour les exploitations avec une SAU entre 5 et 10 Ha, 13% entre 10 et 20 Ha, 14% entre 20 et 50 Ha et 5% pour les plus de 50 Ha.

Les terres arables se décomposent de la façon suivante : 81% cultures temporaires, 14% arbres fruitiers et 3% respectivement pour la vigne et l'olivier.

Le mode de faire-valoir de la SAU est principalement en propriété (53%), suivie de très près par le fermage (43%). Le métayage reste un mode de faire valoir marginal (4%).

La moyenne d'Unités d'élevage (UG) par exploitation est de 16 UG, dont 47% correspond à l'élevage porcin, 23% à la volaille, 22% aux bovins, 5% aux ovins, 2% à l'élevage équin et 1% aux caprins.

Seuls 5% des agriculteurs ont moins de 35 ans et plus de la moitié (58%) ont plus de 55 ans, 28% ont 65 ans ou plus.

La grande majorité des agriculteurs (69%) est mono-active et parmi les pluriactifs ce prédominent les agriculteurs secondaires qui ont une autre activité principale.

En résumé, c'est une longue ligne littorale composée des communes plutôt petites avec un faible pourcentage de superficie consacrée à l'agriculture, fondamentalement aux cultures herbacées. Cette agriculture compte plus de la moitié des exploitations de petite taille mais avec une représentation non négligeable dans toutes les autres catégories (moyenne et grande), avec un mode de faire-valoir particulier : le fermage (43% de la SAU) et une majorité d'agriculteurs dédiés exclusivement à l'activité agricole et un nombre remarquable d'unités d'élevage par exploitation, avec prédominance de l'élevage porcin.

Barcelona

La province de Barcelone a 27 communes littorales, qui ont une superficie de 474 km² et 161 km de côte. La population totale est de 2 517 752 habitants et la densité moyenne de population est de 5 313 habitants par km². Cette donnée est déformée par le fait que la ville de Barcelone, qui compte 1 595 110 d'habitants, est incluse entre les communes littorales. Si on enlève Barcelone de la liste, on diminue la densité de population de moitié.

50% des communes ont une superficie de moins de 10 km² et une population de moins de 20 000 habitants. Aucune commune ne dépasse 44 km² de superficie, excepté Barcelone avec plus du double, 98 km².

La SAU totale est de 4 280 Ha, ce qui correspond à 9% de la Superficie totale des communes littorales et à 37% de la Superficie Totale agricole. La Superficie Totale agricole est de 11 428 Ha.

90% de la SAU est en terres arables (cultures temporaires + cultures permanentes) et les 10% restants sont en prairies et pâturages.

La SAU moyenne par exploitation est de 4 Ha et l'UTA moyenne par exploitation de 2,13.

81% des exploitations ont une SAU de moins de 5 Ha, mais avec des tailles moyennes représentées avec 11% pour les exploitations avec une SAU entre 5 et 10 Ha et 4% entre 10 et 20 Ha.

Les terres arables se décomposent de la façon suivante : 69% cultures temporaires, 23% pour la vigne, 4% pour autres cultures, 3% arbres fruitiers et 1% pour l'olivier.

Le mode de faire-valoir de la SAU est principalement en propriété (58%), suivi pour le fermage (24%), le métayage (15%) et minoritairement d'autres modes de faire-valoir (3%).

La moyenne d'Unités d'élevage (UG) par exploitation est de 6 UG, elles sont très également partagées entre l'élevage porcin (23%), la volaille (23%), l'élevage bovin (22%) et l'ovin (22%).

Seuls 7% des agriculteurs ont moins de 35 ans et plus de la moitié (53%) ont plus de 55 ans dont 21% ont 65 ans ou plus.

La grande majorité des agriculteurs (79%) sont mono-actifs, et parmi les pluriactifs prédominent les agriculteurs secondaires qui ont une autre activité principale (14%) mais avec présence aussi des agriculteurs principaux qui ont une autre activité secondaire (7%).

Si on récapitule, on trouve des communes de très petite taille avec une densité de population plutôt forte, due certainement non seulement au fait de leur situation sur le littoral, mais aussi de la proximité avec une grande ville comme Barcelone. La superficie des communes du littoral affectée à l'agriculture est minime et réservée principalement aux cultures herbacées, mais avec une considérable présence de la vigne. La taille des exploitations est petite, mais par contre, l'UTA moyenne est élevée, ce qui nous fait penser à des cultures avec main-d'œuvre importante. Comme à Girona, le mode de faire-valoir est particulier, avec un non négligeable pourcentage de terres en fermage et en métayage et il n'y a pas une prédominance claire dans le type d'élevage exercé. La moyenne d'âge est à peu près soutenue, avec 47% des exploitants de moins de 55 ans et seulement 21% de 65 ans ou plus ; la grande majorité d'eux sont mono-actifs.

Tarragona

La province de Tarragona a 21 communes littorales, qui ont une superficie de 1 018 km² et 278 km de côte. La population totale est de 386 014 habitants et la densité moyenne de population est de 379 habitants par km², mais si on enlève la ville de Tarragona, la densité revient à 264 habitants par km².

50% des communes ont une superficie de moins de 37 km², dont 25% de moins de 20 km², et une population de moins de 11 000 habitants. Aucune commune ne dépasse 138 km² de superficie et 35 000 habitants, excepté la ville de Tarragona.

La SAU totale est de 42 056 Ha, correspondant à 41% de la Superficie totale des communes littorales et à 69% de la Superficie Totale agricole. La Superficie Totale agricole est de 60 655 Ha.

90% de la SAU est en terres arables (cultures temporaires + cultures permanentes) et les 10% restants sont en prairies et pâturages.

La SAU moyenne par exploitation est de 6 Ha et l'UTA moyenne par exploitation de 0,7.

73% des exploitations ont une SAU de moins de 5 Ha, mais avec des tailles moyennes et grandes assez représentées, avec 15% pour les exploitations avec une SAU entre 5 et 10 Ha, 7% entre 10 et 20 Ha et 3% entre 20 et 50 Ha.

Les terres arables se décomposent de la façon suivante : 56% cultures temporaires, 24% pour l'olivier, 12% arbres fruitiers, 7% autres cultures et 2% pour la vigne.

Le mode de faire-valoir de la SAU est principalement en propriété (65%), suivi par le fermage (23%) et par d'autres modes de faire-valoir (10%). Le métayage reste comme un mode de faire valoir marginal (2%).

La moyenne d'Unités d'élevage (UG) par exploitation est de 6 UG, avec prédominance de la volaille (65%) et du porc (26%).

Seulement 6% des agriculteurs ont moins de 35 ans et plus de la moitié (58%) ont plus de 55 ans, dont 30% ont 65 ans ou plus.

La moitié des agriculteurs (56%) sont mono-actifs et parmi les pluriactifs prédominent les agriculteurs secondaires qui ont une autre activité principale (40%).

Pour synthétiser, Tarragona a une ligne littorale étendue, avec des communes plutôt petites et une faible densité de population dans le contexte littoral, qu'on peut diviser en fait en deux parties, la zone nord de Tarragona, avec des petites communes très peuplées et la zone sud, avec des communes plus grandes et moins peuplées. Cette division peut s'expliquer d'une part par la proximité de la zone nord à Barcelone, avec une bonne communication par train avec la ville et la situation de la capitale de la province sur cette zone et d'autre part par l'existence du Parc Naturel du Delta del Ebro dans la zone sud.

La superficie des communes littorales, dédiée à l'agriculture est importante, beaucoup plus importante dans le sud que dans le nord, où le tourisme et l'urbanisation sont très notables. Cette superficie est consacrée à une diversité de cultures très importante, mais avec primauté des herbacées et de l'olivier.

La domination des exploitations de petite taille et le maigre nombre d'UTA par exploitation cadrent parfaitement avec le haut pourcentage d'agriculteurs à titre secondaire.

Il faut remarquer le pourcentage élevé de SAU qui n'est pas en propriété, avec un quart de la SAU en fermage et la domination de la volaille sur le reste des types d'élevage.

Castelló

La province de Castelló a 16 communes littorales, qui ont une superficie de 919 km² et 139 km de côte. La population totale est de 357 457 habitants et la densité moyenne de population est de 389 habitants par km² ou 228 si on enlève la capitale de la province.

50% des communes ont une superficie de moins de 37 km² et une population de moins de 7 400 habitants. Aucune commune ne dépasse 168 km² de superficie et 34 000 habitants, excepté la capitale.

La SAU totale est de 37 600 Ha, correspondant à 41% de la Superficie totale des communes littorales et à 62% de la Superficie Totale agricole. La Superficie Totale agricole est de 61 072 Ha.

97% de la SAU est en terres arables (cultures temporaires + cultures permanentes) et les 3% restants sont en prairies et pâturages.

La SAU moyenne par exploitation est de 2 Ha et l'UTA moyenne par exploitation de 0,37.

Les exploitations ne sont que de très petites exploitations (90% entre 5 et 10 Ha) avec une faible représentation dans les tailles moyennes (7% entre 5 et 10 Ha).

Les terres arables se décomposent de la façon suivante : 79% arbres fruitiers, 9% cultures temporaires, 6% pour les autres cultures et 6% pour l'olivier.

Le mode de faire-valoir de la SAU est principalement en propriété (95%).

La moyenne d'Unités d'élevage (UG) par exploitation est de 2,49 UG, dont 51% correspond à la volaille, 38% à l'élevage porcin, 6% à l'élevage bovin et 4% à l'élevage ovin.

Seuls 5% des agriculteurs ont moins de 35 ans et plus de la moitié (60%) ont plus de 55 ans, dont 35% ont 65 ans ou plus.

La moitié des agriculteurs (56%) sont mono-actifs, et parmi les pluriactifs prédominent les agriculteurs secondaires qui ont une autre activité principale (40%).

Ainsi, nous avons un littoral avec des communes plutôt petites et peu peuplées, avec une superficie importante consacrée à l'agriculture, fondamentalement à la culture des arbres fruitiers et des terres presque exclusivement en propriété. On trouve des exploitations très petites gérées par des exploitants à titre exclusif et secondaire à parts égales et avec une tendance plutôt vieillissante de la population agricole.

València

La province de València a 24 communes littorales, qui ont une superficie de 707 km² et 135 km de côte. La population totale est de 1 153 226 habitants et la densité moyenne de population est de 1 632 habitants par km², qui se réduit à plus de la moitié si on enlève la ville de València.

50% des communes ont une superficie de moins de 7 km² et une population de moins de 8 200 habitants. Aucune commune ne dépasse 135 km² de superficie et 28 500 habitants, excepté València, Gandia (sud) et Sagunto (nord).

La SAU totale est de 31 096 Ha, correspondant à 44% de la Superficie totale des communes littorales et à 75% de la Superficie Totale agricole. La Superficie Totale agricole est de 41 219 Ha.

100% de la SAU est en terres arables (cultures temporaires + cultures permanentes).

La SAU moyenne par exploitation est de 2 Ha et l'UTA moyenne par exploitation de 0,35.

Les exploitations ne sont que de très petites exploitations, avec 95% des exploitations entre 0 et 5 Ha.

Les terres arables se décomposent de la façon suivante : 61% arbres fruitiers et 37% cultures temporaires.

Le mode de faire-valoir de la SAU est principalement en propriété (88%), suivie très loin par le fermage (11%).

La moyenne d'Unités d'élevage (UG) par exploitation est de 0,4 UG, dont 44% correspond à l'élevage bovin, 25% à l'élevage porcin, 14% à la volaille, 11% à l'élevage ovin et 6% à l'élevage équin.

Seuls 5% des agriculteurs ont moins de 35 ans et plus de la moitié (66%) ont plus de 55 ans, dont 40% ont 65 ans ou plus.

La majorité des agriculteurs (60%) sont mono-actifs mais avec un grand pourcentage de pluriactifs parmi lesquels prédominent les agriculteurs secondaires qui ont une autre activité principale (37%).

En résumé, on trouve de très petites communes très peuplées, avec une superficie importante dédiée à l'agriculture, principalement aux cultures des arbres fruitiers et des herbacées, dans de très petites exploitations, en majorité en propriété, très peu de main-d'œuvre pour une population de plus en plus vieillissante partagée entre des exploitants exclusifs et secondaires. L'élevage n'a pas d'impact au niveau littoral.

Alacant

La province d'Alacant a 20 communes littorales, qui ont une superficie de 1661 km² et 244 km de côte. La population totale est de 1 090 646 habitants et la densité moyenne de population est de 656 habitants par km².

50% des communes ont une superficie de moins de 43 km² et une population de moins de 25 000 habitants. Aucune commune ne dépasse 78 km² de superficie et 94 000 habitants, excepté Alicante, Elche et Orihuela.

La SAU totale est de 45 231 Ha, correspondant à 27% de la Superficie totale des communes littorales et à 53% de la Superficie Totale agricole. La Superficie Totale agricole est de 84 925 Ha.

94% de la SAU sont en terres arables (cultures temporaires + cultures permanentes) et les 6% restants sont en prairies et pâturages.

La SAU moyenne par exploitation est de 3 Ha et l'UTA moyenne par exploitation de 0,56.

La taille des exploitations est essentiellement petite, avec 87% des exploitations avec une SAU d'entre 0 et 5 Ha, mais avec des tailles moyennes représentées avec 8% pour les exploitations avec une SAU d'entre 5 et 10 Ha et 3% entre 10 et 20 Ha.

Les terres arables se décomposent de la façon suivante : 62% arbres fruitiers, 28% cultures temporaires, 5% pour la vigne et 3% pour l'olivier.

Le mode de faire-valoir de la SAU est principalement en propriété (85%), suivi très lointainement par le fermage (14%).

La moyenne d'Unités d'élevage (UG) par exploitation est de 1 UG, dont 33% correspond à l'élevage porcin, 30% à l'ovin, 16% à l'élevage bovin, 11% à la volaille, 8% à l'élevage caprin et 3% à l'équin.

Seuls 6% des agriculteurs ont moins de 35 ans et plus de la moitié (61%) ont plus de 55 ans, dont 34% ont 65 ans ou plus.

La majorité des agriculteurs (60%) sont mono-actifs et parmi les pluriactifs prédominent les agriculteurs secondaires qui ont une autre activité principale (38%).

Pour synthétiser, c'est une longue côte constituée de communes littorales de taille moyenne très peuplées avec une superficie dédiée à l'agriculture pas trop importante, consacrée notamment à la culture des arbres fruitiers et des herbacés dans des exploitations très petites avec des terres généralement en propriété et gérées avec très peu de main-d'œuvre. La population agricole est vieillissante et bien que la plupart des exploitants soient mono-actifs, il y a un considérable pourcentage d'agriculteurs secondaires.

Murcia

La province de Murcia a 8 communes littorales, qui ont une superficie de 2 946 km² et 274 km de côte. La population totale est de 444 574 habitants et la densité moyenne de population est de 151 habitants par km².

Un tiers des communes a une superficie de moins de 25 km² et 50% ont plus de 250 km². Toutes les communes, excepté Cartagena et Lorca, ont une population de moins de 33 200 habitants.

La SAU totale est de 114 681 Ha, correspondant à 39% de la Superficie totale des communes littorales et à 56% de la Superficie Totale agricole. La Superficie Totale agricole est de 206 457 Ha.

92% de la SAU sont en terres arables (cultures temporaires + cultures permanentes) et les 8% restants sont en prairies et pâturages.

La SAU moyenne par exploitation est de 11 Ha et l'UTA moyenne par exploitation de 1,9.

Mais en fait, la taille des exploitations est en majorité petite, avec plus de la moitié (67%) des exploitations avec une SAU d'entre 0 et 5 Ha, mais avec des tailles moyennes et grandes représentées, 13% pour les exploitations avec une SAU d'entre 5 et 10 Ha, 9% entre 10 et 20 Ha, 7% entre 20 et 50 Ha et 4% pour les plus de 50 Ha.

Les terres arables se décomposent de la façon suivante : 65% cultures temporaires, 30% arbres fruitiers et 3% pour l'olivier.

Le mode de faire-valoir de la SAU est principalement en propriété (73%), suivie par un quart des terres en fermage.

La moyenne d'Unités d'élevage (UG) par exploitation est de 17 UG, dont 78% correspond à l'élevage porcin, 8% à l'élevage bovin, 8% à l'élevage ovin, %, 3% à l'élevage caprin et 2% à la volaille.

Plus de la moitié des agriculteurs (53%) ont moins de 55 ans, dont 12% ont moins de 35 ans.

La majorité des agriculteurs (65%) sont mono-actifs, et parmi les pluriactifs prédominent les agriculteurs secondaires qui ont une autre activité principale (31%).

Si on récapitule, on trouve une longue côte avec des communes petites assez peuplées dans le nord et très étendue et peu peuplée dans le sud. Une superficie importante est dédiée à l'agriculture, fondamentalement aux cultures herbacées et aux arbres fruitiers et une diversité remarquable dans la taille des exploitations avec dominance des petites. Bien que la plupart des terres soient en propriété, il y a une importante partie des terres en fermage. Il y a une majorité d'agriculteurs exclusifs, plus jeunes que la moyenne et avec presque 2 UTA par exploitation.

Almería

La province d'Almería a 13 communes littorales, qui ont une superficie de 2 148 km² et 249 km de côte. La population totale est de 453 869 habitants et la densité moyenne de population est de 211 habitants par km², qui diminue jusqu'à 144 habitants par km² si on enlève la capitale.

54% des communes ont une superficie entre 58 et 96 km² et 38% plus de 200 km². 60% des communes ont une population de moins de 15 000 habitants et aucune commune, excepté Almería, ne dépasse les 79 000 habitants.

La SAU totale est de 55 757 Ha, correspondant à 26% de la Superficie totale des communes littorales et à 30% de la Superficie Totale agricole. La Superficie Totale agricole est de 183 080 Ha.

64% de la SAU est en terres arables (cultures temporaires + cultures permanentes) et les 36% restants sont en prairies et pâturages.

La SAU moyenne par exploitation est de 4 Ha et l'UTA moyenne par exploitation de 2,3.

Les exploitations ne sont que de très petites exploitations, avec 94% des exploitations entre 0 et 5 Ha.

Les terres arables se décomposent de la façon suivante : 87% cultures temporaires, 10% arbres fruitiers, 2% pour l'olivier et 1% pour la vigne.

Le mode de faire-valoir de la SAU est principalement en propriété (80%), suivi par le fermage (17%).

La moyenne d'Unités d'élevage .0

(UG) par exploitation est de 2,4 UG, 69% correspondent à l'élevage porcin, 16% à l'élevage ovin, 5% à l'élevage caprin, 5% à la volaille et 4% à l'élevage bovin.

Plus de la moitié des agriculteurs (77%) ont moins de 55 ans, dont 26% ont moins de 35 ans.

La grande majorité des agriculteurs (88%) sont mono-actifs et parmi les pluriactifs prédominent des agriculteurs secondaires qui ont une autre activité principale (10%).

On trouve ainsi un long littoral formé par de grandes communes avec quelques concentrations de population. Mais en général, celles-ci sont peu peuplées. La superficie consacrée à l'agriculture n'est pas trop importante et partagée entre les terres arables, dédiées aux cultures herbacées et les prairies et pâturages, pour l'élevage ovin et caprin en extensif ; on constate que le type d'élevage dominant est l'élevage porcin. Les exploitations sont en majorité de petite taille, en propriété, avec plus de 2 UTA par exploitation à cause de la prédominance du maraîchage sous serre et la population agricole est jeune et mono-active.

Granada

La province de Granada a 9 communes littorales, qui ont une superficie de 448 km² et 79 km de côte. La population totale est de 109 575 habitants et la densité moyenne de population est de 244 habitants par km².

67% des communes ont une superficie de moins de 37 km² et aucune ne dépasse 110 km². 50% des communes ont une population de moins de 2 300 habitants et aucune commune, excepté Motril, ne dépasse 27 100 habitants.

La SAU totale est de 17 985 Ha, correspondant à 40% de la Superficie totale des communes littorales et à 39% de la Superficie Totale agricole. La Superficie Totale agricole est de 46 003 Ha.

87% de la SAU est en terres arables (cultures temporaires + cultures permanentes) et les 13% restants sont en prairies et pâturages.

La SAU moyenne par exploitation est de 2 Ha et l'UTA moyenne par exploitation de 1,1.

Les exploitations ne sont que de très petites exploitations, avec 94% des exploitations entre 0 et 5 Ha.

Les terres arables se décomposent de la façon suivante : 54% arbres fruitiers, 38% cultures temporaires, 5% pour l'olivier et 3% pour la vigne.

Le mode de faire-valoir de la SAU est principalement en propriété (88%) avec une faible représentation pour le fermage (8%) et des valeurs marginales pour le métayage et les autres régimes (4%).

La moyenne d'Unités d'élevage (UG) par exploitation est de 0,7 UG, dont 47% correspond à l'élevage porcin, 18% aux caprins, 16% aux ovins, 13% à la volaille, 3% à l'élevage équin et 2% aux bovins. L'élevage a peu d'importance mais il est diversifié.

Plus de la moitié des agriculteurs (61%) ont moins de 55 ans parmi eux, 18% ont moins de 35 ans.

La majorité des agriculteurs (67%) sont mono-actifs et parmi les pluriactifs prédominent les agriculteurs secondaires qui ont une autre activité principale (26%).

En résumé, les communes littorales sont généralement petites et peu peuplées, à l'exception de quelques zones très touristiques, avec une importante superficie dédiée à l'agriculture, principalement aux cultures des arbres fruitiers et herbacées. Les exploitations sont très petites, en propriété, avec un peu plus d'une UTA par exploitation, portées par des agriculteurs plutôt jeunes et mono-actifs, mais avec une présence notable d'agriculteurs à titre secondaire.

Málaga

La province de Málaga a 14 communes littorales, qui ont une superficie de 1 385 km² et 175 km de côte. La population totale est de 1 154 354 habitants et la densité moyenne de population est de 834 habitants par km², mais si on enlève la capitale de la province, la densité diminue à 599 habitants par km².

50% des communes ont une superficie de moins de 50 km² et aucune commune ne dépasse 163 km², excepté la capitale. 35% des communes ont une population de moins de 21 000 habitants et aucune commune, excepté Málaga et Marbella, ne dépasse 70 000 habitants.

La SAU total est de 35 576 Ha, ce qui correspond à 26% de la Superficie totale des communes littorales et à 40% de la Superficie Totale agricole. La Superficie Totale agricole est de 69 059 Ha.

60% de la SAU est en terres arables (cultures temporaires + cultures permanentes) et les 40% restants sont en prairies et pâturages.

La SAU moyenne par exploitation est de 4 Ha et l'UTA moyenne par exploitation de 0,7.

La taille des exploitations est essentiellement petite, avec 88% des exploitations avec une SAU entre 0 et 5 Ha, mais avec une taille moyenne représentée avec 6% pour les exploitations avec une SAU entre 5 et 10 Ha, 3% entre 10 et 20 Ha et 2% entre 20 et 50.

Les terres arables se décomposent de la façon suivante : 46% pour les arbres fruitiers, 24% pour l'olivier, 22% en cultures temporaires, 5% pour la vigne et 3% autres cultures.

Le mode de faire-valoir de la SAU est principalement en propriété (84%) avec une faible représentation pour le fermage (12%) et des valeurs marginales pour le métayage et les autres régimes (4%).

La moyenne d'Unités d'élevage (UG) par exploitation est de 1,9 UG, 36% correspondent à la volaille, 25% aux caprins, 18% aux bovins, 9% aux ovins, 5% à l'élevage équin et 7% aux porcins. L'élevage a peu d'importance mais il est très diversifié.

Seuls 11 % des agriculteurs ont moins de 35 ans et près de la moitié (46%) ont plus de 55 ans, dont 21 % ont 65 ans ou plus.

La moitié des agriculteurs (53%) ont moins de 55 ans.

Plus de la moitié des agriculteurs (61%) sont mono-actifs et parmi les pluriactifs prédominent les agriculteurs secondaires qui ont une autre activité principale (34%).

Si on récapitule, on voit que le littoral de la province de Málaga est composé de communes de taille moyenne très peuplées, avec une superficie consacrée à l'agriculture pas trop importante, partagée entre les terres arables, diversifiées entre les cultures des arbres fruitiers, l'olivier, les herbacées et la vigne et les prairies et pâturages pour l'élevage caprin, bovin et ovin en extensif. De petites exploitations sont en propriété avec quelques terres en fermage et moins d'une UTA par exploitation. Les agriculteurs sont principalement mono-actifs, mais avec une notable présence d'agriculteurs secondaires et des classes d'âges à peu près équilibrés mais avec un risque prochain de vieillissement.

Cádiz

La province de Cádiz a 5 communes littorales méditerranéennes, qui ont une superficie de 1 003 km² et environ 105 km de côte. La population totale est de 244 287 habitants et la densité moyenne de population est de 244 habitants par km².

60% des communes ont une superficie de moins de 147 km² et une population de moins de 28 000 habitants. Aucune commune ne dépasse 420 km² de superficie et 115 000 habitants.

La SAU totale est de 40 446 Ha, ce qui correspond à 40% de la Superficie totale des communes littorales et à 50% de la Superficie Totale agricole. La Superficie Totale agricole est de 81 588 Ha.

80% de la SAU est en prairies et pâturages et les 20% restants sont en terres arables (cultures temporaires + cultures permanentes).

La SAU moyenne par exploitation est de 64 Ha et l'UTA moyenne par exploitation de 1,3.

Mais en fait, la taille des exploitations est très diverse, avec 37% des exploitations avec une SAU entre 0 et 5 Ha, mais avec des tailles représentées avec 9% entre 5 et 10 Ha, 12% entre 10 et 20 Ha, 19% entre 20 et 50 et 22% pour les plus de 50 Ha.

Les terres arables se décomposent de la façon suivante : 93% en cultures temporaires et 7% en arbres fruitiers.

Le mode de faire-valoir de la SAU est principalement en propriété (83%) et quelques terres en fermage (14%).

La moyenne d'Unités d'élevage (UG) par exploitation est de 32,2 UG, dont 81% correspond à l'élevage bovin, 8% aux porcins, 4% aux caprins, 4% à l'élevage équin, 2% aux ovins et 1% à la volaille.

Presque la moitié des agriculteurs (48%) ont moins de 55 ans, dont 11% ont moins de 35 ans. Par contre, 23% ont plus de 65 ans.

La majorité des agriculteurs (77%) sont mono-actifs et parmi les pluriactifs prédominent les agriculteurs secondaires qui ont une autre activité principale (19%).

Pour synthétiser, les communes littorales méditerranéennes de Cadiz sont très diverses en taille et en densité de population, avec une importante superficie dédiée à l'agriculture, principalement aux prairies et pâturages, servant à nourrir l'élevage dominant bovin en extensif. La moyenne de 32UG par exploitation est le témoin du poids de l'élevage dans l'agriculture de la zone. La taille des exploitations est très diverse, mais il faut remarquer la substantielle présence de grandes exploitations, toujours en majorité en propriété. Les agriculteurs sont principalement mono-actifs, mais avec présence d'agriculteurs secondaires et des classes d'âges à peu près équilibrées mais avec un probable futur risque de vieillissement de la population agricole.

Iles Baléares

Les Iles Baléares ont 38 communes littorales, qui ont une superficie de 3 825 km² et 1 428 km de côte. La population totale est de 878 618 habitants et la densité moyenne de population est de 230 habitants par km².

Ces 38 communes sont situées de la façon suivante : 1 à l'Ile de Formentera, 5 à l'Ile d'Ibiza, 24 à l'Ile de Mallorca et 8 à l'Ile de Menorca.

53% des communes ont une superficie de moins de 100 km² et une population de moins de 9 000 habitants. Aucune commune ne dépasse 50 000 habitants, excepté Palma de Mallorca.

La SAU totale est de 158 495 Ha, ce qui correspond à 41% de la Superficie totale des communes littorales et à 55% de la Superficie Totale agricole. La Superficie Totale agricole est de 287 226 Ha.

88% de la SAU est en terres arables (cultures temporaires + cultures permanentes) et les 12% restants sont en prairies et pâturages.

La SAU moyenne par exploitation est de 13 Ha et l'UTA moyenne par exploitation de 0,7.

Mais en fait, la taille des exploitations est en majorité petite, avec plus de la moitié (61) des exploitations avec une SAU d'entre 0 et 5 Ha, mais avec une représentation considérable dans d'autres tailles, avec 16% pour les exploitations avec une SAU entre 5 et 10 Ha, 10% entre 10 et 20 Ha, 7% entre 20 et 50 Ha et un 6% pour les plus de 50 Ha.

Les terres arables se décomposent de la façon suivante : 72% cultures temporaires, 17% arbres fruitiers, 6% autres cultures et 4% pour l'olivier.

Le mode de faire-valoir de la SAU est principalement en propriété (75%), suivi du fermage (15%) et du métayage (10%).

La moyenne d'Unités d'élevage (UG) par exploitation est de 7 UG, dont 38% correspond à l'élevage bovin, 24% aux ovins, 20% aux porcins, 12% à la volaille, 3% à l'élevage équin et 2% aux caprins. L'élevage des îles se caractérise par sa diversité et est prédominant surtout dans l'Ile de Menorca (25 UG/exploitation).

Seuls 5% des agriculteurs ont moins de 35 ans et plus de la moitié (62%) ont plus de 55 ans, parmi eux 34% ont 65 ans ou plus.

La majorité des agriculteurs (61%) sont mono-actifs et parmi les pluriactifs prédominent les agriculteurs secondaires qui ont une autre activité principale (36).

Ainsi, le littoral est le plus étendu de toutes les provinces, avec de grandes communes peu peuplées et des zones très touristiques. Une superficie considérable est consacrée à l'agriculture, surtout aux cultures herbacées et aux arbres fruitiers, dans des exploitations de diverses tailles, généralement en propriété et avec moins d'une UTA par exploitation, avec un élevage caractérisé par la diversité. La population agricole est vieillissante, en majorité mono-active, mais avec une notable présence d'agriculteurs secondaires.

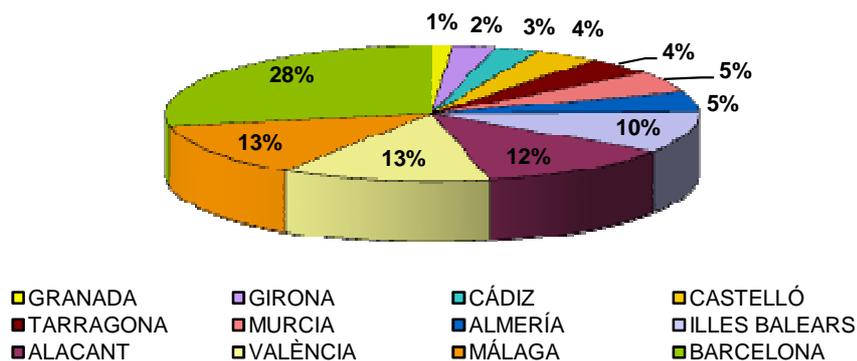
Comparaison de l'agriculture littorale méditerranéenne espagnole par province

Une fois présentées les différents agricultures littorales par province, on va les comparer pour avoir une vision globale de la diversité existante.

Population

75% de la population du littoral méditerranéen se concentre sur seulement 5 des 12 provinces (40% des provinces) : Barcelona, Málaga, Valencia, Alacant et les Iles Baléares.

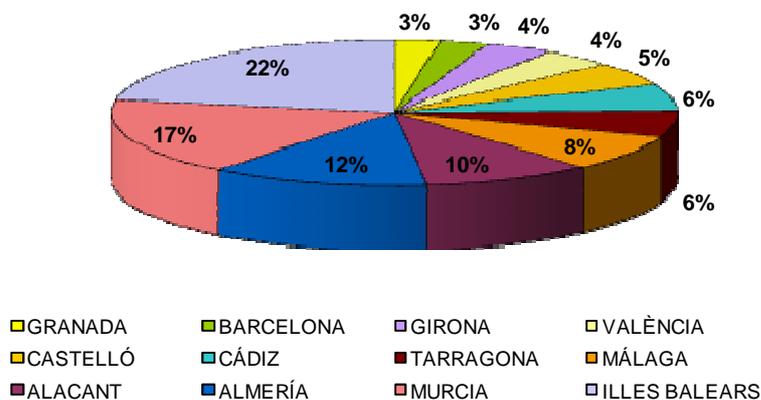
Population des communes littorales méditerranéennes



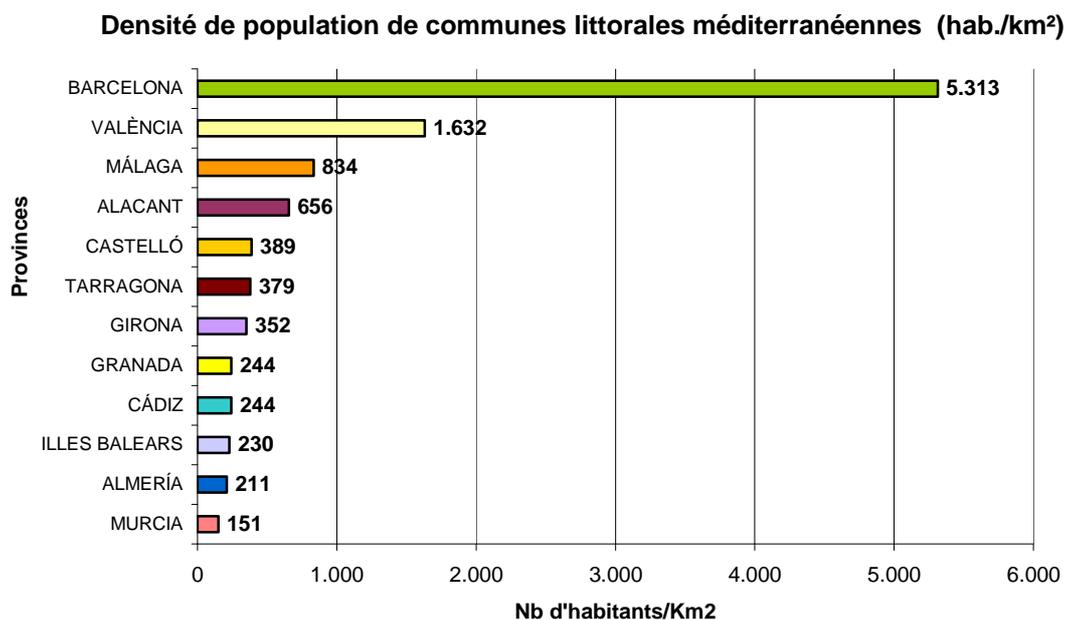
Superficie

50% de la superficie se concentre sur trois provinces : Iles Baléares, Murcia et Almería.

Superficie de communes littorales méditerranéennes (km²)



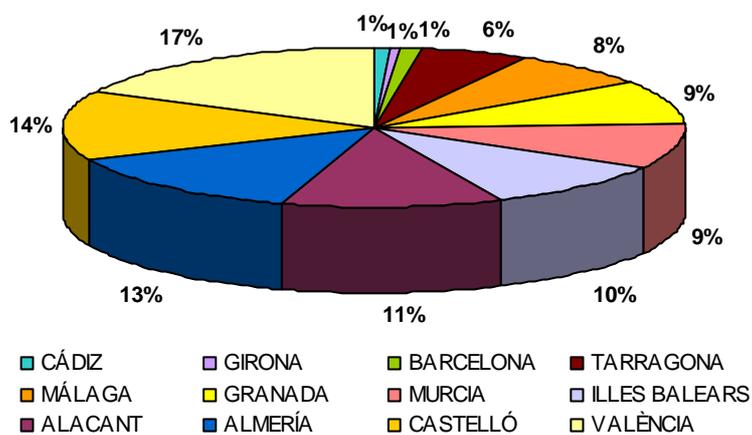
Densité de population



Nombre d'exploitations

Plus de la moitié des exploitations se trouvent dans 4 provinces : València, Castelló, Almería et Alacant.

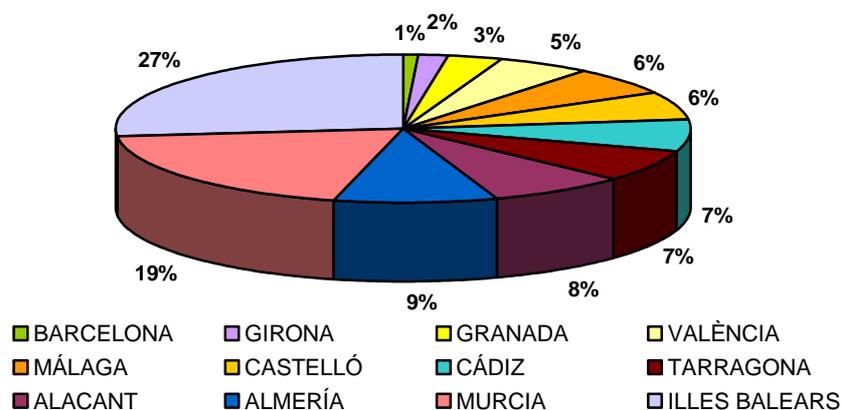
Nb total d'exploitations dans les communes littorales méditerranéennes



SAU

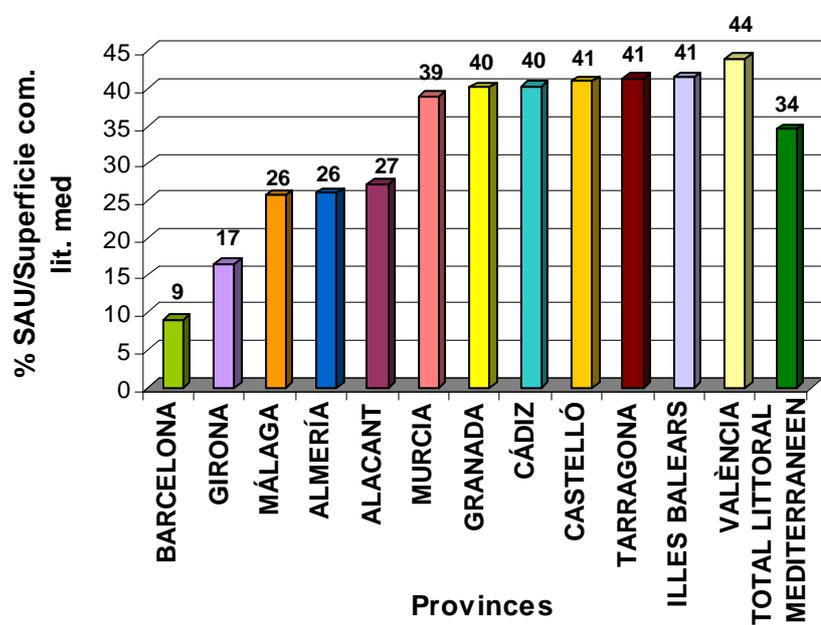
2 provinces, les Iles Baléares et Murcia, regroupent 46% de la SAU totale.

SAU (Ha) des exploitations des communes littorales méditerranéennes



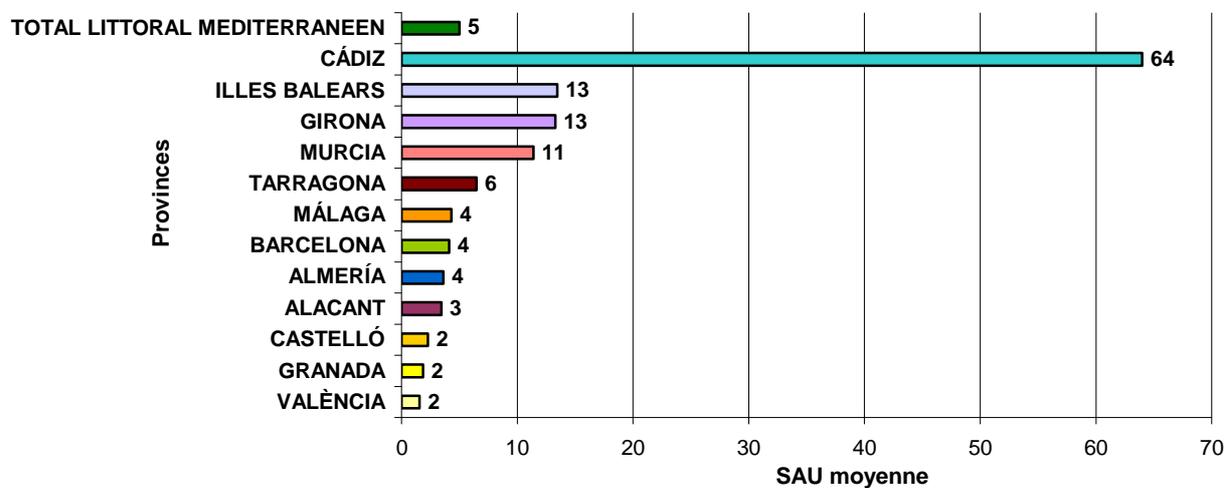
Superficie consacrée à l'agriculture dans le littoral

% SAU/Superficie des communes littorales méditerranéennes



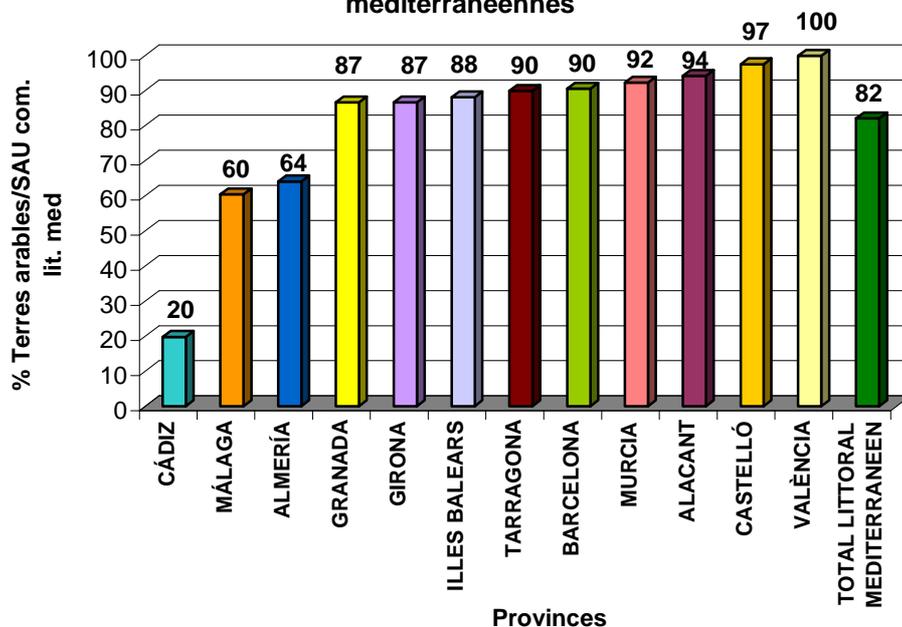
SAU moyenne

SAU moyenne des exploitations des communes littorales méditerranéennes



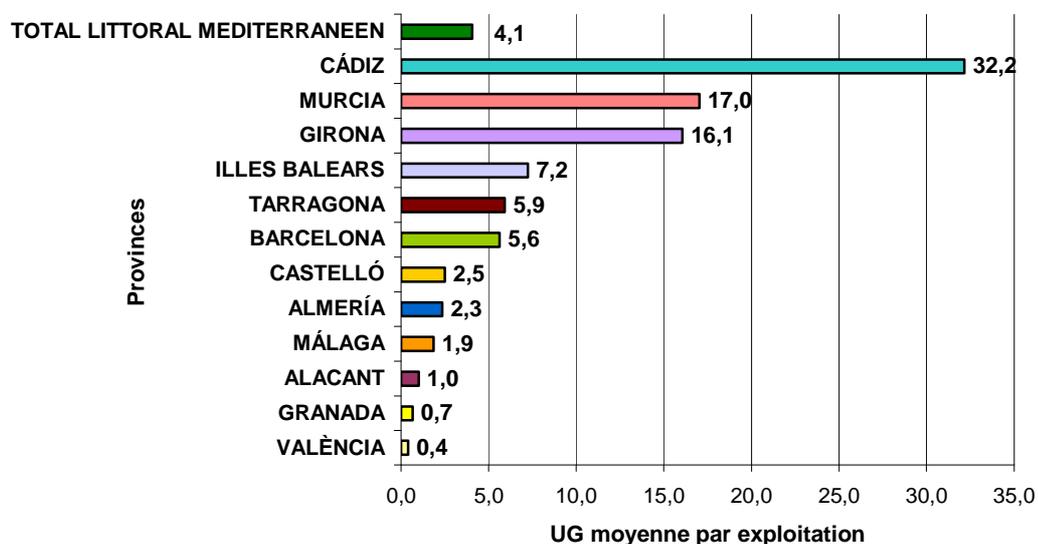
Superficie dédiée aux terres arables

% Terres arables (cultures temporaires+permanentes)/SAU des communes littorales méditerranéennes



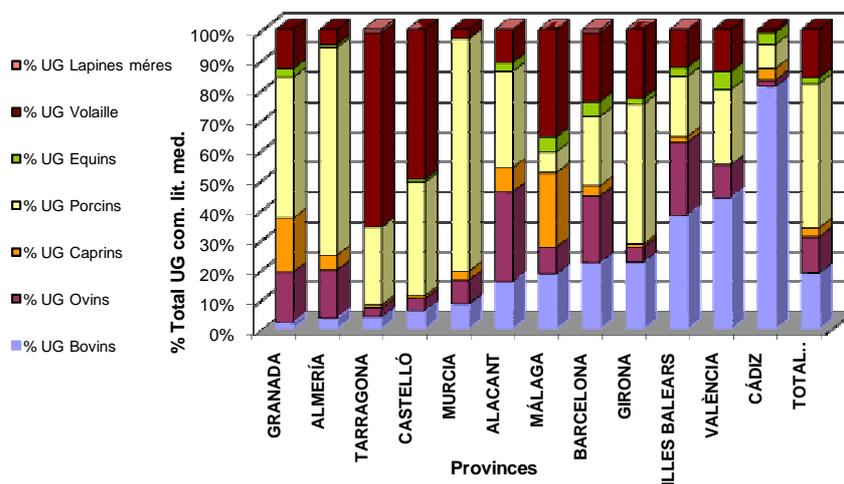
UG moyenne

UG/Nb total d'exploitations des communes littorales méditerranéennes



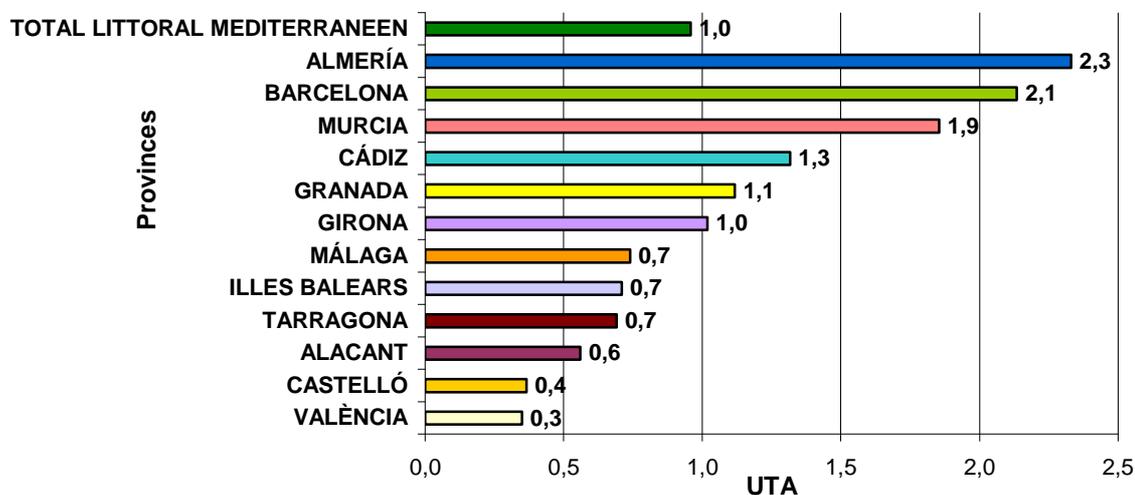
Type d'élevage

UG par type d'élevage



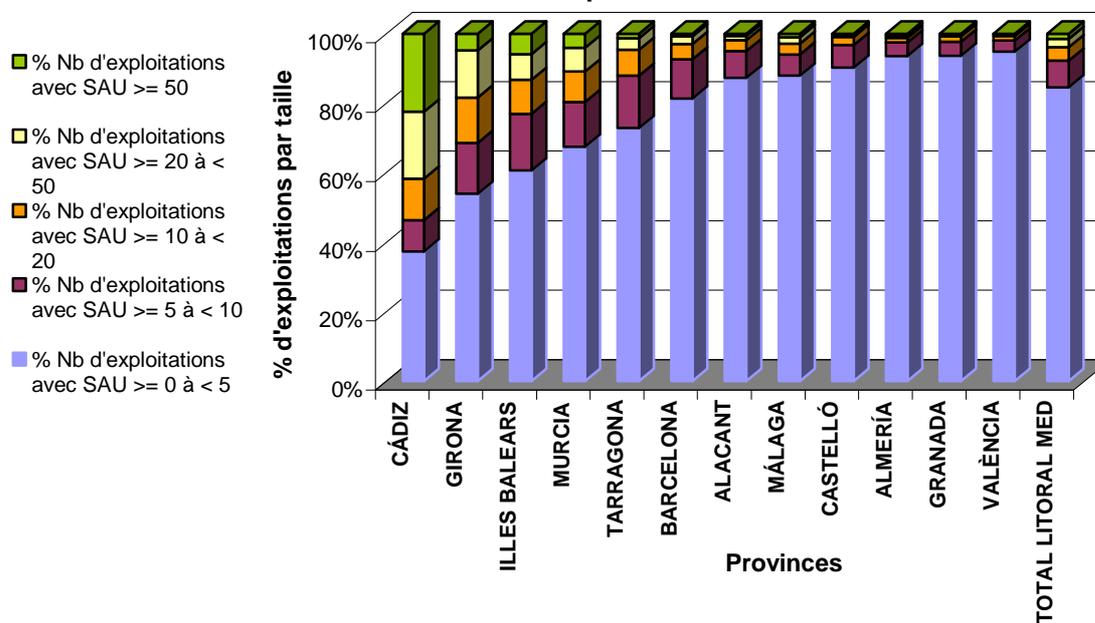
UTA moyenne

UTA moyenne par exploitation dans les communes littorales méditerranéennes

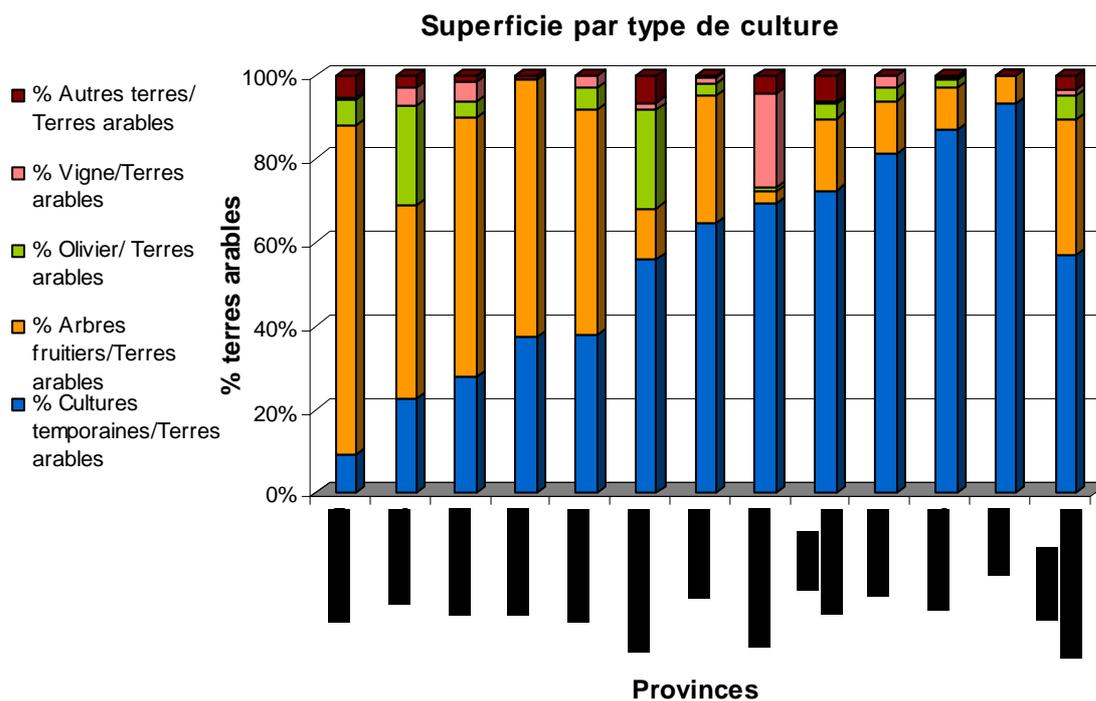


Taille des exploitations (SAU)

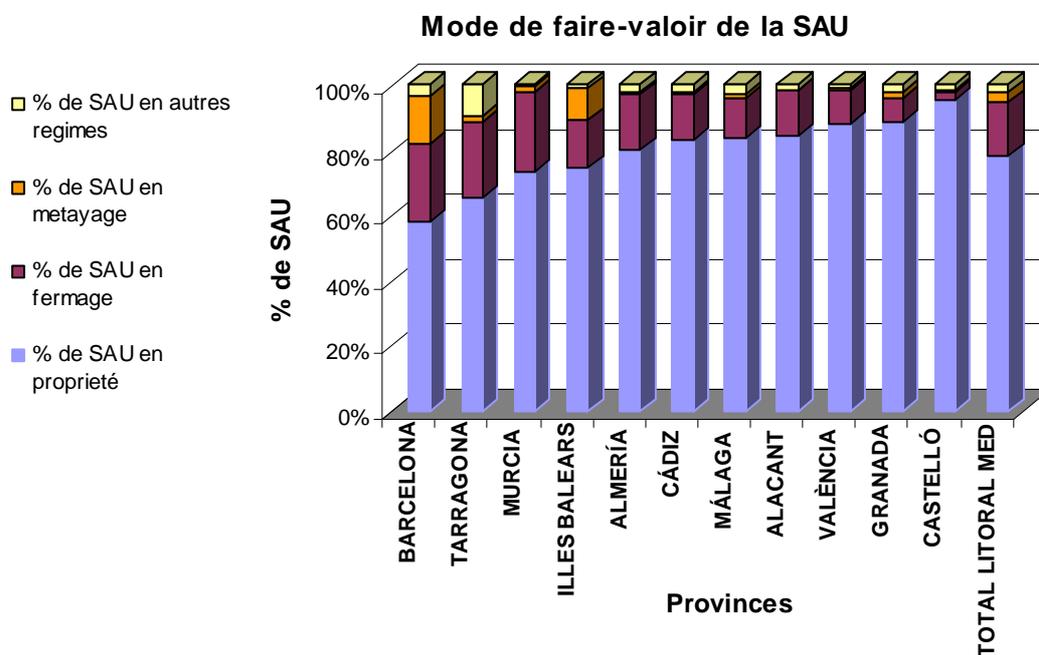
Taille des exploitations selon la SAU



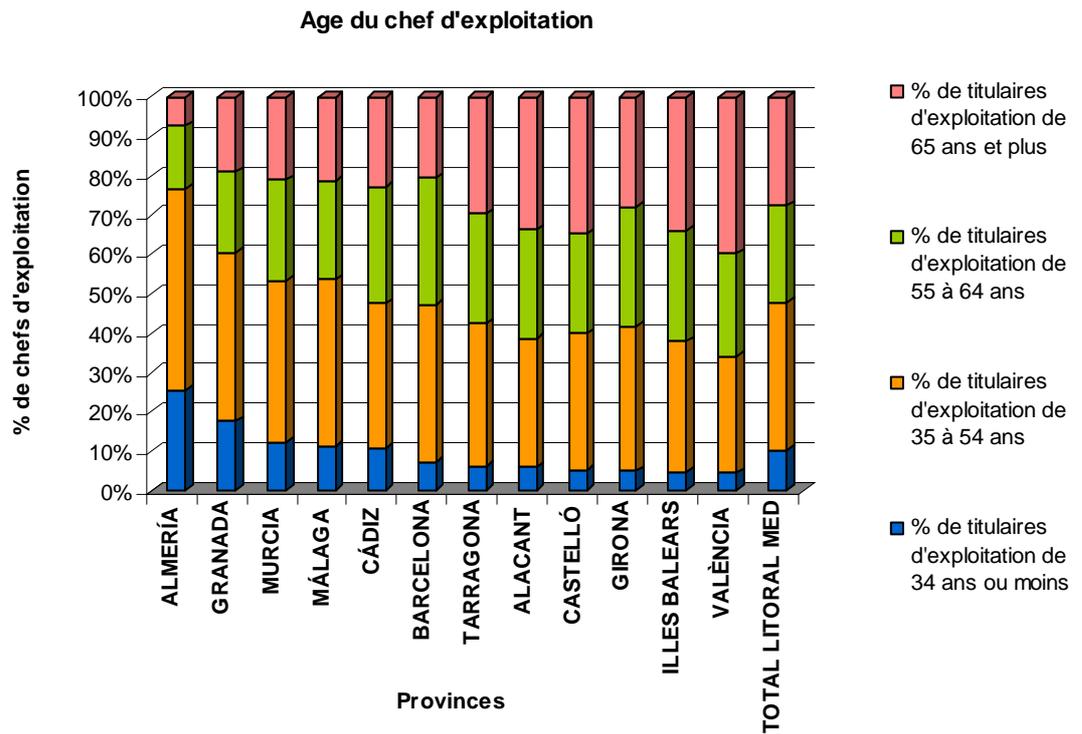
Superficie dédiée à chaque type de culture



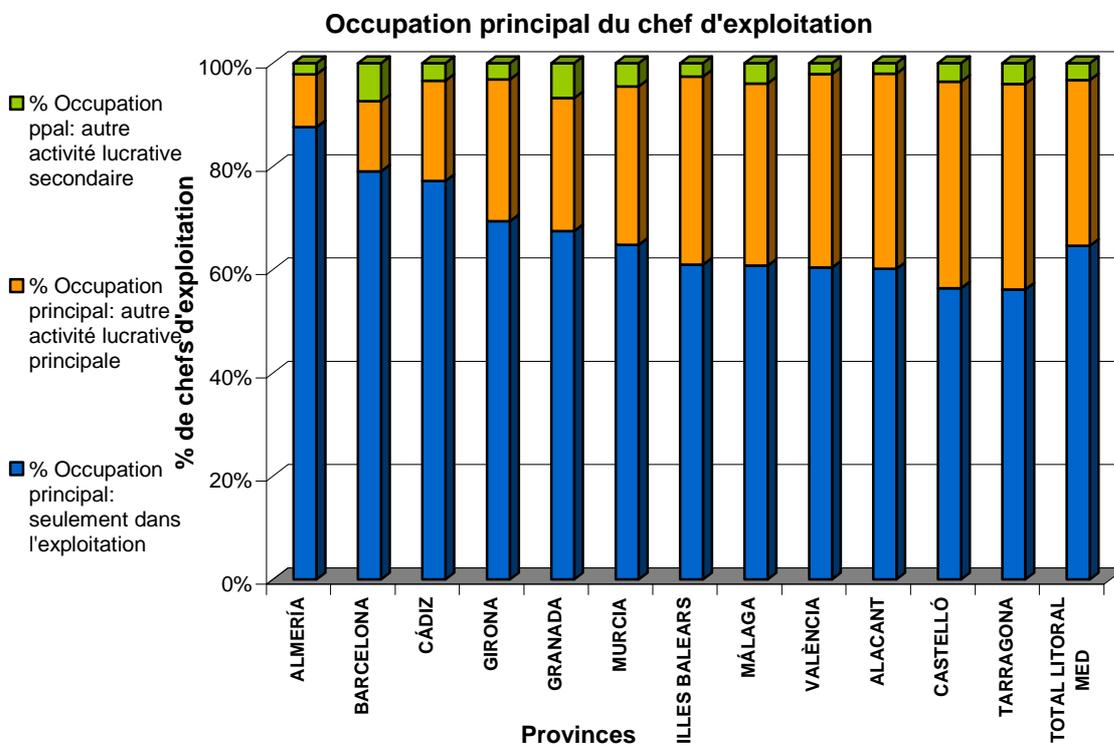
Mode de faire-valoir de la SAU



Âge du chef d'exploitation



Pluriactivité/Monoactivité de l'exploitant



Analyse statistique de l'agriculture du littoral méditerranéen français par département

Nous allons présenter l'analyse de l'agriculture par département en suivant l'ordre des numéros départementaux : Alpes Maritimes (06), Aude (11), Bouches-du-Rhône (13), Corse du Sud (2A), Haute Corse (2B), Gard (30), Hérault (34), Pyrénées Orientales (66) et Var (83).

Département des Alpes Maritimes (06)

Le département des Alpes Maritimes a 18 communes littorales, qui comptent 722 186 habitants sur un territoire de 282 km², ce qui représente 67% de la population du département sur seulement 7% de sa superficie. Le littoral de ce département a une densité de population moyenne de 2 561 habitants/km², 10 fois plus forte que dans le département et 7 fois plus forte que la moyenne pour l'ensemble du littoral méditerranéen. Ce département possède 123 km de côte, 6% du littoral méditerranéen français.

Le littoral constitue une zone stratégique économiquement au niveau du département, vu que 73% de l'emploi total du département se concentre sur les communes littorales. Par contre, le rôle économique de l'agriculture reste marginal, du fait que les chefs d'exploitation et les coexploitants représentent moins de 1% dans l'emploi total au niveau littoral autant qu'au niveau départemental.

La SAU littorale est de 662 Ha, correspondant à 2% de la superficie totale des communes littorales du département et à 1% de la SAU du département. On voit bien que le rôle d'aménagement du territoire de l'agriculture dans le littoral n'est pas décisif, étant donné la faible superficie dédiée à la production agricole. Malgré cette présence précaire, on trouve sur le littoral 33% des exploitations du département, ce qui nous donne la SAU moyenne la plus réduite de tout le littoral, avec 0,8 Ha par exploitation. Cette SAU est très au dessous de la moyenne littorale, avec 21 Ha par exploitation et de la moyenne départementale, de 22 Ha.

L'UTA moyenne littorale est de 1,61 UTA, sommairement plus élevée que la moyenne départementale et légèrement plus petite que la moyenne de l'ensemble du littoral méditerranéen français. Le modèle de gestion du travail est plus proche du modèle national que du modèle littoral, étant donné que la plupart du travail (74%) est familial.

100% de la SAU est en terres arables (cultures temporaires + cultures permanentes) dont 96% sont des cultures permanentes. Par contre, cette omniprésence des cultures permanentes sur la SAU, ne correspond pas à l'orientation des exploitations, vu que 43% des exploitations ont comme activité principale l'horticulture et les pépinières, 28% la production de cultures céréalières ou industrielles, 19% le maraîchage et seulement 9% les cultures permanentes.

Le mode de faire valoir de la SAU est principalement en propriété, contrairement au niveau départemental, où 65% de la SAU est en fermage.

Les agriculteurs sont encore un peu plus âgés que dans l'ensemble du littoral méditerranéen, principalement monoactifs et avec un statut individuel pour l'exploitation.

4% des agriculteurs se sont installés en 2008, dont 1/3 de moins de 40 ans, contre 22% qui ont arrêté leurs cotisations au régime agricole. Le pourcentage d'agriculteurs qui arrêtent leur activité est 5 fois plus élevé que celui des nouveaux installés, ce qui constitue un vrai risque pour le maintien de l'agriculture sur le littoral.

En résumé, le littoral est de superficie réduite mais démesurément peuplé, économiquement dynamique, avec un insignifiant pourcentage de superficie consacrée à l'agriculture, fondamentalement aux cultures permanentes, à l'horticulture et aux pépinières, grandes cultures et maraîchage. Les exploitations spécialisés sont toutes petites, en propriété et travaillées en famille.

Département de l'Aude (11)

Le département de l'Aude a 5 communes littorales, qui comptent 67 103 habitants sur un territoire de 320 km², ce qui représente 20% de la population du département sur seulement 5% de sa superficie. Le littoral de ce département a une densité de population moyenne de 210 habitants/km², 4 fois plus forte que dans le département mais au dessous de la moyenne pour l'ensemble du littoral méditerranéen. Ce département possède 48 km de côte, 2% du littoral méditerranéen français.

Le littoral constitue une zone non négligeable économiquement au niveau du département, étant donné qu'un quart de l'emploi total du département se concentre sur les communes littorales. L'Aude est le département méditerranéen où l'agriculture a une importance comparative majeure, étant donné que les chefs d'exploitations et coexploitants représentent plus de 8% de l'emploi total. Au niveau littoral, cette importance diminue jusqu'à 1,5%.

La SAU littorale est de 6 708 Ha, correspondant à 21% de la superficie totale des communes littorales du département et à 3% de la SAU du département. On trouve sur le littoral 5% des exploitations du département, ce qui nous donne une SAU moyenne de 15 Ha par exploitation. Cette SAU est au dessous de la moyenne littorale, avec 21 Ha par exploitation et de la moyenne départementale, de 25 Ha. Il y a un grand pourcentage des exploitations qui ont une taille moyenne de SAU : 42% des exploitations entre 10 et 25 Ha et 20% entre 25 et 50 Ha.

L'UTA moyenne littorale est de 1,43 UTA, sommairement plus élevée que la moyenne départementale et légèrement plus petite que la moyenne de l'ensemble du littoral méditerranéen français. Le modèle de gestion de la structure agricole est plus professionnalisé que dans le département, étant donné que la moitié du travail est salarié.

Presque la totalité de la SAU (97%) est en terres arables (cultures temporaires + cultures permanentes) dont plus de 2/3 sont en cultures permanentes. L'Aude est un département fondamentalement viticole (¾ des exploitations) et cette tendance s'accroît dans le littoral, où 90% des exploitations font de la viticulture comme activité principale. À part ça, 5% des exploitations se sont orientées vers la pisciculture et l'aquaculture et 4% vers les grandes cultures.

Le mode de faire valoir de la SAU est principalement en propriété dans le littoral autant que dans le département.

L'âge des agriculteurs du littoral de l'Aude se rapproche beaucoup de la moyenne de la Méditerranée française. Par rapport à l'ensemble du département, ils sont encore un peu plus âgés et un peu moins mono-actifs (aussi moins mono-actifs que l'ensemble littoral), avec plus de ¼ des exploitants pluriactifs, surtout avec une autre activité principale (22%). Même situation pour le statut de l'exploitation, avec un poids plus important des formes sociétaires et autres alternatives au statut individuel dans le littoral (28%) qu'au département.

3% des agriculteurs se sont installés en 2008, dont 40% de moins de 40 ans, contre 15% qui ont arrêté leurs cotisations au régime agricole. L'écart entre les deux pourcentages met en cause la pérennité de l'agriculture dans le littoral.

Ainsi, le littoral est de superficie réduite, modérément peuplé, économiquement viable, avec une superficie non négligeable consacrée à l'agriculture, fondamentalement à la viticulture, dans des exploitations de taille principalement moyenne, en propriété et travaillées à parts égales par la famille et par des travailleurs salariés.

Département des Bouches-du-Rhône (13)

Le département des Bouches-du-Rhône a 22 communes littorales, qui comptent 1 231 154 habitants sur un territoire de 2 092 km², ce qui représente 64% de la population du département sur 41% de sa superficie. Le littoral de ce département a une densité de population moyenne de 589 habitants/km², plus forte que dans le département et dans l'ensemble du littoral méditerranéen. Il est le deuxième littoral le plus peuplé de la méditerranée française, après les Alpes Maritimes et représente 40% de la population totale et 25% de la superficie de l'ensemble littoral.

Ce département possède 308 km de côte, 15% du littoral méditerranéen français.

Le littoral constitue une zone importante économiquement au niveau du département, étant donné que 65% de l'emploi total du département se concentre sur les communes littorales. Sur ce littoral se concentre aussi 41% de l'emploi total de la méditerranée française. Le poids de l'agriculture est faible au niveau du département et plus faible encore au niveau littoral, étant donné que les chefs d'exploitations et coexploitants représentent respectivement 0,8% et 0,3% de l'emploi total.

La SAU littorale est de 67 949 Ha, ce qui correspond à 33% de la superficie totale des communes littorales du département et à 42% de la SAU du département. On trouve sur le littoral 19% des exploitations du département, avec une SAU moyenne de 62 Ha par exploitation. Cette SAU est beaucoup plus importante que la moyenne littorale, avec 21 Ha par exploitation et que la moyenne départementale, de 28 Ha. Le département des Bouches-du-Rhône a la moyenne de SAU la plus élevée de tout le littoral méditerranéen. Il y a un grand pourcentage d'exploitations de petite taille (46% de moins de 10 Ha) et une grande distribution des exploitations dans les tailles suivantes, 30% des exploitations entre 10 et 50 Ha et 24% de plus de 50 Ha.

L'UTA moyenne littorale est de 2,46 UTA, remarquablement plus élevée que la moyenne de l'ensemble du littoral méditerranéen français et dans la ligne du département. Le travail salarié est très important dans les structures agricoles littorales, atteignant plus de la moitié des UTA totales, situation qui se reproduit dans le reste du département.

La moitié de la SAU est consacrée aux prairies et pâturages et l'autre moitié aux terres arables (cultures temporaires + cultures permanentes) dont plus de 45% sont en cultures temporaires. Les exploitations du littoral s'orientent principalement vers les grandes cultures (48%), le maraîchage (20%), l'élevage (19%), surtout ovin, caprin et équidé et la viticulture (8%). Par contre, les cultures permanentes sont beaucoup plus répandues dans l'intérieur du département.

Le fermage de terres est très habituel dans le littoral autant que dans le département et correspond à presque la moitié de la SAU.

Les agriculteurs du littoral des Bouches-du-Rhône sont plus jeunes que la moyenne de la méditerranée française et du département et plus mono-actifs (83%). Les formes sociétaires et autres formes alternatives au statut individuel sont très importantes dans le littoral, étant donné qu'ils englobent 42% des exploitations, dont 17% sous forme de EARL. Cette situation n'est pas reproduite au niveau départemental, où 83% des exploitations sont individuelles.

7% des agriculteurs se sont installés en 2008, dont 62% de moins de 40 ans, contre 10% qui ont arrêté leur cotisation au régime agricole. Grâce à la relative jeunesse des agriculteurs du littoral et à l'importance de la surface dédiée à l'agriculture dans les communes littorales, la relation entre les nouveaux installés et les agriculteurs sortants est plus équilibrée que dans d'autres départements littoraux.

En résumé, le littoral est étendu mais très densément peuplé, important économiquement, avec une superficie remarquable consacrée à l'agriculture, fondamentalement à l'élevage et aux cultures temporaires, dans des exploitations de toutes les tailles, même très grandes, en propriété et en fermage, gérées par des agriculteurs plus jeunes que la moyenne et travaillées en grande mesure par des travailleurs salariés.

Département de la Corse du Sud (2A)

Le département de la Corse du Sud a 33 communes littorales, qui comptent 107 141 habitants sur un territoire de 1 843 km², ce qui représente 79% de la population du département sur 46% de sa superficie. Le littoral de ce département a une densité de population moyenne de 58 habitants/km², c'est la densité la plus faible de tout le littoral méditerranéen, bien que le département soit encore plus petit. Avec ses 601 km de côte, le littoral de la Corse du Sud est le littoral plus étendu de la méditerranée française (29% du total des côtes).

Le littoral constitue la zone la plus dynamique et vivante au niveau du département, étant donné que 88% de l'emploi total du département se concentre sur les communes littorales. Le poids de l'agriculture n'est pas négligeable au niveau du département, avec une représentation des chefs d'exploitation et coexploitants de 3% dans l'emploi total. Ce poids se voit réduit de moitié dans les communes littorales.

La SAU littorale est de 23 232 Ha, c'est qui correspond à 13% de la superficie totale des communes littorales du département et à 46% de la SAU du département. On trouve sur le littoral 44% des exploitations du département et une SAU moyenne de 39 Ha par exploitation. Cette SAU est dans la ligne de la moyenne départementale mais notablement plus importante que la moyenne littorale, avec 21 Ha par exploitation. Le département de la Corse du Sud a la deuxième moyenne de SAU la plus élevée de tout le littoral méditerranéen, après le département des Bouches-du-Rhône. La distribution des exploitations par taille de SAU est très homogène, avec ¼ des exploitations dans chaque classe : moins de 10 Ha, de 10 à 25 Ha, de 25 à 50 Ha et plus de 50 Ha.

L'UTA moyenne littorale est de 1,32 UTA, au dessous de la moyenne de l'ensemble du littoral méditerranéen français et dans la ligne du département. Le travail familial est la base des structures agricoles littorales et départementales.

La plupart de la SAU (91%) est consacrée aux prairies et pâturages dans le littoral autant qu'au niveau départemental, et le reste aux terres arables (cultures temporaires + cultures permanentes) dont 6% sont en cultures permanentes. Les exploitations du littoral s'orientent principalement vers l'élevage (66%), surtout bovin (33%) et ovin, caprin et équidé (19%), les grandes cultures (13%), les arbres fruitiers (7%) et la viticulture (6%).

Le fermage de terres est très habituel dans le littoral autant que dans le département et correspond à plus de la moitié de la SAU (58%).

Les agriculteurs du littoral de la Corse du Sud, même du département, sont plus jeunes que la moyenne de la méditerranée française. Ils sont aussi plus mono-actifs dans le littoral (82%). Le statut individuel est le plus répandu, avec 89% des exploitations sous cette forme. Cette situation est encore plus accentuée au niveau départemental, où 96% des exploitations sont individuelles.

Le littoral de la Corse du Sud est le lieu où le pourcentage des exploitants qui ont arrêté de cotiser au régime agricole pendant 2007/2008 est le moins important, seulement 6%.

Pour synthétiser, c'est le littoral le plus étendu de la méditerranée française et le moins peuplé. Important économiquement dans le département, avec une superficie plutôt faible consacrée à l'agriculture, presque exclusivement à l'élevage, il est constitué d'exploitations de toutes les tailles, en propriété et en fermage, gérées par des agriculteurs plus jeunes que la moyenne, à titre individuel et exclusif et travaillées principalement en famille.

Département de la Haute Corse (2B)

Le département de la Haute Corse a 65 communes littorales, qui comptent 125 884 habitants sur un territoire de 1 815 km², ce qui représente 79% de la population du département sur 39% de sa superficie. Le littoral de ce département a une densité de population moyenne de 69 habitants/km², c'est la deuxième densité la plus faible de tout le littoral méditerranéen, après la Corse du Sud et le département est encore plus petit (34 habitants/km²). La longueur de ses côtes est de 377 km.

Le littoral constitue la zone la plus dynamique et vivante au niveau du département, étant donné que 87% de l'emploi total du département se concentrent sur les communes littorales. Le poids de l'agriculture n'est pas négligeable au niveau du département, avec une représentation des chefs d'exploitation et coexploitants de 4% dans l'emploi total. Ce poids se voit réduit de moitié dans les communes littorales.

La SAU littorale est de 37 926 Ha, c'est qui correspond à 21% de la superficie totale des communes littorales du département et à 38% de la SAU du département. On trouve sur le littoral 49% des exploitations du département, ce qui nous laisse une SAU moyenne de 36 Ha par exploitation. Cette SAU est au dessous de la moyenne départementale (47 Ha) mais notablement plus importante que la moyenne littorale, avec 21 Ha par exploitation. La distribution des exploitations par taille de SAU est à peu près homogène, avec ¼ des exploitations dans les classes de moins de 10 Ha, de 10 à 25 Ha, de 25 à 50 Ha et 17% pour la classe de plus de 50 Ha.

L'UTA moyenne littorale est de 1,74 UTA, la même que la moyenne de l'ensemble du littoral méditerranéen français et plus élevée que celle du département. Le travail est distribué à parts égales entre la famille et les travailleurs salariés. Au niveau du département, le travail familial est plus important.

Plus de la moitié de la SAU (56%) est consacrée aux prairies et pâturages et le reste (44%) aux terres arables (cultures temporaires + cultures permanentes) dont 26% sont en cultures permanentes. Les exploitations du littoral s'orientent principalement vers l'élevage (38%), surtout ovin, caprin et équidé (17%) et bovin (13%), les arbres fruitiers (21%) les grandes cultures (18%), la viticulture (14%) et le maraîchage (6%). Dans l'intérieur du département, l'élevage est encore plus important.

Le fermage de terres est très habituel dans le littoral et encore plus dans le département et correspond à plus de la moitié de la SAU (54% et 66% respectivement).

Les agriculteurs du littoral de la Haute Corse, même du département, sont plus jeunes que la moyenne de la méditerranée française et plus monoactifs (85%). Le statut individuel est le plus répandu, avec 79% des exploitations sous cette forme. Cette situation est encore plus accentuée au niveau départemental, où 92% des exploitations sont individuelles.

7% des exploitants ont arrêté de cotiser au régime agricole pendant la période 2007/008. Après la Corse du Sud, la Haute Corse est le département où ce pourcentage est le plus petit.

Si on récapitule, on trouve un littoral étendu et très peu peuplé, important économiquement dans le département, avec une superficie non négligeable dédiée à l'agriculture, principalement à l'élevage et aux cultures permanentes, dans des exploitations de toutes les tailles, en propriété et en fermage, gérées par des agriculteurs plus jeunes que la moyenne, à titre individuel et exclusif et travaillées à parts égales par la famille et les travailleurs salariés. Une réalité très proche de celle du département de la Corse du Sud, l'autre département de la seule île de la Méditerranée française.

Département du Gard (13)

Le département du Gard a une seule commune littorale en bord de mer, qui compte 7 892 habitants sur un territoire de 55 km², ce qui représente 1% de la population du département sur 1% de sa superficie. Le littoral de ce département a une densité de population moyenne de 143 habitants/km², très au dessous de la moyenne pour l'ensemble du littoral méditerranéen. Ce département possède 22 km de côte, 1% du littoral méditerranéen français.

Le littoral du Gard constitue une zone petite avec un impact économique en accord avec sa taille. L'importance de l'agriculture dans le département est forte, étant donné que les chefs d'exploitations et coexploitants représentent plus de 4% de l'emploi total, mais au niveau littoral cette importance disparaît.

La SAU littorale est de 495 Ha, ce qui correspond à 9% de la superficie totale de la commune littorale du département et à moins de 1% de la SAU du département. On trouve sur le littoral moins de 1% des exploitations du département, ce qui donne une SAU moyenne de 38 Ha par exploitation. Cette SAU est beaucoup plus élevée que la moyenne littorale et départementale, avec 21 Ha par exploitation dans les deux cas. Les exploitations ont des tailles petites et moyennes de SAU : 34% moins de 10 Ha, 41% des exploitations entre 10 et 25 Ha et 18% entre 25 et 50 Ha.

L'UTA moyenne littorale est de 4,8 UTA, la plus élevée de toute la méditerranée française. Les structures agricoles sont plus professionnalisées, vu que $\frac{3}{4}$ du travail est salarié et plus de $\frac{1}{3}$ des exploitations ont des formes sociétaires ou alternatives à l'individuel.

La plupart de la SAU (80%) est en terres arables (cultures temporaires + cultures permanentes) dont 47% en cultures permanentes. Le Gard est un département fondamentalement viticole (50% des exploitations) et cette tendance s'accroît sur le littoral, où 70% des exploitations font de la viticulture comme activité principale. De plus, 13% des exploitations se sont orientées vers les grandes cultures et 7% vers le maraîchage. À l'intérieur du département, la production des cultures fruitières (18%) est importante aussi.

Le mode de faire valoir de la SAU est principalement en propriété sur le littoral et en moindre mesure dans le département.

Les agriculteurs du littoral du Gard sont en moyenne un peu plus jeunes que ceux de la méditerranée française et du département et un peu moins mono-actifs, avec plus de $\frac{1}{4}$ des exploitants pluriactifs, surtout avec une autre activité principale (20%). Même situation pour le statut de l'exploitation, avec un poids plus important des formes sociétaires et autres alternatives au statut individuel dans le littoral (36%), dans le département (14%) et dans l'ensemble du littoral (26%).

Le nombre d'agriculteurs qui a arrêté leurs cotisations au régime agricole dans la période 2007/2008 (9% du total), est le double de ceux-ci qui se sont installés en 2008. Chez les nouveaux installés, la moitié ont moins de 40 ans.

Ainsi, le littoral est de superficie très réduite, modérément peuplé, économiquement viable, avec peu de superficie consacrée à l'agriculture, fondamentalement à la viticulture, dans des exploitations de taille variée, en propriété et travaillées principalement par des travailleurs salariés.

Département de l'Hérault (34)

Le département de l'Hérault a 14 communes littorales, qui comptent 156 288 habitants sur un territoire de 382 km², ce qui représente 16% de la population du département sur 6% de sa superficie. Le littoral de ce département a une densité de population moyenne de 409 habitants/km², légèrement plus élevée que la moyenne pour l'ensemble du littoral méditerranéen. Ce département possède 87 km de côte, 4% du littoral méditerranéen français.

Le littoral de l'Hérault constitue une zone avec un impact économique sur le département un peu faible par rapport à la population qui y habite. L'importance de l'agriculture dans le département est forte, vu que les chefs d'exploitations et coexploitants représentent plus de 4% de l'emploi total, importance un peu réduite au niveau littoral, avec 2% de l'emploi total.

La SAU littorale est de 13 959 Ha, ce qui correspond à 37% de la superficie totale des communes littorales du département et à 7% de la SAU du département. Dans les communes littorales de l'Hérault, on trouve le pourcentage le plus haut de surface consacrée à l'agriculture dans l'ensemble de la méditerranée française. 7% des exploitations du département se trouvent sur le littoral, on a une SAU moyenne de 14 Ha par exploitation. Cette SAU est égale à la départementale et au dessous de la moyenne littorale, avec 21 Ha par exploitation. La moitié des exploitations sont de petite taille (51% moins de 10 Ha) et le reste principalement de taille moyenne de SAU : 32% des exploitations entre 10 et 25 Ha et 10% entre 25 et 50 Ha. Les exploitations de grandes tailles sont le moins représentées avec 7% des exploitations de plus de 50 Ha.

L'UTA moyenne littoral est de 1,44 UTA, au dessous de la moyenne de la méditerranée française, mais plus grande que la moyenne départementale (1 UTA). Les structures agricoles sont dans la moyenne littorale de la professionnalisation, vu que la moitié du travail est salarié et plus de ¼ des exploitations ont des formes sociétaires ou alternatives à l'individuel. Par contre au niveau du département, ces options ont une moindre représentation.

La plupart de la SAU (85%) est en terres arables (cultures temporaires + cultures permanentes) dont 57% de cultures permanentes. L'Hérault est un département fondamentalement viticole (83% des exploitations) et cette tendance est visible aussi dans le littoral, où la moitié des exploitations font de la viticulture comme activité principale. Mais sur le littoral de l'Hérault, il y a aussi des espaces pour les innovateurs, étant donné que la deuxième orientation productive la plus répandue est la pisciculture et l'aquaculture, avec 18% des exploitations. Avec des productions typiques, on trouve des exploitations orientées vers les grandes cultures (12%) et vers le maraîchage (8%).

Le mode de faire valoir de la SAU est principalement en propriété sur le littoral autant que dans le département, bien que 30% de la SAU soit en fermage.

Les agriculteurs du littoral de l'Hérault sont en moyenne un peu plus âgés que ceux de la méditerranée française et du département et un peu moins mono-actifs, avec plus de ¼ des exploitants pluriactifs, surtout avec une autre activité principale (21%). Par rapport au statut de l'exploitation, le littoral de l'Hérault se trouve proche de la moyenne de l'ensemble du littoral, avec un poids pas négligeable des formes sociétaires et autres alternatives au statut individuel (29%), contrairement à ce qui se passe à l'intérieur du département.

Le nombre d'agriculteurs qui a arrêté leurs cotisations au régime agricole dans la période 2007/2008 (11% du total), est le double de ceux qui se sont installés en 2008. Chez les nouveaux installés, 64% ont moins de 40 ans.

En résumé, le littoral est assez peuplée, économiquement pas suffisamment dynamique, avec le plus grand pourcentage de superficie consacrée à l'agriculture dans la méditerranée française, fondamentalement à la viticulture, dans des exploitations de taille principalement petite et moyenne, en propriété, gérées par des exploitants plus âgés que la moyenne et travaillées à part égales par la famille et par des travailleurs salariés.

Département des Pyrénées Orientales (66)

Le département des Pyrénées Orientales a 11 communes littorales, qui comptent 63 593 habitants sur un territoire de 236 km², ce qui représente 15% de la population du département sur 6% de sa superficie. Le littoral de ce département a une densité de population moyenne de 269 habitants/km², au dessous de la moyenne pour l'ensemble du littoral méditerranéen. Ce département possède 69 km de côte, 3% du littoral méditerranéen français.

Le littoral des Pyrénées Orientales constitue, comme celui de l'Hérault, une zone avec un impact économique sur le département un peu faible par rapport à la population qui y habite. L'importance de l'agriculture dans le département est forte, étant donné que les chefs d'exploitations et coexploitants représentent 5% de l'emploi total, importance qui s'accroît au niveau littoral, avec 6% de l'emploi total. Ce phénomène est exclusif de ce département, étant donné que dans le reste des départements méditerranéens, l'agriculture perd sa présence sur le littoral face à d'autres secteurs.

La SAU littorale est de 6 426 Ha, ce qui correspond à 27% de la superficie totale des communes littorales du département et à 7% de la SAU du département. Dans les communes littorales de l'Hérault, on trouve 16% des exploitations du département, ce qui donne une SAU moyenne de 6 Ha par exploitation. Cette SAU est au dessous de la moyenne littorale (21 Ha par exploitation) et de la moyenne départementale (13Ha). La plupart des exploitations sont de petite taille (65% moins de 10 Ha) et le reste principalement de taille moyenne de SAU : 26% des exploitations entre 10 et 25 Ha et 8% entre 25 et 50 Ha.

L'UTA moyenne littoral est de 1,32 UTA, au dessous de la moyenne de la méditerranée française et de la moyenne départementale (1,70 UTA). Les structures agricoles sont dans la moyenne littorale de la professionnalisation, étant donné que la moitié du travail est salariée et plus de ¼ des exploitations ont de formes sociétaires ou alternatives à l'individuel. Au niveau départemental, les exploitants choisissent plus souvent la gestion individuelle de leurs exploitations.

La plupart de la SAU (88%) est en terres arables (cultures temporaires + cultures permanentes) dont 66% de cultures permanentes. Dans le département des Pyrénées Orientales, la viticulture a une grande importance, elle atteint aussi les communes littorales, étant donné que plus de 50% des exploitations font de la viticulture comme activité principale. Les autres cultures qui se partagent la surface agricole du littoral sont le maraîchage (¼ des exploitations) et les cultures fruitières (10% des exploitations).

Même si la propriété continue à être le mode de faire valoir de la SAU le plus répandu sur le littoral autant que dans le département, le fermage constitue déjà le mode de faire valoir de 40% de la SAU.

Les agriculteurs du littoral des Pyrénées Orientales sont en moyenne légèrement plus âgés que ceux de la méditerranée française et du département et modérément plus monoactifs, avec 80% des exploitants. Par rapport au statut de l'exploitation, le littoral des Pyrénées Orientales se trouve proche de la moyenne de l'ensemble du littoral, avec un poids pas négligeable des formes sociétaires et autres alternatives au statut individuel (30%), contrairement à ce qui se passe à l'intérieur du département (89% d'exploitations individuelles).

Le nombre d'agriculteurs qui ont arrêté leurs cotisations au régime agricole dans la période 2007/2008 (17% du total), est trois fois plus important que ceux qui se sont installés en 2008. Chez les nouveaux installés, 65% ont moins de 40 ans.

En résumé, c'est un littoral peu peuplé, économiquement pas suffisamment dynamique, avec une agriculture plus importante sur le littoral qu'à l'intérieur du département, orientée vers la viticulture, le maraîchage et les cultures fruitières, dans des exploitations de taille principalement petite, en propriété et en fermage, gérées par des exploitants plus âgés que la moyenne et travaillées à part égales par la famille et par des travailleurs salariés.

Département du Var (83)

Le département du Var a 27 communes littorales, qui comptent 587 500 habitants sur un territoire de 1 114 km², ce qui représente 60% de la population du département sur 19% de sa superficie. Le littoral de ce département a une densité de population moyenne de 527 habitants/km², plus élevée que la moyenne pour l'ensemble du littoral méditerranéen. Ce département possède 422 km de côte, 21% du littoral méditerranéen français.

Le littoral du Var est une zone très dynamique économiquement dans le département, du fait que 64% de l'emploi total du département s'y trouve. Le poids de l'agriculture est plutôt faible au niveau du département, avec une représentation des chefs d'exploitation et coexploitants de 2% dans l'emploi total. Ce poids est réduit de moitié dans les communes littorales.

La SAU littorale est de 10 373 Ha, correspondant à 9% de la superficie totale des communes littorales du département et à 13% de la SAU du département. Dans les communes littorales du Var, on trouve ¼ des exploitations du département, ce qui donne une SAU moyenne de 6 Ha par exploitation. Cette SAU est au dessous de la moyenne littorale (21 Ha par exploitation) et de la moyenne départementale (11 Ha). La majorité des exploitations ont une petite taille (83% moins de 10 Ha).

L'UTA moyenne littoral est de 1,98 UTA, plus élevée que la moyenne de la méditerranée française et la moyenne départementale (1,33 UTA). Les structures agricoles sont dans la moyenne littorale de la professionnalisation, étant donné que presque la moitié du travail est salarié et que ¼ des exploitations ont des formes sociétaires ou alternatives à l'individuel. Au niveau départemental, les exploitants choisissent plus souvent la gestion individuelle de leurs exploitations (92%).

La plupart de la SAU (80%) est en terres arables (cultures temporaires + cultures permanentes) dont 71% de cultures permanentes. Dans le département du Var, la viticulture a une grande importance (53% des exploitations), cela diminue dans les communes littorales (35% des exploitations). On trouve aussi sur le littoral une grande quantité d'exploitations dédiées à l'horticulture et aux pépinières (36% des exploitations) et d'autres au maraîchage (15% des exploitations).

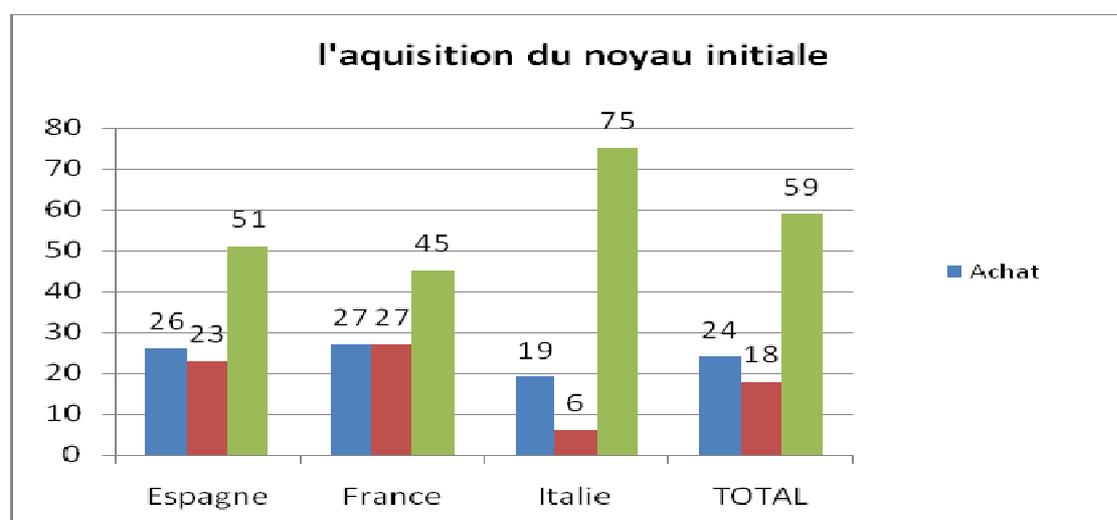
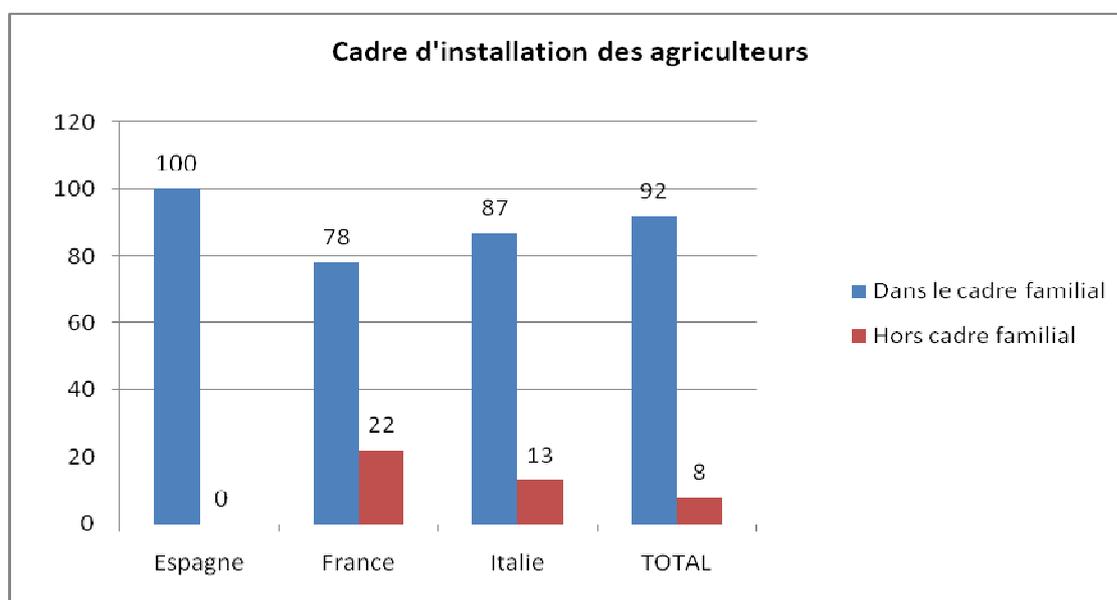
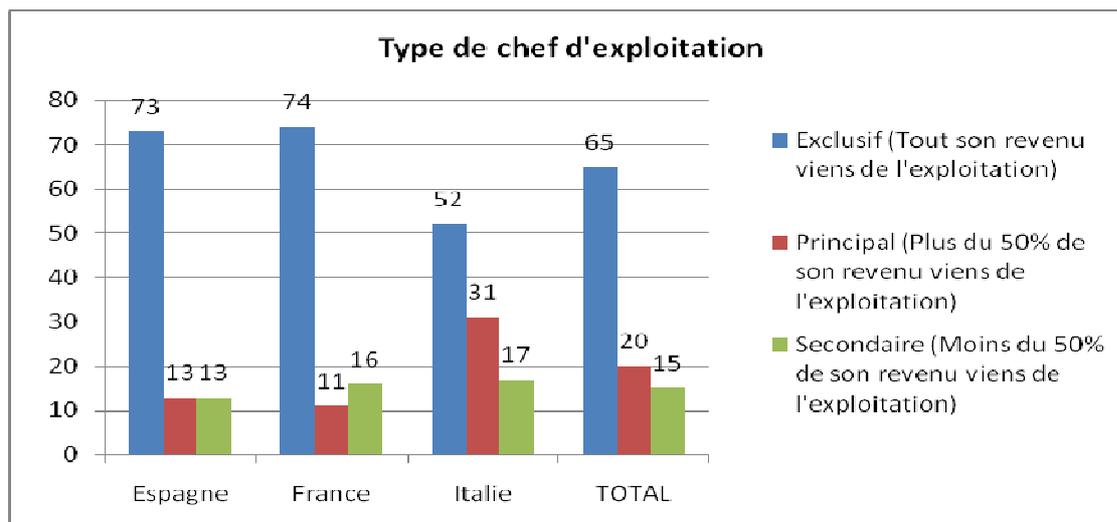
Même si la propriété continue à être le mode de faire valoir de la SAU le plus répandu dans le littoral autant que dans le département, le fermage constitue déjà le mode de faire valoir de 37% de la SAU sur les communes littorales.

Les agriculteurs du littoral du Var sont en moyenne légèrement plus âgés que ceux de la méditerranée française, mais plus jeunes que les exploitants de l'intérieur du département. Par rapport à la pluriactivité, ils sont dans la moyenne littorale et départementale.

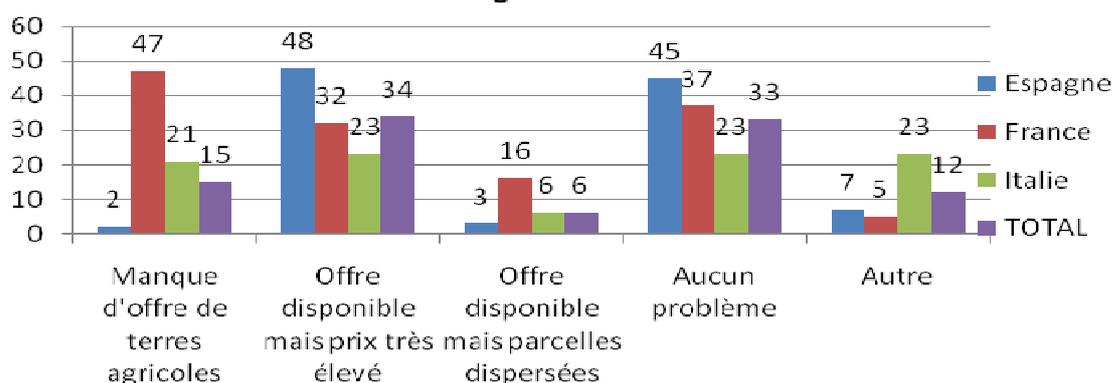
Il y a presque un quart des agriculteurs qui a arrêté de cotiser au régime agricole en 2007/2008 (22% du total), contre 4% des agriculteurs qui se sont installés en 2008, dont plus de 1/3 de moins de 40 ans. Le pourcentage d'agriculteurs qui arrêtent leur activité est 5 fois plus élevé que celui des nouveaux installés, ce qui constitue un risque pour le maintien de l'agriculture sur le littoral dans l'avenir.

En résumé, c'est un littoral très peuplé, économiquement dynamique, avec une agriculture pas trop importante et orientée vers la viticulture, l'horticulture, les pépinières et le maraîchage, dans des exploitations de taille petite, en propriété et en fermage, gérées par des exploitants plus âgés que la moyenne et travaillées à parts égales par la famille et par des travailleurs salariés.

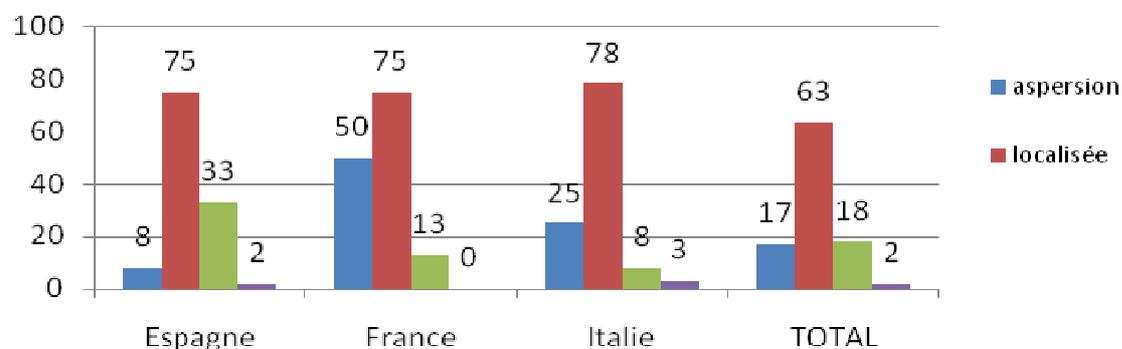
Annexe 5 : Graphiques des variables de l'enquête de terrain les plus significantes :



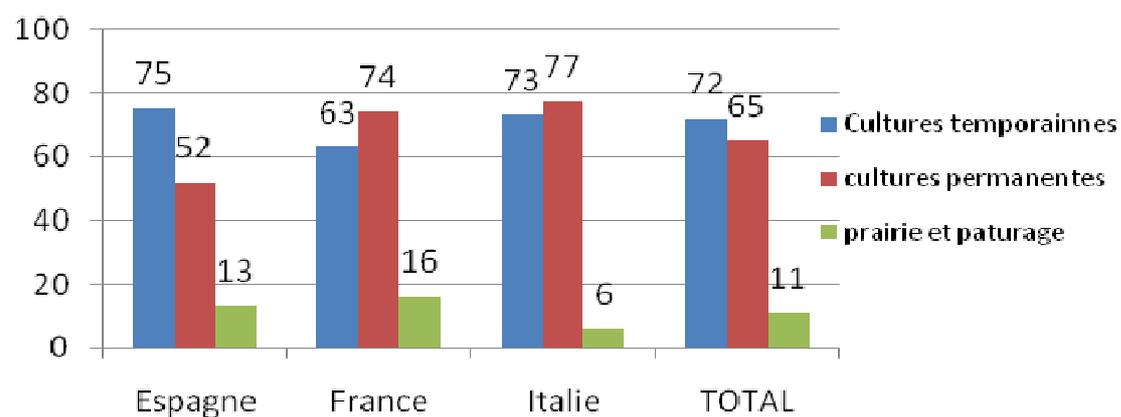
Les principaux problèmes liés au foncier selon les agriculteurs

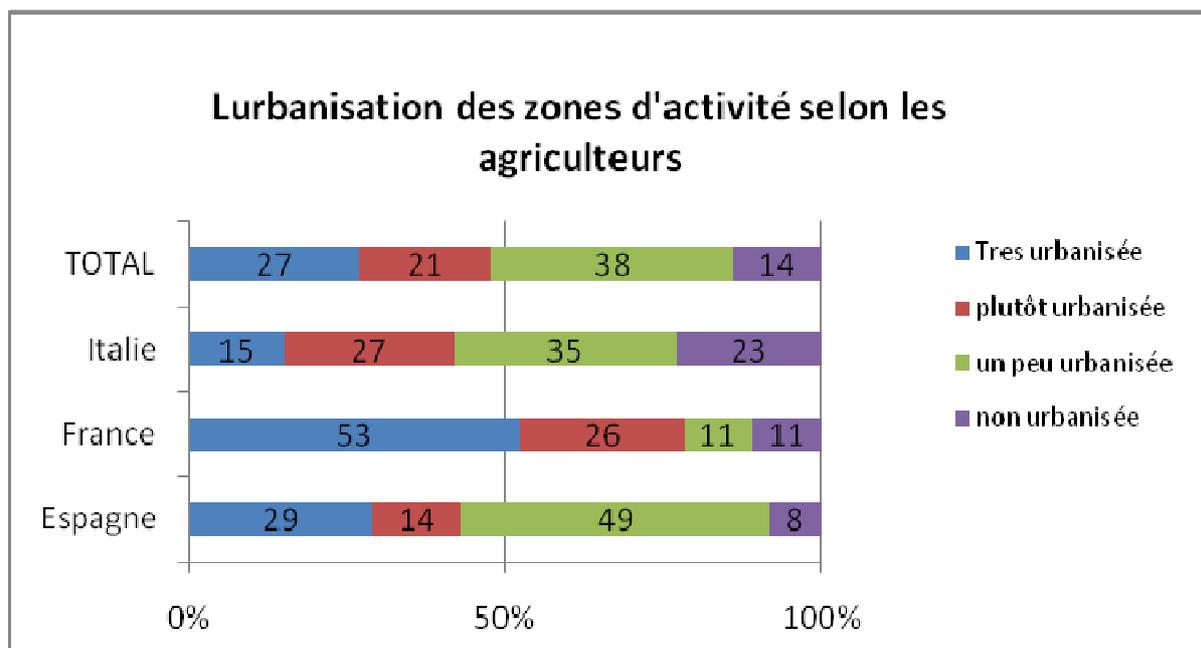
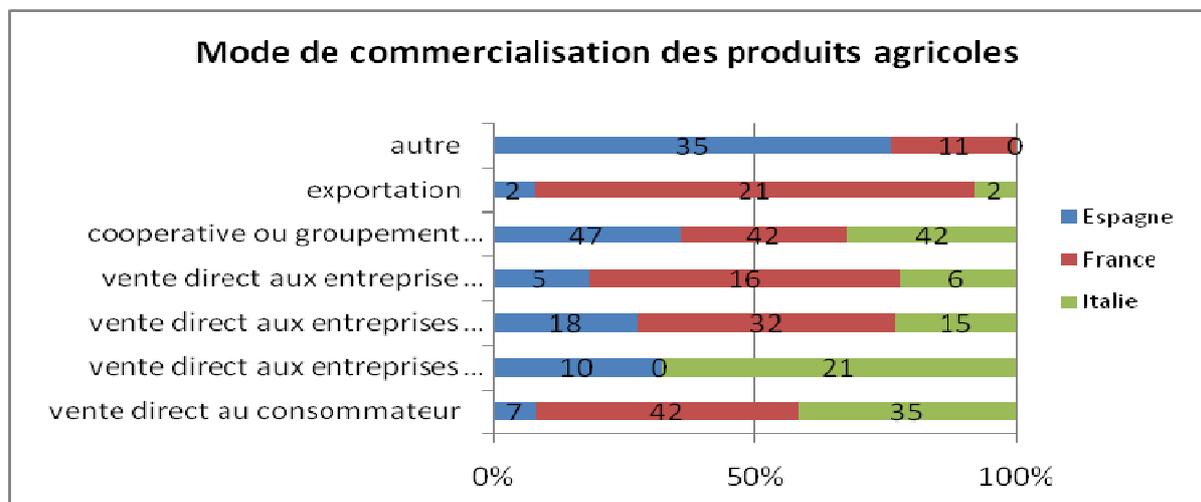
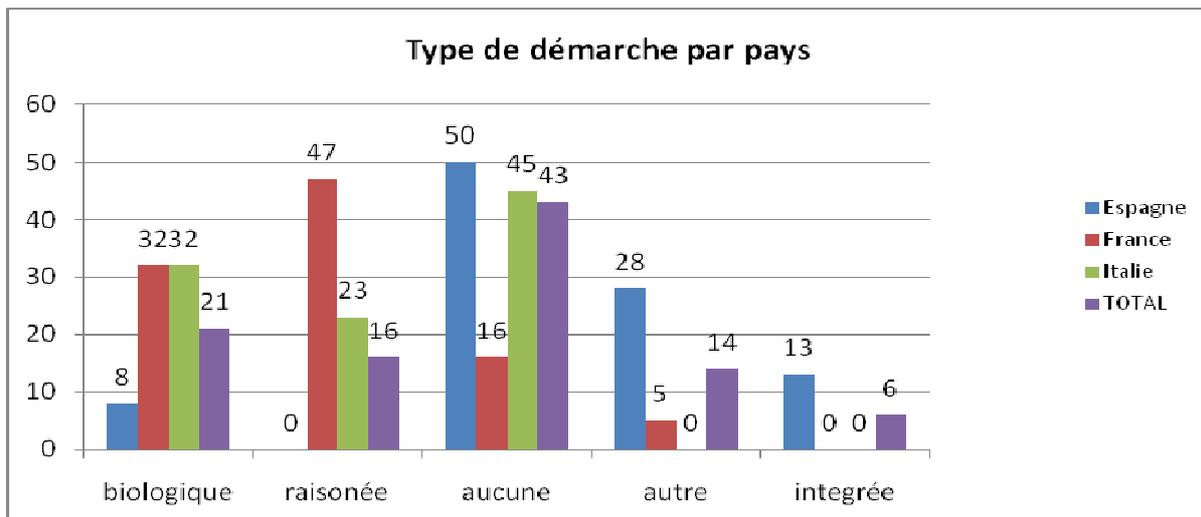


Type d'irrigation pratiquée dans les exploitations

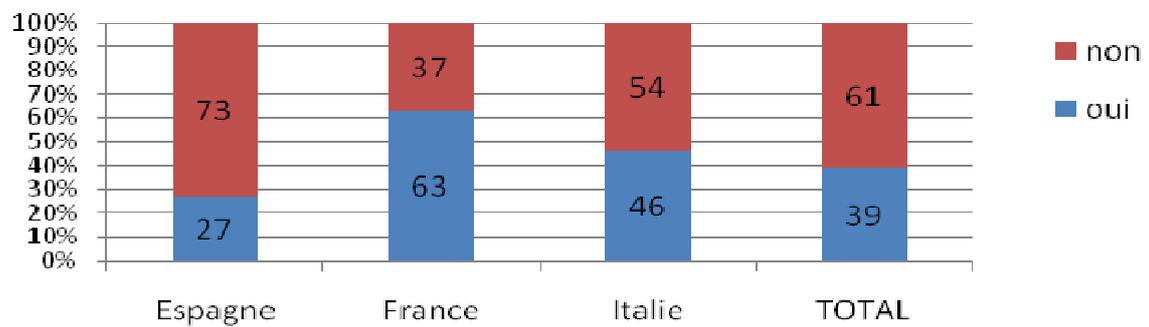


Type de production par pays

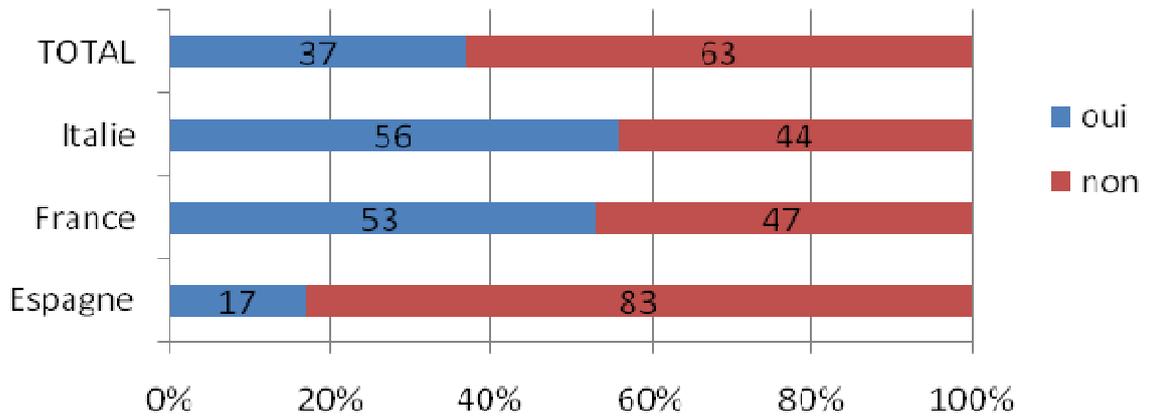




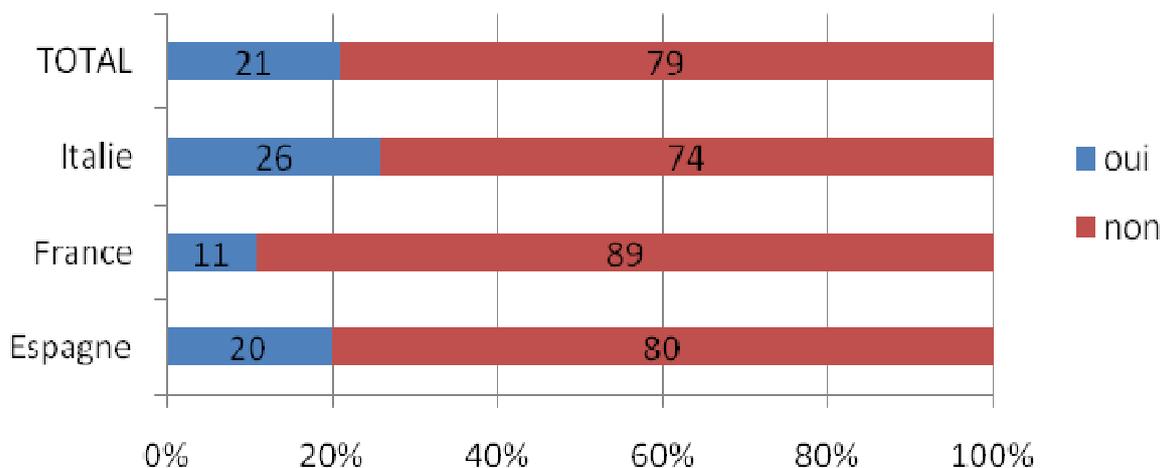
% des agriculteurs qui trouvent que la proximité urbaine est intéressante pour la commercialisation



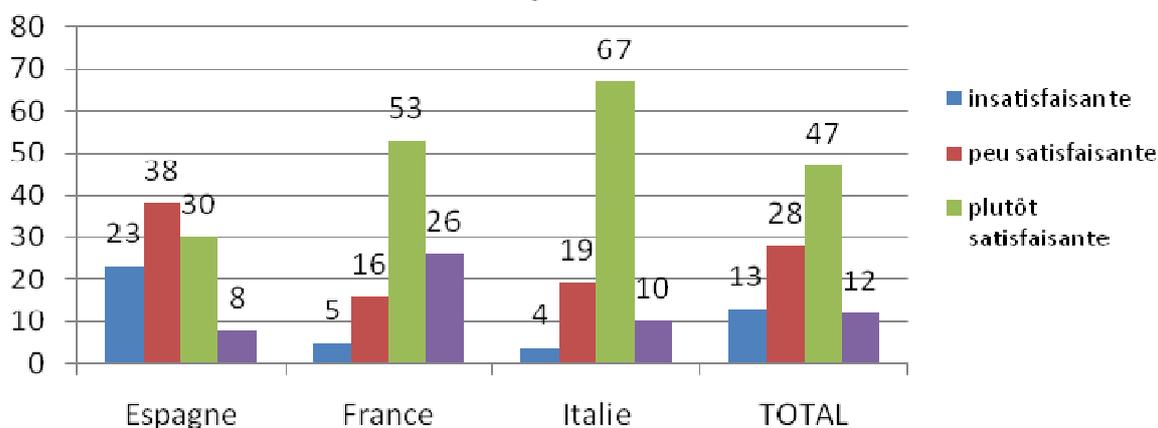
% des agriculteurs qui pratiquent des activités lié à l'exploitation



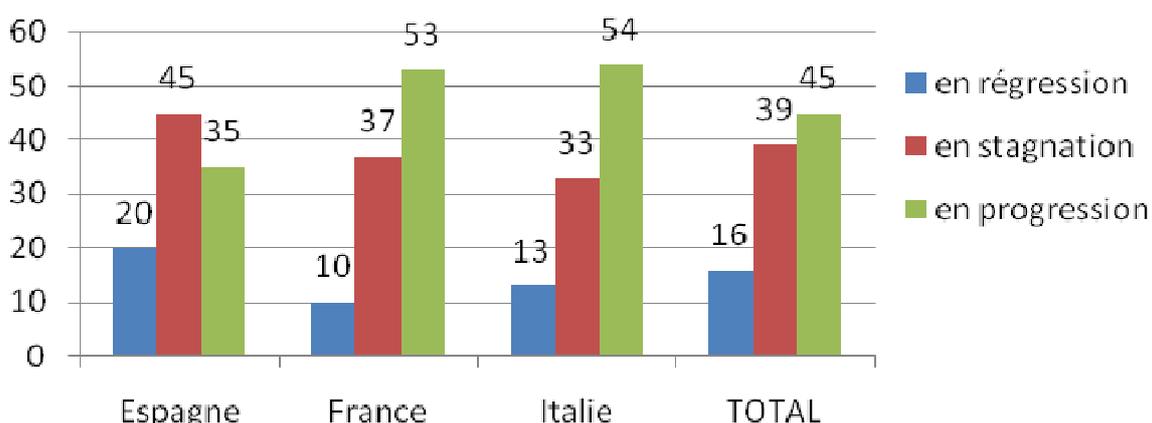
% des agriculteurs pluriactifs



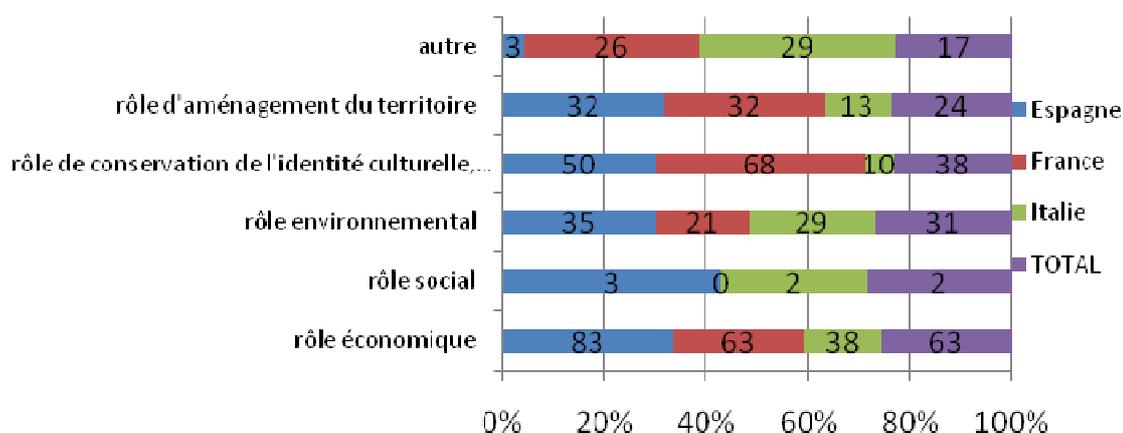
Appréciation des agriculteurs sur la situation de l'exploitation



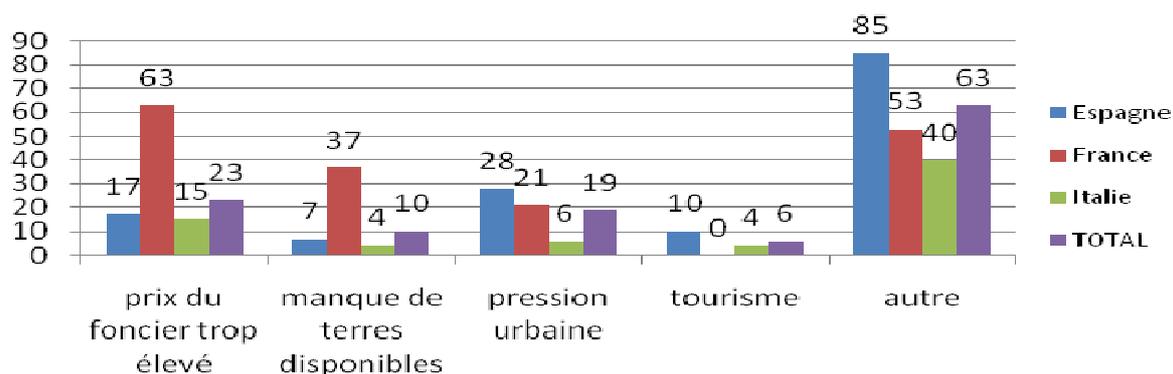
La dynamique des exploitations selon les agriculteurs par pays



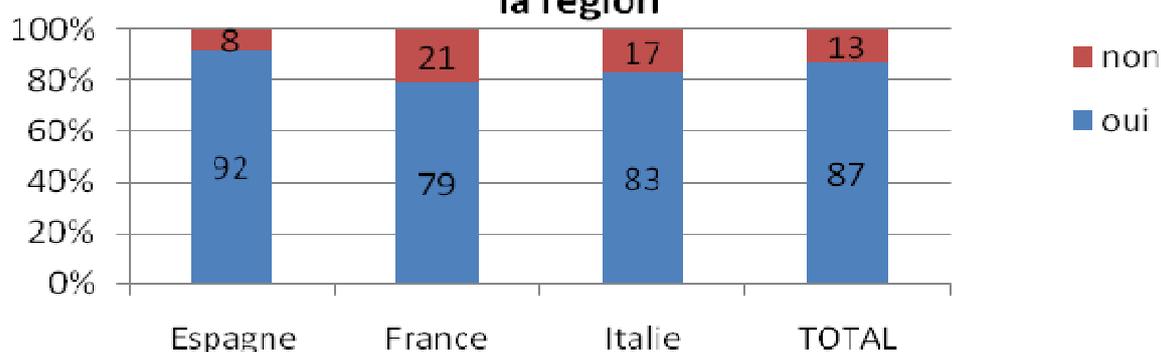
Rôle de l'agriculture sur le littoral selon les agriculteurs



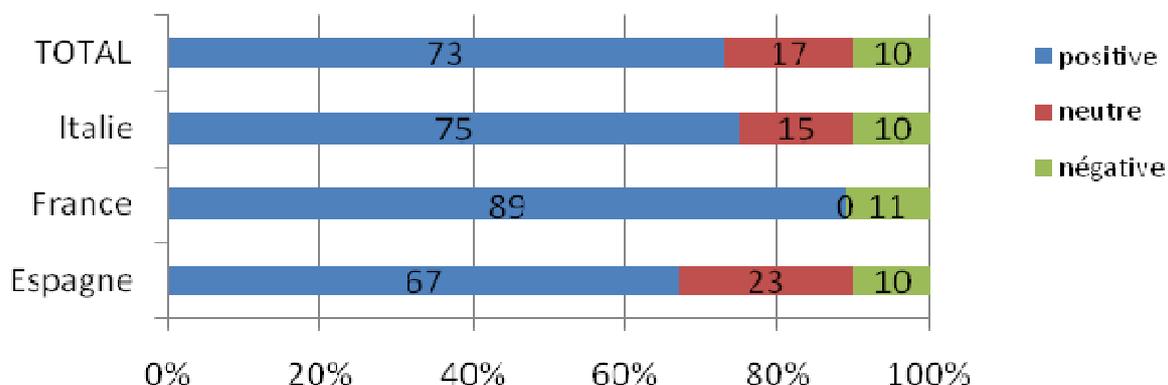
Les principaux problèmes de l'agriculture littorale selon les agriculteurs

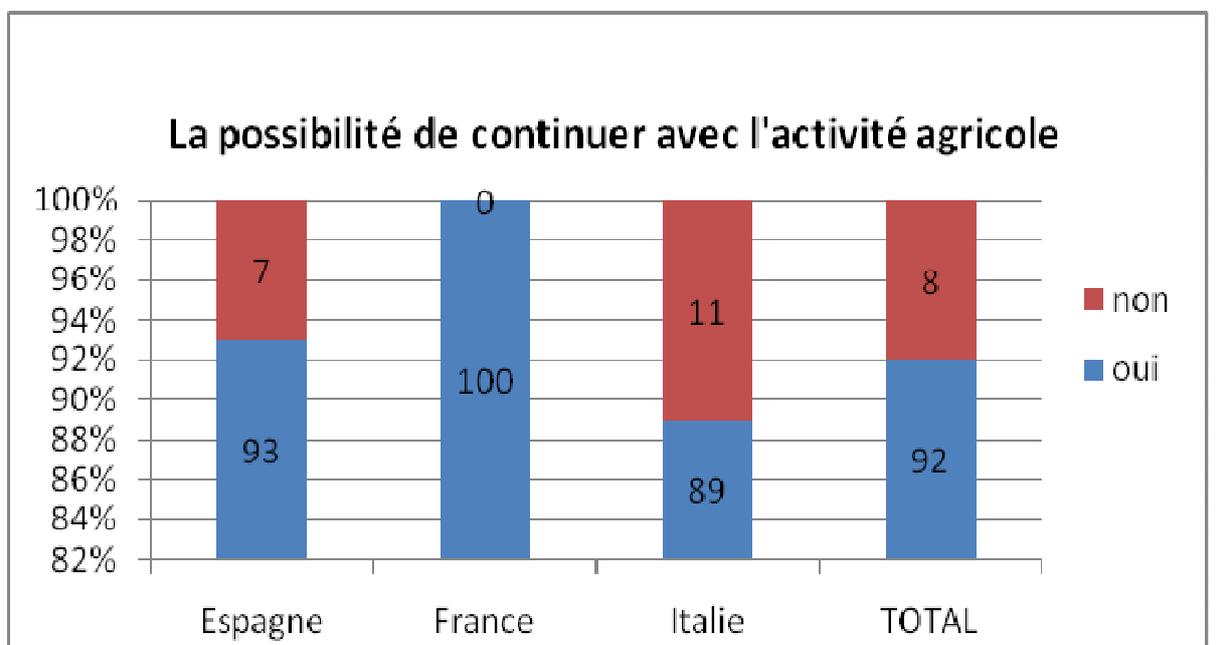
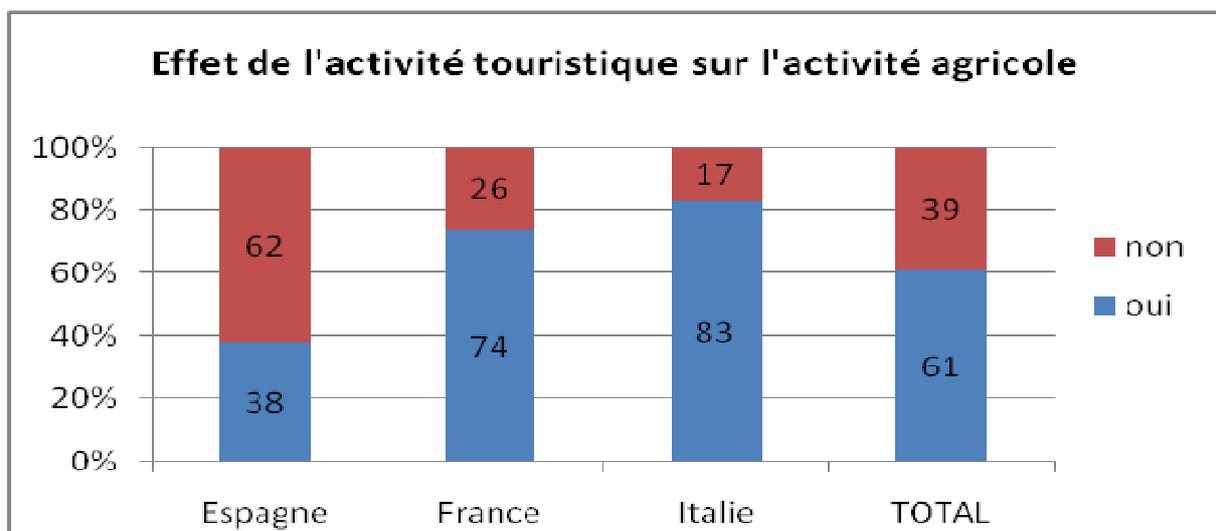
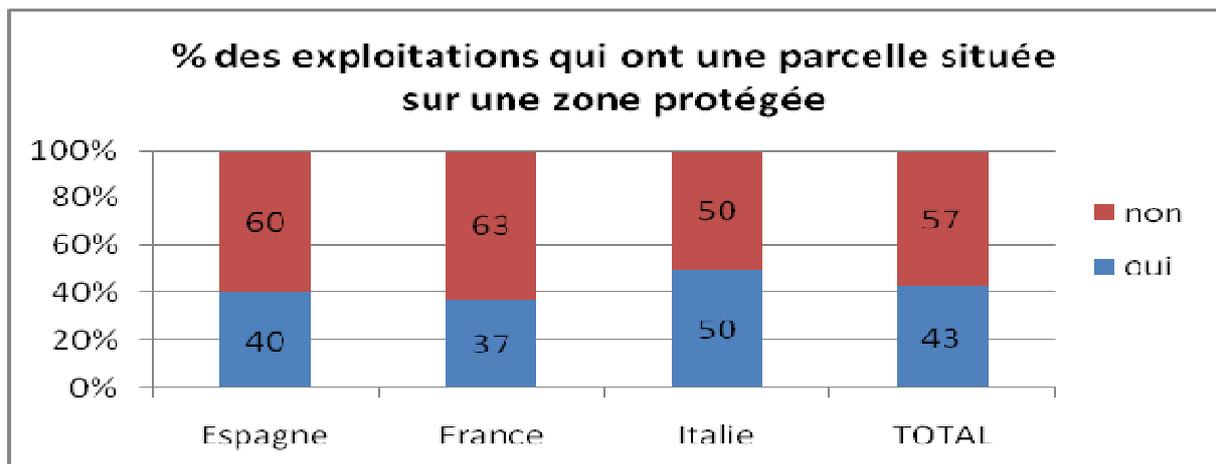


% des agriculteurs qui trouvent que l'agriculture littorale est différente par rapport à l'ensemble de la région

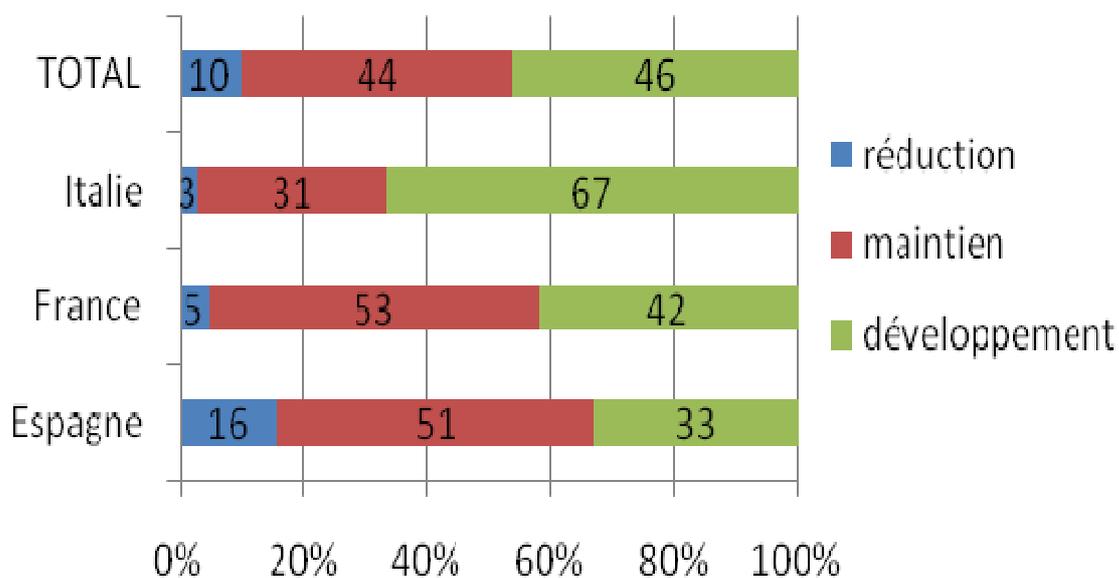


L'influence de l'agriculture sur l'environnement selon les agriculteurs





Avenir des exploitation agricole enquêtées



Futur de l'agriculture littoral selon les agriculteurs

